

**Les courtisans juifs
des sultans marocains**

*À Raphaël, Vidal et Gaëlle,
Pour mes parents et ma famille.*

Nicole S. Serfaty

**Les courtisans juifs
des sultans marocains**

Hommes politiques et hauts dignitaires
XIII^e-XVIII^e siècles

préface
de
Haïm Zafrani

EDITIONS BOUCHENE

Préface

Ce livre est l'aboutissement d'un projet remarquablement mené à son terme et le résultat d'un travail considérable. Il commence par une réflexion générale sur le phénomène judéo-courtisan, poursuivie par sa description selon une dynamique historique, dans le temps et dans l'espace, avec sa diversité, sa continuité, sa généralité, mais aussi les caractères spécifiques qui distinguent chaque cas particulier. Les réflexions liminaires sont faites en profondeur, avec finesse et sont associées à des références judicieuses. Le cadre historique essentiel est bien posé et substantiellement documenté, les confrontations d'opinions divergentes sont très utiles et bien pertinentes.

C'est une somme magistrale fondée, à la fois, sur une analyse très fine et sur une synthèse érudite. De plus, la clarté de l'exposé témoigne d'une réflexion qui cerne avec intelligence et rigueur la totalité des sujets traités et des thèmes abordés. C'est une contribution infiniment précieuse, inédite et originale, à la connaissance d'un monde juif spécifique, mais aussi d'un judaïsme plus large.

Les grands thèmes essentiels sont autant de leçons et d'enseignements sur la typologie du phénomène judéo-courtisan avec une généalogie des premières lignées de courtisans juifs en Orient et en Occident, et sur les conseillers et diplomates judéo-marocains avec les familles Ben Zamirou, Roti, Pallache, Maimran et les autres. Chacune de ces figures emblématiques mériterait d'être le sujet d'un autre ouvrage, voire d'un roman historique. Le dernier chapitre, qui traite «Du concept de l'intégration des Juifs à la Cour à celui des Juifs *de Cour*», développe une réflexion éminemment intéressante.

La lecture de ce texte m'a réellement donné du plaisir, car même ce que j'en savais a été écrit avec une telle élégance, une telle aisance d'expression que cela me semblait inédit. Cet ouvrage est remarquable à plus d'un titre et, pour parvenir à un tel résultat, il fallait une large

culture et un grand talent, la maîtrise de la langue française, mais aussi des langues auxiliaires (anglais, arabe, hébreu, espagnol et portugais). Ce travail que j'ai pu suivre tout au long de son élaboration, est un travail acharné et méticuleux, toujours effectué avec méthode et rigueur, des qualités qui font désormais de Nicole S. Serfaty un auteur d'avenir.

Je forme le vœu de la voir entreprendre d'autres travaux avec autant d'ardeur et de succès, sans jamais perdre de vue qu'une œuvre reste inachevée et que son achèvement serait sa mort. Il faut donc y revenir car, comme dit Paul Valéry, «une œuvre n'est jamais nécessairement finie car celui qui l'a faite ne s'est jamais accompli et la puissance et l'agilité qu'il en a tirées, lui confèrent précisément le don de l'améliorer... Il en retire de quoi l'effacer et la refaire» (*Mémoires du poète*).

Haïm Zafrani

**Les courtisans juifs
des sultans marocains**

Hommes politiques et hauts dignitaires

XIII^e-XVIII^e siècles

Introduction

L'histoire du Maroc a toujours été imprimée de mouvements irréguliers, alternant entre des périodes calmes et des périodes marquées de fortes turbulences sociales et/ou d'intolérance religieuse. La composante juive, enracinée sur cette terre depuis des temps fort reculés, a partagé le sort commun au gré des aléas de la conjoncture socio-historique. Elle a su y résister en respectant le patrimoine culturel né des relations intercommunautaires tout en préservant ses propres traditions religieuses. Cette dualité culturelle, marocaine et juive, loin d'être perçue comme une dichotomie, était plutôt vécue comme une particularité enrichissante, démarquant les juifs du reste de la population, sans les isoler vraiment.

Face à ces quelques éléments constituant la base de l'organisation sociale du judaïsme marocain, nous sommes confrontés d'emblée à des questions essentielles le concernant. La première d'entre toutes se rapporte donc à l'appréciation, du point de vue historique, de son particularisme et de son degré d'isolement. La recherche d'une réponse exige l'évaluation de sa participation à la vie de la cité, de son rôle social et de celui de quelques-uns de ses représentants qui se sont hasardés dans les allées du pouvoir. La seconde question, et non la moindre, pose le problème des mécanismes sociaux et de leur interaction. Une des questions circonscrites dans cette dernière a suscité en nous la curiosité et le besoin de s'atteler à réaliser cette recherche. Elle nous conviait à résoudre le *comment* et le *pourquoi* inhérents à l'éclosion d'une nouvelle élite au sein de cette minorité juive du *Maghreb al-Aqsa*. Comment ce phénomène social a-t-il pu se manifester avec une marge d'action aussi réduite ? Pourquoi a-t-il été décisif dans le devenir de cette micro-société ?

L'idée maîtresse que nous n'avons jamais perdue de vue, en dépit de la lecture désespérante des récits de voyageurs européens, s'appuyait constamment sur notre conviction d'une histoire du

judaïsme marocain inscrite dans un processus de progression régulière, non immobiliste ¹. Poussant plus avant notre réflexion, nous considérons en amont, la détermination et, plus précisément, les conditions sociales du désir de dépasser la simple fatalité et, en aval, les conséquences sociales de ces éléments subjectifs. Les intentions, les désirs et les calculs manifestes de certains membres de cette communauté ne devenaient objets d'étude et d'intérêt qu'à partir de leur transformation en faits sociaux. De fait, durant les cinq premiers siècles suivant l'introduction de l'islam au Maroc, leurs chances de gravir les échelons de la hiérarchie sociale hors de leur groupe étaient limitées ou quasi-inexistantes. En plus des raisons d'ordre socio-économique non négligeables, l'absence de modèles ou de représentations mentales de la réussite, et des voies y accédant, ont entraîné un sérieux ralentissement de la mobilité sociale de ce groupe.

Respectant la démarche sociologique, nous avons procédé à l'analyse du complexe formé par la communauté judéo-marocaine avec le champ social dans lequel elle était située ; le recours à l'histoire devait fournir à notre analyse toute sa valeur explicative et le passage obligé par ces deux procédures distinctes - mais non exclusives - visait à démontrer l'interrelation des phénomènes sociaux et du développement historique ².

Le premier des événements fondateurs de l'histoire marocaine, son annexion au domaine musulman (VIII^e siècle), a révélé les dispositions de chaque groupe constitué socialement à se laisser, ou non, envahir et phagocyter par une culture et une religion nouvelles. Le christianisme aboutira à une phase d'occultation totale tandis que l'islamisation complète des berbères prendra plusieurs siècles. Les juifs, soumis à la *dhimma*, subissent une véritable mutation socio-culturelle et une orientalisation rapide ; ils adoptent la langue arabe et se convertissent à la vie citadine, tout en restant fidèles à la religion de leur pères. Deux siècles après sa fondation par les Idrissides (806), Fès est déjà considérée comme l'une des villes-phares du judaïsme

1. Selon une même ligne de pensée, André Adam écrivait : « *Aucune société ne peut être conçue comme une pure passivité. Ce qu'elle devient s'explique autant par ce qu'elle était que par ce qu'elle reçoit et la qualité de la réaction n'importe pas moins que celle de l'incitation.* » Dans *Casablanca, Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris, 1968, tome II, p. 451.

2. Considérant l'homme comme être en société, intégré dans des solidarités multiples, pour l'historien français, Paul Veyne, le recours aux deux disciplines est même indispensable car, écrit-il, « *les historiens racontent des événements vrais qui ont l'homme pour acteur ; l'histoire est un roman vrai.* » Dans *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1971, p. 10.

et de l'islam et s'affirme comme un des grands centres intellectuels où se rejoignent un bon nombre de lettrés appartenant à l'une et à l'autre religion.

La conquête de la péninsule ibérique par les troupes du commandant berbère Tariq ibn Ziyad (711), transformera le devenir de toute l'Afrique du Nord et celui du Maroc, plus particulièrement. Les grands lettrés maghrébins, juifs et musulmans, se sont éloignés peu à peu de Fès pour aller chercher le soutien des grands mécènes des principautés du sud de l'Espagne. Les échanges incessants entre les deux rives du détroit ont abouti à l'infiltration profonde et définitive de la civilisation arabo-andalouse à Fès, Ceuta ou Tlemcen. Les deux dynasties berbères, almoravide et almohade (XI^e-XII^e s.), appelées pour mettre fin à l'anarchie qui sévissait sur la péninsule, ont également succombé à la tentation de s'implanter sur la terre d'*al-Andalous*. Sous cette dernière dynastie, du fait de son application sévère et rigoriste de la *dhimma*, l'ensemble de la communauté juive devait connaître des exactions et des persécutions sanglantes.

À ce stade du processus d'évolution socio-historique du Maroc, chacun des éléments moteurs impliqués dans cette dynamique cherche encore à définir son rôle et à délimiter sa position. Le système de décodage des valeurs nouvelles mises en place graduellement après tous ces derniers bouleversements reste secret, tant pour le pouvoir tendant vers la centralisation que pour la périphérie, encore inadaptée à une organisation sociale telle qu'elle commençait à apparaître alors. C'est bien le modèle arabo-andalou et le mythe d'*al-Andalous* qui servent de référence permanente ; les mœurs, la culture, les arts ou la cour y puisent leur inspiration. À l'instar des cours orientales, une place particulière y avait été réservée aux juifs longtemps avant que n'apparaisse l'un de leurs coreligionnaires à celle des Mérinides.

L'émergence chronologique des premières lignées de courtisans juifs en Espagne et en Orient (X^e-XV^e s.) a créé, nous semble-t-il, le «précédent» augurant l'apparition d'un phénomène similaire de l'autre côté de la zone d'influence andalouse, sur la rive africaine. Leur ascension hiérarchique ne sera jamais égalée et l'étendue de leur influence politique, généralement mesurée à l'aune de paramètres socio-économiques, ne l'est pas moins à celle des légendes qu'elle a pu générer. Cette généalogie est évoquée longuement pour servir d'échelle d'appréciation de l'importance et de l'influence réelles des juifs qui ont été proches des sultans marocains, au fil de l'histoire.

Dans le contexte particulier du sultanat marocain, la cour ne

correspond ni à la constitution d'une culture nobiliaire, ni à une formation sociale et pas davantage - dans le sens défini par Norbert Elias¹ - à «un lieu ostentatoire où une vie collective, ritualisée par l'étiquette, est inscrite dans le faste monarchique». Comme tous les historiens avant nous, nous empruntons ce terme à la langue française par commodité tout en limitant son champ d'application à l'ensemble constitué par le sultan et son Makhzen et en désignant tous ceux qui parviennent à en faire partie comme des hommes *de la cour*, investis d'un pouvoir réel et non comme des hommes *de cour*, évoluant dans les abysses du pouvoir.

Succédant aux Almohades, les Mérinides (XIII^e-XV^e s.) s'emparent du pouvoir sans prétendre à une quelconque légitimation d'ordre religieux. L'arabisation du pays est parachevée sous leur règne tandis que Fès connaît un nouvel essor, des monuments sont érigés et des médersas inaugurées pour former les futurs fonctionnaires de l'administration mérinide. De cette nouvelle page de l'histoire marocaine, s'ouvrant sur les fastes des *lieux de pouvoir* et le rayonnement des *lieux de savoir*², nous retiendrons que sont apparues en marge, les premières marques officielles - bien qu'irrégulières - de tolérance et même de bienveillance envers la minorité juive.

Afin de percevoir globalement les phases historiques de la lente intégration des juifs au tissu social marocain, nous nous sommes reportés de façon continue à l'histoire événementielle, riche en développements et en éléments propices à cette intégration. En effet, dès le début du XVI^e siècle, l'Europe commence à s'implanter dans les ports marocains, juste après l'arrivée des juifs expulsés de la péninsule ibérique. Ces derniers sont accueillis favorablement par les souverains wattassides qui invitent quelques-uns parmi eux, pour leurs qualités et leurs compétences, à devenir leurs agents de liaison avec les occupants hispano-portugais. C'est à la faveur de la conjoncture historique que les juifs doivent d'avoir rempli leurs premières missions diplomatiques et que des ambassades leur furent confiées par les souverains sa'adiens. Ce mouvement ascensionnel n'a atteint que quelques-uns des membres d'une communauté juive soumise, comme en témoigne l'ouvrage de la famille Danan, *Dibreï ha-yamim shel Fas*, aux affres de l'anarchie générale ainsi qu'à une lourde pression fiscale.

Nous avons été amenés à constater, en dépit de sources indigentes,

1. *La Société de Cour*, trad. par Pierre Kamnitzer, Paris, 1974, p. III.

2. Cette expression nous a été inspirée par l'intitulé de la seconde partie de l'ouvrage *Fès médiévale. Entre légende et histoire, un carrefour de l'Orient à l'apogée d'un rêve*, dirigé par Mohammed Mezzine, *Autrement*, n° 13, Paris, 1992, p. 77.

que le rôle influent joué par la famille Ben Waqqasa auprès du sultan mérinide, Abou Ya'qoub Youssef, loin d'avoir changé sensiblement et à court terme l'évolution de l'histoire judéo-marocaine, n'en avait pas moins terrassé définitivement quelques préjugés concernant son *inertie*. D'après l'unique témoignage en notre possession à ce jour, de la plume même d'Ibn Khaldoun, Khalifa ben Waqqasa est décrit comme un intrigant de petite envergure qui encourageait le sultan à mener une vie dissolue. De manière induite, quant à lui, l'auteur égyptien 'Abdelbasit ben Khalil al-Malati, a témoigné de même du pouvoir et de la disgrâce d'un autre juif, Haroun ibn Batash, dont 'Abdelhaq, dernier sultan mérinide «*fit son familier et son intime, au point que le royaume passa entre ses mains*».

L'incursion indépendante de ces deux *dhimmi-s* vers les sommets de la hiérarchie, en dehors de leur groupe, provoquera à l'intérieur de celui-ci la constitution d'une nouvelle catégorie sociale, confondue dès lors avec la classe dirigeante, et avoisinant celle de l'élite cultivée. Dès leur arrivée, les *megorashim* (expulsés d'Espagne et du Portugal) constituent le noyau dur de la nouvelle classe, agissant certes pour le compte du *Makhzen* du *Maghreb al-Aqsa* mais résolument tournée vers l'Europe. Ainsi, Abraham ben Zamirou, qui maintient les contacts entre les occupants portugais installés sur une bonne partie du versant atlantique et les tribus mitoyennes, devient-il l'interprète officiel du roi Emmanuel 1^{er} (1495-1557). Des lettres émanant des archives portugaises nous ont permis de retracer la carrière diplomatique (1510-1527) du premier d'entre ces *megorashim* qui était, de surcroît, le rabbin de Safi.

Jacob Roti, quant à lui, choisit de s'engager à Fès (1536-1550), au service du dernier sultan wattasside qu'il représentera comme ambassadeur exclusif auprès du roi du Portugal, Jean III. L'évolution de sa carrière et l'exploitation habile de son rôle d'intermédiaire influent, intervenant à la fois dans une cour et dans l'autre, nous ont permis de déceler en lui de réelles aptitudes à l'activité diplomatique. Grâce à la protection et à la bienveillance du sultan qu'il servait, il échappe à la persécution inquisitoriale qui, agissant à l'intérieur des limites marocaines, l'accusait en premier chef de «*prosélytisme judaïsant*», et en plus, d'importer des armes et des munitions en pays infidèle malgré les prohibitions pontificales. D'ores et déjà, nous observerons que, contrairement à Ben Waqqasa et à Ibn Batash, pour se maintenir à de hautes fonctions à proximité du pouvoir, agents diplomatiques et ambassadeurs juifs éviteront d'exercer directement leur autorité sur les populations musulmanes.

À la fin du XVI^e siècle, l'Europe du nord se mêle aux conflits

continuels et à la course qui sévissaient en Méditerranée et, le Maroc, doté d'un double atout stratégique et commercial, devient un pôle d'intérêt et de convoitises pour les différents assaillants. Pour leur part, les Sa'adiens décidés à tirer avantage de cette situation, envisagent de se procurer aux Pays-Bas les armes et les munitions nécessaires pour armer leurs troupes et équiper leurs vaisseaux. Samuel Pallache, l'homme providentiel, apte à établir un lien entre les protagonistes de ce vaste projet puis à le concrétiser, avait quitté le Maroc pour se rendre à Amsterdam où commençait à se constituer une puissante communauté juive. Ses tentatives préalables auprès de quelques cours européennes ayant échoué, il entrevoit l'importance d'un rapprochement entre le Maroc et les Pays-Bas et son intérêt à le réaliser à tout prix. Ses relations privilégiées avec Guillaume d'Orange et l'impact qu'il avait sur le sultan Moulay Zaïdan, lui vaudront d'être associé à cinq ambassades entre 1609 et 1615. Durant près d'un demi-siècle, d'autres membres de la famille de Don Samuel Pallache, se distingueront également par leurs activités politiques et commerciales de même que par leur participation active à la course.

Le changement dynastique imposé par les shérifs 'alawite du Tafilalet (1666) a suscité une légende selon laquelle le fondateur, Moulay ar-Rashid, s'était emparé des biens appartenant à un juif riche habitant à Dar ben Mesh'al après l'avoir assassiné et avait utilisé ce trésor pour payer et armer ses premiers partisans. L'association légendaire d'un juif au pouvoir 'alawite naissant nous a semblé suffisamment chargée de résonances symboliques et de signes révélateurs de l'imaginaire social marocain pour tenter d'aller y débusquer le sens occulte. Par la suite, les relations entre les juifs et les 'alawite ont toujours oscillé au rythme des dispositions des sultans à leur égard et à celui de la situation conjoncturelle du pays mais, en dépit de la précarité de ces liens, la cour restait ouverte aux conseillers et aux diplomates juifs.

Ainsi qu'en témoignent de nombreuses sources européennes, sous Moulay Isma'il (1672-1727), Joseph et Abraham Maimran ont cumulé les fonctions de conseiller proche du sultan et de *sheykh al-yhûd*, dirigeant leur propre communauté. Si le pouvoir des Maimran restait circonscrit à Meknès aux limites palatiales, Moïse ben 'Attar et Reuben ben Quiqui, leurs rivaux, s'étaient investis dans le commerce européen et la conclusion de traités de paix avec l'Angleterre. De la prise de Gibraltar par les Anglais (1704) jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les successeurs de Moulay Isma'il ont envoyé des agents juifs en Angleterre pour y accomplir différentes missions politiques et/ou

commerciales et, notamment l'infortuné Jacob ben Idder qui fut victime des intrigues courtisanes de la gentry londonienne.

Nous avons dû adopter une méthode reposant en grande partie sur l'étude de cas, afin de parvenir à l'essentiel, à savoir la mise en évidence des conditions qui ont rendu possible l'émergence et le maintien d'une élite juive influente, évoluant indifféremment dans les deux sociétés. Tous les conseillers, agents diplomatiques ou ambassadeurs juifs sur lesquels nous allons concentrer notre attention sont emblématiques de l'ascension sociale judéo-marocaine. Ils ont été encore nombreux à collaborer avec le Makhzen et à servir le sultan après le XVIII^e siècle mais, pour certains, en galvaudant l'*habitus* instauré par leurs prédécesseurs. Le saisissant portrait que fait Samuel Romanelli ¹ d'Elias Lévy, l'influent secrétaire du sultan Sidi Mohammed ben 'Abdallah (1757-1790), en forçant le trait arrogant et vénal, n'est sans doute pas représentatif du comportement des autres membres de l'élite influente. Toutefois, il nous renseigne sur ce qu'ont pu être les dérives et les abus de pouvoir de certains *shab as-Soltan*.

Enfin, il nous a semblé intéressant de prolonger notre analyse de ce qu'il est convenu d'appeler «l'histoire des mentalités», en élargissant le champ de notre étude au judaïsme européen au sein duquel apparaîtra également une élite influente. Les structures politiques et sociales, de même que les idéologies de la plupart des pays européens, allaient connaître au cours du dernier tiers du XVII^e siècle des transformations profondes et bouleverser la vie et les divisions sociales des communautés juives qui y vivaient jusqu'alors de façon isolée.

L'ascension sociale des *hofjuden* (Juifs de Cour) a été considérée comme l'une des nouvelles caractéristiques de la société judéo-européenne et comme l'étape annonciatrice de son émancipation. En dépit de situations socio-historiques diamétralement opposées, il n'était pas injustifié de rapprocher Haroun ibn Batash de Samuel Oppenheimer ou Abraham Maimran de Jost Liebman. Tous avaient appartenu à une communauté juive confinée, l'une au *mellah* et l'autre dans le ghetto, partagé la même volonté d'y échapper mais surtout, dérangeant un vieil ordre social préétabli et mettant à profit une conjoncture historique particulière, tous étaient parvenus à jouer un rôle prééminent dans leurs pays respectifs.

C'est un fait avéré que certaines évolutions fondamentales, comme

1. *Travail in an Arab Land*, trad. de Masa ba-'Arav par Yedida K. Stillman et Norman A. Stillman, Tuscaloosa, 1989.

celle qui a touché durant près de cinq siècles le judaïsme marocain dans ses couches supérieures, ne sont compréhensibles qu'à large échelle, en les décloisonnant et en les resituant dans la lente succession des transformations globales atteignant les structures psychologiques. Vouloir définir l'importance de la contribution juive à la cour des sultans marocains revenait à admettre, à priori, que les réalités politiques et sociales l'avaient emporté sur les principes les plus contraignants concernant l'octroi de pouvoir aux *dhimmi-s*, qu'elles avaient modifié les mentalités et permis ainsi leur accès à des voies qui leur étaient théoriquement interdites.

PRÉAMBULE HISTORIQUE

Évolution de la cohabitation judéo-musulmane au Maroc - VIII^e-XIII^e siècles -

Pendant une longue période (de la fin du II^e s. av. J.-C. au VII^e s. de l'ère chrétienne), les populations berbères du Maghreb ont été successivement envahies par des conquérants phéniciens, grecs, romains et vandales. Par la suite, l'annexion de l'Afrique du Nord au domaine musulman a déclenché plusieurs actions concomitantes dont la conversion forcée à l'islam et l'arabisation d'une grande partie de ses tribus, suivies de leur sédentarisation partielle après l'émergence de nouvelles cités.

1. Les effets fluctuants de l'islamisation

Occultation du christianisme maghrébin

Evoquant les grandes figures du christianisme africain, tels Saint Cyprien ¹ et Saint Augustin ², Georges Marçais ³ se demande comment cette religion, implantée non seulement dans les villes mais aussi chez les ruraux berbères, a pu disparaître en moins de deux siècles au bénéfice de l'islam. Il s'agit bien d'un phénomène unique puisque dans la plupart des pays musulmans d'Orient et même d'Occident, des communautés chrétiennes se sont maintenues, ainsi les Coptes en Égypte et, plus tard, les Mozarabes en Espagne.

L'ampleur du domaine chrétien aura sans doute contribué à compromettre ses forces résistantes, à moins que la religiosité des Berbères, empreinte d'hérésie et de pratiques superstitieuses donnant

1. Il fut choisi comme évêque de Carthage (248-249) et confronté aux difficiles problèmes qui se posaient alors à l'Église tel, celui des *lapsi* (apostats). Il fut décapité (258) et considéré comme martyr.

2. Aurélius Augustinus (354-430), auteur d'une œuvre immense, nommé évêque d'Hippone (Annaba, en Algérie), s'est heurté, lui aussi, aux problèmes posés à l'Église d'Afrique par différents schismes, dont le donatisme, et par l'invasion vandale.

3. *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen-Âge*, rééd., Casablanca, 1991, p. 36.

lieu à des persécutions, en ait eu raison. Selon Marçais, ce sont plutôt les désaccords permanents entre gens d'Eglise qui expliquent la future absence de solidarité et qui laissent présager une adhésion assez rapide de leurs ouailles à la propagande d'une religion nouvelle.

Les monothéistes auxquels l'islam propose la Révélation divine sous sa forme définitive et achevée, peuvent en abjurant leur foi s'intégrer à la communauté dominante et échapper à un statut d'infériorité juridique. Contrairement aux païens qui, refusant de s'y soumettre, n'avaient d'autre alternative que celle de la mort, juifs et chrétiens, considérés comme les Gens du Livre, adeptes de religions fondées sur des révélations authentiques bien que «dépassees», peuvent continuer à pratiquer leur religion en payant un tribut et en souscrivant à la suprématie musulmane. Cette reconnaissance des deux premiers monothéismes apparaît dans la sourate II dite de «La vache» au verset 136¹ :

Dites : «Nous croyons en Allah, à ce qu'on a fait descendre vers nous, à ce qu'on a fait descendre vers Abraham, Ismaïl, Isaac, Jacob et les (douze) tribus, à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, à ce qui a été donné aux Prophètes (venant) de leur Seigneur. Nous ne distinguerons point l'un d'entre eux... (Au Seigneur) nous sommes soumis.»

La soumission des juifs à la dhimma²

En tenant compte des dates avancées par Nahum Slouschz, nous pourrions situer l'arrivée des juifs au *Maghreb al-Aqsa*³ tout juste mille ans avant les troupes arabes de Moussa ibn Nossayr⁴. Selon cet historien⁵, les premières colonies juives auraient commencé à apparaître sur le littoral nord-africain à partir de 320 av. J.-C., avec la déportation de 10.000 captifs de Palestine vers l'Afrique par Ptolémée

1 Traduction de Régis Blachère, Paris, vol. 1, pp. 47-48.

2. Sur la *dhimma*, le statut légal des *dhimmi-s*, voir, article *Dhimma*, dans *Encyclopédie de l'islam*, nouvelle édition, vol. II, pp. 234-238 ; Robert Mantran, *L'expansion musulmane (VIIe - XIe siècle)*, Paris, 1979, pp. 262-268 et Haïm Zafrani, *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972, pp. 104, 112, 130 et 211. Se référer également à l'article de Meïr Bar-Asher, «Le statut des Juifs chez les malikites du Maroc d'après *Al-mi'yar al-mu'rib d'al-Wansharîsî*», dans *Relations judéo-musulmanes au Maroc, Perceptions et réalités*, ouvrage collectif dirigé par Michel Abitbol, Paris, 1997, pp. 57-69.

3. C'est ainsi que les auteurs arabes appellent le Maroc, l'espace nord-africain situé à l'extrême, le plus éloigné.

4. Il a dirigé l'offensive arabe (entre 705 et 708) jusqu'à l'Atlantique, soumettant à l'islam, par la force, les tribus du centre et de l'ouest maghrébin. Voir, Robert Mantran, *op. cit.*, pp. 134-136.

5. Voir, «Étude sur l'histoire des Juifs et du judaïsme au Maroc» dans *Archives marocaines*, vol. IV et vol. XIV, Paris, 1905-1906.

Soter 1^{er} ¹. Ceux-ci se seraient répandus vers l'ouest, du littoral vers l'intérieur et, entre autres, vers Volubilis où on en a trouvé des traces. Au cours de la première moitié du second siècle av. J.-C., fuyant la Cyrénaïque en proie à des révoltes et à des massacres (118), des juifs s'installent au sud de l'Atlas, non loin d'Agadir ainsi que dans le nord, aux pieds du Rif. Par ailleurs, les persécutions wisigothes ont également contraint les juifs à fuir l'Espagne (IV^e s.) pour se réfugier en Afrique du Nord.

D'après Ibn Khaldoun ², à l'arrivée des Arabes, différentes tribus berbères professaient le judaïsme telles, entre autres, les Djerawa dirigées par la Kahîna ³ dans les Aurès, les Nefoussa en Ifriqiya ou les Mediouna et les Banu Fazzaz du *Maghreb al-Aqsa*. Pas plus que l'auteur du volumineux *Kitâb al-'Ibar* ⁴, les autres historiens n'ont pu solidement étayer leurs conclusions sur la fixation de la composante juive de la société marocaine mais, de toute évidence, ses membres ont su résister à toutes ces vagues de colonisateurs en sauvegardant ce que sociologues et anthropologues ont appelé leur «personnalité de base» ⁵.

Au regard du groupement judéo-maghrébin, la conquête musulmane représentait un changement de maîtres et un ordre nouveau auxquels il devait s'adapter sans négliger le risque accru d'acculturation contre lequel il devait se préserver. Nous constatons toutefois, une véritable mutation socioculturelle et une orientaliation rapide des «protégés» juifs qui ont aisément adopté la langue arabe et la vie citadine, tout en restant fidèles au judaïsme.

Pour garder leur foi, les Gens du Livre sont devenus des *dhimmi-s* (protégés) bénéficiant, en dehors du «droit d'hospitalité» dans la cité musulmane, de la libre pratique de leur culte, du maintien de leur propre législation religieuse et civile et de leurs propres tribunaux, en sachant qu'ils pouvaient tout aussi bien avoir recours au juge

1. Devenu roi en 305, ce souverain macédonien (367-283 av. J.-C.) conquiert la Palestine, la Syrie, Chypre et la Cyrénaïque.

2. *Histoire des Berbères*, traduction de l'arabe par le Baron de Slane, Alger, 1852-1856, tome 1, p. 208.

3. «*Al-Kahîna (la Devinresse) fut, en face de Hassan ibn al-Nu'man al-Ghassâni, l'âme de la résistance berbère luttant contre les envahisseurs arabes après l'effondrement du pouvoir officiel des Rûm marqué par la chute de Carthage (692-693)...*» Celle dont la légende s'est emparée depuis pour en faire une passionaria au caractère belliqueux et indomptable, a été décapitée au lieu-dit depuis, Bir al-Kahîna (le puits de la Kahîna). Voir, Ibn Khaldoun, *op. cit.*, vol. 1, p. 208 et André Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985, pp. 84-86.

4. Cet ouvrage, dont le titre a été traduit par *Le Livre des Leçons*, a été rédigé entre 1375 et 1379.

5. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1966, tome 2, p. 540.

musulman. Leur vie et leurs biens sont protégés par le pouvoir en place mais en échange, ils doivent payer un impôt distinctif, la *jizya*, ainsi que le commande la sourate «l'immunité, ou la repentance» (IX, 29) :

«Combattez ceux qui ne croient point en Allah ni au Jour dernier (qui) ne déclarent pas illicite ce qu'Allah et son Apôtre ont déclaré illicite, (qui) ne pratiquent point la religion de Vérité, parmi ceux ayant reçu l'Écriture ! (Combattez-les) jusqu'à ce qu'ils paient la *jizya* directement (?) et alors qu'ils sont humiliés.»¹

Cette subordination s'exprime de diverses manières dans l'interdiction de construire de nouveaux lieux de culte, de porter des chaussures en public, notamment à proximité des mosquées, de porter de beaux vêtements ², de monter à cheval et dans l'obligation de céder le pas aux musulmans sur la voie publique. L'exercice de la force physique, militaire ou politique, est un élément intrinsèque de l'honneur qui n'est dû qu'aux croyants et l'usage d'un tel pouvoir par des juifs - et a fortiori sa légitimation -, étant un affront à l'islam, est donc catégoriquement interdit.

Nous serons amenés à constater qu'en réalité, de nombreux juifs ont occupé des fonctions diverses à la cour des sultans, tant au Maghreb qu'au Machrek, pour certains au péril de leur vie et pour d'autres, au prix de leur conversion à l'islam. De même, la loi interdisant aux musulmans de faire appel à un médecin juif ou chrétien, semble avoir été tout à fait passée sous silence étant donné le grand nombre de médecins «infidèles» sollicités pour exercer leur art au sein des cours musulmanes ³.

Au cours des siècles, l'exercice de la *dhimma* a connu bien des variations, oscillant entre la clémence et l'humiliation, selon l'endocritinement des foules ou la volonté du prince. Il y avait d'un côté, des *foqaha* (jurisconsultes) interprétant les règles de la *dhimma* comme

1. Trad. Régis Blachère, *op. cit.*, p. 216.

2. Henri Terrasse, dans son *Histoire du Maroc, des origines à l'établissement du Protectorat français*, Casablanca, 1949, p. 333, rapporte que Ya'qoub al-Mansour, prince almohade, imposa aux juifs, même convertis, car il doutait de la sincérité de leur «islamité», des vêtements bleu foncé avec des manches tombant jusqu'aux pieds et une calotte couvrant les oreilles. Les juifs auraient obtenu de son successeur, An-Nasser, de porter seulement des vêtements et des turbans jaunes.

3. Salomon D. Goiten a écrit que «les sources arabes de l'histoire de la médecine - le témoignage, par exemple, de Ibn abi Usaïdia, collègue du fils de Maïmonide, Abraham - impressionnent le lecteur par l'esprit de véritable confraternité qui, à cette époque, liait les médecins de confessions différentes». Voir *Juifs et Arabes*, Paris, 1957, p. 77.

des mesures vexatoires et de l'autre, des souverains qui, par zèle religieux ou pour accroître leur notoriété, ont édicté des mesures pour les satisfaire ¹. Au Maroc, la capitation ² était bien souvent assortie du versement obligatoire d'une somme arbitraire considérée comme un «cadeau-dû» (*hdiya*) pressurant davantage une communauté privée de recours efficaces. Selon André Chouraqui ³, «les juifs payaient aux sultans la *jizya* et des impôts sur les transactions commerciales et offraient, de plus, d'importants cadeaux aux pachas ou aux caïds, pour prix de leur protection...»

Cette «protection» n'a pas assuré la sécurité des populations juives vivant en Terre d'Islam alors qu'elle leur avait été consentie par la charte dite d'Omar ⁴. Elles étaient généralement perçues comme l'élément vulnérable le plus exposé de la société dont le sort dépendait étroitement du sultan au point que, de façon induite, «s'attaquer aux juifs des villes qui lui étaient proches, constituait un affront à sa souveraineté»⁵. En plus de la protection du sultan qui s'étend à l'ensemble de la collectivité juive, les commerçants juifs itinérants doivent s'assurer de la protection individuelle des tribus afin de circuler en toute sécurité sur leurs territoires, autant dire alors que l'agression d'un protégé juif en ville, ou entre deux bourgades, équivaut à envahir la sphère d'influence de son protecteur musulman ⁶.

La résistance du substrat berbère à l'islamisation

De même que les tribus berbères ont résisté longtemps à la romanisation ⁷, elles se rebellent contre le général arabe, Moussa ibn Noussayr et contre les émissaires du gouvernement de Bagdad. Ceux-ci commettent l'erreur d'assujettir les nouveaux convertis à des impôts que seuls les infidèles étaient contraints de payer ⁸. Ibn Khaldoun rapporte que durant près de deux siècles, ces conversions massives et brutales n'ont abouti qu'à une apostasie immédiate des tribus berbères païennes ou à leur ralliement au schisme kharijite ⁹.

1. *Encyclopédie de l'islam*, article *Dhimma*, *op. cit.*, p. 234.

2. Haïm Zafrani, *Mille ans de vie juive au Maroc*, Paris, 1983, pp. 134-135.

3. *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985, p. 98.

4. Sous sa forme complète, ce pacte n'est attesté qu'à la fin du XIe siècle. La tradition attribue au successeur du prophète Mohammed, le calife Omar (qui régna à partir de 634), la rédaction du statut qui garantissait certains droits aux *dhimmi*-s.

5. Voir Shlomo Deshen, *Les Gens du Mellah*, traduit de l'anglais par Janine Gdalia, Paris, 1991, p. 46.

6. *Ibid.*, p. 50.

7. Voir Marcel Benabou, *La résistance africaine à l'occupation romaine*, Paris, 1976.

8. Henri Cambon, *Histoire du Maroc*, Paris, 1952, p. 23.

9. Mouvement sunnite, sécessionniste, apparaissant dans la deuxième moitié du VIIe s.,

Les néophytes, considérés comme des musulmans de catégorie inférieure, ont adhéré également à ce mouvement qui convenait mieux à la mentalité égalitaire locale. Il nous faut retenir au moins trois des éléments principaux qui ont contribué à l'islamisation progressive de la population maghrébine de souche :

- Le développement du christianisme et le prosélytisme juif comme facteurs d'initiation au monothéisme absolu de l'islam.

- L'obligation incombant aux conquérants arabo-musulmans de propager le Message coranique et, en premier lieu, celui de l'unité et de l'unicité de Dieu ¹.

- La conscription et l'urbanisation comme vecteurs de la civilisation islamique.

Les conquérants arabes, peu nombreux², ont constitué l'encadrement militaire et religieux de troupes recrutées au sein de la population autochtone. Au nom de l'islam, ces troupes ont regagné leur autonomie et réussi à mettre un terme à ce que Abdallah Laroui³ appelle «*l'histoire des étrangers en terre maghrébine*». Pour l'historien marocain, les Maghrébins ont considéré leur islamisation comme un «*couronnement et non comme un reniement*» car, écrit-il⁴, «*leurs cœurs s'ouvrirent à l'appel de l'islam parce qu'ils y virent un moyen de libération nationale et d'indépendance territoriale, en même temps qu'une garantie, pour l'esprit et le cœur, contre toute servitude*». Cette dernière assertion constitue une réponse évidente aux historiens européens qui, tels Georges Marçais⁵, Jean-Louis Miège⁶ et d'autres encore, ont présenté la conversion des Berbères comme un simple exutoire à leur ardeur guerrière, à leur caractère naturellement belliqueux et comme un moyen inespéré d'assouvir leur soif de pillage⁷.

Durant le processus d'islamisation, la population nord-africaine dans son ensemble, s'est irrévocablement arabisée en adoptant la civilisation des immigrés orientaux, leur langue et celle du Coran au détriment du latin, tout en préservant l'idiome berbère⁸ et bon

qui prône l'égalité de tous. De plus, il revendique l'imamat et le califat pour tout croyant, quelle que soit son origine ethnique, pourvu qu'il soit irréprochable sur le plan moral et religieux.

1. Mohammed Belochi, *La conversion des Berbères à l'islam*, Tunis, 1981, p. 90.

2. Le contingent comptait 150.000 soldats arabes, selon V. Monteil, dans *Maroc*, Paris, 1962, pp. 12-13.

3. *L'Histoire du Maghreb*, Paris, 1975, p. 90.

4. A. Laroui cite Allal al-Fassi, un nationaliste marocain contemporain.

5. Voir *La Berbérie musulmane*, op. cit. p. 35.

6. Voir *Le Maroc*, Paris, 1977, p. 22.

7. Voir l'article de M. Arkoun, «Penser l'histoire du Maghreb», dans *L'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves Lacoste, La Découverte, Paris, 1991, pp. 48-50.

8. Celui-ci subsiste encore dans de vastes régions de pénétration difficile comme le sud

nombre de ses particularismes. Une situation linguistique originale est alors apparue, imposant aux juifs et aux musulmans un langage différent, selon qu'il était utilisé dans l'enceinte du palais ou à l'intérieur du foyer, pour prier à la mosquée ou à la synagogue, ou pour communiquer en ville ou à la campagne.

2. L'institution d'une civilisation urbaine

C'est à partir des villes que se répand sur le monde rural, plus conservateur, la domination politique, culturelle et cultuelle de l'islam. Du IX^e au XI^e siècle, les centres urbains romains de Volubilis, Septem ou Tingis sont abandonnés pour des villes nouvelles comme Oujda, Fès ou Marrakech ¹, considérées encore de nos jours, pour les deux dernières, comme des cités mythiques.

La ville de Fès, créée par les Idrissides (808) puis améliorée par les Mérinides (dès 1276) ² illustre parfaitement la réintroduction d'une civilisation urbaine, de type oriental cette fois, dans une société rurale berbère. Fès occupe une position stratégique, véritable carrefour situé au centre d'une riche région agricole, seule voie faisant communiquer d'ouest en est les plaines atlantiques du Maghreb *al-Aqsa* avec celles du Maghreb central et oriental et, du nord au sud, la côte rifaine avec la ville de Sijilmasa, principal relais vers l'Afrique.

Le charme de la ville tient, entre autres choses, à l'eau qui y circule partout mais aussi, à n'en pas douter, au métissage culturel ³ suscité par un nouvel afflux de population (818). Elle a servi de refuge à plusieurs centaines de familles, dont de nombreuses familles juives ⁴,

de la Tripolitaine, l'Aurès, la Kabylie et la plus grande partie des massifs montagneux de l'Atlas marocain.

1. La création d'Oujda par les Berbères zénètes remonte à la fin du Xe siècle et celle de Marrakech par Youssef ben Tachfine à 1066.

2. Différentes chroniques arabes contiennent des descriptions précises de Fès, entre autres celles de Ismaïl ibn al-Ahmar, *Buyutat Fas al-Kubra'* (Les grandes familles de Fès) et *Rawdat an-Nasrine fi dawlat Bani Marine* (le Jardin des Eglantines : la dynastie des Mérinides), 'Ali ibn Abi Zar', *Rawd al-Qirtas* (Histoire des souverains marocains et de la ville de Fès) et 'Ali al-Jaznai, *Zahrat al-'as* (la Fleur de myrte). Voir l'article de Mohammed Mezzine, «La mémoire effritée», dans *Autrement*, n° 13, février 1992, pp. 38-57.

3. Voir Ahmed ben Khaled an-Naciri as-Slaoui, *Kitab al-Istiqa li-akhbar doual al-Maghrib al-Aqsa*, trad. A. Graulle, Archives marocaines, Paris, 1925, vol. XXXI, p. 31 : «La ville de Fès formait anciennement deux agglomérations distinctes, entourées chacune d'un rempart et ayant chacune ses portes particulières, elles étaient séparées par la rivière : l'une des deux rives fut appelée Rive des Qaraouiyyine, parce que ce fut là que s'établirent les Arabes venus de Kairouan, soit trois cents familles qui occupèrent des maisons bâties. L'autre rive prit le nom de Rive des Andalous parce qu'elle reçut les Arabes venus d'Andalousie : ils atteignaient un nombre considérable, quatre mille familles, dit-on, qui occupèrent également des maisons bâties.»

4. Haïm Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, Leiden, 1974, p. 99 : «Différentes

cordouanes et kairouanaïses, contraintes à l'exil pour échapper aux sévices infligés par le prince omeyyade, Al-Hakam ben Hicham (796-822). Elles allaient introduire des techniques avancées et initier rapidement la récente agglomération à l'apprentissage de la vie urbaine ; à leur contact, les nomades nouvellement installés à Fès se sont transformés en citadins et ont développé leur aptitude aux pratiques commerciales et artistiques ¹.

Les juifs à Fès, avant leur assignation au mellah

Depuis son installation lointaine au Maghreb, la communauté juive a toujours été considérée comme différente religieusement mais, socialement et culturellement, indissociable de la collectivité constituée de chrétiens et de païens. Les dirigeants changeaient - Romains, Vandales ou Byzantins -, imposaient une nouvelle religion, une nouvelle langue, étendaient leurs territoires sans que la structure et la symbiose sociales ne changent vraiment.

Le groupe autochtone, toutes croyances confondues, constituait la base de la pyramide sociale asservie par les soldats conquérants alors que toutes les richesses étaient aux mains des grands propriétaires fonciers représentant les intérêts de l'État impérial. Les conséquences les plus importantes de cette inféodation commune, ont été le resserrement des liens entre les différentes composantes de cette base, unies dans l'adversité pour se défendre. L'évocation des tribus berbères des Aurès se coalisant avec la Kahîna pour lutter contre les troupes du général arabe, Hassan ibn Nu'man al-Ghassani, en est la parfaite illustration.

Fès devient assez vite le centre d'une grande communauté juive qui accorde beaucoup d'importance aux études bibliques comme en témoigne l'Épître que lui adresse (vers 890) le philologue Yehoudah ibn Qoraïsh ². Une étude sociologique approfondie de l'entité judéo-fassie de la fin du IX^e siècle révélerait l'étonnante mutation qu'elle a pu subir, en partie du fait de ce que l'on pourrait s'autoriser à appeler sa *déberbérisation* mais surtout, à la suite de son intégration à ces nouveaux milieux citadins en tant que groupe minoritaire, estampillé par l'islam.

sources mentionnent la présence de juifs dans la nouvelle cité de Fès ... Selon une de ces sources, certains de ces juifs venus d'Espagne en même temps que des familles musulmanes peu après la fondation de la ville, devaient payer un impôt foncier s'élevant à 30.000 dinars.»

1. *Histoire du Maroc*, ouvrage collectif, sous la direction de Brahim Boutaleb, Casablanca, 1967, p. 65.

2. Sur son *Épître aux Juifs de Fès*, voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman*, Paris, 1977, p. 106.

De même que les conquérants précédents, les Arabes ont préféré occuper les villes et garantir l'autorité des chefs berbères sur leurs tribus tout en les incitant à se convertir à l'islam et à s'associer à eux pour aller vers de nouvelles conquêtes. Or, les progrès de l'islamisation et l'application effective de la *dhimma* aux Gens du Livre ont entraîné une déstructuration du tissu social maghrébin. Les liens du passé se sont distendus et, alors que la communauté chrétienne a fini par disparaître, les juifs ont constitué un groupe minoritaire, caractérisé par un conservatisme religieux voué donc, à terme, à l'isolement et à la *mellahisation*, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Une communauté minoritaire dans la cité

Pour cerner cette notion de minorité judéo-marocaine, il faut tenter de la définir dans son contexte sociologique et établir quelques éléments principaux la concernant ¹ :

- **L'élément communautaire** : la cohésion matérielle du groupe se fait par le biais d'une organisation autonome datant du temps de la présence romaine.

- **L'élément quantitatif** : il s'agit d'un groupe numériquement important qui possède une cohésion religieuse, linguistique et historique constituant une des composantes humaines originelles de la société maghrébine.

- **La conscience de minorité** : les lois discriminatoires imposées aux juifs par l'islam, même de façon plus ou moins sévère, ont développé chez eux un sentiment légitime d'insécurité permanente et accru leur sens du confinement. L'essentiel de la vie juive s'est déroulé au sein de la communauté (la vie familiale, l'éducation, la poursuite des études à l'âge adulte, les cérémonies et les services religieux), dans des quartiers réservés, les *mellahs*, autant à cause de l'obligation qui leur était faite par les autorités non-juives, que par nécessité naturelle de se réunir autour de leurs propres institutions.

- **L'oppression** : tout au long de l'histoire, l'oppression sporadique de la minorité juive va se manifester par l'application d'une lourde imposition, par une certaine forme de discrimination juridique mais aussi parfois, par de graves exactions ².

Il est difficile, dans le cas de cette minorité vivant en Terre d'Islam,

1. Cf. *Encyclopédie Universalis*, Paris, 1980, vol. XI, pp. 72-77, article *Minorités*.

2. Certains auteurs ont tenté de situer ces exactions par rapport à celles endurées par les juifs dans le contexte européen où ceux-ci étaient engagés dans des activités économiques étroitement circonscrites et où ils se trouvaient, contrairement aux juifs marocains, éloignés de l'environnement non juif par une hostilité mutuelle en voie de développement permanent. Voir, Norman A. Stillman, *The Jews of Arab Lands, A History and Source Book*, Philadelphia, 1979, pp. 86-87.

d'invoquer une réelle ségrégation sociale alors que, sous chacune des dynasties marocaines à partir des Mérinides (XIII^e siècle), son histoire révèle une cohabitation alternant entre périodes de quiétude relativement longues et périodes marquées de soubresauts haineux à son égard. Dans le premier cas, des courtisans juifs entourent le prince et, dans le second, ils sont inquiétés, voire même exécutés et la sécurité de leurs coreligionnaires sérieusement menacée.

Il n'y avait pas davantage de stricte oppression d'ordre économique et nous voulons y voir pour preuves certains métiers monopolisés par les artisans juifs ¹ mais surtout, l'importante contribution de familles juives célèbres, telles que les Pallache et les Maimran, à la diplomatie et au commerce international marocain. La source économique de l'oppression s'est trouvée, à l'inverse, dans la situation privilégiée de ces mêmes courtisans juifs, lorsque leurs prérogatives étaient devenues intolérables à la majorité musulmane.

Les premières mutations imposées par l'islamisation, l'arabisation et l'urbanisation à la société judéo-marocaine se développeront jusqu'à devenir des éléments constitutifs d'un nouvel individu appelé *dhimmi*, assimilé au juif dès lors que le christianisme disparaît de l'horizon nord-africain. Pour ces *dhimmi-s*, l'acquisition d'un rôle social au sein d'une société dont les traditions politiques et culturelles ont été bousculées et bouleversées par l'intrusion islamo-arabe, s'effectuera en fonction du degré de tolérance manifestée par chacune des trois premières dynasties régnant au nom de l'islam, sur le Maghreb et sur la péninsule ibérique.

3. Les tentatives de centralisation du pouvoir

Plus d'un siècle après l'irruption des conquérants arabes et de l'islam en Afrique du Nord, de nombreux foyers de résistance politique et religieuse persistent encore. Les Berbères continuent de s'opposer à la domination politique imposée par l'Orient, tout en subissant lentement les effets de son influence culturelle. Mais, s'ils rejettent l'autorité des califes abbassides, ils accueillent volontiers les exilés orientaux et les choisissent pour maîtres.

La première dynastie arabo-marocaine : les Idrissides (788-985)

En 788, un fugitif du nom d'Idriss ibn 'Abd Allah ² arrive à Tanger,

1. Sur les activités commerciales, artisanales ou agricoles, voir Haïm Zafrani, *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972, pp. 160-176.

2. Il est le descendant de 'Ali (gendre du Prophète) et de sa fille Fatima, miraculeusement

imitant de nombreux autres exilés qui avaient jeté leur dévolu sur cet Occident extrême afin d'y réaliser leurs rêves de conquête et de pouvoir. De fait, Idriss devient l'imam de la tribu des Awraba ¹ (789) fixée près de l'ancienne cité romaine de Volubilis, cité habitée également par des chrétiens et des juifs. André Chouraqui, se référant au *Rawd al-Qirtas* ², rapporte qu'Idriss les aurait massacrés alors qu'Henri Terrasse mentionne de simples heurts avec ces tribus ³.

Idriss semble avoir eu deux soucis essentiels : fonder une capitale et faire œuvre de prosélytisme. Il inaugure *Madinat-Fas* pour accroître son prestige à l'instar de ses prédécesseurs, 'Oqba ibn Nafi', fondateur de Kairouan (670) ⁴, ou Ibn Rostem, restaurateur de Tahert (776). Il marque surtout sa volonté d'y instaurer un véritable centre politique. Le pouvoir idrisside, entité politique embryonnaire et rudimentaire, s'appuie sur une armée levée sur place, payée avec les prises de guerre et les impôts versés par les non-musulmans ⁵. Toute sa vie durant, Idriss n'a cessé de diriger ses troupes contre les Berbères et de façon encore plus virulente, contre les juifs, pour les contraindre à adopter l'islam ⁶.

En lui succédant, son fils Idriss s'installe (809) en face de *Madinat-Fas* et réussit à grouper, sous une seule autorité musulmane, un bon nombre de tribus berbères jusque là indépendantes les unes des autres. Il choisit de s'entourer de plusieurs personnalités arabes, créant ainsi une petite cour qui apparaît comme l'ébauche du *Makhzen* (gouvernement) des dynasties ultérieures ⁷.

D'après Al-Bekri et Ibn Khaldoun, la plupart des tribus des plaines atlantiques, des régions de l'Atlas, des oasis et du Maroc oriental

échappé au massacre qui a suivi la victoire des Abbassides à la bataille de Fakh (786).

1. Selon le *Kitab al-Istiqsa*, op. cit., vol. XXXI, p. 14 : «Ce furent les Awraba qui le proclamèrent les premiers ; ils jurèrent obéissance à ses ordres et fidélité à sa cause, s'engagèrent à le prendre pour modèle dans leurs prières et à s'en remettre à lui dans les expéditions et dans les affaires de gouvernement.»

2. *Les Juifs d'Afrique du Nord*, op. cit., p. 11, n. 6.

3. *Histoire du Maroc des origines...* op. cit., p. 121.

4. Selon Ibn Khaldoun «'Oqba fonda Kairouan et y fit bâtir la grande mosquée ; les maisons et les autres mosquées furent élevées par la population. La ville, entourée de remparts, fut entièrement construite en cinq ans ; elle avait un périmètre de trois mille six cents brasses.»

5. Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1986, tome 2, p. 42.

6. D'après le *Kitab al-Istiqsa* : «Idriss partit en campagne contre les Berbères du Maroc qui suivaient encore le paganisme, le judaïsme et le christianisme ; il en était resté en effet qui s'étaient retranchés dans les montagnes et dans des repaires et des forteresses presque inexpugnables. Idriss ne cessa de les harceler et de chercher à les attirer hors de ces repaires que lorsqu'ils eurent embrassé l'islam, volontairement ou par la force. Ceux qui s'y refusèrent furent détruits par le meurtre et la captivité», op. cit., vol. XXXI, p. 16.

7. Voir Jacques Caille, *La petite histoire du Maroc (première série : des origines à Moulay Ismaïl)*, Casablanca, 1950.

auraient résisté à la fois, à la domination idrisside et aux influences orientales transmises par l'intermédiaire des Kairouanais. Le pouvoir idrisside, fort mais vulnérable, n'a pas résisté à la mort de son instigateur, prématurément disparu à l'âge de trente-six ans (828). Mohammed, le petit-fils d'Idriss, partage les territoires conquis entre ses six frères, ne gardant pour lui que le titre d'imam et l'administration de la cité-État de Fès. Cette décision, qui a entraîné des luttes incessantes entre les héritiers idrissides, a eu l'avantage de permettre une islamisation rapide des régions contrôlées par chacun d'eux.

Mohammed ibn Idhari al-Marrakchi ¹ rapporte que l'un de leurs descendants, Yahia ben Yahia ben Mohammed (859), «*souverain scandaleux, adonné à la boisson, a pénétré dans un bain (hammam) pour y poursuivre une femme juive*». Dans la plupart des ouvrages historiques traitant du Maroc, cet événement apparaît comme un des signes révélateurs de certaines informations sociologiques concluantes. Marçais y fait simplement mention ² pour prouver la décadence des héritiers d'Idriss II alors que Terrasse ³ y voit la preuve que juifs et musulmans vivaient dans une grande promiscuité. Haïm Hirshberg parvient à faire la même lecture analytique de ce signe que l'historien français mais son interprétation va jusqu'à l'affirmation d'une «*position influente des juifs*»⁴. Chouraqui, citant Le Tourneau ⁵, rapporte que Yahia aurait violé une jeune fille juive qui avait repoussé ses avances. Indignés par cet acte, juifs et musulmans auraient poursuivi puis assassiné l'émir dans le quartier de la ville où il se cachait. Il en conclut que, «*histoire ou légende, le fait atteste l'insertion des juifs dans la vie du pays auprès de leurs voisins musulmans, toujours prêts à défendre l'honneur d'une femme dans cette société à majorité berbère*».

L'examen du contexte historique nous laisse supposer que chacune des communautés a pu avoir un mobile différent : les musulmans, impliqués dans les rivalités opposant les différentes branches de la famille idrisside, voulaient éliminer le «*souverain scandaleux*» tandis que les juifs, entraînés par le mouvement contestataire, souhaitaient le châtier pour avoir outragé leur coreligionnaire. Cela n'en demeure

1. *Al-Bayan al-moghrib fi akhbar al-Maghrib*, publié par R. Dozy et traduit par E. Fagnan, Leyde, 1848-51 (2 vol.).

2. *La Berbérie musulmane, op. cit.*, p. 124.

3. *Histoire du Maroc des origines ... op. cit.*, p. 125.

4. *A History of the Jews... op. cit.*, vol. I, pp. 99-100 : «*The important and influential position of the Jews is evidenced by the story of the Emir Yahya al-Idrisi (in the sixties of the 9th century), wether authentic or not.*»

5. *Histoire des Juifs en Afrique du Nord, op. cit.*, p. 111.

pas moins la preuve qu'ensemble et dans l'adversité, ils aient eu la volonté de rassembler leurs forces pour une lutte commune ¹.

Au X^e siècle, Fès est déjà considérée comme l'une des villes-phares du judaïsme et de l'islam et s'affirme comme un des grands centres intellectuels où se rejoignent des lettrés appartenant à l'une et à l'autre religion. Dounash ibn Labrat est l'un de ces *courtiers de la science juive*, lettré itinérant, poète et linguiste. Né à Fès d'une famille bagdadienne, il a reçu une formation juive et arabe dans son pays d'origine auprès de Saadya Gaon dont il diffusera les enseignements en Occident musulman et en Espagne. Il revient à Fès puis s'établit à Cordoue où «*il pose les bases d'une métrique hébraïque nouvelle, réplique de la métrique arabe dont on adopta les règles en dépit de quelques contraintes imposées au rythme du vers hébraïque et aux structures linguistiques propres de l'hébreu*»².

Suivant l'exemple d'Ibn Labrat, d'autres érudits quitteront Fès pour Cordoue, nouveau centre de la culture juive en Espagne. Ainsi Yehoudah Hayyouj, appelé Abou Zakharyah Yahya ben Dawd al-Fassi qui fut le maître du grammairien juif cordouan, Abdulwalid Merwan ibn Janah. C'est également le cas de Samuel ben-Hofni ha-Cohen, (né à Fès vers 960), célèbre par ses écrits combattant le mysticisme et la croyance au surnaturel, qui avait été grand rabbin de sa ville natale.

Tous ces grands lettrés judéo-maghrébins trouvent en Espagne des conditions de vie meilleures en bénéficiant de la protection et du soutien de mécènes et de poètes tels que Hasday ibn Shaprut ou Samuel ha-Naguid. D'après Haïm Zafrani ³, il est incontestable que «*les rabbins du Maghreb ont été les maîtres du judaïsme espagnol et les fondateurs de l'école espagnole*» ; la naissance d'une poésie hébraïque profane en Espagne semble bien coïncider avec l'arrivée de Dounash ibn Labrat dans ce pays ⁴.

Nous pouvons en déduire de même que ce développement de

1. Il n'est pas fait mention de cette alliance dans le *Kitab al-Istiqsa* (vol. XXXI, p. 45) qui rapporte les faits comme suit : «*Le nouvel émir (Yahia) suivit une politique mauvaise et mena une conduite des plus dépravées. S'étant un jour introduit dans un hammam où se trouvait une jeune juive d'une grande beauté, il voulut l'approcher ; elle se mit à crier et à appeler au secours si fort que la foule, menaçante, accourut et s'attroupa autour de l'émir. Il réussit à s'enfuir et à se cacher sur la rive des Andalous en attendant que l'émeute se calme. Il mourut de honte dans la nuit même, confus du malheur qu'il s'était attiré.*»

2. Haïm Zafrani, *Littératures dialectales et populaires juives en Occident musulman*, Paris, 1980, p. 240. Le nom d'Ibn Labrat est toujours étroitement associé à celui de son rival, Menahem ibn Saruk, le grammairien, lexicographe et poète andalou.

3. *Mille ans de vie juive...*, op. cit., p. 15.

4. Haïm Zafrani, *Poésie juive ...*, op. cit., p. 83.

l'étude de la grammaire et de la philologie s'est fait parallèlement à l'adoption de la langue arabe par les communautés juives maghrébines pour lesquelles l'hébreu demeurait en usage mais voyait son champ d'application se restreindre à la liturgie synagogale, à la poésie et parfois à la prose. C'est l'arabe qui, dès lors, devenait la langue de la science et de la philosophie, de l'administration et du commerce.

De la fin du règne d'Idriss 1^{er} (793) à l'avènement de l'autorité almohade (1148), la trame sociale qui prend forme au Maghreb, inspirée du modèle oriental, avec ses divisions et ses spécificités, insère le groupe juif dans son maillage selon un protocole variable et tout à fait imprévisible. La conquête de la péninsule ibérique (à partir de 711) lui octroie une coloration particulière du fait du déplacement en Andalousie ¹ de l'épicentre culturel et économique du monde islamique, longtemps situé à Bagdad, et des échanges incessants entre les populations vivant des deux côtés du détroit.

La division politique des territoires maghrébins, le déclin et la chute de la dynastie idrisside sont deux des causes principales de cette dispersion des énergies et des talents. C'est entre le IX^e et le XI^e siècle que l'Afrique du Nord apparaît telle une trinité territoriale : à l'est, l'Ifriqiya soumise aux Aghlabides (800-909)² auxquels succèdent les Fatimides (909-1171)³ puis les Zirides (972-1167)⁴, à l'ouest, le Maghreb *al-Aqsa* assujetti aux Idrissides puis aux Almoravides et enfin, le

1. D'après Juan Vernet : « C'est 'Abd ar-Rahman 1er, l'immigré omeyyade échappé au massacre perpétré par les Abbassides, qui amorça l'introduction de la culture orientale en Espagne, si par culture, nous entendons les Belles Lettres et les sciences juridico-religieuses, celles qui revêtaient la plus grande importance pour les nouveaux arrivants. Mais, c'est à l'époque de Abd ar-Rahman II (822-852), qu'apparaissent les premiers savants dignes de ce nom... », dans *La cultura hispanoarabe en Oriente y Occidente*, traduit de l'espagnol par G. Gros, Madrid, 1978, pp. 38-39.

2. Après avoir souffert des guerres opposant les Kharijites et les émirs envoyés par le califat de Bagdad, les villes de Kairouan, Tunis, Gabès, Sfax ou Sousse retrouvent sous les Aghlabides une vitalité nouvelle où, selon les récits d'Al-Yaqoubi, voyageur contemporain, « des juifs, notamment des médecins, représentent une élite intellectuelle ; chrétiens et juifs paraissent ne pas trop souffrir du contact avec les musulmans ». Voir Charles-André Julien, *op. cit.*, tome II, p. 46.

3. Pour gouverner l'Ifriqiya, l'Égypte ou la Syrie, les Fatimides ont nommé des vizirs et des conseillers chrétiens et juifs tels Hassan ben Ibrahim at-Toustari, Sadaqa ben Youssouf al-Fallahi ou Ya'qoub ibn Kiliss. Sur l'ascension fulgurante du courtisan juif At-Toustari, sa conversion à l'islam et sur sa fin tragique (1036-1047), voir Walter Fischel, *Jews in the Economic and Political Life of Medieval Islam*, New-York, 1969, pp. 68-69. Sur la collaboration de non-musulmans à la cour fatimide, voir Norman A. Stillman, *op. cit.*, vol. 1, p. 200. Sur le cercle d'études réunissant juifs et musulmans dans le palais d'Ibn Kiliss, voir Haïm Zafrani, *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, p. 47. Sur l'émergence de la dynastie fatimide et l'évocation de leurs différents conseillers juifs, dont l'astrologue Rabbi Paltiel voir Haïm Z. Hirschberg, *op. cit.*, pp. 103-104. Enfin, sur les mesures vexatoires appliquées aux *dhimmi-s* par l'un des successeurs d'Al-Mo'izz, Al-Hakim bi-Amr Allah (996-1021) moins bien disposé à leur égard, voir Raphaël Pataï, *The seed of Abraham, Jews and Arabs in Contact and Conflict*, Salt Lake City, 1986.

4. Le premier à avoir dirigé la communauté juive en arborant le titre de *nagid* (1015),

territoire intermédiaire restant morcelé entre différentes tribus indépendantes et le puissant royaume de Tahert. Toutes ces dynasties tentent de se maintenir au pouvoir en développant la notion de centre politique au départ d'une ville-phare et le sort des communautés juives vivant sous leur «protection» varie selon les termes d'une cohabitation pacifique mais vulnérable.

La dynastie impérialiste des Almoravides (1056-1147)

C'est au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle que des tribus arabes nomades, les Hilaliens, traversent la Tripolitaine et l'Ifriqiya pour aborder les confins sud-est du Maghreb. Dans le même temps, un groupement de berbères Lamtouna¹ se forme dans le Sahara occidental et se prépare de son côté à conquérir l'Afrique du Nord par le sud-ouest. Youssef ibn Tachfine (1061-1106) prenant le commandement, entreprend la construction (1062) de Marrakech², s'empare de Fès³ (1069) et devient le maître du Maroc avant de conquérir le Maghreb central jusqu'à Alger (1082).

Par ailleurs, le calife omeyyade de Cordoue, incapable d'endiguer les rivalités des gouverneurs et des notables, voit se constituer progressivement 23 principautés séparatistes, indépendantes, *at-tarwa'if* (en espagnol, *las Taïfas*). Les chrétiens, plus particulièrement Alphonse VI de Castille (1040-1109), profitent de l'émiettement de leurs forces pour travailler à la libération du territoire et à sa reconquête (la *Reconquista*). Ibn Tachfine, appelé à la rescousse⁴, débarque à Algésiras (*al-Hadra*) avec une forte armée et remporte à Sagradas (*az-Zallaka*) une

Abraham ben 'Ata (ben Nathan, en hébreu), était aussi le médecin du prince ziride Badis (996-1016) puis celui de son fils, Al-Mo'izz (1016-1062). Voir S.D. Goiten, *A Mediterranean society, The Community*, Los Angeles, 1971, vol. II, pp. 24 et 244.

1. Le chef religieux des Lamtouna, 'Abdallah ibn Yassin, fonde sur la côte mauritanienne un couvent religieux et militaire (*ribât*) où les recrues, *al-Mourâbitoun* ou Almoravides, prônent une stricte discipline inspirée de la doctrine malékite. Près d'un millier d'hommes, tous voilés, entraînés à la vie militaire, affichent leur détermination à recréer par la force la communauté musulmane (*al-'umma al-'islamiyya*) et à reprendre le pouvoir au nom de principes politico-religieux. Sur le malékisme et *al-'umma al-'islamiyya*, voir Louis Gardet, *L'islam, Religion et Communauté*, Paris, 1967, pp. 190-193 et 274-275.

2. L'auteur du *Rawd al-Qirtas* raconte (pp. 194-195) que «lorsque commença l'année 454 (1062-1063), la puissance d'Ibn Tachfine avait atteint au Maghreb un degré tout à fait considérable... C'est alors qu'il conçut le vif désir de construire une ville où il pût habiter avec sa suite et son armée et qui lui servît de forteresse à lui-même ainsi qu'aux grands dignitaires de son royaume».

3. D'après *al-kitab al-Istiqa*, Ibn Tachfine «ordonna alors de démolir les remparts qui séparaient les deux villes : la rive des gens de Kairouan et celle des Andalous et en fit une seule agglomération qu'il fit fortifier. Il ordonna l'édification de mosquées dans les avenues et dans les rues en menaçant de châtier les habitants de toute rue où il ne se trouverait pas de mosquée». Dans, *Archives marocaines*, vol. XXXI, p. 150.

4. «Les habitants d'Andalousie, principalement les notables et les savants, lui écrivirent pour le

victoire complète sur Alphonse VI qui se voit contraint de se retirer de la région de Séville et de lever le siège de Saragosse (1086)¹.

Le second des souverains almoravides, 'Ali ben Youssef (1106-1142), né à Ceuta et élevé dans la tradition andalouse, n'était pas un saharien comme son père. Il s'établit à Cordoue, entouré de tous les grands chefs de guerre Lemtouna, des *sheykhs*, des *foqaha* et de deux médecins juifs originaires d'Espagne, Meïr ben Qamniel et Salomon ben al-Mu'allim. *Rawd al-Qirtas* ⁵ mentionne leurs deux noms à propos de l'expropriation de terrains (1135) appartenant à des familles juives en vue d'agrandir une mosquée. Ils seraient intervenus auprès du calife en faveur de leurs coreligionnaires et auraient obtenu de lui qu'ils puissent être dédommagés.

Pour gouverner l'Espagne, la dynastie berbère des Almoravides s'est affinée avant d'être tout à fait «hispanisée», s'entourant de courtisans et de conseillers espagnols ainsi que d'une milice chrétienne chargée de la perception des impôts. Elle eut recours aux personnages les plus distingués du pays, lettrés et artistes, formant aux dires d'un historien arabe, «une affluence des plus remarquables secrétaires et littérateurs telle que jamais aucun siècle n'en vit de pareille» ². C'est par son intermédiaire que s'est infiltrée plus profondément au Maghreb cette civilisation andalouse, déjà présente à Ceuta et à Fès.

Peu de sources décrivent de façon satisfaisante la situation des juifs sous la dynastie almoravide. Henri Terrasse ³ observe qu'au XI^e siècle, «les géographes anciens ne donnent, en dehors de quelques villes, aucune indication sur les populations israélites». *Rawd al-Qirtas* ⁴ mentionne la présence de contingents juifs dans les armées almoravides et dans celles du roi Alphonse VI de Castille, participant à ses côtés à la *Reconquista*. Cette absence de sources révélerait simplement, selon Hirschberg ⁵, que la communauté juive n'avait pas eu particulièrement à souffrir des campagnes almoravides et, d'ailleurs, ajoute-t-il, «l'histoire de Rabbi Isaac al-Fassi, contraint de fuir Fès pour Cordoue en 1088, ne contient aucune allusion à des persécutions religieuses» ¹. Pour témoigner de l'intense

supplier à grands cris de venir les dégager de l'ennemi qui les tenait à la gorge, afin de leur permettre de respirer en lui promettant d'agir avec lui, la main dans la main.» Voir, Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, op. cit., tome II, pp. 77-78.

1. Les princes présents sur le champ de bataille le proclamèrent *Amir al-moulimine* (Commandeur des musulmans), faisant d'Ibn Tachfine le premier des souverains à arborer ce titre. Voir *Rawd al-Qirtas*, op. cit., p. 190.

2. Voir Charles-André Julien, op. cit., vol. II, p. 88.

3. *Histoire du Maroc, des origines...*, op. cit., p. 201.

4. Op. cit., pp. 191 et 213.

5. *Ibid.*, vol. 1, p. 117.

activité des juifs et de leurs moyens de s'acquitter de sommes importantes, il cite un manuscrit attestant que, non seulement ils versaient le montant de la *jizya* à Ibn Tachfine (1071), mais encore, que ce dernier les avait même contraint à lui remettre en sus, la somme considérable de 100.000 dinars.

Cette analyse de l'histoire des juifs vivant à l'époque almoravide révèle de façon induite leurs lourdes contraintes fiscales ainsi que leur soumission effective à la *dhimma*. Toujours avec cette même volonté d'investir, faute de mieux, la fiscalisation comme source historique, Georges Marçais² insiste sur l'exploitation abusive des juifs par Ibn Tachfine et ses *foqaha* car, écrit-il «*les juifs, très nombreux et très riches dans les villes d'Espagne, étaient d'un bon rapport*».

En dépit des pressions fiscales, durant les soixante-dix années de souveraineté almoravide, la condition des juifs d'Espagne s'améliore au point de susciter chez leurs coreligionnaires maghrébins une forte attraction et une inclination de plus en plus marquée à la mobilité. Le mouvement migratoire atteindra essentiellement les couches supérieures, privant ces communautés de leurs forces vives et les plongeant d'autant plus dans l'embarras qu'elles seront contraintes d'affronter le fanatisme religieux et la cruauté des Almohades, succédant aux Almoravides.

Le martyre des juifs sous la domination almohade (1148-1269).

La doctrine d'Ibn Toumert, le premier des Almohades, repose d'abord sur le *tawhid* (l'affirmation de l'unicité de Dieu), ce qui vaut à ses adeptes d'être appelés *al-mouwahidoun* (ceux qui proclament l'unicité de Dieu). La politique centrée autour de l'idée shi'ite du mahdi³ et de l'imam impeccable, apparaît plus tard, lorsqu'Ibn Toumert revient d'un voyage initiatique en Orient et se heurte à l'autorité almoravide au Maroc. Le mahdi marque sa volonté de doter la communauté des fidèles d'un véritable État et devient le champion d'une cause politique autant que religieuse alors que sous 'Abd al-Moumen (1130-1163), son successeur, la politique l'emportera.

Le règne de son petit-fils (1184-1199), Abou Youssef Ya'qoub (*al-Mansour*), est présenté par la plupart des chroniqueurs comme la période la plus brillante de l'empire almohade, celle au cours de laquelle sont achevés les monuments entrepris sous 'Abd al-Moumen.

1. *Ibid.*, p. 118.

2. *La Berbérie...*, *op. cit.*, p. 249.

3. Les shi'ites duodécimains identifient le mahdi (celui qui est bien guidé par Dieu) au douzième imam «caché» et «attendu» qui revêt ainsi une dimension mystique et eschatologique absolue.

Une ville nouvelle surgit tout autour de la forteresse de *Ribat al-Fath* (Rabat) et des travaux d'utilité publique sont entrepris à Marrakech (adduction d'eau, construction d'un hôpital et de routes). Enfin, le prince, un érudit épris des Arts et des Lettres, est entouré d'une cour où s'empressaient des poètes, des savants et des philosophes qui eurent le privilège d'accueillir le grand médecin et philosophe andalou, Abou al-Walid ibn Roshd, dit Averroès (Cordoue 1126-Marrakech 1198).

C'est sous le règne de Ya'qoub al-Mansour cependant, que la doctrine almohade est appliquée à nouveau vigoureusement et que disparaît le christianisme maghrébin. Les souffrances des juifs sont quotidiennes aussi bien en Afrique du Nord qu'en Espagne où on ne leur laisse le choix qu'entre la conversion, l'exil ou la mort ; dans le meilleur des cas, ils sont soumis à l'interprétation la plus sévère et la plus rigoriste de la *dhimma* et au port d'un signe distinctif ¹. Les Malékites sont tout autant poursuivis et leurs livres brûlés à Fès ².

Les historiens Ibn al-Athir, Al-Baïdaq et Ibn Khaldoun cités par Jacques-Meunié ³, rapportent longuement les différentes opérations d'épuration, les carnages, les décapitations, les exécutions sommaires de prisonniers jugés encombrants et les pillages perpétrés par les Almohades ⁴. Peu de catégories sociales échappent à leurs sabres qui visent à la fois citadins et ruraux, gens des plaines ou des montagnes, seuls sont épargnés les individus considérés comme inoffensifs ou les femmes et les enfants susceptibles d'être vendus comme esclaves.

Le poète andalou, Abraham ibn Ezra (1055-1135) a composé une élégie intitulée *Ahah Yarad* dans laquelle apparaissent les noms des communautés juives persécutées du Drâa, de Sijilmassa, de Tlemcen, de Marrakech, de Fès, de Séville, de Cordoue et d'autres encore ¹. Des

1. L'historien arabe 'Abd al-Wahid al-Marrakshi, qui vécut au XIII^e siècle, rapporte que vers la fin de sa vie, Ya'qoub al-Mansour ordonna aux musulmans d'origine juive de porter un vêtement bleu foncé avec des manches longues jusqu'aux pieds afin qu'il soit facile de les distinguer du reste de la population. Il leur interdit également de porter le turban à la mode et leur commanda de porter la *qalansuwa* qui était une sorte de couvre-chef tombant sur les oreilles, à la forme étrange et ridicule. Cet accoutrement était propre aux juifs du Maghreb jusqu'à la fin du règne d'Al-Mansour et était encore de mise au début du règne de son fils, Abou 'Abdallah (1199-1214). Cet historien est cité par H. Hirschberg, dans *A history of the Jews*, op. cit., p. 201.

2. Voir Charles-André Julien, op. cit., p. 115.

3. *Le Maroc saharien des origines à 1670*, Paris, 1982, tome 1, pp. 260-262.

4. Meunié explique que si des massacres n'ont pas été signalés à l'époque des Almoravides, c'est qu'il n'existait alors aucun Makhzen et qu'ils n'eurent à vaincre que des résistances locales. En revanche, les Almohades purent rencontrer de grandes difficultés quand ils voulurent à leur tour s'imposer au pays et la résistance acharnée des provinces pourrait avoir suscité tous ces massacres des Almohades.

chroniques rédigées par Abraham ben David (vers le milieu du XII^e siècle) ou par Shlomo ibn Warga ², rapportent le martyre enduré par les juifs sous Ibn Toumert et les conversions forcées (1146) à travers toute l'Afrique du Nord. Les documents découverts à la *Genizah* du Caire renferment aussi des renseignements précieux rapportés par des témoins oculaires des persécutions almohades ³.

En 1148, Maïmon et les siens, fuyant les persécutions religieuses qui accompagnaient la conquête de Cordoue par les Almohades, ont longtemps erré d'une ville à l'autre avant de s'installer à Fès. D'après des sources arabes, la famille se serait convertie à l'islam mais, comme le notera au XV^e siècle le poète Saadya ibn Danan, des rumeurs de ce genre furent répandues à propos de nombreux savants juifs ⁴. Après l'exécution du rabbin Yehoudah ibn Soussan qui refusait d'abjurer sa foi, les Maïmon quittent Fès (1165) pour résider en Terre Sainte durant cinq ans avant de se fixer définitivement à Fostat. Yehoudah ibn 'Abbas al-Maghribi et Joseph ben Yehoudah ibn Aqnin ⁵, deux des disciples de Maïmon, émigrent également et choisissent d'élire domicile en la ville d'Acre.

L'unité de l'empire almohade, déjà entamée par les défaites d'Espagne, notamment par celle de las Navas de Tolosa (1212), ne résiste pas aux révolutions de palais et aux haines familiales. Dès les premiers symptômes de faiblesses économiques et politiques, l'empire s'effondre (au milieu du XIII^e siècle) pour se scinder en trois à nouveau et pour faire place à trois royaumes berbères. Les Hafside s'installent (dès 1229) en Ifriqiya pour trois siècles et demi ; au centre, les Zyanides s'arrogent un pouvoir autonome à Tlemcen (1236) tandis que les Nasrides maintiennent vaillamment l'islam andalou à Grenade, en dehors de l'emprise almohade. Au Maghreb *al-Aqsa*, les Banu-Marine mettent fin à la dynastie almohade en s'emparant d'abord de Fès (1248) puis de Marrakech (1269).

Cette première période de cohabitation judéo-musulmane au Maroc,

1. Voir David Corcos, *The attitude of the Almohads towards the Jews*, dans *Studies in The History of the Jews of Morocco*, Jérusalem, 1976, (en hébreu), pp. 320-342.

2. Philosophe, médecin et astronome né à Cordoue (1110-1180), il s'enfuit lors de la conquête almohade et meurt en martyre de la foi juive dans des circonstances inconnues. Voir, Colette Sirat, *La philosophie juive au Moyen-Âge*, Paris, 1983, p. 165 et André Chouraqui, *Histoire des Juifs d'Afrique du Nord*, *op. cit.*, pp. 118-119.

3. Voir S.D. Goiten, *A Mediterranean Society*, volume V : *the individual*, Los Angeles, 1988, pp. 59-61. Dans une lettre adressée en Égypte (1148) à son père qui revenait des Indes, Salomon, fils de Abou Zikri Judah ben Joseph ha-Cohen as-Sijlmassi, raconte l'apostasie contrainte des juifs de Sijlmassa et la mort de cent cinquante d'entre eux qui avaient refusé à 'Abd al-Moumen de s'y soumettre.

4. Colette Sirat, *ibid.*, p. 180.

5. H. Z. Hirschberg..., *op. cit.*, pp. 129 et 137.

la plus tumultueuse de toute l'histoire des relations intercommunautaires de ce pays, pourrait être assimilée à une période de *gestation* sociologique difficile, aboutissant à la naissance de deux groupes faussement jumeaux. L'évolution de leurs relations, qui s'avéraient être compromises au départ, progressera vers une amélioration lente. La promiscuité relative, mais permanente, des deux groupes a pu finir par favoriser l'acceptation de l'*Autre* dans son environnement, en dépit des différences religieuses.

Première partie

TYPOLOGIE DU PHENOMÈNE JUDÉO-COURTISAN

I.
**Une généalogie des premières lignées
de courtisans juifs
en Espagne et en Orient
- Xe-XV^e siècles -**

Des rives du Guadalquivir à celles de l'Indus, longtemps les princes se sont entourés de conseillers, de médecins ou d'humanistes juifs, révélant leur omnipotence par la volonté de les introduire dans leur cercle en faisant abstraction de leur appartenance religieuse. Ainsi, la présence quasi-permanente de conseillers ou de vizirs juifs à la cour des califes orientaux et andalous, de même que dans l'environnement des rois des nouveaux royaumes chrétiens, a créé le *précédent* favorisant l'admissibilité d'un phénomène social maintenu en dépit de son ambiguïté ¹.

Plus tard, l'avènement des courtisans judéo-marocains s'est inscrit dans la continuité d'un mouvement né de rapports constants de proximité ou de liens intellectuels et économiques, noués à l'intérieur de cette immense sphère. Les *dhimmi-s* parvenus à graviter dans l'orbite des pouvoirs mérinide ou sa'adien, ou ceux qui ont accédé à des fonctions publiques de haute responsabilité, semblent avoir simplement prolongé une tradition déjà bien ancrée chez leurs voisins les plus proches, tout en se démarquant de leurs modèles pour des raisons évidentes d'adaptation au contexte socio-historique.

1. Les vizirs juifs d'al-Andalous

La conjoncture socio-historique

Une chronique arabe orale évoquée par l'historien espagnol Luis Suarèz Fernandez ², relate les péripéties de Tariq Ibn Ziyad et de son armée arabo-berbère venus conquérir la péninsule ibérique (711). Elle mentionne, notamment, des troupes juives combattant à leurs

1. Voir Maurice Kriegel, *Les Juifs à la fin du Moyen-Âge dans l'Europe méditerranéenne*, Paris, 1979, pp. 59-69.

2. *Les Juifs espagnols au Moyen-Âge*, Paris, 1983, p. 44.

côtés avec leur chef Kaula al-Yhûdi (mort en 718), chargées d'occuper les villes de Grenade, Cordoue, Séville et Tolède afin de permettre à l'armée de poursuivre ses raids et son avancée vers les pays *infidèles*, situés plus au nord.

Selon des sources chrétiennes, leurs coreligionnaires autochtones, soumis aux exactions du régime wisigothique ¹ et victimes de l'anarchie consécutive aux dernières luttes pour la succession au trône, auraient facilité l'accès de ces villes aux conquérants ². De fait, l'instauration en Espagne d'un pouvoir musulman fondé sur le principe administratif de la *confessionnalité* des lois, était perçue par les juifs comme la promesse d'une situation juridique et économique meilleure.

L'insertion d'*al-Andalous* au sein de *Dar al-islam* ³ va leur permettre d'établir des contacts permanents et directs avec les *gaonim*, les éminents rabbins des académies babyloniennes de Sura et de Pumbedita. Par ailleurs, quand à la fin du VIII^e siècle, l'émir Hisham ordonna à tous ses sujets ⁴, sans distinction de religion, de fréquenter les écoles arabes pour y apprendre la langue du Coran, les juifs s'exécutèrent sans réticence, considérant ce nouvel acquis comme un atout majeur dans leurs nouveaux échanges commerciaux avec l'Orient. L'influence de la culture arabe ne se limitait pas seulement au parler des populations soumises, elle touchait également leurs coutumes (vestimentaires, alimentaires, culturelles...) qu'elles se devaient d'actualiser pour faciliter leur intégration et leur assimilation au nouveau mode de vie qui leur était imposé ⁵.

Pour Évariste Lévi-Provençal, les sources concernant l'histoire des communautés juives de la péninsule entre le VIII^e et le XI^e siècle

1. Le XVII^e concile de Tolède (695) préconisait la confiscation de tous les biens des juifs.

2. Ch.-E. Dufourcq, *La vie quotidienne dans l'Europe médiévale sous domination arabe*, Paris, 1978, p. 181.

3. *Dar al-islam*, la Maison de l'islam, assimilée au domaine des croyants, est constituée par tous les pays où les musulmans sont au pouvoir et où règne la loi islamique par opposition à *Dar al-harb*, la Maison de la guerre, autrement dit, la Maison des infidèles. De par la loi, entre le royaume de l'islam et les royaumes de l'incroyance, existe un état de guerre permanent qui se prolongera jusqu'à ce que le monde entier accepte le message de l'islam ou se soumette à ceux qui en sont porteurs. Cette guerre, le *jihad*, traduit généralement l'idée de *Guerre sainte*, bien que le sens premier de ce terme signifie *effort* ou *combat*, *combat pour la cause de Dieu*.

4. Francisco-Javier Simonet, *Historia de los Mozarabes de Espana*, Madrid, 1897-1903, réédit. Amsterdam, 1967, p. 277.

5. Les chrétiens vivant dans l'Espagne sous domination musulmane étaient désignés en arabe par le mot *moustà'riboun*, arabisés. Ils vivaient en grande harmonie avec les musulmans et un grand nombre de ces mozarabes était au service des princes musulmans ; leur arabisation de fait découlait de leur adoption de la langue, de la culture et des valeurs arabes au point qu'ils en oubliaient le latin.

sont «extrêmement indigentes» et tout à fait muettes sur les informations d'ordre démographique¹. Il apparaît, selon l'historien, que les juifs formaient des communautés plus ou moins importantes dans les grandes villes et qu'ils vivaient déjà regroupés dans leur propre quartier. Il rapporte également, qu'aux dires d'un chroniqueur arabe, il y avait déjà à Tolède au IX^e siècle une *Madinat al-yhûd* (une ville des juifs) et Lucéna représentait alors l'un des centres le plus actif du commerce juif. À Cordoue, poursuit-il, «*il est probable que les juifs aient toujours occupé, jusqu'à leur expulsion, le quartier voisin du palais califien, situé entre la grande rue du Pont, qui porte encore le nom de juderia*».

L'importance du rôle politique que les juifs vont jouer en Espagne à partir du IX^e siècle doit être attribuée à leur dynamisme culturel et à leur grande puissance économique. À l'exception de quelques juifs revenus à l'exploitation agricole, ils vivent en ville² et sont, pour la plupart, artisans ou commerçants. Ils sont spécialisés dans certains métiers méprisés par les musulmans comme la teinturerie et la tannerie ou détiennent le monopole des métiers du cuir, des métaux précieux et de la soie. Ils se taillent une place considérable dans le grand commerce international en important des soieries, des fourrures, des pierres précieuses et des esclaves et prennent le risque d'entreprendre des voyages en Irak, en Inde voire en Chine pour en rapporter des épices. Ils ont été, probablement, les précurseurs du négoce qui domina la vie économique méditerranéenne à partir du XI^e et du XII^e siècle. C'est bien évidemment leur accession aux plus hautes fonctions des cours califales et leur participation à l'essor de cette civilisation andalouse inventée au cœur de ce que Haim Zafrani appelle «des espaces de rencontres privilégiés»³, qui ont retenu toute notre attention.

Cette ascension hiérarchique de l'élite juive s'inscrit dans une réalité historique favorable, suivant la voie empruntée par les tenants du pouvoir et par toute l'élite de la société andalouse. Elle démarre alors même que l'Espagne est sous l'autorité du califat de Damas ; elle progresse après l'indépendance acquise sous le prince omeyyade

1. *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris, 1950, tome III, p. 226.

2. Eliahu Ashtor, in *The number of the Jews in Moslem Spain*, Zion n° 28, 1963, pp. 34-56, cité par N. Stillman : «*Les juifs représentaient à peine un demi pour cent de toute la population ibérique. Cependant, ils étaient largement représentés dans les milieux urbains, quelquefois entre 6 et 10 % et jusqu'à 15 à 20 % de la population de certaines villes.*» Voir, *The Jews of Arab Lands*, Philadelphie, 1979, p. 54, note 42.

3. «*Quelques espaces de rencontres privilégiés de la pensée et de la création littéraire judéo-arabe - L'exemple de l'Occident musulman : Andalus-Maghreb*», in *Actes du Colloque International*, 16-18 avril 1992, Mohammedia, p. 27.

'Abd ar-Rahman, réfugié en Andalousie, qui se proclame Émir et fixe sa résidence à Cordoue (756). Elle se maintient encore en dépit des luttes pour le pouvoir entre Syriens, Berbères et Mozarabes suivies par l'œuvre de pacification et d'organisation intérieure entreprise sous le règne de 'Abd ar-Rahman III (912-961).

Ce souverain glorieux abandonne le titre d'Émir (929) pour prendre celui, plus prestigieux, de calife et d'*Amir al-Mou'minine* (Prince des Croyants)¹. Il s'entoure pour gouverner, d'Arabes, de Berbères, d'Espagnols convertis mais aussi de non-musulmans. L'apogée d'*al-Andalous* correspond à son règne car il a renforcé son autorité et son prestige de souverain, il a repris aux chrétiens les territoires dont ils s'étaient emparés et fait de l'Espagne le plus grand centre intellectuel et artistique d'Occident. 'Abd ar-Rahman fonde *Madinat az-Zahra* (936), y fixe sa résidence tandis que la ville de Cordoue, toute proche, devient le domaine de l'aristocratie palatine et des classes privilégiées. C'est durant son règne que la communauté juive semble pouvoir s'épanouir sans contrainte, laisser libre cours à sa créativité intellectuelle et participer à la vie politique par l'intermédiaire de l'un de ses membres le plus brillant, Hasday ibn Shaprut.

Hasday ibn Shaprut (910-970)

Hasday, issu d'une famille riche installée à Cordoue, est un érudit qui a étudié les textes traditionnels, l'arabe, le latin, la langue romane² et la médecine. Il devient un médecin de renom dont la notoriété est associée à la découverte de la composition de la thériaque, un anti-poison aux vertus considérées comme miraculeuses que de nombreux chercheurs ne parvenaient toujours pas à trouver. Il est aussitôt sollicité par le calife pour rejoindre l'éminente équipe médicale de la cour (940).

Lorsqu'une délégation diplomatique envoyée par l'empereur byzantin, Constantin VII Porphyrogénète (913-959), arrive à Cordoue (947) apportant, entre autres présents, le manuscrit de la *Materia Medica* (Matière médicale), traité de médecine du grec Pedanios Dioscorides, Hasday est l'un des chercheurs chargés de le traduire du grec en arabe³. Il fait partie de l'équipe de médecins et de botanistes de la cour du calife qui enquêtent, fouillent et recherchent

1. Évariste Lévi-Provençal, *op. cit.*, tome II, p. 110.

2. Il s'agit d'un dialecte affilié au latin utilisé par les Mozarabes et par les familles espagnoles converties à l'islam.

3. Selon Juan Vernet : «*Hasdāi ibn Chaprut était le disciple, comme peut-être aussi le mathématicien Maslama de Madrid et ibn Juljul, du moine byzantin Nicolas, envoyé par l'Empereur, à la demande du Calife, pour adapter la terminologie de la traduction arabe orientale de la Materia*

avec avidité le moyen de déterminer les quelque six cents noms de plantes, huiles et pierres qui figurent chez Dioscorides et dont ils ne connaissaient pas encore les équivalents arabes.

Poursuivant son ascension, Hasday ibn Shaprut parvient à la direction des Douanes où il est chargé de percevoir les droits de passage des navires, arrivant ou quittant les ports espagnols, qui constituaient une des sources importantes de revenu du Trésor califal¹. Nous observons qu'il n'accède ni au rang de ministre des Finances ni à celui de *khâzin* (trésorier), non par manque d'aptitude mais, plus probablement, par la volonté du calife de ne pas choquer ses sujets en élevant un juif au faite de la hiérarchie.

À mesure que les activités diplomatiques s'intensifient à Cordoue et que le calife s'investit dans des négociations avec les rois catholiques du nord de l'Espagne, il fait régulièrement appel à Ibn Shaprut quand l'entreprise requiert la connaissance du latin. Ainsi est-il chargé de négocier (953) avec Johannès de Gorze, représentant l'empereur de Germanie, Otton 1^{er} le Grand (936-973) et envoyé avec un émissaire musulman, Mohammed ben Hussayn, à la cour du roi de Léon, Ramiro II, afin de faciliter la signature d'un traité de paix (956). Il poursuit sa carrière diplomatique comme chargé de mission à la cour royale de Navarre (958) ; il y est d'abord chargé de soigner Sancho Garcés 1^{er}, le prince méprisé par ses sujets qui le surnommaient *el Gordo* (le Gros) à cause de son obésité. En bon diplomate, il exploitera les bienfaits de sa thérapie en obtenant de son patient des concessions profitables à 'Abd ar-Rahman III².

Hasday ibn Shaprut, haut fonctionnaire de l'administration califale jusqu'à la fin de sa vie, est également nommé responsable des communautés juives d'Espagne musulmane. Grâce à ses fonctions, il

Medica de Dioscorides à celle qui était en usage en Espagne... À cette époque califale, il existait une grande tolérance politique et religieuse. Les scientifiques de diverses races et religions collaboraient étroitement : une bonne preuve en est le mécénat exercé par Ibn Chaprout au profit de musulmans et de chrétiens autant que de ses propres coreligionnaires juifs», in Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne, trad. de Gabriel Martinez Gros, Sindbad, Paris, 1985, p. 51.

1. Dans une lettre qu'Ibn Shaprut écrit vers 958, il décrit ainsi sa position : «*Le nom du pays que nous habitons est en langue sainte «Sefarad» et en langue arabe, Andalousie. La capitale du royaume s'appelle Cordoue et le roi, 'Abd ar-Rahman... Il a amassé un riche trésor, d'argent, d'or et d'autres choses précieuses et formé des armées telles que jamais prince n'en eut. Tous les ans, on me soumet l'état de ses revenus, qui s'élèvent à des centaines de milliers de pièces d'or. Rien de tout cela ne se traite sans mon entremise, mon avis et ma décision.*» Cette lettre, issue de la correspondance d'Ibn Shaprut avec le roi des Khazars est citée, entre autres auteurs, par Edmond Fleg, in *Anthologie juive des origines à nos jours*, Paris, 1951, pp. 199 à 201.

2. Selon E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, tome II, p. 71 : «*Hasdai accomplit sa mission point par point : il ordonna à Sancho un traitement et un régime qui eurent raison de sa difformité ; il obtint de lui la promesse qu'une fois rétabli sur le trône, il livrerait dix places-fortes aux musulmans et qu'il viendrait à Cordoue en vue de rendre un hommage solennel au calife...*»

devient le protecteur des juifs qui lui décernent le titre de *nasi* (prince). Il fonde à Cordoue une bibliothèque pour laquelle il fait venir des manuscrits talmudiques de Sura et maintient une correspondance régulière avec les communautés et les savants juifs de Palestine et d'Irak, d'Italie ou de Provence et leur envoie des émissaires pour s'enquérir de leur situation. L'évocation d'Ibn Shaprut est indissociable de son échange épistolaire avec Joseph, roi des nomades Khazars, le souverain du royaume juif situé entre la mer Caspienne et la Mer Noire auprès duquel il cherche à s'informer de la situation de ce peuple et à savoir comment le judaïsme a été introduit dans cette contrée.

Sa réputation d'homme influent à la cour et de mécène se propage et attire à Cordoue érudits et intellectuels, notamment Menahem ben Saruk (910-970), grammairien et lexicographe, dont il fait un temps son secrétaire, Dounach ibn Labrat qui lui dédie certains de ses poèmes ou encore Moïse ben Hanokh, le célèbre académicien de Sura qui, embarqué dans un port du Sud de l'Italie, capturé par le navire corsaire de l'amiral arabe Ibn Rumahis et racheté par la communauté juive, est nommé par Ibn Shaprut au siège rabbinique de Cordoue (948).

Cette nomination a pour effet de transformer radicalement les relations entre le judaïsme espagnol et le judaïsme babylonien soumis, après la mort de Saadya Gaon (940), à l'appauvrissement et au déclin de ses académies. Tout comme le calife 'Abd ar-Rahman III s'était libéré de sa dépendance à l'Orient, la communauté judéo-espagnole s'affranchit de la tutelle des académies mésopotamiennes ¹ et, prenant le relais, devient le phare du judaïsme. Dès lors, les questions rituelles étaient résolues directement par Moïse ben Hanokh qui avait ouvert une école à Cordoue.

La carrière menée par Hasday ibn Shaprut au sein de la cour cordouane n'a pas atteint ces sommets du seul fait de son intelligence. Elle a pu emprunter de tels chemins car ils avaient été tracés par des princes déterminés à reconstituer les fastes des cours orientales et résolus, pour y parvenir, à investir d'immenses richesses et à établir des circuits d'échanges intellectuels et commerciaux ² actifs et efficaces. Nous admettons également que ce ne sont pas uniquement le talent

1. Voir l'extrait de *Tabaqat al-Umam* de Sa'id al-Andaloussi traduit par Norman A. Stillman et intitulé «Hasday B. Shaprut makes spanish jewry indépendant from the authority of Baghdad», dans *The Jews of Arab Lands*, Philadelphie, 1979, p. 210.

2. D'après Maurice Lombard, «l'adoption des modes orientales dans la Cordoue omeyyade est comme cristallisée autour de l'arrivée vers 845 du musicien Ziryab de Bagdad qui est censé avoir introduit tous les usages nouveaux. Avec lui, une troupe d'esclaves instruits apprend à la société cordouane une musique nouvelle, l'initie au luth à cinq cordes, al-'ud, ainsi qu'à d'autres instruments

et le charisme qui déterminent l'appartenance à la caste des élites, mais bien le fait qu'un groupe social décide de valoriser les grandes aptitudes remarquées chez certains individus, sans distinction de race et de religion, et donc l'exploitation de ces aptitudes est le produit d'interactions sociales.

Ainsi l'adéquation résultant de la conjugaison du talent et de l'opportunité exceptionnellement offerte de l'exercer, est bel et bien à l'origine d'un fait social fondateur : l'émergence de courtisans juifs au sommet de l'échelle sociale hispano-maghrébine. En dépit de la méséstime manifestée globalement à l'égard de tous les non-musulmans, ils sont maintenus à un niveau honorable de la hiérarchie courtisane par les dynastes des petites principautés (*at-Tawa'if*) qui ont remplacé le califat omeyyade après sa chute (vers 1031)¹ tandis que le prince Habbous de Grenade exerce sa suprématie sur les autres cités-États musulmanes avec l'aide d'Ibn Nagrela, son vizir juif.

Samuel et Joseph ibn Nagrela

La famille de Samuel ibn Nagrela (993-1056) quitte la ville de Mérida pour s'installer à Cordoue où le futur poète va fréquenter l'école de Moïse ben Hanokh et apprendre l'hébreu auprès du célèbre grammairien, Yehoudah Hayyuj. Il s'initie de même à la pratique des langues arabe, romane, latine, castillane et berbère sans négliger pour autant la poésie, l'astronomie et la géométrie. Contraint de fuir Cordoue envahie, terrorisée et affamée par les tribus berbères Sanhaja et Zenata (1013), Samuel ibn Nagrela part chercher refuge à Malaga. Il a tout juste vingt ans quand il y entreprend sa carrière d'homme d'affaires mais il est prompt à déplorer l'inactivité intellectuelle de la petite communauté juive de la cité andalouse. Pour un temps, il se rapprochera d'Ibn Hazm (994-1064)², l'un des plus brillants

*à cordes (citara) et au chant méдиноis (qui est à l'origine du cante jondo). L'Occident se met au goût de l'Orient par l'intermédiaire de l'Espagne dans le domaine culinaire, pour la décoration intérieure, le mobilier, l'habillement. Ainsi se transforment les usages des classes riches à la cour et à la ville par un nouveau courant d'orientalisation venu doubler celui que représentaient les premiers immigrants syriens et les communautés juives en relation avec les centres de Mésopotamie. Ces influences modifient profondément la société urbaine en plein essor et sont à l'origine de la civilisation andalouse». Voir, *L'islam dans sa première grandeur, VIIIe-XIe siècle*, Paris, 1971, pp. 97-98.*

1. D'après Masha Itzhaki et Michel Gareil, «*c'est dans ce contexte que se développe au sein de l'aristocratie juive une culture de cour profane, qui ne dédaigne pas les plaisirs matériels, et ne refuse ni la pensée rationnelle et philosophique, ni la science grecque, alors que s'approfondissent parallèlement les valeurs religieuses juives traditionnelles et que se renforce la conscience nationale*». Voir, *Jardin d'Eden, Jardins d'Espagne*, Paris, 1993, p. 13.

2. Sur la polémique qui les opposera par la suite, voir Jefim Schirmann, «*Samuel Hannagid, the man, the soldier, the politician*», in *Jewish Social Studies*, vol. XIII, avril 1951, pp. 110-112. Sur *Al-Radd 'ala ibn Naghrila al-Yahudi*, la célèbre réfutation d'Ibn Hazm, voir Camilla Adang, *Islam frente al judaísmo - La polémica de Ibn Hazm de Cordoba*, Cordoue, 1994.

théologiens musulmans de sa génération, grand érudit de renom, débatteur virulent et émigré cordouan, comme lui.

Abou al-'Abbas ibn al-'Arif, le vizir du prince de Grenade, découvrant fortuitement les talents de calligraphe et l'extraordinaire pureté du style des écrits de Samuel, décide de le prendre à son service (1025), d'abord comme percepteur d'impôts puis, comme secrétaire particulier. À la mort du vizir, son fils est pressenti pour lui succéder comme ministre des Finances mais il se montre incapable d'assumer ses fonctions et le poste redevient vacant. Samuel saisit alors l'occasion unique qui lui est donnée de démontrer qu'il a les capacités et les connaissances requises pour l'occuper.

Toutes ses qualifications associées à une patiente ambition, vont le mener à accéder à un des plus hauts rangs jamais occupé par un juif au sein d'une autorité musulmane en Espagne. Alors que son prédécesseur, Hasday ibn Shaprut, n'avait obtenu qu'un titre officiel et prudent de responsable des Douanes, Samuel est élevé par le prince Habbous au rang de vizir et de ministre des Finances avant de se voir confier la direction des affaires diplomatiques et militaires (1030). Badis al-Muzzafar, succédant à Habbous (1037), reconduit Ibn Nagrela dans ses fonctions et, ensemble, ils assumeront une succession de crises internes et d'inévitables opérations militaires contre les principautés voisines.

Badis conduit lui-même ses troupes accompagné de son vizir, Ibn Nagrela, qui se révèle être un remarquable chef militaire ¹. Il sera de toutes les campagnes, notamment celles menées victorieusement contre le royaume arabe de Séville dirigé par le *qâdi* Abou al-Qasim ibn 'Abbad (1039), le prince rebelle Yaddair (1041 et 1043), la principauté de Carmona (1044) et les princes Abou Nour de Ronda et Mohammed ben Idriss de Malaga (1047). Samuel fait la guerre mais elle l'horripile et, comme pour s'en exorciser, il s'imprègne de poésie, traduit en hébreu des poèmes arabes et compose des odes à la mer et à ses dangers, à la guerre et à son exaltation vaine, à l'amour, à l'amitié ou encore au temps et à ses ravages. Ses campagnes sont dépeintes dans l'œuvre poétique écrite à l'intention de son fils Joseph dont il subsiste 1742 poèmes de guerre ².

1. Selon Eliyahu Ashtor, «alors que les troupes Sanhadja étaient occupées à ramasser leur butin de guerre et à dépouiller les cadavres, le vizir juif demeurait sous sa tente où il composait un hymne en 149 lignes dédié à la gloire de Dieu...» Voir *The Jews of Moslem Spain*, Philadelphie, 1973, vol. 2, p. 86.

2. Jardin d'Eden, Jardins d'Espagne, op. cit., p. 35 : «Le premier des recueils, le *Diwan* comprend la plupart des genres caractéristiques de la poésie profane. C'est aussi le miroir de la personnalité multiple du Nagid : le courtisan s'y manifeste dans des dizaines de chansons à boire et poèmes d'amour où

Les communautés judéo-espagnoles, sensibles à la volonté marquée d'Ibn Nagrela de développer l'enseignement du Talmud ¹ et d'améliorer leur condition de vie, lui attribuent (1027) le titre de *nagid* (prince), de même qu'elles avaient précédemment attribué celui de *nasi* à Ibn Shaprut. De la sorte, s'ébauche une institutionnalisation de la fonction de «juif élu»², à la fois par le prince et par son groupe social d'appartenance, puis celle de la transmission de la charge. Dès son enfance, Joseph, le fils de Samuel ibn Nagrela, reçoit une éducation appropriée à sa future charge de vizir ; il est élevé dans la tradition juive mais c'est auprès d'éminents précepteurs choisis par son père qu'il étudie la littérature arabe, l'histoire et les principes de l'islam sans oublier l'initiation aux arcanes de la politique ou l'art de calligraphier et de rédiger lettres et documents à la manière des scribes arabes.

Joseph ibn Nagrela (1035-1066) commence par servir de secrétaire au prince héritier selon un procédé quasi-systématiquement appliqué par les prétendants successifs aux carrières politiques et/ou administratives. À la mort de son père (1056), conformément à sa volonté et malgré son jeune âge, il lui succède auprès du prince Badis en tant que grand vizir du royaume de Grenade et comme *nagid* de la communauté juive. Ses premières actions dans les domaines économique et politique sont couronnées de succès ; il maintient l'équilibre du Trésor et, mettant à profit les principes diplomatiques transmis par son auguste père ³, il parvient à établir une alliance entre Grenade et Cordoue pour contrecarrer les velléités expansionnistes du prince de Séville et des autres petites principautés berbères. Joseph ibn Nagrela poursuit l'œuvre poétique de son père et compose à son tour en hébreu et en arabe puis, afin de perpétuer son mécénat, il engage des scribes chargés de copier des livres, d'agrandir et de compléter l'importante bibliothèque familiale.

Il n'hésite pas à manifester ouvertement sa solidarité envers sa

se révèlent un sens esthétique rare et parfois un sens de l'humour très fin... Dans ses poèmes épiques on retrouve la double personnalité de l'auteur : le Juif, homme de foi d'un côté, l'homme de guerre et l'homme d'État arabe de l'autre...»

1. Il rédige lui-même un recueil de décisions juridiques.

2. Giovanni Busino définit le mot élite comme étant le féminin de «élit», ancien participe passé de «élire» en usage déjà au XII^e siècle. Il prend au cours du XIV^e siècle le sens d'«élu», «choisi», «éminent», «distingué», qualifie ce qu'il y a de meilleur dans un ensemble d'êtres ou de choses, dans une communauté ou parmi divers individus. Voir, *Élites et élitismes*, Paris, 1992, p. 3.

3. Dans une Épître adressée à son fils, Samuel lui conseille «*d'annoncer d'une bouche gracieuse de bonnes nouvelles à son ennemi, mais de toujours se méfier de lui, de ravalier les injures qu'il inflige et de le transpercer d'un seul coup d'épée, au moment propice...*» Extrait du *Divan* de Samuel ha-Nagid, éd. D.S. Sassoon, n° 403, Oxford, 1934, cité par Léon Poliakov in *Histoire de l'antisémitisme, de Mahomet aux Marranes*, Paris, 1961, p. 93.

communauté en favorisant la nomination de certains de ses membres à des postes de responsabilité, créant ainsi un groupe de fonctionnaires juifs puissants et influents autour de Badis. L'historien Eliyahu Ashtor insiste sur la différence de comportement entre le père et le fils : «*Alors que Samuel savait se faire des amis, son fils faisait plutôt partie de ces hommes nantis qui attirent l'admiration et non pas l'affection*»¹. Samuel avait continué de vivre au milieu des siens tandis que Joseph avait fait construire une luxueuse demeure pavée de marbre sur la colline d'al-Hamra, avec pour seuls voisins, quelques-uns de ses amis juifs privilégiés. La richesse et le pouvoir ostentatoires de ces *dhimmi-s ploutocrates* ont déclenché l'irritation et l'animosité des musulmans andalous. De son côté, l'ensemble de la population juive grenadine les soupçonnait d'agir dans le sens contraire de ses intérêts, pis encore, de ne plus respecter les commandements de la Thorah et partant, de se désolidariser volontairement de leur groupe.

Cette ascension préétablie, maintenue en dépit des pires intrigues, pouvait générer un précédent perçu comme dangereux par l'entourage musulman du prince. Elle a été stoppée par une propagande menée par les Sanhadja et soutenue par les écrits du poète-théologien Ibrahim ben Mas'ud ben Sa'id at-Tudjibi appelé Abou Ishaq d'Elvire. Ce dernier a développé, d'une part, l'idée du péché commis par le souverain qui transgresse un interdit en nommant un vizir juif au lieu de le choisir parmi les musulmans et, d'autre part, une accusation directe contre les juifs qui s'enrichissent par la collecte des impôts et affichent une certaine arrogance ². Il avertit le prince Badis et les Sanhadja du châtement qu'ils encourent et requiert, en plus de la mort immédiate du vizir juif et de l'appropriation de tous ses biens, l'exécution de tous ses riches associés.

Les écrits d'Abou Ishaq, soigneusement recopiés et diffusés dans les rues de Grenade, ont largement contribué à révéler au grand jour le ressentiment populaire et à délimiter le seuil de tolérance que les non-musulmans, et les juifs en particulier, ne devaient pas dépasser. L'assassinat du vizir s'imposait, non seulement comme un devoir mais également, comme un avertissement et une menace

1. *The Jews of moslem Spain, op. cit.*, vol. 2, p. 164.

2. R. Dozy en rapporte l'extrait suivant : «*Le chef de ces singes a enrichi son hôtel d'incrustations de marbre ; il y a fait construire des fontaines d'où coule l'eau la plus pure, et pendant qu'il nous fait attendre à sa porte, il se moque de nous et de notre religion. Si je disais qu'il est aussi riche que vous, ô mon roi, je dirais la vérité. Ah ! hâtez-vous de l'égorger et de l'offrir en sacrifice, sacrifiez-le, c'est un bœuf gras ! N'épargnez pas davantage ses parents et ses alliés ; eux aussi ont amassé des trésors immenses...*», in *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, Leyde, 1860, tome I, p. 299.

envers toute tentative de formation institutionnelle d'une classe politique juive. La mort de Joseph ibn Nagrela et de ses amis (1066) sera suivie de la mise à sac du quartier juif de Grenade, du massacre de la plupart de ses habitants tandis que les autres communautés espagnoles subissaient de même la colère d'une foule habilement manipulée.

Après ces émeutes, le foyer juif de Grenade se déplace vers la ville de Séville qui abrite au XI^e siècle un pouvoir fort et développe une grande activité commerciale autour du coton et des textiles. À la cour du prince Al-Mu'tadid, cohabitent des Arabes et des non-musulmans parmi lesquels des juifs et, plus particulièrement, l'un d'eux, un grenadin proche du prince, Joseph ibn Migash. Cette communauté composée d'artisans, de marchands et de médecins est représentée également par d'éminents poètes, des érudits et des rabbins savants. La population juive est disséminée dans toutes les villes du centre et du sud de l'Andalousie qui représente jusqu'au milieu du XIII^e siècle le foyer juif le plus important de la péninsule ibérique.

L'émir de Saragosse, Al-Mundhir et son ministre, Rabbi Yekoutiel ibn Hassan, protègent les juifs et favorisent leur prospérité. C'est sans doute ce qui explique la fondation dans cette ville de l'éminente académie qui accueillera le grammairien Yonah ibn Janah (985-1050), le poète Salomon ibn Gabirol (1020-1058) et le célèbre mystique, Bahya ibn Paqouda (1040-1110). L'émir et son ministre juif sont assassinés (1039)¹ mais sous les règnes de ses successeurs, Al-Muktadir et Al-Mu'tamim, le petit-fils de Hasday ibn Shaprut, Abou Fadl ibn Hasday, remplace Yekoutiel ibn Hassan. Parmi les grands poètes qui ont vécu à Saragosse, il faut compter Yehoudah ha-Lévi ², né à Tudèle (1075-1141), qui y a passé sa petite enfance. Il a été amené à vivre dans différentes villes d'Andalousie, les unes dominées par les musulmans, les autres par les chrétiens. Il témoignera des tensions incessantes opposant les uns aux autres, de leurs conséquences désastreuses, et en déduira que le destin du peuple juif ne pouvait s'accomplir qu'en Terre Sainte, à Sion.

La communauté juive de Tolède est agrandie par le flot de réfugiés fuyant toutes ces villes andalouses où leur sécurité était menacée.

1. Salomon ibn Gabirol compose une élégie funèbre après l'assassinat de son protecteur, Yekoutiel ibn Hassan ; il l'intitule *Regarde le soleil* : «*Et la terre qu'il quitte et, toute nue, qu'il fuit, s'assoupit sous l'abri de l'ombre de la nuit. Le firmament s'attriste et s'obscurcit le ciel, il a pris le cilice en deuil de Yekoutiel !*» Traduction de Michel Gareil, in *Jardin d'Eden*, op. cit., p. 79.

2. Voir l'ouvrage de Masha Itzhaki, intitulé *Juda Halévi, d'Espagne à Jérusalem (1075 ?-1141)*, Paris, 1997.

Ses membres sont plutôt artisans, fourreurs, forgerons ou commerçants et leurs liens avec le prince, quand ils existent, sont toujours proportionnels à l'importance de leur fortune. Deux membres de la riche famille Ibn Shoshan ont été les premiers d'une longue succession de collecteurs d'impôts des princes de Tolède mais aucun ne s'est distingué par son charisme ou son influence. Quand le roi Alphonse VI reprend la ville (1085) qui avait été dominée par les Arabes pendant près de quatre siècles, de nombreux juifs n'éprouvent pas le besoin de s'enfuir, ils continuent d'y vivre tout en maintenant leur propre organisation communautaire, indépendamment de celle des chrétiens.

Durant les périodes de répression auxquelles sont soumises les populations juives et chrétiennes par les armées almoravides puis almohades (1082 à 1212) envahissant l'Espagne, les conversions à l'islam sont nombreuses mais la fuite vers les royaumes chrétiens semble être la solution la plus fréquemment adoptée¹. Les juifs exilés y sont acceptés et parviennent à obtenir des charges publiques mais, ainsi que l'avait exprimé Abou Ishaq à Grenade à propos de Joseph ibn Nagrela, les membres de l'Eglise reprocheront toujours au roi qui concède une parcelle de pouvoir aux juifs, de leur offrir le moyen d'exercer leur autorité sur les chrétiens.

2. Les courtisans recrutés dans la *juderia*

Les dirigeants chrétiens ont accueilli favorablement les juifs réfugiés sur leurs territoires dont ils appréciaient le raffinement et la culture, l'expérience de l'administration, de la diplomatie et surtout, la faculté à s'exprimer dans la plupart des langues péninsulaires². Sans doute, ce nouvel apport de population était-il voué à repeupler³ les terres

1. La vie du poète Moïse ibn Ezra (1055-1135) illustre fort bien la déstabilisation et le déracinement des populations juives d'Andalousie à la fin du XIe siècle. Né à Grenade dans une famille de notables qui lui transmet une double culture judéo-arabe, il vit heureux dans sa ville natale jusqu'en 1090 en tant que haut fonctionnaire de l'administration. Il est entouré de poètes, d'artistes mais après la prise de la ville par l'émir almoravide, Youssef ben Tachfine, il s'enfuit vers la Castille. Il n'est heureux nulle part, il erre sans cesse sur cette Terre chrétienne qui lui semble rude et inculte, à la recherche de son paradis perdu, son Andalousie brillante et raffinée.

2. D'après José Amador de los Rios, «à cette époque, les sciences restaient encore entre les mains des Arabes et des juifs. Le roi Alphonse le Sage, dont la bienveillance et la modération naturelles, dont les sentiments humains avaient banni de son cœur toute espèce de haine et de rancune, étendit sa main amie sur les juifs et sur les Arabes qui habitaient ses domaines. Il essaya d'améliorer la condition des deux peuples, du premier en particulier, et, pour atteindre son but, il mit en pratique tous les moyens qui étaient à sa portée.» In *Études historiques, politiques et littéraires sur les Juifs d'Espagne*, trad. J.-G. Magnabal, Paris, 1861, pp. 46-47.

3. À ce propos, C. Sanchez-Albornoz écrit que «pour assurer la «re poblacion» (le repeuplement territorial), les princes accordaient des franchises et des privilèges aux nouveaux colons allant jusqu'à

reprises aux Arabes et à reconstruire les villes détruites par la guerre. Tous ces attributs positifs consentis aux juifs et à leur utilité ponctuelle serviront à assurer leur sécurité pour un temps limité dans les cinq royaumes de Castille, Léon, Aragon, Portugal et Navarre ¹.

Les juifs des royaumes chrétiens gèrent les affaires de la communauté ² de façon autonome, ils ont accès à toutes sortes de métiers et ne sont redevables qu'au roi auquel ils accordent leurs services et leur loyauté ; en retour, ils jouissent de sa protection car ils sont sa «propriété». Au royaume de Castille, Alphonse V accorde un *fuero* ³ aux juifs, leur donnant, entre autres, le droit d'aller à la guerre ou de se battre en duel, ignorant ainsi l'interdiction du pape Grégoire VII le Grand (1078) de leur faciliter l'accès à un quelconque poste de «pouvoir»⁴. C'est, généralement, le Grand rabbin (*Rabbi Mayor*) qui est considéré comme le véritable responsable de la judería par les rois chrétiens et par les juifs qu'il représente à la cour.

L'ascension des juifs en territoire chrétien

Sous les auspices de la Couronne d'Aragon et, plus précisément, au cours des règnes de Jacques 1^{er} le Conquérant et de Pierre III le Grand (fin XIII^e s.), se développe une classe de grands créanciers juifs, promus grands officiers des provinces. Ces derniers, tous issus de la haute bourgeoisie marchande, prêtent des sommes considérables aux souverains. En échange, des administrations provinciales leur sont confiées ainsi que la possibilité de récupérer l'équivalent de

faire appel aux criminels de droit commun : ils auraient accueilli le diable en personne, ils recevaient donc les juifs à bras ouverts». Léon Poliakov cite son ouvrage, Espana, una enigma historica (t. II, p. 43) dans Histoire de l'antisémitisme, de Mahomet aux Marranes, Paris, 1961, p. 108.

1. Nous pouvons lire dans l'extrait 2390 du catalogue d'actes publié par Jean Regne pour servir à l'*Histoire des Juifs de la Couronne d'Aragon sous le règne de Jaime II (1291-1327)* publié dans R.E.J., 1921, p. 199 : «Ordre à tous les officiaux et sujets de n'apporter aucun empêchement à l'envoyé Abraham Abingaleyll, qui, chargé de mission par le roi d'Aragon, doit se rendre avec sa famille auprès du roi de Tlemcen ; - bien plus, de faire tout leur possible pour assurer la sécurité de l'ambassadeur et des siens. - Catalayud, 20 septembre 1291.»

2. Voir Béatrice Leroy : «On donne aux communautés le nom «d'Aljama», venu de l'arabe «assemblée», le quartier qui leur est réservé est la «juderia» ; en Catalogne on parle de «call», terme venu de l'hébreu «kahal» (la communauté)... Elles ont un conseil composé par des «regidores on adelantados» élus ou cooptés et de rabbins... Les mêmes familles sur plusieurs générations se retrouvent dans ces charges et ces responsabilités : les Wakkar à Tolède, les Navarro à Lisbonne, les Ben Labi à Saragosse, les Menir à Tudéla, les Muddar à Murcie...» In *L'Aventure séfarade, De la péninsule ibérique à la diaspora*, Paris, 1986, pp. 46 et 47.

3. En dehors des ordonnances royales souvent improvisées, il se développa de nombreuses coutumes qui, une fois codifiées en *fueros* officiellement conférés à une ville par un monarque, devinrent des sources de droit autonomes. Les exigences locales et momentanées jouaient donc là le plus grand rôle.

4. Heinrich Graetz, *Les Juifs d'Espagne (945-1205)*, trad, par Georges Stenne, Paris, 1872, p. 179.

leurs créances par le biais des taxes et recettes versées par le peuple.

Joseph Ravaya, déjà bailli ¹ de Valence, devient gouverneur de Sicile après la conquête de l'île, Aaron Abinafia, bailli de Calatayud, Judah de la Caballeria, gouverneur de Saragosse et de Valence, alors que Benveniste de la Caballeria devient collecteur des douanes du royaume d'Aragon ². En ce XIII^e siècle, l'énumération des titres attribués à certains juifs nous renseigne sur l'importance des sommes allouées à la Couronne d'Aragon. Moïse de Portella, par exemple, est bailli des villes de Morella, Peniscola, Sagonte, Ségorbe et Tarazona. Il est non seulement chargé des finances du royaume mais responsable, de surcroît, de l'armement des forteresses situées aux frontières de Castille et de Navarre. En 1286, de Portella est assassiné dans d'étranges circonstances et toute sa fortune, confisquée par Alphonse III, est destinée à financer l'expédition contre l'île de Minorque.

À la fin du siècle, appuyés par toute la noblesse, les Cortes de Tarazona incitent le roi à évincer les juifs des plus hautes charges gouvernementales ³ afin de les empêcher d'asservir des chrétiens. Cette mesure autoritaire démontre à quel point ils soutenaient l'armature administrative de l'Espagne chrétienne et que diplomates et financiers juifs, devenus les auxiliaires indispensables des rois, étaient perçus comme une force montante dangereuse et inadmissible.

La créance n'est pas la seule voie d'approche de l'environnement royal ; des familles de médecins (*alfakim*) juifs se succèdent auprès des différentes dynasties royales et princières telles, les Al-Constantini en Aragon et en Navarre, Ben Wakkar en Castille et en Navarre, Ben Nassr, Orabuena, Abenardute et Cresques de Lérida ⁴. Aux XIV^e et XV^e siècles, il est fréquent de rencontrer à la cour, des intendants, des receveurs généraux, des trésoriers et des *arrendadores* (fermiers des impôts) juifs comme les Abrabanel, Yehoudah ben Menir, Abraham Benveniste ou Samuel Aboulafia ha-Lévi, le fameux trésorier de

1. Les baillis étaient les administrateurs du patrimoine royal.

2. Béatrice Leroy précise que « ces officiers chargés d'une baylie, ont soin de faire nommer à leur côtés et sous leur direction dans les baylies et recettes locales, un entourage presque complètement juif, de leurs amis, parents, obligés, voisins, associés, en qui ils reconnaissent leurs capacités et avec lesquels ils peuvent gérer territoires et affaires ». Voir *Les Juifs dans l'Espagne chrétienne avant 1492*, Paris, 1993, pp. 70-71.

3. *L'Aventure séfarade*, op. cit., p. 71.

4. L'extrait du catalogue d'actes édité par Jean Regne révèle que « pour récompenser M. Abraham dez Castlars, médecin juif, fils de feu M. David dez Castlars, des soins par lui donnés à l'enfant don Pedro, Comte de Ribagoza et d'Ampurias, dans un cas très grave, Jaime II l'affranchit, lui et toute sa postérité, de tout impôt direct, quête, subside. Il l'exempte, en outre, pendant trente ans, ainsi que son gendre et sa fille Bonadona, de tout impôt indirect, péage, douane. Barcelone, 26 mars 1327 ». Voir *l'Histoire des Juifs de la Couronne d'Aragon sous le règne de Jaime II (1291-1327)* dans R.E.J., 1924, p. 143 : 3433.

Pierre le Cruel de Castille et l'édificateur de la synagogue *del Transito* à Cordoue. Quant aux interprètes (*tourjman*), agents indispensables à toutes les négociations, officielles ou secrètes, ils jouent bien souvent le rôle de diplomates. Tous ces auxiliaires des cours chrétiennes sont récompensés par l'octroi de maisons, de terrains, de rentes et sont exemptés de l'impôt par la grâce royale.

L'étendue de leur influence politique peut être mesurée à l'aune de paramètres socio-économiques mais aussi à celle de légendes qu'elle a pu générer¹. Ainsi, le roi Alphonse VIII de Castille, dit le Noble (1158-1214), aurait aimé durant sept ans, Rachel, surnommée la *Formosa*² en raison de sa grande beauté. Cette liaison s'acheva avec la mort de la belle juive, assassinée sous les yeux de son royal amant³. Comme toutes les légendes, celle-ci renferme des mystères et suscite quelques questions. En effet, faut-il considérer cette idylle uniquement à travers un prisme légendaire ne relevant que de la fiction pure ? Peut-être ne repose-t-elle que sur les bases d'une rumeur amplifiée ? Sans doute devait-elle édifier le public à la seule idée de l'emprise qu'une femme juive pourrait exercer sur un roi chrétien ne dissimulant pas son estime pour le peuple dont elle est issue.

Il s'avère que l'influence politique des juifs espagnols a dépassé le cadre de la légende pour s'inscrire dans une réalité historique attestée par différentes sources. Toutefois, l'histoire prouve aussi que leur position et la durée de leur carrière politique, tout en relevant du mérite personnel et de la volonté du souverain, étaient arbitrairement soumises aux pressions populaires et à l'incidence d'une intolérance plus ou moins contenue. L'ascension sociale demeurait le fait de quelques individus isolés qui parvenaient à échapper, grâce à une situation purement conjoncturelle, au sort plutôt modeste des autres habitants de la *juderia*.

Des juifs influents en Castille, Aragon et Catalogne

Sheshet ben Isaac Benveniste, originaire de Saragosse, *alfakim* et bailli d'Alphonse II et de Pedro II d'Aragon (seconde moitié du XII^e siècle), est considéré comme l'une des grandes célébrités juives de son

1. Heinrich Graetz, *op. cit.*, p. 297.

2. Ce terme de judéo-espagnol est traduit par *la belle*, il perd le «f» pour devenir *ermoza* et prend un «h» en espagnol moderne, *hermosa*. Voir le *Dictionnaire de judéo-espagnol* de Joseph Nehama, Madrid, 1977, pp. 209 et 184.

3. Selon l'historien S. W. Baron, il s'agit non pas d'une légende mais d'une réalité historique qu'il rapporte brièvement en ces termes : «*Du côté des femmes, signalons Raquel, la maîtresse juive du puissant roi Alphonse VIII de Castille...*» Voir *Histoire d'Israël, Vie sociale et religieuse*, trad. par P. Ricard, Paris, 1961, tome IV, p. 41.

époque. Il demeure à Barcelone mais ses nombreuses activités l'entraînent à voyager souvent et, parfois même, à accompagner le roi dans ses déplacements à l'étranger. Avec son frère, ils constituent une importante fortune en amassant de nombreux biens immobiliers acquis en Aragon et en Castille et bénéficient de nombreux privilèges, dont l'exemption de certaines taxes. En dehors de leur réussite financière, ces deux grands érudits sont respectés par les membres de leur communauté comme de vrais maîtres. Sheshet Benveniste connaît la consécration quand il est envoyé en mission par Pedro II auprès du sultan du Maroc (1200). L'acte original établi pour le prêt qui a financé son voyage porte, non seulement les signatures du roi Pedro, de sa mère et de quelques fonctionnaires chrétiens de la cour mais également, en lettres hébraïques, celles de Benveniste et de deux autres juifs ¹.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, un courtisan juif nommé Judah ben Lavi de la Caballeria ² parvient à devenir un des hommes les plus influents de la cour aragonaise. Judah est nommé bailli de Saragosse (1257) et quatre ans plus tard, tous les baillis sont sous ses ordres. De plus, il est autorisé à collecter tous les revenus de l'État et à gérer les dépenses de la couronne. Le roi lui emprunte d'importantes sommes d'argent pour financer ses campagnes contre les princes musulmans (1263) ; en guise de récompense, Judah reçoit des terres et le titre de bailli de la province de Valence. À Saragosse, sa ville d'origine, il est à la tête de sa communauté, ce qui lui vaut d'entrer en conflit avec une autre famille illustre, les Al-Constantini, qui convoite aussi la direction de toutes les *aljamas* aragonaises ³.

Le chapitre XLIV de la chronique du roi Alphonse XI ⁴ rapporte que les revenus du roi sont administrés par un juif de grand mérite et que *«depuis les temps les plus reculés, on avait coutume en Castille, d'avoir dans les maisons des rois des receveurs juifs, pour les droits sur les marchandises. À cet effet, et sur la prière du roi Don Philippe, son oncle, le roi prit pour receveur, Joseph Halevi ben Ephraïm ben Isaac ben Shabat, un juif que l'on appelait Don Joseph de Ecija qui occupa une grande position dans la maison du roi et eut un grand pouvoir dans le royaume, par la faveur que le roi lui accordait ; il le prit en effet comme conseiller et lui donna une charge dans son palais»*.

1. Yitzhak Baer, *A history of the Jews in christian Spain*, trad. de l'hébreu par Louis Schoffman, Philadelphia, 1966, vol. I, p. 93.

2. Sa famille est surnommée *de la Caballeria* pour avoir été protégée dans le passé par l'ordre des Templiers. *Ibid.*, p. 145.

3. *Ibid.*, pp. 145-146.

4. Cette chronique, écrite en vers et due à Rodrigo Yanez, est citée par E. de La Rigaudière in *Histoire des persécutions religieuses en Espagne, Juifs, Mores et Protestants*, Paris, 1866, p. 23.

Don Joseph, en bon protecteur de sa communauté, fait construire une synagogue à Séville, soutient la *yeshivah* et offre les livres de prières. Grâce à la présence de l'un des leurs à la cour, les juifs de l'*aljama* s'enhardissent, adressent un recours au roi (1327) dénonçant la surimposition abusive exigée par l'archiépiscopat et obtiennent satisfaction. Mais d'autres plaintes parviennent au roi et aux Cortès de Madrid et celles-là visent nommément le puissant conseiller du roi, Joseph de Ecija, accusé de faire un mauvais usage des rentes royales¹. Il ne parvient pas à lutter contre la violence des incriminations dont il est la cible et son incompetence à les affronter laisse peser le doute sur son honnêteté ; Alphonse XI lui retire toutes ses prérogatives (1340) et décide que la charge de receveur ne reviendrait plus jamais à un juif².

Plusieurs de ces personnalités juives parvenues, à l'instar de Joseph de Ecija, à détenir un réel pouvoir, suscitent l'hostilité de ceux qui doivent s'y soumettre et connaissent un destin tragique. Ainsi, Samuel ha-Lévi, le trésorier de Pierre le Cruel, meurt sous la torture (1360) et Joseph Pichon, jusque-là protégé par Henri II de Trastamare, est assassiné dès les premières semaines du règne de Jean 1^{er} de Castille (1379). Meïr Alguadex, le fin philosophe et traducteur d'Aristote, meurt à son tour sous la torture (1410) car il est accusé d'avoir empoisonné le roi Henri III, mort prématurément. En Navarre, le collecteur-receveur Abraham ben Shuaïb, gendre du grand rabbin Joseph Orabuena³, qui prit de très grandes responsabilités dans la gestion générale de sa province, est accusé de malversations et exécuté par pendaison (1411). Béatrice Leroy y voit une volonté de la Couronne de s'appropriier de leurs biens ou, peut-être, d'étouffer une affaire politico-diplomatique dans laquelle ils auraient été impliqués⁴. Ce sont probablement aussi les ondes de choc consécutives à la grande secousse de 1381 qui s'était propagée de Séville vers toute la Castille et les pays de la Couronne d'Aragon où massacres et conversions forcées réduisirent les populations juives survivantes à l'apostasie ou à l'exil⁵.

1. *Chronique du roi Alphonse XI*, chap. XCVIII.

2. Déjà en Aragon (1282-1283), Pierre III qui avait concédé tant de pouvoirs aux juifs, doit promettre à la suite d'une révolte nobiliaire, qu'aucun juif n'exercerait plus jamais de responsabilités supérieures à celles des chrétiens.

3. D'après Béatrice Leroy, «le grand personnage de la cour de Charles III, époux d'Eléonor de Castille est le «físico» (médecin) Josef Orabuena de Tudéla. Il soigne constamment l'un et l'autre, les accompagne dans leurs déplacements, reçoit de Charles III des «dons à vie» en rentes levées sur Estella et Pampelune. Il est en 1390, le premier des Grands Rabbins de Navarre et «conseiller du roi» à partir de 1402...» Voir «Dans le Royaume de Navarre à la fin du XIVe siècle, les Juifs, la Cour et la Diplomatie», in *Mélanges en l'honneur de Bernhard Blumenkranz*, Paris, 1985, p. 228.

4. *L'expulsion des Juifs d'Espagne*, Paris, 1990, p. 53.

5. Béatrice Leroy écrit que «Rabbi Josef ben Menir s'est imposé en 1391 un exil, pour demeurer fidèle à la Loi, et pour regrouper les égarés déjà nombreux à fuir la péninsule vers le Maghreb.

Parmi les juifs restés fidèles à leur terre natale en dépit de ces dernières manifestations hostiles, le philosophe Hasday Crescas (1340-1411) de Barcelone fait partie de ceux qui s'emploieront à tenter de réhabiliter la société judéo-espagnole¹. Alors qu'il dirige l'*aljama* de sa ville, il est emprisonné pour un temps avec Rabbi Nissim Gerondi, son maître, et Rabbi Isaac ben Sheshet, tous trois accusés d'avoir empoisonné l'hostie (1367). Il accompagne la délégation de la communauté judéo-catalane venue négocier (1383) avec le roi le renouvellement et l'extension de ses privilèges. C'est au moment de l'accession de Jean 1^{er} (1387) que Hasday Crescas devient un familier de la cour d'Aragon, qu'il se voit attribuer le titre de *Familiaris*, de *Casa del Senyor Rey* (Intendant royal), et par décret royal, celui de Juge rabbinique suprême.

Peu de temps après, l'Intendant royal s'établit à Saragosse et remplit les fonctions de rabbin, succédant à Isaac ben Sheshet qui choisit de résider à Valence. Face à l'insécurité qui régnait alors, la reine écrit à des prêtres et s'adressa aux plus hautes autorités en place à Barcelone pour leur recommander de protéger les membres de la famille Crescas. Tous ces efforts furent vains et le fils de Hasday fut tué aux cours des massacres de 1391. À Saragosse, siège de la Couronne, Crescas a pu garder la vie sauve et se mettre à collecter des fonds au sein de la communauté aragonaise pour financer et organiser sa propre protection.

À la faveur de ses liens privilégiés avec les souverains², et soutenu par deux représentants des communautés de Saragosse et de Catalayud, il s'évertue à leur soustraire l'autorisation d'imposer une contribution à toutes les communautés espagnoles, permettant ainsi la réhabilitation des quartiers juifs de Barcelone et de Valence et la réinstallation des familles qui avaient été contraintes de les fuir. Jusqu'au terme de sa vie (1412), Hasday Crescas s'est consacré à l'étude et à la reconstruction matérielle et spirituelle des communautés détruites.

Dès le début du XV^e siècle, l'Eglise accroît sa pression et son action missionnaire avec le concours du prédicateur Vincent Ferrier. Ce

Dans Sefarad, l'ébranlement est grand après cette date, pour les familles juives mutilées, déchirées par la conversion de plusieurs de leurs membres, avant même la grande Dispute de Tortosa qui, en 1412-1414, provoque de nouvelles apostasies». Voir Les Menir, une famille séfarade à travers les siècles (XIIe-XXe siècle), Paris, 1985, p. 44.

1. Voir *Encyclopaedia Judaica*, Jérusalem, 1972, pp. 1079-1080.

2. Yitzhak Baer rapporte ce que Rabbi Joseph Ya'abetz disait de lui : «... Il était le plus grand de tous les conseillers du roi car le roi ne prenait aucune décision, importante ou non, sans lui demander son avis.» *Op. cit.*, vol. II, p. 163.

dernier parvient à convertir en bloc un nombre considérable de juifs en leur démontrant l'inanité de leur foi par des sermons enflammés et des controverses publiques auxquelles ils sont obligés d'assister ¹. Après la *Dispute de Tortosa* (1414), dix-huit membres de la famille de la Caballeria, l'illustre famille aragonaise évoquée *supra*, se convertissent collectivement. Les résultats successifs de cette action prosélyte menée énergiquement après 1391, année de persécutions et d'oppression et après 1413-1414, deux années de baptêmes collectifs forcés, viennent couronner un mouvement amorcé deux siècles auparavant. Il ne subsiste en Espagne qu'une toute petite communauté juive composée de juifs «officiels» et de crypto-judaïsants appelés par les rabbins *anoussim* (les contraints ou violés) et, de façon triviale par le reste de la population, les *marranes* ² ou aux Baléares, les *chuetas*.

Le judaïsme espagnol s'est bel et bien désintégré avant même l'Expulsion prononcée par les Rois Catholiques (1492). Il connaît toutefois une pause (vers 1420) avant la grande tourmente, une sorte de redémarrage et une certaine stabilisation. Cette accalmie relative correspond à la période de participation de quelques-uns de ses membres à la restauration des finances royales et à l'organisation d'une administration efficace ³.

À la cour des Rois Catholiques

Isaac ben Judah Abrabanel (1437-1508), né à Lisbonne, figure parmi les grands penseurs du judaïsme de la fin du XV^e siècle, de même qu'il

1. Les historiens rapportent généralement le cas du *converso* Salomon ha-Lévi, rabbin de Burgos, *alias* Pablo de Santa-Maria, évêque de la même ville. Né dans une famille d'illustres talmudistes et hommes d'État, il fait des études religieuses et profanes, favorise la philosophie, et devient conseiller à la cour de Castille. En 1391, il échappe aux massacres de Burgos et choisit aussitôt la conversion et les honneurs de la carrière ecclésiastique. Ses anciens coreligionnaires apercevaient en lui le principal artisan des édits antijuifs, tandis qu'il cherchait à les éviter et qu'il s'efforçait, de façon manifeste, de freiner leur ascension et de les éloigner de la cour. Quant au médecin Josué ibn Vives de Lorca, souvent cité lui aussi, il hésita longuement à se convertir mais, une fois baptisé (1412) sous le nom de Géronimo de Santa Fé, il devint le médecin du pape Benoît XIII et le convertisseur le plus acharné de sa génération.

2. Pour Cecil Roth, «le mot «marrano» est un vieux terme du début du Moyen-Âge espagnol qui signifie «porc». Désignant d'abord, et peut-être ironiquement, les récents convertis et leur aversion pour la viande de l'animal en question, il a fini par se transformer en terme général d'abomination qui s'est étendu, au XVI^e siècle, à la plupart des langues d'Europe occidentale». Voir *Histoire des Marranes*, trad. Rosy Pinhas-Delpuech, Paris, 1992, pp. 32-33.

3. Selon l'analyse de Maurice Kriegel, «la menée d'une politique économique de style décidément mercantiliste, dans une atmosphère de reconstruction, conseillait le soutien de l'activité commerciale d'une minorité entreprenante, quitte à la faire payer d'une ponction fiscale dont le poids était calculé de manière à ne pas saigner à blanc, par une politique à courte vue, une communauté habile». Voir *Les Juifs à la fin du Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 227.

4. Ytzhak Baer ajoute : «Il y avait aussi d'autres juifs à la cour des Nobles et des Evêques. Durant les quelques années qui ont précédé l'Expulsion, il y avait encore des médecins, des trésoriers, des

a été le dernier ⁴ et le plus représentatif de ces hauts dignitaires espagnols qui ont assumé leurs responsabilités officielles et communautaires de façon interactive. À la suite de son père, il entre comme Intendant au service du roi du Portugal, Alphonse V ¹, collaborant avec deux autres favoris juifs du roi, les frères Ibn Yahia Negro. Après les prises de Tanger et d'Arcila (1471), deux cent-cinquante captifs juifs sont amenés au Portugal avec de nombreux autres maghrébins ; Abrabanel prend la tête de la délégation qui se rend auprès du roi pour lui remettre la rançon.

À la suite d'une conspiration nobiliaire déjouée sous le règne de Joao II (1481-1495), le successeur d'Alphonse V, Abrabanel est accusé d'y avoir participé avec son ami, le duc Fernando de Bragança, et aussitôt condamné à mort, *in absentia* ². Le jour où le duc est décapité, Abrabanel s'enfuit du Portugal (1484), quasiment sans ressources, accompagné de sa femme et de ses deux enfants, en direction de Tolède. Il se lie au fermier général des impôts, Don Abraham Senior qui l'associe à ses fonctions et, à nouveau, il se consacre à l'exégèse biblique et à la rédaction d'essais philosophiques.

Alors que Tomas de Torquemada ³ parvient à la tête de l'Inquisition espagnole, Isaac Abrabanel devient le conseiller financier (1484-1492) de Ferdinand II et d'Isabelle de Castille. Avec Don Abraham Senior, ils sont les principaux responsables du financement de la *Reconquista* jusqu'à la chute de Grenade, l'ultime enclave tenue par les Nasrides. L'édit d'Expulsion des juifs d'Espagne, publié juste après (31 mars

percepteurs et des juristes au service de la noblesse. Rabbi Abraham Zacuto poursuivait des recherches astronomiques pour l'Evêque de Salamanque jusqu'en 1480 puis pour le Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers d'Alcantara. À Trujillo, un juif a rempli ses fonctions de juge jusqu'en 1484, date à laquelle le gouvernement lui demanda de démissionner...» *Op. cit.*, vol. II, p. 322.

1. Heinrich Graetz rapporte les propos d'Abrabanel concernant sa vie au Portugal : «*Je vivais tranquille dans la maison que j'avais eue en héritage, dans la belle ville de Lisbonne, où Dieu me combla de ses bénédictions en me rendant riche et honoré. Je disposais de vastes bâtiments et avais arrangé des salles spacieuses. Ma maison était devenue le rendez-vous de sages et de savants. On m'aimait à la cour d'Alphonse, souverain puissant et juste, sous le règne duquel les juifs étaient libres et heureux. Il m'honorait de son estime, faisait souvent appel à mes services, et, tant qu'il vécut, je fus un des familiers du palais.*» Voir *Histoire des Juifs*, *op. cit.*, vol. IV, p. 409.

2. Voir le texte original de la sentence du 30 mai 1484 d'après un document des Archives nationales de la Torre do Tombo à Lisbonne, pp. 35-39, extrait de *Amigos de Bragança*, Bragança, [Livraria Athena, Porto], 1972 et Amílcar Paulo, *Don Isaac Abravanel, almoxarife e Rabi-Mor de Portugal (1437-1508)*, ouvrages cités par Gérard Nahon, in *R.E.J.*, CXXXIII, 1974, p. 589.

3. Tomas de Torquemada (1420-1498), confesseur des Rois Catholiques, prêche la lutte contre tout ce qui peut menacer l'unité de l'Église espagnole à l'heure où se pose la question des *marranes* et des *morisques*, juifs et musulmans convertis au catholicisme sous la menace, ou par intérêt et dont il suspecte la sincérité de la conversion. Il donne à l'Inquisition une organisation unifiée, établit des tribunaux locaux, un conseil suprême d'appel et un code de procédure unique, la *Compilacion de las instrucciones de la santa Inquisicion*.

1492), leur consent un délai de quatre mois pour quitter la péninsule. Durant ce laps de temps, Abrabanel se débat dans l'espoir d'en obtenir la révocation ; il collecte 30.000 ducats d'or qu'il offre ¹ en vain aux Rois Catholiques et obtient seulement la permission d'emporter avec lui, hors d'Espagne, mille ducats d'or et divers objets précieux.

Comme beaucoup d'autres expulsés, Isaac Abrabanel ² et sa famille, embarquent à Valence (30 juillet 1492) et, une fois de plus, se retrouve sur le chemin de l'exil. Ils débarquent à Naples et, comme dix années auparavant, après qu'il ait fui le Portugal pour se réfugier en Espagne, là aussi, il est appelé à jouer un rôle important à la cour du roi Ferdinand 1^{er}, probablement à la direction des finances (1493-1495). Au cours de la prise de Naples par Charles de France, toute la bibliothèque qu'il avait pris soin d'emporter avec lui en quittant l'Espagne est entièrement détruite. Il subit, de nouveau, avec sa famille, les affres de l'errance qui les mène de Messine à Corfou et jusque sur les côtes bordant la région des Pouilles. Pour la quatrième fois, et au terme d'un vie mouvementée († 1508), il connaît les honneurs et retrouve un nouveau rôle à la cour du Doge qui l'invite (1503) à prendre part aux négociations portant sur la réglementation du commerce des épices entre le royaume portugais et la république de Venise ³.

Les pérégrinations d'Isaac Abrabanel à travers la Méditerranée ont connu un aboutissement satisfaisant, contrairement à la majorité des autres émigrés dont les mésaventures et les souffrances ont alimenté une abondante littérature. Ce qui apparaît comme un acquis incontestable, c'est que, comme l'a écrit Haïm Zafrani ⁴, «*la tragédie de 1492 a été aussi à l'origine d'une immense effervescence spirituelle au sein du judaïsme...*»

Nous analyserons, tout au long de cette étude, les effets de l'intégration des *meqorashim* (les expulsés) dans les différentes communautés d'accueil et ses conséquences sociologiques les plus importantes. Mais auparavant, il nous reste à examiner le phénomène judéo-courtisan dans quelques-unes des cours éminentes de l'Orient

1. Selon Heinrich Graetz, «*Isaac Abrabanel et Abraham Senior jouissaient d'une grande considération auprès du couple royal. Abrabanel, sinon le grand rabbin Abraham Senior, qui, plusieurs mois après la nomination de Torquemada comme Inquisiteur général, avait été appelé à la cour, était certainement plein de sympathie pour les malheureux marranes, et il dut s'efforcer d'adoucir leur sort*». Voir «*La police de l'Inquisition d'Espagne à ses débuts*», in *R.E.J.*, XX, 1890, p. 241.

2. Au nombre de ceux qui choisirent de rester se trouvait l'ami fidèle d'Abrabanel, Abraham Senior, qui consentit au baptême et adopta le nom de Francisco Coronel.

3. Voir *The Universal Jewish Encyclopedia*, New-York, 1948, vol. I, pp. 53-54, *Encyclopaedia Judaica*, Jérusalem, 1972, vol. II, pp. 103-110 et *Enciclopedia Judaica Castellana*, Mexico, 1948, vol. 1, pp. 53-54.

4. *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, pp. 214-221.

musulman, entre le X^e et la fin du XIII^e siècle.

3. Le «*cursus honorum*» des courtisans juifs du Levant

Les juifs, comme les chrétiens des pays de l'Orient musulman, n'étaient exclus d'aucun secteur économique mais les carrières militaires ou administratives leur étaient difficilement accessibles. Comme leurs coreligionnaires espagnols, ils ont donc emprunté les voies d'accès à la cour par le biais de la médecine ou de la finance. La connaissance de langues étrangères leur permettait de consulter des ouvrages médicaux provenant d'autres contrées, donnant ainsi aux médecins juifs l'avantage sur leurs collègues musulmans. De plus, suivant leur renommée, leur clientèle se recrutait parmi les personnages proches du pouvoir, voire parmi les princes. Lorsque l'un de ces médecins ou de ces financiers, devenu conseiller ou même vizir, souhaitait consolider sa position et maintenir son influence à la cour, il se convertissait à l'islam ¹.

Ce pouvoir, comme l'autorité dont il dérivait, était toujours précaire ; la mort ou la destitution du prince, la disgrâce d'un courtisan ou un simple changement des conditions politiques, pouvaient brutalement y mettre fin. Cette déchéance s'avérait être d'autant plus brusque que l'ascension avait été rapide et elle entraînait dans son sillage, non seulement la famille proche de l'intéressé, mais encore, l'ensemble de sa communauté d'origine.

La conversion de Ya'qoub ibn Youssouf ibn Killis (930-991)

Ibn Killis, né à Bagdad, grandit à Ramalla où il devint un commerçant respectable (947), désigné par ses pairs pour représenter toute la profession ² mais, pour d'obscures raisons, il fut contraint de s'enfuir en Égypte. Il entre au service d'un personnage ambitieux et puissant, Kafour abou al-Misk ³, un esclave nubien élevé aux plus hautes fonctions civiles et militaires par son maître et souverain,

1. Bernard Lewis évoque Ibn Kammouna, philosophe juif du XIII^e siècle qui dressa la liste des motifs non religieux qui pouvaient conduire un juif à embrasser l'islam : «*Il est miû par la peur ou l'ambition. Il doit au Trésor une grosse somme d'argent ; il désire échapper à sa condition d'opprimé ; il est condamné à une peine de prison ; il tombe amoureux d'une musulmane, ou bien il a quelqu'autre motif de ce genre.*» In *Juifs en Terre d'Islam*, trad. J. Carnaud, Paris, 1984, p. 117.

2. Voir Louis Massignon : «*Ces corporations de métiers («sinf» ; plur. «asnaf») se recrutent non tant parmi les Arabes et leurs mercenaires directs, que parmi les nouveaux convertis non Arabes, sans exclure chrétiens et juifs.*» In *Les corps de métiers et la cité islamique, Opera Minora I*, pp. 369-384.

3. D'après Clifford Edmund Bosworth, «*Kafour est resté dans l'histoire comme un mécène éclairé de la littérature et des arts qui accueillit le poète al-Mutanabbi à sa cour.*» Voir *Les dynasties musulmanes*, trad. Yves Thoraval, Paris, 1996, p. 78.

Muhammad ben Tughj al-Ikshid (935-966). Las d'agir sous le couvert de l'administration ikhshidide, Kafour se déclare publiquement le seul maître de l'Égypte (966-968) et nomme Ibn Killis conseiller économique et politique ¹.

Dès lors, il devient un des personnages incontournables de la cour où tous les membres lui manifestent respect et déférence. Cependant, tout en reconnaissant ses qualités inestimables, son maître se met à regretter tout haut qu'il ne fût pas musulman : «*S'il avait été musulman il aurait fait un vizir parfait !*» Différents auteurs musulmans, cités par Walter Fischel ², ont rapporté cette réflexion de Kafour et ont décrit la cérémonie de conversion du futur vizir avec force détails, en insistant quelque peu sur «l'opportunisme» d'Ibn Killis. Pour Bernard Lewis, Ibn Killis représente l'exemple type du personnage dont le *cursus honorum* exigeait la conversion à l'islam pour se maintenir au faite d'une longue carrière politique ³.

La mort de son protecteur et l'arrivée au pouvoir d'un nouveau vizir hostile, Ja'far ibn al-Fourat, freineront momentanément son ascension. Ibn Killis parvient à s'échapper de la prison dans laquelle Ibn al-Fourat l'avait fait enfermer et part se réfugier en Tunisie. Il aurait communiqué au calife fatimide ⁴, Al-Mu'izz li-din-Allah (952-975), des informations d'ordre politique, économique, militaire et social, essentielles à la conquête de l'Égypte. Après la campagne triomphante du général Jawhar al-Kâtib ⁵, Ibn Killis peut retourner en Égypte et occuper la charge de percepteur à la cour d'al-Mu'izz et, finalement celle de vizir (977) auprès de son successeur, Al-'Aziz (975-996). Désormais, on lui laisse toute latitude pour réorganiser l'administration du califat fatimide et instituer avec succès une réforme du système monétaire et fiscal. En 983, pour avoir marqué sa désapprobation au calife à propos de son attitude ambiguë vis-à-vis du rebelle syrien Aftekin, il est démis de ses fonctions et spolié

1. Voir article *Kafour*, signé A.S. Ehrenkreutz, in *Encyclopédie de l'islam*, 1971, tome IV, pp. 436-437.

2. *Jews in the Economic and Political life of Mediaeval Islam*, Londres, 1937, pp. 45-68.

3. *Juifs en Terre d'Islam*, op. cit., p. 120.

4. La dynastie fatimide occupe l'Égypte en 969 pour deux siècles et, de là, étend sa domination à l'Arabie occidentale et à la Syrie mais elle perd le contrôle de la Tunisie (entre 984 et 996).

5. Une semaine après son arrivée en Égypte, Jawhar pose les fondations d'une ville nouvelle (6 juillet 969), entourée d'un solide rempart, pour loger ses troupes et ses services. La nouvelle cité fondée sous le signe ascendant de la planète Mars - *al-Qâhir* - reçut le nom d'*al-Qâhira al-Mu'izziya*. Telle fut l'origine du Caire. Il entreprit également (4 avril 970) la construction de la mosquée al-Azhar, fleuron de la dynastie fatimide, laquelle, à ce jour, est encore une célèbre université théologique.

de tous ses biens. Après deux mois, il est réhabilité et réintégré au sein de l'administration, sans interruption jusqu'à sa mort (991).

Les historiens musulmans ne tarissent pas d'éloges à son égard et soulignent les services qu'il rendit à l'État mais, ils lui reprochent clairement d'avoir favorisé ses anciens coreligionnaires ¹. L'historien Jacob Mann cite une source chrétienne selon laquelle Ibn Killis avait pour ami un fameux médecin juif attaché à Al-Mu'izz, Moussa ben al-Razzan, qu'il couvrait de présents et qui s'enrichit grâce à lui. À la suite d'une dispute qui opposa Moussa à un prélat nommé Sévère, ce dernier se permit d'injurier son adversaire en particulier et les juifs en général, en présence du calife, du vizir et du patriarche copte Abraham, suscitant l'inimitié d'Ibn Killis pour le patriarche qui avait laissé faire le prélat, sans réagir ².

De fait, de nombreux juifs ont collaboré avec Ibn Killis et occupé des postes officiels dans l'empire fatimide, particulièrement en Syrie. L'auteur arabe, Ibn al-Qalanisi, cité par Walter Fischel, mentionne un certain Ibn abi al-'Ud al-yhûdi, un proche collaborateur du vizir, chargé de l'informer du déroulement des affaires intérieures syriennes et considéré par le gouverneur de Syrie, Bakjur, comme l'agent secret d'Ibn Killis. En dépit des lourdes charges qui pesaient sur lui, un membre de sa famille proche, Ibn abi al-'Ud as-Saghir, assumera plus tard la responsabilité des finances du vizir et la gestion du budget syrien.

Alors que ces deux derniers collaborateurs d'Ibn Killis ne sont cités que par les sources arabes, les documents de la *Genizah* du Caire mentionnent le nom de Manasha ben Ibrahim ben al-Farrar ³. Il apparaît pour la première fois dans les sources (980) comme administrateur des propriétés d'Ibn Killis puis comme responsable de l'administration militaire syrienne. Il est mentionné à nouveau (990) après sa promotion au rang de représentant officiel de l'administration fatimide en Syrie. Un peu plus tard, il sera arrêté avec un groupe de dignitaires juifs accusés d'avoir humilié des musulmans.

À ces trois collaborateurs juifs d'Ibn Killis, il faut associer Rabbi Paltiel ben Shefatia, originaire du sud de l'Italie, que des historiens

1. Voir, article «Ibn Killis» signé M. Canard, in *Encyclopédie de l'islam*, 1971, tome III, pp. 864-865.

2. *The Jews in Egypt and in Palestine under the Fatimid Caliphs*, Oxford, 1969, vol. I, pp. 17-18.

3. *Ibid.*, vol. I, p. 20.

4. D. Kaufmann et W.J. Fischel l'ont identifié à Ibn Killis, de Goeje, au général al-Jawhar et B. Lewis à Mousa Ibn Eleazar, lui aussi capturé lors de la conquête d'Oria et médecin du calife fatimide Al-Mu'izz. Voir *Encyclopaedia Judaica*, 1972, vol. 13, p. 50 et W.J. Fischel, *op. cit.*, pp. 64-68.

se sont ingéniés à identifier à quelques-uns de ses contemporains ⁴. Rabbi Paltiel est parvenu à gagner la confiance du souverain fatimide al-Mu'izz dont il était le prisonnier après la prise d'Oria (962), et à l'impressionner par ses grandes connaissances en astrologie. Il devient conseiller, administrateur de l'armée vice-vizir (*wasita* ¹) à Kairouan et plus tard, au Caire.

L'histoire de cette étonnante carrière n'apparaît dans aucune des sources arabes ; nous la connaissons à travers la chronique *Megillat Ahima'az*, signée par un membre de la famille de Rabbi Paltiel, Ahima'az ben Paltiel (1055)². Elle relate avec précision comment il a pu se distinguer et jouer un rôle considérable dans la conquête de l'Égypte par les Fatimides et sa participation active à leur établissement dans le pays. Selon cette *megilla*, Rabbi Paltiel aurait été *nagid* de la communauté égyptienne, conformément à la volonté des Fatimides d'innover en créant cette institution afin d'en garder le contrôle et se démarquer du pouvoir sunnite abbasside, duquel dépendait l'exilarque ³.

Dans tous les cas, l'adhésion des *dhimmi-s* au cercle courtisan se fait à la faveur du talent, fût-il politique, littéraire ou scientifique et, si dans les cours orientales la persistance à de hautes fonctions n'a pas toujours été conditionnée par l'apostasie, elle y a été plus fréquente que dans celles de l'Occident musulman. L'évolution à l'intérieur de ce cercle dépend, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, de paramètres liés à la conjoncture socio-historique, aux limites de l'autorité du souverain et à l'implication plus ou moins importante du religieux dans le domaine politique. Afin de ne pas être soumis à ces paramètres contraignants et imprévisibles, l'activité de Maïmonide à la cour des Ayyoubides restera volontairement limitée à la pratique exclusive de la médecine.

Les relations de Maïmonide avec la cour

Moïse ben Maïmon (1135-1204), Maïmonide (dit Rambam), contraint de fuir avec sa famille sa ville de Cordoue, envahie par les troupes

1. Voir la définition de H.Z. Hirschberg selon laquelle, «*A Wasita is a government secretary ranking below a vizier and believed to have been concerned with army administration*». In *A History of the Jews in North Africa*, 1974, vol. I, p. 207.

2. Cette chronique a été publiée sous le titre de *Sefer ha-Yohasin* par Adolf Neubauer, in *Mediaeval Jewish Chronicles, Texts, Documents and Extracts chiefly from Manuscripts in the Bodleian and other Oxford libraries*, Semitic series, vol. I, Part VI, Oxford, 1895, pp. 111-132.

3. H.Z. Hirschberg, *op.cit.*, vol. I, pp. 206-213.

4. La littérature juive est muette sur l'éventuelle conversion forcée de Maïmonide à l'islam durant son séjour à Fès. En revanche, elle est évoquée par deux écrivains musulmans, al-'Abbas ibn Abi Uçaybi'a (1203-1269) et Jamal ad-Din bnou Youssef al-Qift'i (1167-1248)

almohades (1148), se réfugie à Fès ⁴ (1160-1165) dans un premier temps puis, après un bref séjour en Palestine, s'établit définitivement à Fostat qui se trouvait être le siège d'une importante communauté juive (1165). Ce choix s'explique probablement par le fait que l'Égypte et la Syrie, sous domination ayyoubide, étaient devenues le centre du monde musulman, retrouvant la stabilité et les conditions favorables au renouveau de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, indispensables vecteurs de l'essor économique et intellectuel ¹.

Maïmonide s'impose donc comme le porte-parole de ses coreligionnaires auprès des autorités musulmanes et devient *nagid*, titre nobiliaire porté dans sa famille jusqu'au XIV^e siècle ². Les lettres circulaires qu'il adresse aux communautés égyptiennes afin de réunir les sommes nécessaires au rachat de captifs juifs datent de 1169, soit, quatre années seulement après son arrivée à Fostat. Maïmonide mobilise aussi tous les dignitaires juifs et les incite à vendre des biens meubles et immeubles car la somme nécessaire à la libération des prisonniers ³ est considérable. Notons, par ailleurs, que c'est également grâce à son intervention que les juifs ont pu se rendre à Jérusalem, à nouveau, trois ans après que Salah ad-Din l'ait reprise aux Francs (1187) ⁴.

Haïm Zafrani le décrit comme «*un homme d'action autant qu'un homme de science qui exerça ses nouvelles fonctions [dans la communauté] avec une immense autorité et une fermeté inflexible...*»⁵ Il consacre la majeure partie de son temps à l'étude, à l'écriture mais il gère en même temps, en association avec son jeune frère David, un commerce de pierres précieuses avec les Indes. Au cours d'un voyage, le bateau emprunté par son frère fait naufrage au milieu de l'océan Indien (1169),

auxquels il est fait référence pour prouver l'apostasie du philosophe. Sur la problématique de cette conversion, voir Haïm Zafrani, *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, op. cit., pp. 112-115.

1. Nikita Elisseeff, *L'Orient musulman au Moyen-Âge (622-1260)*, Paris, 1977.

2. Son fils, Abraham reprend la tête de la communauté judéo-égyptienne au printemps 1205, alors qu'il n'a que dix-neuf ans ; il est nommé *Ra'is al-yhûd* jusqu'à la fin de sa vie (décembre 1237). Voir, S.D. Goiten, «Abraham Maïmonides and his Pietist Circle», in *Jewish medieval and renaissance studies*, Cambridge, 1967, volume IV, p. 151 et du même auteur, «A Jewish addict to sufism in the time of the Nagid David II Maïmonides», in *The Jewish Quarterly Review*, 1953, vol. XLIV, pp. 37-49. Voir également, A.H. Fremann, *The genealogy of Maïmonide's Family*, Jerusalem, 1935.

3. Jacob Mann, *The Jews in Egypt and in Palestine...*, op. cit., vol. I, p. 244.

4. Salomon Zeitlin, *Maïmonides, a Biography*, New-York, 1935, p. 93.

5. *Maïmonide, pèlerin du monde judéo-arabe*, extrait de la collection *Les Africains*, Paris 1977, tome III, pp. 257-281.

6. Voir S.D. Goiten, «Letter to Moses Maïmonides from his brother David while on his way to India», in *Letters of Medieval Jewish Traders*, Princeton, 1973, p. 207.

engloutissant tous les biens communs en plus des fonds qui lui avaient été confiés et arrachant au philosophe, l'être qu'il avait tant aimé ⁶.

Maïmonide poursuit son entreprise commerciale et, simultanément, commence à exercer et à enseigner la médecine qu'il avait étudiée durant son séjour en Afrique du Nord ¹. Son beau-frère, Abou al-Ma'ali Uzziel ², confident de la mère d'al-Malik al-Afdal Abou al-Hassan (1170-1225), fils aîné ³ de Salah ad-Din (1137-1193), l'a sans doute introduit au palais. Sa renommée aidant, Maïmonide est intégré (1185) à l'équipe des médecins officiels d'al-qâdi al-Fadil, conseiller et vizir de Salah ad-Din. Un an plus tard, le neveu de ce dernier, lui adresse la lettre suivante : «*Le sultan savant et juste, al-Malik al-Muzaffar 'Ummar, le Seigneur de Hamat ⁴ la bien gardée, prie le docteur Moïse de Cordoue, le juif qui s'occupe de médecine, de rédiger un exposé des remèdes reconnus relevant des plus profonds secrets de la médecine.*»⁵ Maïmonide le rédige ⁶ avec sa conscience scientifique habituelle et fait preuve d'une grande érudition pratique : il énumère de nombreux médicaments, pris non seulement dans la littérature médicale, mais encore dans le Talmud.

Dans une lettre ⁷ adressée à Samuel ibn Tibbon (1190), chargé par les sages de Lunel de traduire le Guide, Maïmonide lui fait le récit de ses activités journalières : «*Le sultan habite au Caire, et moi à Fostat*

1. Voir Haïm Zafrani : «*Moïse Maïmonide dut prendre une profession pour gagner son pain, toujours soucieux de ne pas monnayer sa science sacrée, refusant péremptoirement durant toute son existence d'être rétribué pour ses activités publiques, au titre de «Dayyan» (Juge) et de «Nagid» (prince) ou chef de la communauté, comme pour les services qu'il était souvent appelé à rendre à ses coreligionnaires, à titre individuel et privé...*» Op.cit., p. 268.

2. D'après les recherches de S. Munk, «*le Tarikh al-hokama nous fait connaître Aboul-Ma'âli et Aboul-Ridhâ, l'un le beau-frère, l'autre le neveu de Maïmonide. Voici ce qu'on lit à l'article Mousa ben-Maïmoun (p. 260) : « Il se maria à Misr avec la sœur d'un écrivain juif connu sous le nom d'Aboul-Ma'âli et qui était secrétaire de la mère de Nour-eddin Ali, nommé al-Afdhal, fils de Salah ad-Din Youssouf ben Ayyoub...» Voir «Notice sur Joseph Ben-Iehouda ou Aboul'Hadjadi Youssouf Ben-Yahya», Extrait du Journal Asiatique, 1842, n° 11, pp. 32-33.*

3. À l'âge de quatorze ans, il reçoit de son père la lieutenance de l'Égypte (1184) puis, en désaccord avec son tuteur, il rejoint Damas (1187) et finit par dominer toute la Syrie (1193).

4. Ville située au centre de la Syrie, confiée par Salah ad-Din à son neveu (1179) après l'avoir prise aux princes bourides.

5. Lettre citée par Abraham Heschel, in *Maïmonide*, trad. Germaine Bernard, Paris, 1982, pp. 233-234. Il est à noter qu'il a enrichi la littérature médicale d'une douzaine d'ouvrages traitant de la médecine en général, de maladies bien spécifiques ou de pharmacologie dont, entre autres traités, *Fuṣūl al-Qurtubi* ou *Fuṣūl Musa*, (les Aphorismes du Cordouan ou de Moïse) et *Sharḥ asma' al-'uqqar* (Explication des noms des drogues). Cette littérature écrite en arabe et en caractères hébraïques, a été également traduite en hébreu, en latin et dans d'autres langues européennes importantes.

6. Ce premier traité paraît entre ses deux grands ouvrages, le *Mishné Torah* (1180) et *More Nevoukhim* (Le Guide des Égarés ou *Dalalat ha-hayirin*, 1190).

7. Voir, article *Maïmonides* (Moses ben Maïmon) in *Encyclopaedia Judaica*, 1972, vol. 11, p. 758.

... Je dois le voir tous les matins... je dois passer la journée au palais royal et soigner encore quelqu'autre dignitaire souffrant. En rentrant chez moi, affamé, épuisé, je trouve les antichambres remplies de juifs, de non-juifs, de juges, de fonctionnaires, d'amis, d'ennemis, tous m'attendant avec impatience... Ainsi passent mes journées et, je ne t'ai décrit qu'une partie de ce que tu verras toi-même si tu viens ici, avec l'aide de Dieu...»

Moïse ben Maïmon n'a pas été, comme cela a été couramment répandu, médecin à la cour de Salah ad-Din ¹ [connu aussi sous le nom de Saladin], l'un des plus illustres souverain du Moyen-Âge musulman ². Son intégration à l'équipe des médecins officiels intervient (1185) alors que Salah ad-Din ne séjournait plus au Caire depuis huit ans ³. Il était déjà engagé dans des batailles épiques visant à reprendre Jérusalem occupée depuis quatre-vingt-huit ans par les chrétiens, et il s'acharnait à mettre un terme à la troisième croisade. Entre les années 1175 et 1204 (date de la mort de Maimonide), et jusqu'en 1218, l'Égypte est gouvernée par al-Malik al-'Adil (nommé Saphadin par les Croisés), le frère et le bras droit de Salah ad-Din.

Outre ces références élémentaires à l'histoire de l'Égypte sous les Ayyoubides, nous pourrions alléguer l'une des nombreuses lettres adressées par Maïmonide (1190-1191) à son cher disciple Joseph ben Yehoudah ben Aknin al-Maghribi ⁴, installé à Alep (1187), dans laquelle il lui écrit avec précision : *«Je te fais savoir que j'ai acquis dans la médecine une très grande réputation auprès des grands, tels que le Grand juge, les émirs, la maison d'al-Fadel ⁵ et d'autres parmi les grands de la ville ...»*⁶ ; il n'est pas fait mention de Salah ad-Din.

Bernard Lewis apporte toutes les preuves nécessaires à l'élimination d'erreurs parsemées et véhiculées à tort par certains biographes de

1. Bernard Lewis rétablit cette vérité historique dans un article intitulé «Maimonides, Lionheart and Saladin», in *Eretz Israël*, VII (1964), pp. 70-75. Voir également l'article «Ibn Maymun», signé G. Vajda, in *Encyclopédie de l'islam*, 1971, tome III, pp. 900-902.

2. Il est connu et respecté pour avoir consacré sa vie à conduire le *jihād*, la Guerre sainte (dès 1180) contre les Croisés francs établis en Syrie-Palestine.

3. Voir l'article «Salah al-Din», signé par D.S. Richards, in *Encyclopédie de l'islam*, 1995, p. 944 : *«Saladin passa la plus grande partie de sa vie en Syrie, et Damas avait toujours été son lieu de résidence préféré. L'Égypte et ses ressources lui fournissaient les moyens de sa politique expansionniste et de ses victoires. Pour de longues périodes, il confia son gouvernement à son frère al-'Adil et à son principal administrateur civil, al-Kadi al-Fadil.»*

4. Sa biographie a été rédigée par S. Munk d'après *Tarikh al-Hokama'* (Histoire des Savants), dont l'auteur était le vizir Jamal ad-Din al-Qifti (1172-1249), ami d'ibn Aqnin. Voir notice sur ibn Yehoudah, *op. cit.*, p. 11 : *«Al-Qifti était particulièrement lié à l'émir Faris ad-Din dont Joseph était le médecin.»*

5. Il s'agit du vizir et ami de Salah ad-Din, al-qâdi al-Fadel 'Abd ar-Rahim ben 'Ali, né à Asquélon (avril 1135) ; il avait le même âge que Maïmonide dont il fut le mécène et l'ami jusqu'à la fin de sa vie (1200).

6. Cette lettre est rapportée par S. Munk, *op. cit.*, p. 29.

Maïmonide. Ainsi, l'invitation qui lui aurait été adressée par Richard Cœur de Lion et qu'il aurait refusée, ne serait que pure légende. Quant à ses fonctions de médecin auprès de Salah ad-Din ¹, il y est fait mention seulement par Ibn abi 'Usaybia, l'auteur du *Tabaqat al-Atibba'* comme suit : «*Le sultan al-Malik an-Nassir (c'est ainsi qu'était aussi nommé Salah ad-Din) l'estimait beaucoup et était soigné par lui, de même que son fils al-Malik al-Afdal.*» Pour Lewis ², cette simple remarque reprise par certains auteurs du XIX^e siècle ³, a suffi pour porter préjudice à la vérité historique. Pour la rétablir, il faut se référer aux autres sources, de même qu'aux lettres de Maïmonide qui, écrit-il, «*étant plutôt enclin à vanter ses mérites professionnels, n'aurait jamais manqué de mentionner le nom d'un patient aussi prestigieux.*»

Ce que Maïmonide a écrit à propos de sa réputation, même si Bernard Lewis y voit une glorification auto-proclamée, n'en demeure pas moins le constat d'une réalité car, dans les faits, elle lui a permis d'accéder au rang de médecin de la cour, avec, ou certainement, sans Salah ad-Din, et de le demeurer pendant près de vingt ans. De plus, en lui rendant hommage dans leurs écrits, certains auteurs arabes ⁴ ont surtout insisté sur son indiscutable impact, sur sa notoriété d'homme savant, comme si son judaïsme n'avait jamais été perçu comme un désavantage ni par quiconque, ni par lui-même.

En quittant l'Égypte pour recenser les juifs actifs dans les cours extrême-orientales, notre attention a été particulièrement retenue par la carrière d'un autre médecin, Sa'ad ad-Dawla, promu vizir (1284-1291) de l'empereur mongol Arghun Khan.

L'ascension et la disgrâce du vizir Sa'ad ad-Dawla ben as-Safi

De la vie de Sa'ad ad-Dawla, les sources ne révèlent que l'âge adulte et les sept années de vizirat à la cour d'Arghun ⁵. En débutant dans la vie active à Bagdad, il ne s'est pas contenté de pratiquer la médecine ; il s'initie aux pratiques financières, trouvant ainsi le

1. Maïmonides, *Lionheart and Saladin*, op. cit., p. 75.

2. Voir également la même position adoptée par E. Ashtor-Strauss, «Saladin and the Jews», in *Hebrew Union College Annual (HUCA)*, vol. XXVII, Cincinnati, 1956, pp. 305-326.

3. Elle est reprise également par certains historiens du XX^e siècle, tels Albert Hourani, *Histoire des peuples arabes*, Paris, 1993, p. 253.

4. Voir les vers qui lui sont dédiés par le poète Al-qâdi as-Sa'id ibn Surat al-Mulk, traduits par H. Zafrani dans son article «Maïmonide», op. cit., p. 269, S. Munk, op. cit., p. 29 et *Jewish Encyclopedia*, 1977, vol. 9, p. 80.

5. Voir la présentation de Sa'ad ad-Dawla faite par Walter Fischel, *Jews in the economic and political life of mediaeval Islam*, Londres, 1937, pp. 90-114. Fischel précise qu'il est né à Abhar dans la seconde moitié du XIII^e siècle, dans la province perse de Jibal et qu'il a passé sa petite enfance à Mossoul, à moins que ce ne fût à Bagdad...

moyen d'intégrer l'administration (1284). Sa notoriété semblerait avoir attisé la jalousie de ses supérieurs qui vont manœuvrer pour l'éloigner et le faire transférer comme médecin (1288) à Tabriz, à la cour d'Arghun ¹.

Là, Sa'ad ad-Dawla se lie d'amitié avec un puissant émir mongol, le général Arduqia duquel il restera proche jusqu'à sa mort. Dans un premier temps, il se limite au rôle de médecin de cour qui lui a été imparti et à ce titre, il est conduit à rencontrer et à soigner Arghun qui l'adopte comme médecin personnel, lui accorde une entière confiance et de multiples faveurs. À la cour, Sa'ad est connu pour son amabilité, son élocution élégante et sa parfaite connaissance des langues turque et mongole ; son éminent patient aime à passer en sa compagnie ses moments de loisir ou ses périodes de convalescence ². Dès lors, des liens solides se nouent progressivement entre les deux hommes et l'avis de Sa'ad ad-Dawla est requis, tant pour résoudre des affaires intérieures que des problèmes d'ordre administratif mais, particulièrement aussi, pour toutes les questions concernant l'Irak qu'il connaissait bien.

Arghun avait accédé au trône avec l'aide de l'émir mongol Buqa auquel il attribua, en guise de récompense, de nombreux titres honorifiques et toute l'administration de son empire. Buqa avait une grande emprise sur toute la cour, l'armée et l'Irak dirigé par son propre frère, Aruq. Les deux frères y instaurent un régime de terreur et d'oppression, de même qu'ils pressurisent les habitants pour mieux accroître leur fortune. Les trois notables qui font le voyage de Bagdad à Tabriz, pour rendre compte à l'empereur de la situation désespérée du pays, sont assassinés sur le chemin du retour. Les révélations de Sa'ad ad-Dawla sur les méfaits et les abus des deux frères dont il avait eu à souffrir de l'iniquité par le passé, vont convaincre l'empereur de sévir contre son ami d'antan.

Sa'ad ad-Dawla et son ami, le général Arduqia, retournent à Bagdad (1289), investis de tous les pouvoirs, pour reprendre les affaires en main l'année où les deux frères, Buqa et Aruq, soupçonnés d'avoir conspiré contre les nouvelles autorités, sont exécutés avec leurs

1. Sur la situation des juifs dans l'empire mongol au XIII^e siècle, W. Fischel fait essentiellement référence à la *Chronographie* de Bar Habraeus (Ibn al-'Ibri, auteur chrétien monophysite, d'ascendance juive, rédigeant en langue syriaque d'après des sources syriaques, arabes et persanes).

2. D'après Léon Poliakov, «*homme énergique, d'aspect avenant, Sa'ad avait appris le mongol à la perfection, et savait distraire son maître aussi bien que le conseiller. Khan et vizir passaient de longues heures au jeu oriental du nerd et, par une extraordinaire faveur, Sa'ad était autorisé à rester assis à la turque, les jambes croisées, pendant les parties.*» Voir «Le vizir Saad ad-Dawla», in *Evidences*, n° 55, 1956, p. 42.

enfants et tous leurs complices. Sa'ad ad-Dawla commence sa carrière d'homme d'État et, quasiment toutes les sources mentionnent sa sagesse, son souci constant de justice et comment il a restitué les sommes extorquées aux habitants et renfloué les caisses du Trésor et celles d'Arghun.

À la fin de cette même année 1289, l'empereur reconnaissant, le nomme chef de l'administration, Premier Ministre et Vizir de tous les États constituant son empire¹. Aussitôt, Sa'ad ad-Dawla se réinstalle à Tabriz avec son ami et conseiller Arduqia, élimine tous ses opposants et les remplace à des postes-clés par des mongols, des musulmans, des chrétiens et des juifs jugés dignes de confiance. Il dérive progressivement vers le népotisme, favorisant l'accession des membres de sa propre famille² aux leviers de commande de l'organisation impériale ilkhanide.

L'ascension fulgurante de Sa'ad ad-Dawla sera suivie de son exécution sommaire, ordonnancée par des courtisans ennemis et des opposants prompts à s'emparer du pouvoir devenu vacant après la paralysie d'Arghun. Ce dernier avait dû déjà sévir contre certains auteurs de tracts violents dénonçant la «domination juive» et notifiant que la carrière de son vizir n'était pas liée à sa propre action politique mais bien à la protection personnelle et au bon vouloir du prince.

La mort du vizir est suivie de crimes commis contre les communautés juives de tout l'empire ilkhanide, en Perse comme en Irak. On observe toutefois, que Gaykhatu (1291-1295), le successeur d'Arghun accédant au trône, ordonne aussitôt qu'une enquête fût menée afin d'arrêter les assassins de Sa'ad ad-Dawla et de ses fidèles. Les coupables furent reconnus mais, très vite après l'annonce d'une sanction plutôt symbolique, l'affaire fut complètement étouffée³. Il est permis de penser que ce ne fut qu'une manœuvre destinée à calmer et à brider le déchaînement populaire car, écrit, Bar-Habraeus

1. En arabe, *Sahib ad-Diwan*.

2. Son frère Fakhr ad-Dawla et un proche parent, Muhadhib ad-Dawla ben al-Masha'iri sont nommés gouverneurs de Bagdad, son autre frère, Amin ad-Dawla, hérite de la région de Mossoul tandis que son cousin, le médecin Muhadhib ad-Dawla abou Mansour devient gouverneur de Tabriz et Shams ad-Dawla ben Majd ad-Dawla, l'astrologue, celui de Fars. Léon Poliakov citant Bar-Habraeus, écrit à propos de l'attitude de Sa'ad ad-Dawla à l'égard des juifs «qu'il cherchait à élever leur condition» et que, par ailleurs, «de tous les confins de la terre habitée, beaucoup de juifs se rassemblaient autour de lui et disaient d'une seule voix : « À la vérité, le Seigneur a élevé cet homme pour être le Maître du salut et l'espoir de la gloire.» Voir *Le vizir Saad ad-Dawla*, op. cit., p. 43.

3. Voir Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands, A history and Source Book*, Philadelphie, 1979, et plus particulièrement : «The fall of the Ilkhanid's jewish vizier (Iran-Iraq, 1291)», pp. 262-263.

«les malheurs et les persécutions qui s'abattirent sur les juifs en ce temps-là ne peuvent être exprimés par la parole, ni décrits par la plume».

Au terme de cette incursion dans les cours orientales et espagnoles de l'époque pré-exilique, plusieurs constatations s'imposent. L'acceptation des juifs à la cour, quelle qu'elle soit, relève uniquement de la volonté du souverain et ne se prolonge dans le temps qu'à la faveur d'un pouvoir fort. Tant que les sociétés qui nous intéressent ont vécu à l'abri d'influences extérieures par trop invasives, les cours ont évolué selon les canons de leur propre culture et les juifs qui y étaient admis étaient bien représentatifs de chacune d'elles.

Hasday ibn Shaprut ou Samuel ibn Nagrela, puissants conseillers du calife et mécènes, illustrent par leurs carrières respectives l'essor de la vie juive en Andalousie et représentent une époque de grandeur socio-culturelle et d'effervescence intellectuelle. De l'époque de Sheshet ben Isaac Benveniste à celle d'Isaac Abrabanel, tous deux financiers à la cour en territoire chrétien, toute légitimité repose sur la Reconquête des terres occupées par les musulmans. L'accès des juifs à des positions de pouvoir est conditionné par leur aptitude à répondre aux besoins financiers qu'elle occasionne et leur fonction, comme leur présence sur la péninsule n'ont plus de raison d'être, dès lors qu'elle est achevée.

En Orient, les relations de Ya'qoub ibn Killis ou de Sa'ad ad-Dawla avec la cour ne se rejoignent que dans l'expression de leur liberté d'agir et de persévérer dans la hiérarchie sociale, non plus en fonction seulement de la conjoncture socio-historique, mais plutôt selon la volonté de réaliser leur propre destin. Les premiers juifs marocains présents à la cour ont eu une carrière et une fin plus proches de celles de Sa'ad ad-Dawla que de celles de Joseph ibn Nagrela. Toutefois, c'est l'émulation de l'exemple espagnol qui favorise leur introduction à la cour des Mérinides, au XIV^e siècle.

II. Les premiers juifs marocains présents à la cour du Sultan - XIII^e-XVI^e siècles -

1. Les phases historiques d'une lente intégration

Les marques de bienveillance des souverains mérinides (1248-1465)

Contrairement à leurs prédécesseurs almoravides et almohades, les Banou Marine pratiquent l'islam mais ne revendiquent aucun élan mystique et donc aucune légitimation religieuse à leur prise du pouvoir (de 1248 à 1258). Tout le Maghreb *al-Aqsa* leur obéit quand, à la demande de l'émir de Grenade (1275), Mohammed al-Faqih, ils traversent le détroit de Gibraltar. Les Mérinides pénètrent dans la péninsule avec la volonté de repousser les armées du roi de Castille, Alphonse X le Sage (1252-1284) et, faisant acte de guerre sainte, d'y acquérir le prestige religieux qui leur faisait défaut. Après une longue période de près de quarante-cinq années semée de troubles, d'attaques, de coups de main, de renversements d'alliances, de réconciliations et de représailles entrecoupées de compromis de paix ¹, les souverains marocains, défaits à Salado (1340), renoncent à l'Espagne et concentrent leur intérêt et leurs efforts essentiellement sur le Maghreb.

Ya'qoub, premier sultan mérinide (1258-1286), entre à Marrakech (1269) et prend le titre d'*Amir al-Mousslimine* (Prince des Musulmans)², à la fois pour se désolidariser de l'orthodoxie almohade et pour montrer qu'il hérite de leur autorité. Il établit sa capitale à *Fas-jdid* (Fès-la-Neuve, 1276), annexe officielle de la cité religieuse et commerçante des Idrissides où, face aux gigantesques monuments religieux

1. Le roi de Castille, Alphonse X, appelle lui-même Ya'qoub (1282) à l'aide pour réprimer une révolte fomentée par son propre fils, Don Sanche. Voir *Histoire du Maroc*, ouvrage collectif édité sous la direction de Brahim Boutaleb, Casablanca, 1967, p. 144.

2. D'après l'historien Abdallah Laroui, «*en fait, l'autorité était dans la plupart des cas si précaire, et les formules de chancellerie si peu précises que les titres honorifiques n'avaient plus aucune signification du point de vue religieux ou juridique ; tout dépendait en définitive du pouvoir réel*». Voir *L'Histoire du Maghreb*, Paris, 1970, tome I, p. 193.

des Almohades ¹, les Mérinides préférèrent multiplier des *medrasat* (collèges d'enseignement des disciplines islamiques), des *zawiyat* (sièges de confréries religieuses) et des petites mosquées ² aux ornements et aux formes héritées du style andalou.

La *medersa*, nouvel «outil» du pouvoir ? Lucien Golvin intitule ainsi un de ses articles ³ consacré à Fès où, écrit-il, «le règne mérinide a mis le luxe au service de la science en créant des fondations pieuses destinées à former des fonctionnaires de tous rangs et à contrôler ainsi les futurs serviteurs du royaume». Cet effort dans le domaine de l'enseignement ⁴ a entraîné l'arabisation du Maroc des plaines et a permis l'éclosion de l'historiographie maghrébine ⁵. Il semble, cependant, que l'art mérinide n'ait évolué qu'au sein même de cette cité fassie qui s'enfermait dans ses murailles pour former un monde à part, opposé au monde rural.

Face à ses sujets, le sultan exerce un pouvoir absolu et sans partage et ne concède les pouvoirs religieux et judiciaire qu'à des «substituts» qualifiés, *qâdi* (juge)⁶, *imam* (chef religieux) et *kâtib* (secrétaire d'État), qu'il est le seul à pouvoir nommer. Il demeure l'ultime recours des plaignants qui font souvent appel à son arbitrage et s'impose comme le grand ordonnateur du système coercitif voué à maintenir l'ordre social. En dehors des affaires militaires et civiles qu'il supervise, le sultan veille aux finances et mène les affaires politiques, entouré de son Makhzen.

La plus importante des fonctions de l'organisation étatique mérinide, après celle du sultan, est celle du *wâzîr* (vizir), son assistant. Si les conditions de sa nomination varient selon les souverains, les intérêts dynastiques ou les affinités, elle se fait régulièrement hors du cercle familial, de façon arbitraire ou en fonction d'un savant calcul politique. La fonction de *hâjib* (chambellan) ou d'intendant du palais est importante également mais sans doute moins que celle de *kâtib al-'alama* (secrétaire), haut-fonctionnaire lettré qui transmet par écrit l'ordre

1. À titre d'exemple, nous faisons référence à la superficie de la Koutoubia (5220 m²) de Marrakech comparée à celle de la mosquée de Hassan à Rabat (25500 m²).

2. Al-Jama'al-Kbir, la plus vaste, n'a pas 1800 m² tandis que celle d'Abu-l-Hassan se contente de 175 m².

3. Voir la revue *Autrement*, n° 13, février 1992, *Fès médiévale*, pp. 92-99.

4. Voir Mohammed Bencheikroun, *La vie intellectuelle marocaine sous les Mérinides et les Wattassides*, Rabat, 1974.

5. Selon Abdallah Laroui, «des écrivains et des poètes se mirent à célébrer en vers pompeux et en prose rimée des faits d'armes, à peine dignes d'être mentionnés dans les chroniques familiales. Ces historiens de fortune faisaient semblant de se passionner pour les fausses victoires des derniers Marinides...» *Op. cit.*, tome II, p. 6.

6. Le *qâdi*, formé au *fiqh* (droit coranique), est un haut dignitaire du Makhzen qui fait partie de l'élite (*al-khassa*), après le vizir, le *hâjib* et le *kâtib*.

du sultan, avec une fidélité scrupuleuse, à ses représentants des différentes provinces ¹.

Les souverains mérinides doivent faire face à une agitation interne permanente entretenue dans le sud par les Arabes Maqil et par certaines tribus berbères du Haut-Atlas occidental et du Rif. En plus d'avoir à juguler cette agitation politique continuelle, la dynastie doit également surmonter des périodes d'interrègnes dominées par des luttes intestines et de savantes intrigues ourdies par les héritiers présomptifs. De 1270 à 1358, la dynastie connaît un «petit» siècle de gloire, de victoires et d'essor précédant des phases de ralentissements économiques dues à une importante épidémie de peste noire.

L'histoire retiendra les règnes des deux souverains, Abou al-Hassan (1331-1351) et Abou Inan (1351-1358) pour leur piété, leur application à jouer pleinement leur rôle politique, leur goût des arts et des lettres et les fastes de leur cour. La crise dynastique commence à partir du moment où les vizirs wattassides décident seuls de la succession des souverains et finissent par prendre le pouvoir, entraînant ainsi l'extinction de la dynastie mérinide.

Ce fut à la faveur de l'affaiblissement progressif de la dynastie almohade que les juifs convertis de force à l'islam se mirent à professer à nouveau ouvertement leur judaïsme dans les bleds lointains où ils s'étaient réfugiés et même dans les villes où ils se réinstallaient subrepticement. Crypto-juifs rejudaïsés ou néo-musulmans, ils n'inspirent que suspicion et mépris. Les autres, les vrais «croyants» considèrent tous ces *mohajirine* ou *islamisés* comme des apostats, des «émigrés dans la foi» attachés de façon douteuse à leurs noms juifs. Certains d'entre ces convertis forcent l'admiration quand, par leur foi et leur savoir, ils se distinguent et brillent dans «ce bastion du savoir islamique que représente la *Qarawiyine*»². Deux 'ulama, descendants de ces *mohajirine*, se distinguent au sein de cette institution, l'un par ses écrits, Mohammed Mayyara (auteur de l'Épître *Dhikr quissat al-mohajirine* qui fustige ceux qui nourrissent des préjugés contre les nouveaux convertis et œuvrent à la désunion de la «communauté des croyants») et l'autre, 'Abdeslam Guessous, pour avoir subi un châtement sévère à la suite d'un désaccord doctrinal avec le sultan.

Il y a peu de sources nous informant du retour dans les centres actifs du pays des juifs ayant fui les persécutions almohades. Cependant,

1. Pour une description complète de toutes les institutions mérinides, voir Ahmed Khaneboubi, *Les premiers sultans mérinides, 1269-1331*, Paris, 1987, pp. 93-130.

2. Mohammed Kenbib, «Juifs dans une cité sainte de l'islam», revue *Autrement*, n°13, février 1992, pp. 166-175.

leur présence est attestée au début du XIV^e siècle à Fès, à Marrakech et à Ceuta par les *responsa* adressés par Rabbi Salomon ibn Adret («Rashba») de Barcelone à Rabbi David ben Zikhri de Fès. Les noms de Rabbi Yehoudah ben Ghiyan et de Rabbi Isaac ben 'Ammar, originaires de ces deux villes, y sont mentionnés pour avoir demandé une consultation *halakhique*¹. Par ailleurs, leur présence est clairement authentifiée à Fès dans les toutes premières années du XIV^e siècle par les historiens arabes qui mentionnent l'introduction à la cour du sultan Youssouf (1286-1307) de confidents juifs, les Waqqassa, et leur exécution en 1302 pour avoir comploté et abusé de leur pouvoir.

Cette période de deux siècles de souveraineté mérinide, communément perçue comme une époque plutôt favorable aux juifs, a intrigué de nombreux spécialistes de l'histoire judéo-maghrébine qui ont donc tenté d'analyser les raisons de cette bienveillance. Leurs conclusions sont reprises et citées dans l'article que Maya Shatzmiller consacre au «rôle des courtisans juifs sous les Mérinides»². Ainsi, entre autres explications de ce courant favorable, H.Z. Hirschberg met en avant l'arrivée d'immigrants espagnols et la présence de marchands et de miliciens chrétiens comme vecteurs de métissage culturel et de tolérance religieuse. Pour David Corcos, les origines berbères des Mérinides et leur appartenance à la tribu Zenata, qui compte de larges groupes judaïsés, pourraient justifier leur attitude clémente.

En réalité, écrit Maya Shatzmiller, «le statut des juifs et leurs relations avec les Mérinides furent loin d'être uniformes et furent sujets à des fluctuations multiples». Elle note que le pouvoir en place n'étant pas légitimé aux yeux des populations et des autorités religieuses, celles-ci se révoltent à plusieurs reprises contre son maintien (1250 et 1276) et s'en prennent également aux juifs, mettant leurs biens et leurs vies en danger. Elle rappelle l'année 1326 au cours de laquelle des maisons juives ont été pillées et dévastées, quatorze personnes tuées et note que, seule l'intervention du sultan et de ses cavaliers était parvenue à limiter les dégâts. La dynastie a connu plusieurs tentatives de renversement (1307, 1318 et 1465) et, toujours selon l'auteur de l'article, l'origine de cet antagonisme entre le peuple de Fès et les Mérinides doit être imputée à la longue période d'autonomie et de quasi-indépendance dont la ville avait profité pendant des siècles,

1. Cités par H. Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, vol. I, p. 368, note 5, Responsa III, n° 228.

2. Dans *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, ouvrage édité par Michel Abitbol, Jérusalem, 1982. Elle fait référence, notamment, à la chronique anonyme des Mérinides intitulée *ad-Dhakhirat as-Saniyya*, texte arabe publié par M. Ben Cheneb, Alger, 1921.

alors que les Almoravides et les Almohades avaient fait de Marrakech leur capitale.

De ce fait, en se fixant à Fès au XIII^e siècle, les Mérinides tentent effectivement d'imposer une administration composée de *sheykhs* tribaux et militaires à une élite administrative et religieuse fassie, bien implantée, constituée pour sa part de *shurafa'*, de juristes et d'hommes pieux, ce qui ne manque pas d'entraîner de douloureux affrontements. À cela, Maya Shatzmiller ajoute qu'il faudrait tenir compte «*du profond mépris des fassis envers leurs nouveaux maîtres, qui étaient considérés par eux comme de grossiers nomades ignorants*». Elle conclut que, face à cette hostilité de l'intelligentsia locale, les sultans s'entouraient de courtisans berbères, espagnols et juifs mais seulement quand ils n'avaient pas d'autre choix et quand ils n'avaient pas réussi à nouer des liens avec l'élite fassie ou à la recruter.

Nous sommes tentés de penser pour notre part, que ces premiers courtisans juifs enrôlés par les sultans mérinides «par dépit», avaient été choisis, sans doute pour leur fortune, mais aussi pour leurs talents et leur efficacité. Nous aborderons cette question plus loin mais il paraît indispensable d'insister, d'ores et déjà, sur leur rôle de précurseurs et d'acteurs sur la scène politique maghrébine, rôle qu'ils ont tenu dans les limites imposées par leur condition de *dhimmi-s*, souvent au péril de leur vie.

Les Wattassides (1465-1554) et les megorashim

Pendant que la dynastie mérinide s'étiole, le pays connaît une recrudescence d'anarchie généralisée, mise à profit par les autorités religieuses et la branche mérinide des Béni-Wattas, désireux d'étendre leur influence. La crise politique marocaine, marquée par les rivalités des grandes familles et par leur emprise sur des souverains faibles, par les luttes de succession et par la domination croissante des tribus, s'accompagne d'une grave crise économique née de la concurrence de nouveaux courants commerciaux empruntant les routes maritimes et les voies sahariennes orientales.

Le XV^e siècle, et le début du XVI^e, sont marqués par l'occupation hispano-portugaise progressive de tous les ports marocains, de Melilla à Santa-Cruz ¹ et par son appropriation du commerce maritime. Cette offensive chrétienne, perçue comme le prolongement de la Reconquête ibérique en Terre d'Islam et l'intrusion des chefs ibériques dans le jeu politique local, exalte la résistance nationale et religieuse des confréries

1. Les Portugais s'emparent de Ceuta en 1415, de Tanger en 1471 puis occupent Safi, Azemmour, Mazagan et Santa-Cruz (1507-1513) ; les Espagnols s'établissent à Melilla en 1497.

maraboutiques et des *zawiyat* qui se substituent à un Makhzen inefficace. Deux d'entre elles vont jouer un important rôle politique et assurer la propagande religieuse : la Qadiriya, rattachée au soufi, 'Abd al-Qader al-Jilani (1066 à Bagdad) et la Chadhiliya, confrérie des *shorfa* qui se réfère à 'Ali ash-Shadhili, rendue illustre par un de ses disciples, le grand mystique marocain, Sidi Mohammed ibn Soulayman al-Jazouli.

Parallèlement à ce mouvement confrérique, ce qui est improprement appelé le *shérifisme*¹, apparaît à la faveur de la découverte (1437) à Fès du tombeau du fondateur de la ville, Moulay Idriss, supposé avoir été enseveli à Oulili (Volubilis). Fès revendique son origine idrisside et manifeste sa volonté d'être guidée par des *shorfa*, descendants du Prophète duquel ils tiendraient leur *baraka* (bénédiction) et leur autorité spirituelle. Après l'exécution du dernier sultan mérinide, 'Abd al-Haqq et de son vizir juif, Haroun ibn Batash, le pouvoir est repris à Fès durant six ans par Al-Jouti, un *shérif* idrisside aidé par la Chadhiliya. La Qadiriya soutient Mohammed ash-Sheykh, un Beni-Wattas qui réussit à pénétrer dans *Fas-jdid* (1471).

La nouvelle dynastie s'empare du pouvoir dans un pays morcelé en de nombreuses «seigneuries» et son autorité ne parvient à s'étendre qu'à la région de Fès, les Berbères et les marabouts du sud demeurant insoumis. Mohammed esh-Sheykh, premier souverain wattasside (1471-1504), s'entoure d'une armée et d'une garde arabes et prend modestement le titre de *Sheykh* avec la volonté de s'assimiler à un chef de tribu. Les chefs locaux, trop puissants, sont écartés des hautes fonctions administratives et remplacés par des lettrés anonymes et fidèles tandis que sont tentées des manœuvres de rapprochement avec les tribus insoumises et les *shorfa*. La disparition relativement rapide de la dynastie wattasside doit être attribuée d'une part, à son incompétence à repousser les envahisseurs européens hors de leurs ports et d'autre part, à son inertie face à une anarchie interne permanente.

Sur l'autre rive du détroit de Gibraltar, les massacres des communautés juives de Castille, d'Aragon et des îles Baléares (1391) avaient contraint ceux qui avaient pu y échapper à chercher refuge dans des ports algériens et tunisiens considérés comme des lieux d'accueil paisibles. Au XV^e siècle, les grandes *judérias* se dépeuplent peu à peu alors que l'important noyau communautaire qui persiste en

1. D'après cette doctrine, seule l'appartenance à la descendance du Prophète pourrait constituer la légitimation du pouvoir. Voir Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1986, vol. 2, p. 198.

milieu rural devient la cible favorite du prédicateur Vincent Ferrier et de certains cercles courtisans. Le vide laissé par les juifs, principaux bailleurs de fonds des Rois Catholiques, est rapidement comblé par leurs anciens associés, génois pour la plupart, installés en Andalousie et dans les villes du littoral ¹, tandis que les caisses du Trésor seront renflouées par l'or rapporté des Amériques. En signant le Décret d'Expulsion des juifs d'Espagne, les Rois Catholiques mettent fin à cette *convivencia* sur laquelle méditent ensemble, aujourd'hui encore, les fidèles des trois religions monothéistes.

Juifs et musulmans quittent définitivement l'Espagne dans un premier temps, puis le Portugal (1497), pour venir affluer vers quelques-uns des ports situés le long des côtes atlantique et méditerranéenne. Certains choisissent même de se diriger vers les villes de l'hinterland marocain ², mais un grand nombre d'entre eux s'acheminent vers Fès. Les *sefaradim* (juifs espagnols) sont appelés, en hébreu ou en arabe, *megorashim* ou *romiyyine* (expulsés ou européens) par les *toshavim* (autochtones) de la société juive qui les accueille. L'un d'entre eux, Abraham ben Salomon Adrutiel, installé à Fès, relate dans son *Sefer ha-Kabbala* les avatars subis par les réfugiés avant de fouler le sol maghrébin et insiste sur le bienveillant accueil du sultan wattasside, Mohammed esh-Sheykh ³. Tout aussi prévenant, le sultan turc Bayazid (1481-1512) qui accueille un grand nombre de réfugiés juifs espagnols, se déclare satisfait de constater que *Ferdinand appauvrit son pays pour enrichir le sien* ⁴.

Cette déchirante rupture présente tout de même toutes les caractéristiques d'un divorce dont les parties continueraient de développer, pendant un certain temps encore, des relations pour le moins ambiguës. Diverses sources en attestent et Michel Abitbol y fait largement référence dans un article intitulé «Juifs ibériques, musulmans et chrétiens après l'expulsion : le cas nord-africain»⁵, dans lequel il

1. Consuelo Varela, «1492, une année décisive pour l'Espagne», dans *l'État du monde en 1492*, Paris, 1992, pp. 535-537.

2. Sur l'Expulsion d'Espagne et du Portugal, l'accueil et le nombre des émigrés dans le monde arabo-musulman, sur les différents auteurs des chroniques relatant cette tragédie, voir Haïm Zafrani, *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, pp. 213-221.

3. Haïm Zafrani écrit à ce propos : «J'évoquerai la mémoire du juste roi Moulay Mohammed, fils du grand roi Moulay es-Sheykh, un juste («hasid») parmi les justes des nations, qui reçut les Juifs expulsés d'Espagne, qui jusqu'à sa mort, se comporta avec bonté à l'égard du peuple d'Israël, car c'est pour faire vivre (allusion à Genèse 45, 5, s'agissant de Joseph) que Dieu l'a investi de la souveraineté sur le royaume de Fès.» *Ibid.*, p. 217. Voir également, H. Z. Hirschberg, *A History of the Jews ... op. cit.*, vol I, p. 404.

4. Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme, de Mahomet aux marranes*, Paris, 1961, p. 247.

5. Dans *Les Juifs d'Espagne, histoire d'une diaspora 1492-1992*, ouvrage collectif dirigé par Henry Méchoulan, Paris, 1992, pp. 519-522.

manifeste son étonnement de voir ces nouveaux chrétiens revenus au judaïsme, coopérer sans état d'âme avec les Portugais pour que se maintiennent leurs *fronteiras* et que se développe leur influence au Maroc.

En Terre d'Islam et hors des frontières de la péninsule, les raisons de l'Expulsion «ne font pas sens». Dès lors, certains *megorashim* saisissent l'opportunité inespérée de retrouver un rôle économique, voire politique, auprès de partenaires dont la structure mentale leur était déjà familière. Par ailleurs, avant d'apparaître comme un facteur d'enrichissement manifeste, leur intégration connaît quelques convulsions car, comme l'a écrit Haïm Zafrani ¹, il s'agit de «deux groupes ethniques, que distinguent l'origine, la langue, le niveau de culture, des différences de rite, et plus encore de conceptions sociales et de mœurs».

Après la chute de Grenade (1492), l'impopularité des Wattassides suit une courbe ascendante sous les effets conjugués de l'anarchie interne attisée par les *shorfa* du sud et des invasions hispano-portugaises qu'ils sont incapables de juguler. Les Sa'adiens, avec le chef de leur *zawiya*, mènent la guerre sainte contre les Portugais installés depuis 1505 à Santa-Cruz du cap d'Aguer (Agadir) et établissent leur capitale à Marrakech (1525). Ils libèrent les villes d'Azemmour, Safi et Agadir (1541), reprennent Fès aux Wattassides et les chassent pour s'installer en maîtres sur le Maroc (1554) en revendiquant leur double origine, arabe et shérifienne.

Dibré ha-yamim shel Fas : un réquisitoire dressé contre la dynastie sa'adienne

L'appui des confréries a été un des atouts essentiel du succès de la nouvelle dynastie mais il paraît contraignant à la longue et, pour s'en affranchir, les Sa'adiens n'hésitent pas à retourner leurs armes contre elles. Ils vont s'appliquer à garder la maîtrise des grandes voies sahariennes, à développer des relations économiques et à se protéger des velléités expansionnistes des Turcs parvenus jusqu'à la frontière orientale du Maroc. Cette armée ottomane dont ils repoussent violemment les assauts, revêt cependant un tel prestige à leurs yeux, qu'ils la prennent pour modèle et adoptent son organisation.

Les troupes sa'adiennes remportent la bataille de l'Oued al-Makhazin (1578), appelée aussi *Bataille des Trois Rois* ², au cours de laquelle mourront le roi portugais, Dom Sébastien, le sultan 'Abd al-Malik et son frère-ennemi allié des Portugais, Al-Mottawakil. La succession est

1. *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse*, Paris, 1972, p. 103.

2. Voir Lucette Valensi, *Fables de la mémoire, la glorieuse bataille des Trois Rois*, Paris, 1992, et également, Younès Nekrouf, *La bataille des Trois Rois*, Paris, 1984.

assurée par le frère de Abd al-Malik, Ahmed, surnommé Al-Mansour, «le Victorieux» ou «le Doré» (*ad-dahabi*), sultan dont le règne (1578-1603) a marqué l'histoire dynastique marocaine. L'immense butin amassé lors de la bataille et l'or échangé contre des centaines de captifs ont immédiatement suscité le respect des princes chrétiens, soudain bien empressés à déléguer au Maroc ambassadeurs et navires dans l'espoir d'obtenir quelques faveurs.

Dès son avènement, Al-Mansour agit en souverain autoritaire et s'affirme en déjouant les savants complots des *zawiyat*, en réprimant sévèrement l'agitation des tribus berbères et en réduisant à l'obéissance les mutins de son armée. Il développe le commerce, augmente les impôts qu'il fait prélever scrupuleusement par ses troupes et continue d'alimenter les caisses du Makhzen des dividendes de la course à laquelle il est officiellement associé. L'expédition au Soudan ¹ (1591) menée par le renégat Jouder lui procure d'importantes quantités d'ivoire et d'or ainsi que des convois d'esclaves destinés à être enrôlés dans son armée ou à être vendus aux négriers américains.

Le sultan vise à doter le pays d'une organisation fédérale regroupant les tribus, administrée par un organisme central, le Makhzen. En réalité, le Maroc s'est trouvé scindé en deux, avec d'une part, *bled al-makhzen* comprenant les terres de la communauté musulmane soumises à l'impôt foncier, occupées par les tribus arabes administrées directement par le Makhzen et, d'autre part, le Maroc indépendant, *bled as-siba*, soustrait à l'autorité effective du sultan et toujours prêt à empiéter sur *bled al-makhzen*.

Pour gouverner, le shérif s'entoure de secrétaires fidèles, de renégats et de juifs ² dont l'influence suscite la hargne des marabouts et des confréries. Le charisme et l'érudition d'Al-Mansour le font admettre comme «*le savant des califes et le calife des savants*»³, toujours entouré de poètes et d'une cour brillante dont les fastes impressionnants sont régis par un protocole strict. Comme bâtisseur, il a entrepris la

1. Sur la conquête du Soudan par les Sa'adiens, voir Michel Abitbol, *Tombouctou et les Arma*, Paris, 1979.

2. Selon Luis del Marmol Carvajal, non seulement l'administration et l'intendance royales étaient tenues par des juifs mais encore ces charges leur étaient confiées par des notables de Fès et de Marrakech, pour leurs affaires privées. Il ajoute, pour édifier le lecteur sur leurs richesses, que les juifs ont pu remettre la somme de 25.000 mitqal aux Turcs (1554) qui tenaient alors la ville de Fès, pour éviter le saccage de leurs biens, et que les marchands chrétiens n'ont pu verser que 5.000 mitqal. Il oublie - ou omet - de préciser l'importance en nombre de chaque groupe mentionné, précision sans laquelle il est impossible de faire une comparaison valable. Voir *Description General de Africa*, Granada-Malaga, 1573-1599. Voir également l'article de Mariano Arribas Palau, «Las comunidades israelitas bajo los primeros Sa'adies», dans *Homenaje a Millas-Vallicrosa*, Barcelona, 1954, vol. I, pp. 45-65.

3. Évariste Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfas*, rééd., Casablanca, 1991, p. 88.

construction des pavillons du Sahn de la mosquée Qarawiyine à Fès mais c'est surtout Marrakech qui a bénéficié de chefs-d'œuvre architecturaux tels que la nécropole royale ou le palais al-Badi', d'inspiration hispano-mauresque. Ses ruines, enserrées par d'épaisses murailles, servent de nos jours de nids à des familles de cigognes et permettent de deviner encore la magnificence du sultan «doré».

Al-Mansour succombe à la peste en 1603 et aussitôt le pays est soumis à une totale anarchie, à des rivalités entre chefs religieux ou entre factions berbères et, surtout, à des luttes fratricides qui aboutissent à la division du royaume en deux, l'un à Fès et l'autre à Marrakech. Cette fin de règne houleuse a été exploitée par l'Espagne (1614) pour édifier une forteresse à l'embouchure du Sebou (San Miguel de Ultramar ou al-Ma'moura), comme point de mire indispensable à la surveillance des villes de Rabat et de Salé d'où les pirates¹ menaçaient les bâtiments naviguant sur l'Atlantique.

Le danger chrétien, manifeste dans le nord du pays, entretient la vindicte des mouvements maraboutiques et révèle la faiblesse des princes sa'adiens. Néanmoins, c'est à la faveur de ces troubles que des relations sont nouées par certains marabouts avec les Anglais et les Hollandais pour l'obtention d'armes. Le plus glorieux d'entre eux, Mohammed ibn Ahmed az-Ziyyani, dit Al-'Ayachi eut recours à eux pour s'emparer de Rabat et de Salé en 1641 et pour mener la guerre sainte contre al-Ma'moura. Les Anglais négocient tout aussi bien avec les rebelles qu'avec le sultan de Marrakech par l'intermédiaire de leurs agents de la *Barbary Company*. La France, quant à elle, maintient une représentation consulaire, non pas pour améliorer des échanges commerciaux complètement perturbés par la piraterie, mais pour négocier le rachat des captifs². Les négociants les plus actifs demeurent les Hollandais qui partagent avec les Marocains leur ressentiment envers l'Espagne, mais qui bénéficient surtout de l'aide efficace de la famille Pallache.

La dynastie sa'adienne succombe aux interminables guerres de succession qui se sont soldées par la liquidation de huit sultans sur

1. La course est essentiellement aux mains des Morisques, descendants des musulmans convertis au christianisme et expulsés d'Espagne en 1609-1611. Ces *Hornachéros*, originaires d'une petite ville d'Estremadure, Hornachos, organisent la ville de Salé comme un territoire indépendant du pouvoir sa'adien où toutes les marchandises prises en mer sont vendues meilleur marché qu'en Europe. Les gains de la course auxquels s'ajoute la dîme de la douane laissent à Salé une fortune considérable. Voir Terrasse, *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1967, p. 229.

2. Jean-Louis Miège précise que «les Marocains avaient pris en huit ans plus de six mille chrétiens et 15 millions de livres dont la France en avait souffert la moitié de la perte». Voir *Le Maroc*, Paris, 1950, p. 31.

les onze qu'elle a compté. Peu après la mort de Moulay Zaïdan (1603-1628), la lutte pour le pouvoir s'engage entre des Berbères montagnards conduits par des marabouts et des oasiens dirigés par des *shorfa* 'alawite du Tafilalet. L'un d'eux, Moulay ar-Rachid, parvient à lever une armée, à développer son pouvoir dans le Maroc oriental et à entrer en maître dans Fès (1666).

Dans le dernier quart du XVI^e siècle, les juifs du Maghreb *al-Aqsa* subissent les avatars qui accompagnent traditionnellement chaque changement dynastique et, comme leurs voisins musulmans, ploient sous le poids d'une fiscalité très lourde. En même temps, ils doivent affronter à nouveau une très longue épidémie de peste (1610) et des années de famine aggravées par des pluies diluviennes (1625). D'après le Rabbīn Saül Serrero ¹ qui a relaté les souffrances endurées par les juifs de Fès, plus de trois mille parmi eux avaient succombé à la faim, leurs cadavres jonchaient les rues du *mellah* tandis que les survivants optaient pour la fuite ou la conversion, dans l'ultime espoir d'être mieux secourus.

Sous le règne de Moulay Zaïdan, le successeur d'Al-Mansour, les juifs sont soumis à une pression fiscale insoutenable ² et sont même torturés en cas de non paiement. En sus de ces prélèvements officiels, ils subissent particulièrement l'anarchie générale et sont imposés par des chefs de tribus ou des marabouts engagés dans de longues luttes pour placer leur propre candidat sur le trône. Tous ces événements malheureux ont été consignés par les familles Ibn Danan et Serrero de Fès, dans un recueil intitulé *Dibré ha-yamim shel Fas* ³. C'est une chronique écrite en judéo-arabe, dans un style dépouillé apparenté à la prose journalistique, composée de rubriques variées comportant, non seulement de simples faits divers, mais également le récit de sordides intrigues politiques ou même les derniers cours du blé et l'annonce d'une réévaluation monétaire. Ce recueil peut être considéré comme une véritable source d'informations précieuses tant sociologiques qu'historiques, politiques ou économiques.

Il y apparaît clairement que la communauté juive ne disposait d'aucun autre moyen de défense sinon celui qui consistait à garder la vie sauve en s'acquittant des lourdes sommes exigées tant par le

1. Voir Is. D. Abbou, *Musulmans andalous et judéo-espagnols*, Casablanca, 1953, p. 301.

2. Dans une ordonnance datée de 1618 (KH, 94), citée par Haïm Zafrani, il est écrit : «*En ces temps difficiles où chaque jour apporte son lot de malédictions et de calamités, où la majeure partie de la population ploie sous la charge des impôts et contributions de toutes sortes...*» Dans *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse (Études de Taqqanot et Responsa)*, Paris, 1972, p. 143.

3. Cet ouvrage a été traduit en français par Georges Vajda qui l'a intitulé «Un recueil de textes historiques judéo-marocains», *Hespéris*, n° XII, 1951.

pouvoir central que par les différentes factions engagées dans la lutte pour le pouvoir. Les juifs étaient l'objet d'un *racket* permanent auquel ils se soumettaient en pensant qu'il représentait, sans doute, la sanction divine de tous leurs péchés. Ces extorsions d'argent obtenues par l'intimidation, et bien souvent par la violence, complétées par la profanation de synagogues et d'objets de culte, sont dénoncées comme une sorte de fatalité banale et routinière : «*Les juifs donnèrent vingt mille dinars à Moulay Mohammed, après avoir donné vingt mille au Turc et douze mille à Moulay Bou-Hassoun, le tout dans la même année*» (p. 12).

Tous les espoirs de la communauté juive convergent vers les sentences divines, commuées parfois en manifestations miraculeuses : «*La veille du Sabbat, 22 iyyar 1624, arriva un miracle tel qu'on n'en vit jamais (dans le passé) ni dans notre génération ; c'est que Dieu fit distinction entre Israël et les Gentils. Il y eut un grand tremblement de terre... Par décision du Tribunal de Dieu, plus de deux mille cinq cents personnes périrent à Fès-la-Vieille, outre d'innombrables enfants et leurs maisons sont devenues leurs sépultures, alors que les Israélites n'eurent aucune perte à déplorer*» (p. 43).

S'il existait bien une synagogue des *toshavim* (autochtones) et une autre pour les *meqorashim* (expulsés) ainsi que deux cimetières distincts, au moment de solliciter la clémence divine lors d'événements dramatiques, les fidèles se rendaient à l'une ou à l'autre, indifféremment. Par ailleurs, si aucune réaction défensive n'est mentionnée envers la communauté musulmane majoritaire, en revanche, une opposition très nette est déclarée vis-à-vis des rabbins récalcitrants qui se refusaient à accorder l'autorisation de longs jeûnes ou de prières rogatoires durant les périodes de sécheresse et de famine.

Face à ce que Elie Wiesel a appelé, dans le contexte dramatique de la Shoah, des «absences» ou des «silences de Dieu», le grand rabbin Vidal ha-Serfaty n'hésitait pas à Lui adresser des reproches. Les fidèles se livraient à d'émouvantes séances d'autocritique et de confession publique : «*Beaucoup de personnes qui en avaient offensé d'autres leurs firent des excuses publiques. Il y en eut un qui avoua un méfait commis trente ans plus tôt. Beaucoup de personnes firent de ces restitutions d'argent et d'objets et ce fut là une grande journée de salut*» (p. 27).

La communauté était dirigée par un *nagid* chargé des relations avec le Makhzen et du paiement des impôts et des sommes arbitraires exigées ponctuellement des *dhimmi-s*. La charge était lourde mais, dans les cas extrêmes, la solidarité était de mise et la responsabilité partagée par l'ensemble des contribuables : «*La veille de la Pentecôte, Moulay esh-Sheykh envoya le qâid Gurni extorquer 25.000 onces à R. Jacob Roti, nagid de la communauté, qui ne put s'exécuter. Mais*

il avait un document en bonne et due forme, par lequel la communauté s'engageait à lui rembourser tout préjudice résultant de l'exercice de ses fonctions. Aussi bien la communauté payait-elle les 25.000 onces à la place du nagid» (p. 23).

Les événements historiques, tous datés d'après le calendrier juif, apparaissent dans cette chronique comme le canevas sur lequel se tisse le destin plus ou moins heureux du groupement juif. Dans ses notes, Georges Vajda remarque que les dates avancées sont souvent approximatives ou même manquantes et se réfère à la *Nozha*¹ pour vérifier la véracité des faits. Il n'en reste pas moins que les auteurs de ces chroniques étaient, en quelque sorte, «historico-conscients» de l'importance des événements qu'ils vivaient.

En 5314 (1553), Sadya ibn Danan craignait l'avancée des Turcs et décrit avec force détails leur entrée dans Fès. Il a le souci de rapporter la chronologie guerrière mais aussi une liste pléthorique des noms de belligérants sans omettre les détails sanguinolents, les égorgements, les décapitations et les crimes fratricides. L'événement n'est pas pressenti comme un danger à long terme pour l'ensemble du pays, il est surtout appréhendé comme un nouvel obstacle inquiétant pour la communauté juive. Saül ben Shemtov ibn Rammukh qui se trouvait alors à sa tête, devait réunir sans délai une somme suffisante pour contenter l'adversaire et garder la vie sauve tout en observant une attitude indifférente dans cette foire d'empoigne : «*Le Dieu d'Israël nous sauva ainsi du pillage et de la mort... Ensuite nous donnâmes au sultan turc une première redevance de 20.000 dinars du Sous. Les Turcs demeurèrent à Fès-la-Neuve pendant trente-neuf jours puis partirent...*» (p. 12)

5318 (1558) fut une année marquée par une épidémie terrible qui laissa les communautés de Fès et de Marrakech complètement exsangues. Des chiffres concernant les victimes sont avancés, ainsi, «*des Juifs de Marrakech venus à Fès rapportèrent qu'il était mort exactement 7500 personnes dans leur communauté*» (p. 14). Elle sera suivie de famine et autres calamités engendrées par des catastrophes naturelles et aggravées par une anarchie endémique.

La bataille des Trois Rois (5338/1577) est retracée dans ses grandes lignes, sans insistance aucune sur l'alliance perfide du souverain déchu, Al-Mottawakil avec Don Sébastien du Portugal, pour renverser son frère Abd al-Malik. Elle est importante dans le sens où il n'y eut aucune victime juive et que, «*pour cette raison, les rabbins prirent*

1. *Nozhat al-hâdi bi akhbâr molouk al-qarn al-hadi* de l'historien marocain Abou 'Abdallah Mohammed ben al-Hajj Mohammed ben 'Abdallah al-Ifrani (1670-1760). Voir, Évariste Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfas*, rééd., Casablanca, 1991, pp. 112-131.

l'engagement pour eux et leur postérité, jusqu'à l'avènement du Messie, de célébrer ce jour comme Pourim¹ en donnant des aumônes aux pauvres» (p. 17).

Le sultan Moulay Zaïdan, l'un des fils d'Al-Mansour, en lutte contre son frère Abou Faris et ses partisans, confronté de surcroît à une économie décadente, se tourne vers le *mellah* pour renflouer ses caisses et poursuivre ses activités belliqueuses. Les sommes sont exigées immédiatement et la communauté ruinée, a dû même profaner le saint jour de Kippour (en 5371/1610, p. 22). En cette première moitié du XVI^e siècle, les juifs vivent un destin dramatique, «*n'échappant à la famine que pour mourir par le glaive car l'insécurité régnait sur tous les chemins, la situation devenant chaque jour plus pénible en raison des impôts et des contributions»* (p. 31).

Hormis quelques tentatives du *nagid* auprès du sultan pour quémander la grâce ou l'indulgence pour ses coreligionnaires, aucune action politique dans le sens d'une quelconque participation juive à la vie publique de la cité ne filtre de ce *Recueil de textes historiques judéo-marocains*. Cependant, le texte n° XXI (années 5406/11 - 1646/1651) rapporte l'histoire d'une véritable querelle politique interne déclenchée par la course au *Nagidat* (pp. 49-51). Les dissensions qui divisaient alors la communauté au moment de choisir un représentant étaient si virulentes qu'il avait même été question de supprimer cette dignité pourtant indispensable au bon fonctionnement de l'organisation sociale interne et externe.

L'année précédant ces événements, deux synagogues avaient été détruites et, seuls des «dons corrupteurs» avaient pu préserver les rouleaux de la Loi. Malgré ces dépenses élevées pour la préservation des lieux et objets de cultes, le *nagid* sortant, Rabbi Isaac Serfaty, n'avait pas hésité à dépenser cinq mille pièces d'argent des fonds de la communauté pour rester en poste et barrer la route au nouveau prétendant, Yahia Cohen. Des responsables se sont rendu auprès du sultan pour «*solliciter de lui de confirmer uniquement Isaac Serfaty à la dignité de nagid, car ils ne voulaient d'aucun de ses concurrents»* (p. 49). La semaine suivante, un troisième candidat, Ibn Ramukh, achète la charge de *nagid* au sultan qui s'enrichit ainsi de la somme inespérée

1. Avec plus de précision, Haïm Zafrani écrit que «*Purim étant devenu, en quelque sorte, un symbole de salut, les communautés marocaines, comme celles d'autres pays, connaissent, outre la fête de ce nom qui commémore, le 14 Adar de chaque année, les événements décrits dans le livre biblique d'Esther, des Purim-s dits spéciaux ou locaux qui portent divers noms. Le «Purim Sebastiano» appelé aussi «Purim Qatan» et «Purim de los Christianos» fut institué, après la bataille des Trois Rois...»*, dans, *Littératures dialectales et populaires juives en Occident musulman*, Paris, 1980, p. 201. Voir également Isaac Laredo, «Les Purim de Tanger», *Hespéris*, n° 1948, pp. 193-201.

de quatre mille pièces d'argent tandis qu'Isaac Serfaty refuse de surenchérir et renonce à sa charge au profit d'Ibn Ramukh. Le sultan exploita habilement cette situation et exigea de Serfaty la somme de cinq mille onces arguant que celui-ci avait eu l'audace de refuser la charge de *nagid* qu'il était prêt à lui octroyer. L'ancien *nagid*, voulant mettre fin à ces vexations, tenta d'expédier ses biens vers Tétouan mais, à peine la porte de la ville franchie, bagages et bêtes furent saisis d'autorité par le Palais tandis qu'Isaac Serfaty et son frère furent emprisonnés.

Le récit de ces événements douloureux est souvent émaillé d'informations d'ordre économique portant sur les augmentations des prix du blé essentiellement mais aussi de la livre d'huile ou de viande à la suite de la sécheresse, des crues ou des tremblements de terre. En l'année 5321 (1561), intervient une modification des pièces d'or, tant au niveau de leur poids qu'à celui de leur forme mais, l'information communiquée avec tous les détails techniques, laisse filtrer une toute petite lueur d'espoir formulée comme une supplique : «*Que Dieu fasse de cette réforme une bénédiction pour son peuple d'Israël !*»

Dans la réalité des faits, l'histoire faisant fi de toutes ces suppliques soumettra durant tout le demi-siècle suivant, juifs et musulmans à l'épreuve des crises de succession, des troubles accompagnant tous les inter-règnes, à l'agitation des tribus, à toutes ces péripéties qui ont scellé ensemble, le déclin de la dynastie sa'adienne et son remplacement au pouvoir par les *shérifs* 'alawites du Tafilalet.

Tout ce pan de l'histoire de la société marocaine, couvrant près de trois siècles, correspond à la lente phase d'intégration de la composante juive à la majorité musulmane. Elle n'aura plus jamais à endurer de massacres similaires à ceux perpétrés à son endroit par les «soldats de la foi» almohades et, de fait, les sultans qui se sont succédé lui ont témoigné une bienveillance fluctuante mais sans cesse croissante. C'est d'abord à la faveur du changement dynastique et de l'arrivée au pouvoir des Mérinides que les juifs ont retrouvé leur identité religieuse et que certains parmi eux, tels les membres de la famille Waqqasa, ont été pressentis comme acteurs politiques, pour la première fois sous ces horizons de l'Occident musulman.

2. Un intendant juif à la cour d'Abou Ya'qoub Youssef al-Marini

Le règne du sultan mérinide, Abou Ya'qoub Youssef (1286-1307), est sillonné de complots, d'intrigues, de difficultés socio-économiques inhérentes aux mouvements d'opposition, à la sécheresse et au lourd tribut imposé par le long siège de Tlemcen. Les membres

de sa cour proviennent de villes ou de contrées voisines ¹ et les fassis sont rarement recrutés, à moins qu'ils ne fussent complaisants ou juifs. Ainsi, la première attribution d'un rôle officiel à un juif incombant à Khalifa ibn Waqqasa, semble être en parfaite adéquation avec la politique menée par le souverain mérinide. L'histoire de la famille Waqqasa a été évoquée un peu moins d'un siècle plus tard par Ibn Khaldoun ² dans son ouvrage *Kitâb al-'Ibâr*, témoignage quasiment unique qu'il nous semble opportun de reproduire ici, in extenso.

Le portrait de Khalifa ben Hayoun ben Waqqasa tracé par Ibn Khaldoun : «Grandeur et chute des Roqqasa ³, famille juive.

Dans sa jeunesse, le sultan Abou Ya'qoub Youssef se consacrait uniquement au plaisir, à l'insu de son père qui était religieux et digne. Il était débauché et buvait du vin avec quelques-uns de ses amis. À l'instar d'autres notables ⁴, il avait pour intendant Khalifa ibn Roqqasa, un de ces juifs «moa'ed-s»⁵, originaires de Fès, qui avait coutume de lui fournir du vin. En lui rendant aussi des services nombreux et divers, cet homme avait su gagner sa confiance et devenir l'un des confidents appréciés du prince.

Après son accession au trône, Abou Ya'qoub poursuivait ses activités festives et nomma Ibn Roqqasa au poste d'intendant du palais. Dès lors, il

1. Maya Schatzmiller écrit que «... l'historien et poète al-Malzuzi était un berbère zenata né à Meknès, le juriste et poète ibn al-Murahhal était originaire d'Espagne et avait vécu à Ceuta avant de venir à Fès, al-Milyani qui faisait fonction de percepteur et secrétaire, était natif d'Ifrikiya (Tunisie)». Voir «Un facteur ethnique dans une révolution sociale médiévale : le rôle des courtisans juifs sous les Mérinides», in *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, ouvrage édité par Michel Abitbol, Jérusalem, 1982, p. 299.

2. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. Baron de Slane, Paris, 1978, pp. 167-168.

3. Les différents auteurs qui se sont intéressés à cette famille se sont heurtés au problème de la transcription exacte de son nom et à la détermination de son origine. Le traducteur, ici, le Baron de Slane, a pu confondre un *waw* et un *ra*, c'est du moins ainsi que l'entrevoit W. Fischel à la lecture du texte d'Ibn Khaldoun, dans son article intitulé, «Ibn Khaldoun : On the Bible, Judaism and Jews», in Ignace Goldziher, *Memorial Volume*, Jérusalem, 1958, Part. II, p. 165. David Corcos fait plusieurs propositions quant aux origines possibles de ce patronyme : *Uqqasa* rappelant le nom de deux des premiers fidèles du Prophète, *Waqqasa* (pluriel de *Waqqasi*), natifs ou originaires de la ville de Huecas, près de Tolède ou bien *Roqqasa* (pluriel de *Roqqas*) qui veut dire messagers chargés de transmettre le courrier, in *Studies in the history of the Jews of Morocco*, Jérusalem, 1976, pp. 49-62. Abraham Laredo favorise la transcription du *waw* arabe par le *vav* hébreu et, dans le doute, propose les noms de *Ben Uqassa* ou de *Ben Ouakssa* in *Les Noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978, p. 543. Plutôt que de tenter une interprétation personnelle ne pouvant relever que de l'imagination pure, allongeant inutilement cette liste, nous optons, comme le plus grand nombre des auteurs, pour le nom de *Waqqasa*.

4. Voir Marmol, *L'Afrique*, trad. par Perrot d'Ablancourt, Paris, 1667, t. II, pp. 60 et 170-171.

5. Les juifs et les chrétiens, sujets d'une puissance musulmane sont ainsi nommés pour évoquer le traité (*ahd*) que leurs ancêtres auraient conclu avec les vainqueurs musulmans en échange de leur liberté de culte.

n'y eut plus de limites au pouvoir et à l'influence de ce juif qui commandait à l'ensemble des courtisans. Son influence se développait autant que l'empire s'étendait.

Mon ancien maître, Al-Abbili, m'apprit que Khalifa avait un frère, Ibrahim, et un cousin qui s'appelait aussi Khalifa mais dont le surnom était «as-saghir» (le jeune). Il s'était lié à la famille des Banou Sebti à laquelle appartenait Moussa, son supérieur hiérarchique au palais.

Le sultan s'éveilla de sa torpeur quand il prit conscience que les chefs de tribus, les vizirs, les shérifs et même les 'ulama, venaient tous quémander leurs faveurs. Il en fut troublé et décida d'attendre le moment opportun pour se débarrasser d'eux. 'Abd Allah ben abi Medyen, un de ses fidèles amis, constatant le changement d'attitude du sultan à leur égard, en profita pour les discréditer à ses yeux et lui soumit un plan pour les éliminer.

Ils furent arrêtés au mois de cha'ban 701 (avril 1302), derrière les murailles de Tlemcen [assiégée par les troupes mérinides]. Le sultan leur fit subir un long interrogatoire sous la torture puis fit exécuter Khalifa, son frère Ibrahim, Mousa ben as-Sebti, ses proches et étendit la peine de mort à tout leur entourage. Il n'en restait plus aucun, à l'exception de Khalifa as-saghir, jugé méprisable et peu important. Nous raconterons comment plus tard, ainsi que tous les membres de sa famille, il fut exécuté».

«... Ce fut Ben Abi Medyen qui, en sa qualité de fonctionnaire chargé de la promulgation des décrets impériaux, avait ordonné le supplice des Banou Roqqasa, contre lesquels, dit-on, il s'était efforcé d'influencer le sultan.

Quand le prince Abou ar-Rbia accéda au trône, il confia quelques fonctions subalternes à Khalifa. Celui-ci finit par se faire admettre dans l'environnement proche du souverain et ne pensa plus alors qu'à perdre Ben Abi Medyen. Il attira l'attention du sultan sur l'entourage suspect de son homme de confiance, sur ses intrigues et sur son impopularité croissante. Le sultan, qui le soupçonnait déjà, s'empressa de déjouer sa trahison.

Il le convoqua au palais le jour même des noces de sa fille et, ignorant les avertissements qu'il avait reçu de ses amis informés de sa disgrâce, Ben Abi Medyen obéit en toute hâte à la requête du sultan. Il fut abattu d'un coup de javelot alors qu'il traversait le cimetière d'Abou Yahya ibn al-'Arabi, sa tête fut tranchée et déposée aux pieds du sultan.

Le vizir, Soleyman ibn Irziguen, frappé par la fin tragique de son ami, exprima sa douleur et présenta au sultan les preuves de l'innocence de Ben Abi Medyen tout en dénonçant la culpabilité et la perfidie du juif¹. Le sultan réalisa qu'il avait été abusé et ordonna immédiatement que Khalifa

1. Khalifa as-saghir est également considéré comme l'instigateur de l'assassinat de Abi Medyen par Ibn Marzuq, l'auteur d'al-Musnad. Voir, *El Musnad : hechos memorables de Abu l-Hasan, Sultan de los Benimerines*, traduit par Maria J. Viguera, Madrid, 1977.

*fût exécuté ainsi que tous les membres de la famille du traître qui avaient été introduits au palais. Cette exécution servit de leçon à tous les intrigants de cette espèce-là».*¹

L'instauration irréversible d'un «précédent»

La première question qu'il semble judicieux d'aborder au sujet de la chronique mérinide d'Ibn Khaldoun et, a fortiori, à propos de la famille Waqqasa, concerne les sources ². Les sources juives étant inexistantes, il n'a pu puiser ses informations que chez les historio-graphes peu rigoureux de la dynastie mérinide, tous influencés par les tensions sociales et politiques et par les rivalités ethniques ³. Toutefois, en dépit de l'indigence de ses sources, Ibn Khaldoun les a jugées dignes d'intérêt et les a sélectionnées pour être livrées au même titre que des événements historiques proprement dits. Il nous faut donc évaluer la valeur de l'information tout en négligeant les détails quelque peu anecdotiques que l'historien a cru bon d'y insérer mais qui révèlent tout de même que ses analyses, intéressantes et perspicaces, sont loin d'être objectives.

Par conséquent, la seconde question pose le problème des conditions qui ont favorisé, juste un demi-siècle après les persécutions almohades, l'émergence de courtisans juifs auprès de sultans mérinides. Ibn Khaldoun précise bien que les gens importants avaient tous un intendant juif ; le sultan pouvait en nommer un tout autant, sans que cela puisse paraître offensant pour la cour. Parmi les sultans de la dynastie mérinide, certains ont manifesté très nettement leur sollicitude à l'égard de leurs protégés juifs. Ainsi, le sultan pieux, Abou Youssef, érigeant sans doute le lien de protection au-dessus de

1. L'historien Ahmed ben Khaled an-Naciri qui se réfère ouvertement au *Kitâb al-'Ibâr* d'Ibn Khaldoun rapporte l'histoire de la famille Waqqasa en gommant son ascension «due à l'engouement du sultan pour le vin et à sa propension à lui en fournir», pour lui «elle était liée au sultan Abou Yakoub depuis sa jeunesse et il en fut ainsi jusqu'à sa vieillesse. Ses membres prenaient soin de ses affaires privées et vivaient dans son intimité». Il termine son récit en laissant percer sa propre opinion : «Le gouvernement se trouva purifié de leur souillure et de la honte qu'y avait apportée leur autorité dans les affaires...», in *Archives marocaines*, traduction de Ismaël Hamet, vol. XXXIII, pp. 132-134 et pp. 160-162. Henri Terrasse consacre huit lignes à l'intendant juif d'Abou Ya'qoub Youssef : «Khalifa b. Roqqasa qui était souvent - avec d'autres Israélites - son compagnon de plaisir... Ibn Roqqasa finit par faire figure de premier ministre, au grand scandale des Musulmans. Mais ce ne fut qu'en 1302 qu'Abou Yakoub le fit tuer avec tous les siens...» Il nous semble difficile de ne pas dénoncer avec force l'inconvenance et la trivialité de l'expression «ce ne fut que...» ! Voir son ouvrage, *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1949, p. 39.

2. Dans son article «Ibn Khaldoun : On the Bible, Judaism and the Jews», Walter Fischel s'étonne de trouver si peu d'informations sur les juifs d'Afrique du Nord que l'historien tunisien a pourtant côtoyés durant cinquante années de sa vie. *Op. cit.*, p. 164.

3. Voir Maya Shatzmiller, *L'historiographie mérinide, Ibn Khaldoun et ses contemporains*, Leiden, 1982.

considérations d'ordre religieux, s'est porté lui-même au secours des juifs de Fès menacés par une foule en colère et par sa seule présence, est parvenu à prévenir un massacre (1276)¹. Notons que la population, quand elle s'en prend aux juifs, agit de façon compulsive et, souvent, tout à fait impunément. Abou Youssef est non seulement venu à leur secours mais encore, faisant abstraction de l'hostilité générale, il a chargé son fils Abou Ya'qoub d'aller faire la guerre sainte en Espagne, entouré de deux cents cavaliers juifs et musulmans².

Nous observons que les relations diplomatiques établies entre les cours aragonaise³ et fassie sont le résultat d'ambassades confiées à des envoyés juifs, les frères Abengelel pour Alphonse III (1286, 1291 et 1293) et Asah al-Judio (Isaac le Juif) pour Abou Ya'qoub (1294)⁴. Le choix des deux souverains avait été conditionné par l'aptitude de leurs ambassadeurs à communiquer dans l'une ou l'autre langue et par leur compétence à remplir ces missions.

David Corcos, décrivant le succès des juifs dans le commerce au temps des Mérinides et leur ascension parmi les élites, est plus enclin à penser qu'«*ici, comme partout ailleurs, le pouvoir économique a conféré le pouvoir politique à ces juifs anciennement persécutés par les Almohades et à ceux qui ont abandonné la vie dans le désert pour celle des cités...*»⁵ Les raisons sont autres selon Norman Stillman⁶ : les Mérinides se seraient entourés de juifs à la cour en tenant compte du fait que ceux-ci étaient vulnérables, ne possédaient aucun pouvoir structuré et ne pouvaient donc trahir des maîtres dont ils dépendaient entièrement.

Sans doute serait-il judicieux d'analyser les raisons de l'absence de courtisans juifs à la cour mérinide, à certaines époques. Il apparaît ainsi que sous le règne du sultan Abou al-Hassan (1331-1351), présenté

1. D'après Ibn abi Zar' : «*Le 2 shawwâl 674, les juifs furent massacrés à Fès par les habitants qui, ayant fait irruption chez eux, en tuèrent quatorze et il n'en serait pas resté un seul si l'émir des musulmans n'était monté à l'instant à cheval pour arrêter le massacre, en faisant publier l'ordre formel de ne point approcher des quartiers juifs.*» Voir *Rawd al-Qirtas, Histoire des souverains du Maghreb et Annales de la ville de Fès*, traduit de l'arabe par A. Beaumier, Paris, 1860, p. 459.

2. *Ibid.*, p. 513 : «*Le samedi 2, de jomâdâ al-awal, l'émir des musulmans donna à Hadj abou Zoubir Talha ben Ali, le commandement de 200 cavaliers avec ordre d'aller explorer Séville et de s'informer de la situation de Sancho, roi des chrétiens, dont il n'avait aucune nouvelle ; il lui adjoignit des espions andalous et juifs.*»

3. Sur la protection accordée aux juifs du Maroc par le roi d'Aragon en 1247, voir Morel-Fatio, «*Notes et documents pour servir à l'histoire des Juifs des Baléares sous la domination aragonaise du XIIIe au XVe siècle*», *R.E.J.*, vol. IV, Paris, 1882.

4. Jean Regne, «*Catalogue des Actes de Jaime Ier, Pedro III et Alfonso III, rois d'Aragon, concernant les Juifs (1213-1291)*», *R.E.J.*, tome LXVII (67), n° 134, Paris, 1er avril 1914.

5. *The Jews of Morocco under the Marinides*, J.Q.R., LIV, Jérusalem, 1964, p. 77.

6. *The Jews of Arab Lands, A History and Source Book*, Philadelphie, 1979, p. 79.

par l'historiographie mérinide comme un souverain éclairé et pieux, entouré de jurisconsultes et de notables appartenant à une élite fassie collaborant volontiers à l'administration mérinide ¹, les juifs ont été exclus du milieu courtisan. Tous ces paramètres, indispensables pour expliquer l'accession fortuite des juifs à la cour des sultans marocains, facilitent l'instauration irréversible d'un «précédent». Ibn Waqqasa est le précurseur qui ouvre la voie à une longue succession de juifs influents qui parviennent à s'imposer lentement puis à s'impliquer comme des acteurs respectés de l'histoire du pays.

L'élimination de la famille Waqqasa

Les raisons de la fin tragique de la famille Waqqasa semblent davantage inscrites dans les événements troubles qui l'ont précipitée que dans son origine juive. À moins que, dans des proportions impossible à quantifier, elles ne soient imbriquées dans les deux à la fois. En nous penchant à nouveau sur le texte d'Ibn Khaldoun, nous apprenons que «*le sultan s'éveilla de sa torpeur quand il prit conscience que les chefs de tribus, les vizirs, les shérifs et même les 'ulama, venaient tous quémander leurs faveurs*» et qu'après un long interrogatoire, presque tous les membres de la famille Waqqasa ainsi que leurs parents collatéraux, ont été exécutés au pied des murailles de Tlemcen, assiégée depuis quatre ans déjà. Cela étant, il y a tout lieu de considérer les Waqqasa comme des membres suffisamment importants pour que le sultan Abou Ya'qoub ait jugé leur présence à tous indispensable à ses côtés durant le siège.

La détermination du sultan à vouloir supprimer à tout prix la résistance zayyanide, l'entraîna à décréter le blocus de la ville et l'isolement des assiégés avec lesquels nul ne pouvait entrer en communication sans encourir les pires châtements. Cependant, au bout de quatre années de siège et en dépit des lourdes mesures mises en place pour les encercler, les habitants de Tlemcen avaient résisté, réagi et menacé la ville mérinide installée en face, prouvant quotidiennement que la muraille édifiée (1299) autour de la cité était loin d'être étanche.

L'historien Mohammed Kably ² confirme que «*la perméabilité du blocus n'était pas exclusivement à caractère politico-militaire, qu'elle donnait lieu, au plan du commerce, à un trafic assez régulier mais «clandestin» et*

1. Évariste Lévi-Provençal, «Un nouveau texte de l'histoire mérinide le Musnad d'Ibn Marzuk», *Hespéris*, 1925, pp. 1-82. Régis Blachère, «Quelques détails sur la vie privée du sultan mérinide Abou'al-Hassan», dans *Mémorial Henri Basset*, 1, Paris, 1920, pp. 83-89 ; Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1986, tome II, p. 178.

2. *Société, Pouvoir et Religion au Maroc à la fin du Moyen-Âge*, Paris, 1986, p. 115.

que tout le monde, du côté de la garde mérinide, ne s'astreignait pas aux instructions sévères du souverain». Il sème définitivement le doute dans nos esprits en ajoutant que «les réseaux de contrebande, agissant particulièrement de nuit, étaient de connivence avec certains «hommes de confiance», qu'ils étaient donc protégés en haut lieu, au sein de la cour et à l'intérieur du palais».

Les Waqqasa ont bien pu être impliqués, de près ou de loin, à la contrebande ou simplement ont-ils été soupçonnés de l'avoir cautionnée. Dans tous les cas, ils se sont trouvés mêlés à ce siège et, par conséquent, dans les réseaux inextricables d'une situation de crise propice aux intrigues et à la délation. Le sultan ¹ pensait sévir en infligeant à la famille Waqqasa un interrogatoire, des tortures et la peine capitale pour en faire une sanction exemplaire et dissuasive.

Les circonstances qui ont favorisé l'accession d'un juif à la cour du dernier sultan mérinide, 'Abdalhaq (1419-1465), sont en quelques points similaires à celles qui ont auguré précédemment la carrière de Khalifa ibn Waqqasa. En outre, nous observerons tout au long de notre incursion dans l'univers opaque de la société courtisane, qu'il y a eu un certain nombre de constantes repérables au début et à la fin de ces carrières atypiques.

3. Haroun Ibn Batash, vizir du dernier sultan mérinide

Un courtisan comblé d'honneurs et de privilèges

Au Maroc, durant les dernières décennies du XIV^e siècle et jusqu'au milieu du XV^e siècle, la tendance à la fragmentation n'a pas cessé de se renforcer ; elle est même plutôt aggravée par le recul de l'autorité royale, le rôle prééminent des vizirs ² et les intrigues alimentées par les Zayyanides et les Nasrides. Le sultan 'Abdelhaq ben abi Sa'id, dernier souverain de la dynastie mérinide (1421-1465), est âgé de un an seulement à la mort de son père ; il doit son trône au puissant régent Abou Zakariya Yahya al-Wattasi ³ qui n'a pas hésité à supplanter l'un de ses rivaux installé à Fès pour parvenir à l'imposer.

Abou Zakariya, apparenté à la fois à la vieille famille des Beni-Wattas et aux Mérinides, avait occupé le poste de gouverneur de la ville de Salé avant d'assurer la régence. En lui succédant après sa

1. Alors que la reddition de Tlemcen apparaissait comme imminente, Abou Ya'qoub est assassiné à son tour le 13 mai 1307, par un de ses eunuques.

2. Voir Auguste Cour, *La dynastie marocaine des Beni Wattas*, Constantine, 1920.

3. Son portrait physique et les détails de sa régence sont rapportés par Robert Ricard, in «Le Maroc septentrional au XV^e siècle d'après les chroniques portugaises», *Hespéris*, t. XXIII, Paris, 1936, pp. 115-116.

disparition (1448), son neveu 'Ali ben Youssef, puis son fils Yahya maintiennent l'influence des Wattassides. 'Abdelhaq met fin à cette toute-puissance dangereuse en les éliminant du pouvoir et en faisant assassiner la quasi-totalité des membres de leur famille (1458). De ce fait, il est parvenu à créer un vide politique qui a occasionné à son tour une grave crise socio-religieuse à Fès, deux paramètres interactifs entraînant successivement, sa propre exécution par une foule fanatisée et hargneuse, et l'éviction définitive de la dynastie mérinide.

Toutes ces intrigues de palais et ces crimes vont permettre l'entrée en scène et l'ascension d'un juif, Haroun ibn Batash ¹, choisi par le sultan 'Abdelhaq pour remplacer les Wattasides et partager avec lui les responsabilités du pouvoir. Durant sept ans, il bénéficiera de privilèges et d'honneurs, tel un vizir musulman mais, comme son prédécesseur Khalifa ibn Waqqasa, il sera incapable de juguler les échecs relatifs aux erreurs d'appréciation politique du sultan qu'il devancera de peu dans une fin tragique.

La carrière de Haroun nous est longuement rapportée dans l'ouvrage de 'Abdelbasit ben Khalil al-Malati ² qui rappelle tout d'abord qu'au Maroc, «*l'autorité suprême est exercée par les vizirs qui sont les vrais maîtres des hommes et du pays, qui ont plein pouvoir pour ordonner et pour interdire et qui considèrent le sultan mérinide comme un simple instrument entre leurs mains...*» Ainsi que nous l'indiquions plus haut,

1. Ce nom de famille est répertorié par Ya'akov Moshé Toledano : «*Battaj ou Battash* », dans *Ner ha-Ma'arav*, Jérusalem, 1911, p. 75. Pour Abraham I. Laredo, ce nom pouvait aussi bien appartenir à des familles juives (David ben Btsh de Tétouan, XVIIIe siècle, Shema'ya Battash, rabbin à Meknès au XIXe siècle) qu'à des familles musulmanes (près de Rabat se trouve le tombeau d'un marabout de la tribu des Zaheer, Sidi Bettache). Voir *Les noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978.

2. 'Abdelbasit ben Khalil al-Malati (1440/1514), auteur égyptien de la chronique *Ar-Rawd al-basim fi hawadit al-'umr wa-t-tarajim*, entreprend (de 1462 à 1467) un long voyage qui le mène à Tripoli, à Tunis, à Tlemcen [où il séjourne plus d'une année sans pouvoir se rendre à Fès, alors soumise à une inquiétante agitation sociale], puis à Oran, à Grenade et à travers la Tripolitaine et la Cyrénaïque, sur le chemin du retour. Durant cette *rihla* (voyage), l'historien/juriste entre en relation avec plusieurs personnages de marque, des sultans, des savants, des fonctionnaires, des marchands et prend soin de consigner non seulement les événements politiques dont il est le témoin mais aussi de recueillir les nouvelles qui lui parviennent des pays voisins : son récit est donc une source importante pour une période de l'histoire nord-africaine qui peut en revendiquer bien peu. Il s'est particulièrement attaché à dépeindre les mœurs locales, à rapporter quelques anecdotes de la menue chronique et parvient à laisser un témoignage intéressant et contemporain sur la chute des Mérinides, sur le massacre des juifs de Fès (1465) et de façon générale, sur la vie intellectuelle, économique et sociale de l'Afrique du Nord à la fin du XVe siècle. Ces indications autobiographiques sont mentionnées par Levi Della Vida qui a décrypté les deux manuscrits (728 et 729) de 'Abdelbasit se trouvant à la Bibliothèque Vaticane, in «*Une nouvelle source pour l'histoire de l'Afrique du Nord à la fin du XVe siècle*», dans *Actes du huitième Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes marocaines*, Rabat-Fès, avril 1933 (*Hespéris*, t. XIX, 1934, p. 198).

'Abdelhaq les fit périr un à un et, poursuit 'Abdelbasit ¹, «il donna un haut poste à un juif de Fès nommé Haroun ibn Batash qui était changeur et faisait en quelque sorte office de banquier auprès des ministres... 'Abdalhaq donna un poste élevé au juif, feignant d'être peiné d'avoir besoin de lui, et ce fut ce juif qui demeura le véritable vizir, il n'y en eut point d'autre que lui, et il jouissait de toute l'autorité vizirienne, tout en gardant sa religion, et 'Abdelhaq se réjouissait de ce dernier point, parce que c'était un moyen particulièrement efficace de porter atteinte et dommage aux Beni Wattas.

Le sultan fit du juif susdit son familier et son intime, au point que le royaume passa entre ses mains ; il se sentait d'ailleurs en sécurité vis-à-vis de lui, car il croyait impossible au juif de franchir les bornes de sa condition et d'en dépasser les limites. Ce juif finit donc par détenir le droit d'ordonner et d'interdire dans le royaume de Fès, bien qu'il continuât à se vêtir du manteau de la religion juive ; il arriva même, parfois, qu'en s'adressant à lui, on le qualifia de vizir. La conséquence fut que les juifs, à cette époque, acquirent de la puissance à Fès et même dans les autres provinces de ce royaume : il eurent alors autorité, renom, notoriété, réputation et gloire et 'Abdelhaq en était satisfait, voire tout content et plein de joie.

Le vizir en question ceignait l'épée, au moyen d'un ceinturon de fer, sur lequel était gravé le verset du Trône ; peut-être y avait-on gravé la formule «Il n'y a de Dieu qu'Allah et Mohammed est l'envoyé d'Allah». En présence de son maître, il montait de beaux chevaux ², portait les insignes viziriels, et les ignorants le saluaient du titre de vizir. Le vendredi, il se rendait à la mosquée avec le sultan ; il faisait descendre celui-ci de sa monture, et se tenait debout à la porte de la mosquée jusqu'à ce que son maître y eût pénétré ; puis il s'asseyait là, jusqu'à la fin de la prière ; alors il remontait à cheval et s'en retournait avec le sultan ³.

Ce maudit fit éclater de nombreux défauts, des turpitudes, des abus ; par son entremise, la domination des juifs sur les musulmans de Fès s'accrut. Mais la masse ne les supporta point, et elle en conçut de la haine à l'égard de 'Abdelhaq ; on souhaita sa disparition, bien que les Beni Wattas eux-

1. La traduction française du récit de voyage de 'Abdelbasit en Afrique du Nord a été confiée par Levi Della Vida à Robert Brunschvig qui l'a publiée conjointement au récit du voyageur chrétien Adorne, sous le titre *Deux récits de voyages inédits en Afrique du Nord au XVI^e siècle, Abdelbasit ben Halil et Adorne*, Paris, 1936.

2. Selon le statut juridico-religieux appliqué aux *dhimmi*-s, ces derniers ne peuvent monter à cheval devant des musulmans, a fortiori devant le souverain et quand ils en ont le privilège, cela est perçu comme une violation insolente dudit statut.

3. 'Abdelbasit, connu pour son orthodoxie et même pour son adhésion au soufisme (voir R. Brunschvig, *op. cit.*, p. 7 : «Il laissait pousser une mèche de cheveux au sommet de son crâne, selon la règle des soufis...»), insiste suffisamment sur l'identité juive du vizir Haroun ben Batash et sur les prétendues inscriptions gravées sur son ceinturon de fer pour qu'on n'y puisse déceler chez lui le regret de voir celui qu'il nomme le «maudit» (*al-la'in*) s'obstiner à ne pas se soumettre à l'islam.

mêmes eussent aussi commis bien des abus au détriment du peuple ; mais du moins étaient-ils des vizirs musulmans, tandis que ce maudit n'appartenait pas à la (vraie) religion.

Puis il arriva, en cette année-là, que 'Abdalhaq sortit de Fès pour l'une de ses affaires, accompagné du vizir juif ; celui-ci se fit suppléer à Fès par un autre juif, de ses parents ou amis, nommé Saül ibn Batash, attaché au palais du sultan à Fas-jdid. Or, un jour, ce dernier, ayant assigné, à l'occasion d'un litige quelconque, une femme des shérifs de Fès, l'insulta en paroles et même, dit-on, se livra sur elle à des voies de fait, ou peu s'en fallut.

Cet incident parvint aux oreilles du prédicateur de Fès, Sidi Abou 'Abdallah Mohammed qui était, ainsi que tous les croyants, très mortifié de la situation des juifs, de leur prépondérance et de l'autorité qu'ils avaient prise sur les musulmans. Dans son prône du vendredi à la Grande Mosquée de Fès, qu'on appelle Jami' al-Qarawiyyin, il faisait toujours des allusions à la position des juifs, et il en venait même ouvertement à exciter et à encourager la masse contre eux ; peut-être, se disait-il, dans cette affaire, le peuple se lèvera-t-il pour la cause d'Allah Très Haut et se révoltera-t-il. Il finit par être bien connu pour professer ces sentiments.

Lorsque se produisit l'incident des mauvais traitements subis par la sherifa, il se voua à Dieu et sortit de chez lui en criant, le plus haut qu'il put, dans les rues et les voies de Fès : «Quiconque ne se lève point pour la cause de Dieu n'a ni vertu ni religion» et il faisait suivre cette formule de l'exclamation : «La guerre sainte ! La guerre sainte !» Il ordonna également à d'autres personnes de crier cet appel dans les rues de Fès. Le peuple l'écouta et se révolta avec lui sur-le-champ...

On se rendit alors en hâte auprès des 'ulama de Fès et on les assembla ; l'un d'eux, le principal d'entre eux à cette époque, était le savant et mufti de Fès, le Sheykh, l'imam, le grand savant, Sidi Abou 'Abdallah Mohammed al-Qauri ; on l'amena, ainsi que ceux qu'on avait assemblés dans la demeure du sayyid shérif, et le prédicateur s'empressa de leur dire : «Faites la guerre sainte avec nous, venez combattre et rehausser la gloire de l'islam». Les gens du peuple répétèrent ces mots puis s'écrièrent : «Si vous ne venez pas combattre avec nous, c'est vous que nous combattons les premiers, car vous êtes des shérifs et des 'ulama et vous approuvez que les juifs aient pouvoir sur vous...»

Ils demandèrent alors à Al-Qauri de leur donner une fatwa¹ mais il s'y refusa, alléguant la crainte de l'autorité. Ils multiplièrent leurs instances auprès de lui, après avoir rédigé par écrit une demande de consultation sur les événements du moment et sur les procédés du juif et de ses

1. La fatwa est une décision juridique donnée par le mufti pour solutionner un «cas de conscience». Voir Louis Gardet, *L'islam, Religion et Communauté*, Paris, 1967, p. 289 : «Tout croyant a le droit - et le devoir - de s'adresser à un mufti pour être guidé dans sa conduite, pour que ses actes soient conformes à la norme du Coran et de la Tradition.»

coreligionnaires, affirmant que c'était là une rupture caractérisée du Pacte et même quelque chose de plus grave ; ils dégainèrent leurs épées et déclarèrent à Al-Qauri : « Nous aussi, nous détenons l'autorité de Dieu, et nous nous y sommes entièrement consacrés. Voici une demande de consultation à laquelle nous te sommons de répondre par fatwa conforme au jugement de Dieu Très-Haut ; autrement, nous t'ôterions la vie, car tu serais un savant dont les actions n'iraient point d'accord avec sa science ». En conséquence, le mufti ne put s'en tirer qu'en écrivant de sa main qu'il était licite de tuer les juifs, licite de se soulever contre eux et même contre le sultan.

Dès qu'il eut fini d'écrire, la foule se hâta vers le quartier des juifs et les passa au fil de l'épée et en tua autant que Dieu voulut¹ ; elle n'en épargna aucun et les anéantit complètement, au point de faire le vide dans leur quartier. Ce fut un jour marquant à Fès, une grave échauffourée dans laquelle périt un nombre élevé de juifs. Puis les gens marchèrent sur le palais du sultan et l'attaquèrent ; ils massacrèrent le juif qui s'y trouvait comme suppléant du vizir puis ils reconnurent comme chef le sayyid shérif Muhammad ben 'Imrane et ils l'installèrent dans le palais...

Quand le sultan eut reçu ces nouvelles, il revint immédiatement à Fès, son vizir juif se hâta d'aller le trouver et lui dit : « Ton retour ne servira à rien... si notre Maître - Que Dieu lui donne la victoire ! - juge bon de se retirer vers la ville de Taza ou une autre cité, jusqu'à ce que ce foyer d'incendie soit éteint et que l'autorité de notre Maître soit raffermie pour se diriger seulement à Fès, ce sera mieux ». Le juif avait raison² mais, quand l'heure du destin a sonné, l'esprit clairvoyant devient aveugle ; aussi 'Abdelhaq le rabroua-t-il en s'écriant : « Voilà quel est ton avis, faux du commencement jusqu'à la fin ! Tout ce qui arrive est à cause de toi ; maudit sois-tu ! ».

À cette séance assistait un membre de la famille des Mérinides qui, voyant le sultan irrité contre le juif, s'avança rapidement vers ce dernier avec un javelot qu'il portait sur lui et il l'en frappa en présence du sultan : sa victime tomba, tuée sur le coup, devant 'Abdelhaq... Le sultan fit route avec tant de célérité qu'il devança son armée et parvint à Fès avec un faible contingent ; la plus grande partie de ses troupes se rendant compte que la situation était loin d'être bonne, ralentit la marche par peur de la foule et demeura fort loin de lui ; il arriva à Fès avec seulement trois personnes de sa suite...

1. Reprenant *Une chronique juive de Fès : le «Yahas Fès» de Rabbi Abner Ha-Serfaty*, Y.D. Semach précise que «en l'année 5225 (1465), les Israélites ont été accusés d'avoir assassiné un musulman et les Arabes ont envahi le mellah et massacré tant de juifs qu'ils purent. Ribbi Saadia Aben Danan qui nous fait le récit de la catastrophe, rapporte que «seuls une vingtaine de chefs de famille et un petit nombre de femmes et d'enfants ont pu échapper à la mort». Voir *Hespéris*, t. XIX, 1934, p. 91.

2. Robert Brunschvig observe (p. 119, note 3) que «dans sa notice nécrologique sur Haroun (f° 107 b), 'Abdelbasit déclare que le vizir juif était reconnu comme habile, intègre et très capable dans les affaires temporelles et politiques, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : la 'anahu Allahu ta'ala (que Dieu Très-Haut le maudisse !)

La foule se souleva contre lui, il fut saisi par la main et descendu de son cheval. Comme on était près des abattoirs de Fès, il fut suspendu à un crochet d'abattoir, comme on fait avec les moutons, et supplicié par égorgement. Cela se passait le 22 du mois de ramadan de ladite année (19 mai 1465)... Ensuite les gens des cités éloignées de Fès ayant appris ces faits, se soulevèrent contre les juifs de leurs villes et firent d'eux à peu près ce que les habitants de Fès avaient fait des juifs de chez eux. Ce fut une catastrophe pour les juifs comme ils n'en avaient peut-être point subi de semblable jusque-là... Après cela il se produisit à Fès et dans les provinces des troubles graves et des guerres, des désordres et des terreurs, les Francs profitèrent de cette anarchie pour s'emparer d'un certain nombre de villes marocaines, puis, par la suite, les événements aboutirent à faire des Beni Wattas les souverains de Fès...»

Les autres sources relatives aux événements de Fès de 1465 sont ultérieures, et qu'elles soient musulmanes ou juives ¹, internes ² ou externes ³, elles rapportent toutes une version adaptée et, dans la plupart des cas, abrégée, très proche de celle de l'historien égyptien 'Abdelbasit. Tous les auteurs imputent aux juifs la responsabilité de cette révolte et, de façon induite, celle du lynchage du dernier sultan mérinide. De toute évidence, la colère du peuple leur paraît justifiée face aux abus de pouvoir des juifs devenus puissants et évoluant avec ostentation dans l'orbite du souverain et, partant, la réaction violente des *'ulama* et des *shorfa*, toute légitime.

Toutes les relations de cet événement exagèrent l'importance du rôle des juifs officiels, souvent confondus avec l'ensemble de leur communauté. En revanche, elles négligent d'insister sur la véritable conséquence de la liquidation autorisée par *fatwa* d'un souverain qui est, ni plus ni moins, le renversement d'une dynastie au profit d'une autre dynastie, se saisissant du pouvoir par le biais de

1. Dans les sources juives, la référence à la rébellion de 1465 n'apparaît qu'au XIXe siècle. Rabbi Abner Ha-Serfaty, déjà cité, note dans son *Yahas Fas* que les juifs de Fès ont été accusés du meurtre d'un musulman et, par mesure de rétorsion, ont eu à subir un horrible massacre. Toutefois, il ne fait aucune allusion à Haroun ibn Batash. H.Z. Hirschberg relève que ces événements et la mention à Haroun (sans son nom de famille) apparaissent dans une des notes du préambule d'un *Pinqas* de la communauté de Fès des années 1879-1925. Cette note aurait été copiée d'un écrit original datant de 1689 qui émanait lui-même d'une source plus ancienne. Voir *A history of the Jews in North-Africa, op. cit.*, vol. I, p. 400.

2. Ahmad ibn Mohammad ibn al-Qâdi (1552-1616), *Durrat al-hijal*, 'Abd al-Salam al-Qadiri (1648-1698), *Durr al-sani*, Muhammad ibn at-Tayb al-Qadiri (1712-1773), *Nashr al-mathani*, Ahmed ibn Khalid an-Naciri (1835-1897), *Kitab al-Istiqa li-akhbar douwal al-Maghrib al-Aqsa*.

3. Al-Zarkashi, *Tarikh al-Dawlatayn*, Tunis (H.1289), Léon l'Africain (1483-1552), *De viris quibusdam illustribus apud Arabes*, Hambourg, 1726, Mustapha ibn Hassan al-Jannabi († 1590), *Al-bahr al-zakkhar wa al-'aylam at-tayyar*.

l'insurrection et du crime. La réalité socio-politique qui prévaut à Fès à la fin du XV^e siècle réside davantage dans la détérioration des rapports établis entre le sultan mérinide et la population solidarisée avec le milieu religieux que dans la « prépondérance » d'une communauté juive vivant, pour sa part, déjà confinée entre les murs du *mellah*¹ depuis 1438.

Les retombées de la disgrâce d'Ibn Batash sur ses coreligionnaires

En s'appuyant sur un manuscrit² anonyme et non-daté (probablement du XVII^e siècle), intitulé *Dhikr qissat al-Mohajirine al-musammum al-yawm bi-l-Bildiyyine*, l'historienne Mercedes Garcia-Arenal³, décèle une animosité de la population fassie et surtout des *shorfa*, non pas à l'encontre exclusive des juifs mais plutôt envers ceux qui sont appelés de façon moqueuse, les *mohajirine*⁴ (juifs convertis à l'islam). Ils forment une importante corporation de marchands, commerçant dans les différents souks de la médina et dans la *qissarya* (le marché couvert) de Fès, tous descendants des juifs convertis de gré ou de force lors des persécutions almohades du XII^e siècle et après le massacre de Fès de 1276.

Ils sont devenus de bons musulmans, à l'inverse des *conversos* espagnols, toujours prompts à judaïser, mais ils restent la cible des autres musulmans, les *shorfa* en tête, et des juifs. Ils sont accusés de toutes sortes d'actes malhonnêtes, de fraude, d'escroquerie et d'usure. Ils sont constamment dénoncés chez le *qâdi* au point de provoquer une pléthore de *fatwas* et de semer la confusion chez les juristes démunis de textes canoniques (*nawazil*) pour statuer sur ces « litiges ». Ils sont alors contraints de pratiquer certains métiers, les moins

1. Selon le *Kisse ha-Melakhim* de Raphaël Moïse Elbaz et le *Yahas Fas* d'Abner Ha-Serfaty, les juifs ont été contraints de quitter leurs maisons (1438) du vieux Fès, *Fas al-Bali*, pour se rassembler dans le quartier de Hims situé sur une saline, un « mellah », devenu depuis synonyme de quartier juif au Maroc. Voir l'article *Mallah* signé par Haïm Zafrani, in *Encyclopédie de l'islam*, pp. 278-279 et Norman A. Stillman, *The Jews of Arab Lands, A History and Source Book*, Philadelphie, 1979, vol. 1, pp. 79-81.

2. Ce précis (*taqyîd*) de 23 pages manuscrites est traduit et cité partiellement par Jacques Berque pour décrire la morphologie urbaine de Fès et ce qu'il appelle « la dispute d'origine », dans *Maghreb, Histoire et Sociétés*, Alger, 1974, pp. 35-40.

3. « The revolution of Fas in 869/1465 and the death of sultan Abd al-Haqq al-Marîni », in *Bulletin of the School of Oriental and African Studies (B.S.O.A.S.)*, Londres, vol. XLI, 1978, pp. 43-66.

4. D'après Louis de Chénier, « à Fès, les familles des juifs apostats sont très nombreuses... Comme ils ne se sont jamais mariés avec des maures, ils préservent toujours leurs anciennes caractéristiques et sont reconnaissables à première vue comme étant les descendants de ceux qui ont embrassé la religion islamique... Les maures ne leur manifestent aucune marque de respect et encore moins les juifs qui leur témoignent ouvertement leur aversion... » Voir *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire de Maroc*, Paris, 1787, p. 156.

lucratifs et les moins nobles, et de quitter la *qissarya* (fin du XIII^e siècle) qui parvient à retrouver un calme relatif.

Ce manuscrit révèle que le sultan 'Abdelhaq avait brisé la trêve en décrétant que tous les habitants de Fès, *shorfa* inclus, auraient à payer l'impôt foncier, le *kharaj* (1462), ainsi que toutes les autres personnes exemptées jusque là. Au même moment, les *mohajirine* avaient demandé à Hussayn, un juif nommé à la perception des impôts par Ibn Batash¹, de réintégrer la *qissarya*, moyennant un impôt annuel supplémentaire (*hdiyya*). Ils étaient parvenus rapidement à y monopoliser l'octroi des boutiques et à vouloir imposer de partager le paiement de cet impôt avec les autres commerçants *shorfa*. Pour toute réponse, ils ont tous été mis en demeure de quitter leurs échoppes (1481)².

Le problème serait donc à re-situer sur un terrain économique où l'enjeu deviendrait, à l'évidence, la mainmise sur la *qissarya* avec pour corollaire, une lutte sans pitié entre riches marchands, *mohajirine* contre *shorfa*. L'intervention des fonctionnaires juifs chargés de percevoir l'impôt établi par 'Abdelhaq et leur complaisance à l'égard des *mohajirine* les destinaient à jouer le rôle de bouc-émissaire et à subir le courroux d'une foule indignée de tant de manœuvres suspectes.

Une lecture, toute attentive soit-elle, de ces différents textes répétitifs, nous renseigne fort peu sur l'origine ou la personnalité de Haroun ibn Batash. Il semble avoir été un grand argentier³ et un conseiller du sultan, puissant et autoritaire au point de pouvoir se permettre de nommer des juifs aux postes délicats de percepteurs d'impôts ou de laisser un intérimaire juif aux commandes quand il était appelé à suivre le sultan, pour une expédition menée hors de Fès. Il se sentait suffisamment protégé par le sultan pour agir comme un vizir musulman et non comme un *dhimmi* privilégié. 'Abdelbasit insiste sur ses abus et ses privilèges, sur cette façon illicite de monter à cheval à côté du sultan et de venir parader jusqu'à l'entrée de la mosquée.

L'auteur tunisien, Al-Zarkashi lui attribue le titre de *Ra'is ad-dawla* (chef de la nation) alors que l'historien marocain, 'Abd as-Salam al-

1. Le manuscrit précise qu'Ibn Batash était «réputé pour son acharnement à accabler d'impôts exclusivement les 'ulama et les shurafa'».

2. Sur l'efficacité et la rigueur de l'organisation corporative à Fès, voir Roger Le Tourneau, *La vie quotidienne à Fès en 1900*, Paris, 1965, pp. 103-112.

3. Pour Léon l'Africain (1496-1550), Haroun était plutôt médecin, philosophe et astrologue et non pas agent de change tel que le présente 'Abdelbasit. Il mentionne Haroun ben Senton (ben Chem Tov) dans un petit recueil rédigé en latin (1527), comportant trente biographies de personnages illustres de l'islam, intitulé *Libellus de viris quibusdam illustribus apud Arabes per Johannem Leonum Afffricanum ex ea lingua in maternam traductis*, dans J. H. Hottingeri : *Bibliothecarius quadripartitus ; Tiguri, Stauffacher, 1664*, p. 298.

Qadiri, le réduit à celui, plus simple mais encore important dans l'ordre hiérarchique, de *wâli* (gouverneur). Ibn Batash était suffisamment puissant pour endosser toutes les accusations dont il était la cible avec ses coreligionnaires, notamment, d'avoir galvaudé le titre de vizir en Terre d'Islam, dominé des sujets musulmans, de les avoir opprimés et tyrannisés impunément et d'avoir incité le sultan à éliminer les Wattassides. Une fois le seuil de tolérance du souverain ou de la collectivité dépassé, et les limites de la disgrâce franchies, l'identité religieuse devenait affaire de convenance pour appliquer la sentence et interpréter l'histoire, elle ne représentait jamais une barrière infranchissable ; les vizirs wattassides, tous musulmans, avaient aussi franchi le fameux seuil, ils ont presque tous été exécutés et avec eux, plusieurs membres de leurs familles.

L'évolution et l'exécution des deux premiers juifs actifs à la cour des sultans mérinides, Khalifa ibn Waqqasa et Haroun ibn Batash, personnages puissants mais présentés tous deux dans les sources musulmanes, seules disponibles, comme des individus intrigants et malfaisants, vont probablement inspirer l'histoire, ou favoriser la légende du juif ibn Mesh'al¹, éliminé par le premier des 'Alawites pour libérer la population qui vivait sous son joug. Tout au long des cinq siècles postérieurs à la domination mérinide, les voies d'accès à de hautes fonctions, sans être libres à tous les juifs, seront empruntées avec plus ou moins de difficultés et de succès, sans déboucher sur des issues aussi tragiques que celles qui viennent d'être retracées.

La naissance d'une nouvelle catégorie sociale

Il fallait cette évocation cursive de la présence précoce de juifs dans différentes cours de la péninsule ibérique, du Machrek et du Maghreb pour comprendre que la situation des juifs partageant la vie des courtisans, tout en conservant leur foi, était trop embarrassante pour être acceptable d'emblée, sans aucune collision. Entre Ibn Waqqasa ou Ibn Batash, hauts fonctionnaires désignés et puissants, et les sultans qu'ils ont servi, un attachement réciproque a pu naître et, cependant, leurs relations n'ont pas dépassé le plan hiérarchique, avec, de part et d'autre, la conscience de l'écart socio-religieux.

Leur présence à la cour, bien que relevant davantage d'une situation conjoncturelle que d'une reconnaissance officielle des juifs comme membres du corps politique, apparaît comme une gageure dès lors que les relations sociales entre juifs et musulmans en cette fin du

1. Voir Pierre de Cénival, «La légende du juif Ibn Mech'al et la fête du Sultan des Tolba à Fès», *Hespéris*, tome V, Paris, 1925, pp. 137-218.

XV^e siècle étaient limitées à des domaines bien définis comme la conduite de transactions commerciales ou les soins apportés par un médecin juif à un membre de l'autre communauté.

L'attitude des différents sultans vis-à-vis des juifs a bien connu quelques fluctuations, une alternance permanente entre la bonne entente et l'animosité violente, mais jamais la reconnaissance de leur autonomie n'a été entamée, comme si la non-intervention dans les affaires de cette petite nation confessionnelle avait pour dessein de les maintenir à l'intérieur des limites d'une micro-société stagnante, tenue devant la loi des transgressions de ses membres. La communauté juive organisée existait ainsi en marge de la société globale, régie par des lois et des interdits différents.

L'arrivée et l'installation dispersée des émigrés juifs d'Espagne et du Portugal déstabilisent l'organisation sociale et religieuse de la communauté autochtone qui va se trouver divisée en deux groupes, les *toshavim* et les *megorashim*¹, aux prises avec des problèmes rituels, liturgiques, juridiques ou encore linguistiques². Les rabbins et les dirigeants récemment installés dans différentes villes du Maroc, réalisant les différences qui séparaient les deux groupes³, établissent des *taqqanot* (ordonnances rabbiniques) de façon pragmatique. Ils soumettent alors les dispositions nouvelles au *mahamad* (conseil de la communauté) et à l'approbation de la population réunie dans les synagogues. Haïm Zafrani souligne la prédominance du «droit castillan» et son évolution car, écrit-il, «l'ancien droit talmudique coexista, après l'arrivée des expulsés d'Espagne, avec le droit défini dans les *taqqanot* castillanes qui pénétra progressivement la jurisprudence hébraïque marocaine»⁴.

1. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les émigrés juifs hispano-portugais étaient généralement appelés *megorashim* (expulsés) par les membres juifs de leur nouvelle société d'accueil. En revanche, ceux-ci ne manquaient pas d'appeler péjorativement leurs «hôtes» des *forasteros* (étrangers) ou *berberiscos* (berbères) au Maroc ou des *griegos* (grecs) à Salonique. Voir Louis Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle - Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, Alger, 1906, p. 157 et Bernard Lewis, *Juifs en Terre d'Islam*, trad. J. Carnaud, Paris, 1985, p. 173.

2. Sur la délicate mission qui a consisté à maintenir une forme d'harmonie religieuse au sein d'une communauté divisée entre autochtones et immigrés judéo-hispaniques, l'influence de Rabbi Simon Duran, né à Majorque (1361), émigré à Alger après 1391 et nommé Grand rabbin de Tlemcen en 1407, a été décisive. Voir Isidore Epstein, *The Responsa of Rabbi Simon ben Zemah Duran as a source of the history of the Jews in North Africa*, New-York 1968, pp. 36-37.

3. D'après l'écrivain Tito Benady, «parce qu'elle était suffisamment éloignée des importantes communautés de Fès, de Meknès et de la cour impériale, la communauté juive de Tétouan conserva avec plus de fidélité que les autres les traditions qu'elle avait amenées d'Espagne en dépit des nombreux liens qu'elle maintenait avec les autres villes du Maroc et de l'afflux de coreligionnaires marocains». Voir «Les communautés du nord du Maroc», in, *Les Juifs d'Espagne, histoire d'une diaspora 1492-1992*, ouvrage dirigé par Henri Méchoulan, Paris, 1992, p. 541.

4. *Les Juifs d'Espagne... Op. cit.*, p. 529.

L'ascension sociale des expulsés de la péninsule ibérique est donc à considérer comme l'une des nouvelles caractéristiques de la société judéo-marocaine qui va se trouver dotée de nouvelles composantes dans ses strates supérieures¹. Certains *megorashim* parviennent à s'élever au-dessus de la masse des défavorisés, franchissent rapidement les barrières qui séparent les deux communautés pour entrer dans l'action politique et dépassent leurs malheureux précurseurs. Grâce à leur connaissance des réalités européennes et à leur polyvalence culturelle et linguistique, ils deviennent les médiateurs tout désignés pour remplir les missions diplomatiques importantes que leur confient les rois portugais et les souverains wattassides. En contrepartie, ils obtiennent des privilèges et usent de leur influence pour favoriser en tout premier lieu les membres de leur famille dont l'insertion au sein de la communauté locale s'avère être complexe. Par la suite non plus, l'influence² de ces quelques privilégiés n'aura pas de réel retentissement sur le sort de la communauté juive sinon d'avoir favorisé l'apparition d'une variante juive de la classe des élites et des grands bourgeois, d'une certaine ploutocratie parvenant à bousculer les barrières dressées entre juifs et musulmans, tout en demeurant socialement à part.

Il paraît indéniable que c'est dans le groupe des émigrés, empreints de culture et de civilisation ibériques, ouverts aux marchés externes et aux réseaux d'échanges, que se constitue le premier cercle de parentèle reliant les uns aux autres la plupart des notables juifs qui en étaient originaires. La connexion qui se dessine implique inévitablement la présence d'un initiateur par lequel s'achèment les interactions, qui assume globalement la régulation et qui, par son autorité, établit la liaison entre l'autorité centrale et les périphéries locales. Nous illustrerons notre propos au chapitre suivant, par la présentation des familles Ben Zamirou et Roti, influentes à la fois à Fès et à Lisbonne, plus particulièrement à travers l'action d'Abraham ben Zamirou et de Jacob Roti, tout en tâchant de démêler l'écheveau des liens les rattachant les uns aux autres.

Les sultans wattassides de Fès ont été prompts à accueillir quelques-uns de ces réfugiés à la cour et à leur confier des ambassades auprès des souverains qui les avaient expulsés moins de dix ans auparavant³.

1. Pour l'organisation et les structures socio-économiques de la société juive marocaine, voir Haïm Zafrani, *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, op. cit., pp. 250-367.

2. Sur l'influence dominante des *megorashim* d'après l'étude des *taqqanot* et *responsa* du Maroc, voir Haïm Zafrani, *Les Juifs du Maroc - Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972.

3. Rabbi Elia Kapsali, l'auteur de *Debe' Eliyahu*, a recueilli le témoignage d'un réfugié

L'un d'entre eux, Jacob Rosalès, qui était devenu un honorable marchand de Fès, se rendit au Portugal une première fois (1526) pour ses affaires et pour mener à bien la mission diplomatique que lui avait confiée le sultan Abou al-'Abbas Ahmed (1524-1549). Dès lors, il fut régulièrement chargé de transmettre la correspondance officielle mais aussi de discuter les termes du traité établi entre le roi Jean III (1521-1557) du Portugal et le troisième sultan wattasside¹ ; il cumulait ainsi les fonctions d'agent commercial et diplomatique et inaugurerait pour des générations, une institution nouvelle, celle des *tujjar as-sultan* (les négociants du sultan)².

La fin du XV^e siècle, riche en événements fondateurs, sera marquée par la volonté des puissances européennes de nommer des ambassadeurs permanents, marquant ainsi une étape importante dans l'organisation et la codification des rapports entre États. Ces relations forment désormais un système complexe régi par des règles d'équilibre, de respect mutuel et de réciprocité inscrites dans les traités qui les lient. L'ambassade permanente vient compléter les pratiques déjà établies des négociations, ambassades extraordinaires et envoyés spéciaux ou échanges de présents. Venise innove en nommant des ambassadeurs en Espagne (1495), en Angleterre (1496) puis en France tandis que Rome accueille des représentants non plus des seuls États italiens, mais aussi des Français, des Anglais et des Espagnols³.

Dès lors, le diplomate prend l'avantage sur l'homme de guerre pour fixer et conduire la politique et, en institutionnalisant et en codifiant ce système, l'Europe affirme son originalité et met en place un processus diplomatique qui fera, tôt ou tard, bon nombre d'émules. Ailleurs, et au Maroc notamment, l'envoi d'ambassadeurs reste exceptionnel et, ainsi que la carrière de Jacob Rosalès le démontre, ce sont les marchands qui sont utilisés comme informateurs, intermédiaires et négociateurs. Ces nouvelles dispositions et la conjoncture historique serviront les juifs déracinés du sud européen à accéder,

portugais sur la présence d'un *megorash* au sein d'une ambassade missionnée par le sultan de Fès pour se rendre au Portugal en 1508. Cité par H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, op. cit., vol. 1, p. 410.

1. Henry de Castries & Coll., *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Archives et bibliothèques du Portugal (S.I.P.)*, Paris, 1905, vol. II, document 128, 150, 156, S.I.E. (Espagne), vol. I, document 13. Voir David Corcos, *The Jews of Morocco under the Marinides*, JQR, LIV, Jérusalem, 1964, p. 79, note 109.

2. Voir Michel Abitbol, *Tujjar al-Sultan, une élite économique judéo-marocaine au XIX^e siècle*, Jérusalem, 1994, p. IX.

3. Maurice Aymard, «Des ambassadeurs permanents», in *L'État du Monde en 1492*, Paris, 1992, p. 487.

grâce à de réelles compétences et à un intéressant réseau de relations familiales et amicales, aux activités économiques et politiques du monde méditerranéen et européen.

Deuxième partie

CONSEILLERS & DIPLOMATES JUDEO-MAROCAINS

III.

Le rôle des diplomates juifs dans les relations entre le Maroc et le Portugal au XVI^e siècle

1. Abraham ben Zamirou : rabbin et homme politique

La pénétration progressive des Portugais au Maroc n'a abouti qu'avec l'aide et la complicité de recrues engagées sur place, - potentats opportunistes ou intermédiaires-interprètes¹ - tous, acteurs-ennemis d'une histoire dominée par la quête du pouvoir. Ils édifient des forteresses² le long de la côte atlantique pour écarter toute concurrence européenne, obtenir le contrôle du trafic maritime³ et se protéger des réactions locales. Le Portugal opte pour une occupation restreinte du Maroc et confie l'organisation de ses contacts avec les tribus à des autochtones qui trouvent un intérêt à sa présence. Au nombre de ceux-ci, Yahya Ou Ta'fout⁴ entre au service de

1. «Les juifs sont, en Orient, les interprètes-nés de toute conversation et sans eux rien ne serait possible ou facile... Ne le voudraient-ils pas, que les juifs seraient obligatoirement condamnés à être de grands artisans des échanges. Ils sont, ou ont été partout ; chassés, ils ne quittent pas forcément les lieux interdits, ils y reviennent.» C'est ainsi que parle Fernand Braudel de ceux qui représentent à ses yeux «sûrement une civilisation» et, si ses propos concernent l'ensemble des juifs vivant autour du Bassin Méditerranéen, ils illustrent aussi bien la carrière diplomatique du Rabbin Abraham ben Zamirou et de ses successeurs. Voir *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, vol. 2, *Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, pp. 541, 546 et 549.

2. Voir Robert Ricard et Chantal de La Véronne, «Les architectes des places portugaises du Maroc sous Emmanuel 1er (1495-1521) et Jean III (1521-1557)», in *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, Tome II, pp. 153-158, Alger, 1958.

3. Voir Valentim Fernandez, *Description de la côte d'Afrique*, trad. Cénival et Monot, Paris, 1938, ainsi que la *Chronique de Santa Cruz du Cap de Gué*, texte portugais du XVI^e siècle, trad. et annoté par P. de Cénival, Paris, 1934.

4. À la fin de l'année 1506, Yahya Ou Ta'fout et son ami 'Ali ben Ouachman deviennent les nouveaux dirigeants de la ville de Safi, en remplacement de 'Abd ar-Rahman qu'ils ont assassiné au cours d'une cérémonie dans la grande mosquée. Les amis de ce dernier leur opposent une grande résistance et, pour établir solidement leur autorité, ils se tournent vers le roi du Portugal. En échange de l'appui promis, ils livrent une place forte aux Portugais, lesquels, par le jeu d'intrigues subtiles, dressent les deux hommes l'un contre l'autre et s'installent à Safi (1508). Voir le récit détaillé de Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. E. Epaulard, Paris, 1983, t. I, pp. 118-121.

l'occupant pour accroître son pouvoir tandis que, parallèlement et animé des mêmes ambitions, Abraham ben Zamirou ¹, son ennemi juré, défend ses intérêts personnels et familiaux, tout en jouant un rôle diplomatique auprès du roi portugais.

Toutes les sources consultées mentionnent Abraham ben Zamirou alors qu'il est déjà le Rabbin de Safi et seule la correspondance ² qu'il a signée *Rabby Abrao* nous autorise à avancer des hypothèses concernant son origine. Il adresse au roi du Portugal, Emmanuel 1^{er} (1495-1557), une lettre qu'il rédige en espagnol (3 janvier 1511), ce qui nous laisserait penser qu'il était originaire d'Espagne, peut-être un «zamorano» (de Zamora)³.

Une seconde lettre (12 octobre 1512), dont le nom du destinataire n'est pas connu, rédigée dans une espèce de dialecte hispano-portugais où l'influence du castillan est apparente et sensible, indiquerait, soit qu'il ait pu fuir l'Inquisition et trouver refuge au Portugal avant de s'installer à Safi, sur la côte atlantique marocaine, soit qu'il ait acquis des rudiments de la langue portugaise, simplement au contact des troupes d'occupation de la ville dont il était très proche.

Il nous faut aussi considérer que les villes espagnole et marocaine de Zamora et d'Azemmour (en portugais Azamor) présentent la même racine trilitaire (Z/M/R). Or, si son nom est une indication de son origine, Ben Zamirou pourrait bien avoir été un «zemmouri» d'adoption ⁴, descendant d'immigrés parvenus dans cette ville après

1. Selon Damiao de Gois, «par l'intermédiaire d'un grand rabbin des juifs nommé Rabbi Abraham, les gens de la ville, avec le consentement de Moulay Ziyyan, signèrent des lettres et des engagements par lesquels ils se soumettaient à l'obéissance du Roi, à la condition qu'il les défendit comme ses vassaux...» Voir *Les Portugais au Maroc de 1495 à 1521*, trad. Robert Ricard, Rabat, 1937, III, chap. 46, p. 98. Pour sa part, l'historien Manuel L. Ortega écrit - un peu vite - qu'après l'expulsion des juifs du Portugal, leurs coreligionnaires marocains n'ont plus collaboré à son maintien dans leur pays. Voir, *Los Hebreos en Marruecos*, Madrid, 1919, p. 110.

2. Voir *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Portugal (S.I.P.)*, vol. I, pp. 281-283, pp. 356-361 et pp. 619-629.

3. La ville espagnole de Zamora, située dans le Léon, comptait une importante communauté juive dont la plupart des membres avait choisi de se réfugier au Portugal en 1492. À la fin de l'année 1496, Zamora devient le centre de transit des juifs expulsés du Portugal, revenant vivre en Espagne et se convertir au christianisme. Voir, *Encyclopaedia Judaica*, Jérusalem, 1972, vol. 16, p. 926, article «Zamora». Haïm Zafrani cite les noms de quelques-uns des grands auteurs juifs ayant vécu dans les villes importantes d'Espagne et, entre autres, «*A Zamora : David ben Zimra, talmudiste et kabbaliste, XVe-XVIe siècle...*», *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, p. 82.

4. Nous avons relevé dans une des lettres de Ben Zamirou (11 septembre 1514) un certain nombre de mots d'origine arabe tels que *queferes* (kafir = idolâtre), *buzamares* (mezmar = hautbois, fifre) ou *meçqynho* (meskin = pauvre), qui font naturellement partie de son vocabulaire puisqu'il ne les traduit pas. Ils pourraient indiquer son intégration à la population locale et sans doute son arrivée plus ancienne parmi elle. Voir S.I.P., vol. I, pp. 622, 623 et 624. D'après le colonel Voinot, le rabbin Abraham, originaire de Grenade, aurait d'abord

1492 (ou 1497), ce qui donnerait un sens au «Ben» (fils de...) qui précède son nom, à sa connaissance des deux langues ibériques et à la désinence finale «o», signifiant dans la plupart des cas, l'origine de l'identifié, tant en espagnol qu'en portugais. Il se trouve que cette même racine existe en hébreu, *zamar* (chanter) ou *zimra* (chant), ce qui reviendrait, en nous y tenant exclusivement, à associer le nom de la famille Ben Zamirou à une profession musicale et non plus à un qualificatif ethnique ¹.

L'historien israélien, Haïm Hirschberg favorise les hypothèses selon lesquelles Ben Zamirou serait né à Grenade, aurait vécu à Malaga, cherché refuge à Oran après l'Expulsion (1493) puis à Fès avant de s'installer finalement à Safi. Il cite Abraham Gavison, l'un de ses contemporains, qui rapportait que Ben Zamirou, amateur de poésie hébraïque et arabe, avait été gratifié du surnom de *goren nakhon* (cultivé) car il connaissait parfaitement la Bible, le *Guide des Égarés* et les commentaires de Maïmonide ².

Les archives portugaises possèdent une lettre du roi Emmanuel 1^{er}, datée du 5 juin 1510 ³ concernant la confirmation d'Abraham ben Zamirou, juif, médecin, habitant à Safi, dans son office de Grand rabbin de la ville. Il y est fait mention que le roi avait déjà disposé de cette charge en faveur d'Ishaq ben Zamirou, habitant de ladite ville. Mais ayant appris par une requête d'Abraham que celui-ci avait toujours été Grand rabbin de Safi et que sa charge lui avait été confirmée au temps où Diego de Azambuja était gouverneur (1508-1509), le roi revient sur sa décision première et confirme le rabbin Abraham ben Zamirou dans ses fonctions, avec la responsabilité de la juridiction civile et criminelle pour les affaires opposant des juifs entre eux.

La carrière diplomatique du rabbin Abraham ben Zamirou commence en 1510 ⁴ quand il prend part aux négociations intervenant entre les habitants d'Azemmour et le roi du Portugal. Alors que la situation s'envenime sans cesse entre les deux parties, il est

habité Fès et ne se serait établi à Safi qu'en 1499 où il acquit très vite un ascendant considérable sur les juifs et les musulmans ; Voinot précise que le mausolée des Oulad Zmirrou à Safi a longtemps été considéré comme un lieu de pèlerinage par les deux communautés. Voir *Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc*, Paris, 1948, p. 48.

1. Maurice Eisenbeth, *Les Juifs de l'Afrique du Nord*, Alger, 1935, p. 187. Voir également Ismaël Hamet, *Les Juifs du Nord de l'Afrique (Noms et Surnoms)*, Paris, 1928, p. 32.

2. *A History of the Jews in North Africa*, Leiden, 1974, tome 1, pp. 432-433. Voir également, Jean-Frédéric Schaub, *Les juifs du roi d'Espagne, Oran, 1509-1669*, Paris, 1999, pp. 26-27.

3. S.I.P., vol. I, p. 175. Il est précisé dans cette lettre que l'appel de ses sentences sera porté devant le gouverneur de la ville et qu'il y aura une prison spéciale pour les juifs.

4. S.I.P., vol. I, p. 231, n. 4.

mandaté d'office par les deux camps qui lui accordent leur pleine confiance. Au cours de la même année, alors qu'il est informé des mesures prises pour assiéger Safi et qu'il voit les habitants choisir de quitter la ville, Ben Zamirou y demeure volontairement. Cet acte est suffisamment significatif pour que le gouverneur portugais, Nuno Fernandez de Ataide, le mentionnât au roi Emmanuel 1^{er} dans une lettre expédiée de Safi (décembre 1510) ¹.

Sans doute par lassitude de la situation chaotique régnant à Safi, les juifs choisissent de participer à la défense de la ville contre les tribus qui l'assaillent ², aux côtés des troupes portugaises postées sur les remparts (30 décembre 1510). Les deux frères d'Abraham, Ishaq et Ismaël ben Zamirou, commandent une troupe composée de deux cents hommes, bien équipés et armés à leurs frais, et de deux frégates. Entrant à Safi de nuit, sans être aperçus des assiégeants, ils se joignent aux autres combattants juifs et réussissent à s'infiltrer dans le camp ennemi qu'ils attaquent à l'aube. D'après Hieronymo de Mendocça ³, «ils firent un grand massacre des assiégeants et se retirèrent avec beaucoup de vaillance et de discipline, de sorte que les Maures qui assiégeaient la ville depuis seulement dix-sept jours, voyant la place si bien défendue, levèrent le siège».

Le rabbin Abraham ben Zamirou adresse directement une lettre au roi Emmanuel 1^{er} (3 janvier 1511) dans laquelle il rend compte des récents événements et sollicite une lettre de créance pour conduire les négociations avec les tribus vaincues. De plus, sans perdre de temps, il demande à être traité par le gouverneur, Nuno Fernandes de Ataide, comme un «serviteur du roi»⁴. Il y a lieu de croire que sa requête a été examinée, car la correspondance ultérieure (19 août 1512) du gouverneur ne tarit pas d'éloges sur les services rendus par certains juifs, dont le Rabbin Abraham considéré comme un *Bom servidor de Vossalteza* (Bon serviteur de Votre Altesse)⁵.

1. S.I.P., Vol. I, p. 270 : «*E Rabi Abram ficou por ssua vontade...*» (Le Rabbin Abraham est resté volontairement...).

2. Pour Louis Massignon, qui rappelle les prêches antisémites d'Al-Maghili (1492-1516) et les massacres perpétrés contre les juifs du Touat, la population juive, persécutée et pillée, avait quelques raisons de favoriser l'invasion chrétienne. Voir, *Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle*, Alger, 1906, p. 158. Il y a, écrit Norman Stillman, une double raison socio-économique à l'installation des juifs dans les enclaves portugaises : la tolérance qui leur était manifestée et leur libre participation aux activités commerciales et artisanales. In *The Jews of Arab Lands, A History and Source Book*, Philadelphie, 1979, p. 82.

3. *Jornada de Africa*, Lisbonne 1607, f. 90.

4. S.I.P., vol. I, p. 283 : «*E asi me mande Vostra Alteza encomendar a Nuno Fernandes me trate como servidor de VA...*» (Et ainsi, je demanderais à Votre Altesse de recommander à Nuno Fernandez de me traiter comme serviteur de VA.).

5. S.I.P., vol. I, p. 351.

Sa carrière d'intermédiaire se prolonge et suit une courbe ascendante pour son charisme et un savoir-faire reconnu de tous. C'est encore lui qui, des années plus tard (1518), est missionné, à la fois par les Portugais et par la tribu des Ouled 'Amran, pour tenter de régler un différend les opposant, étant donné qu'il était «avec les tribus, en meilleurs termes que tous les autres juifs»¹. Il est le principal acteur de la signature d'un traité de paix conclu entre le sultan de Fès, Moulay Ahmed al-'Aredj, qui l'appelle *al-yhûdi*, *Ibrahim al-Hazzan* (le juif, Abraham le rabbin), et les gouverneurs portugais des villes de Safi et d'Azemmour (1524)².

Par ailleurs, il s'avère que le rôle du Rabbin Abraham ben Zamirou a dépassé le cadre des simples négociations entre parties adverses pour devenir celui d'informateur prodiguant de véritables conseils d'ordre stratégique ou pratiquant la manipulation directe. Ainsi se permet-il d'avancer, entre autres, dans une lettre du 12 octobre 1512, «qu'il importe au service du roi du Portugal de ne donner aucun commandement à un Maure, surtout à Yahya»³. De façon pragmatique, Ben Zamirou a exploité une situation locale propre à favoriser un jeu politique dont les règles relevaient plus de l'opportunisme et de l'intrigue que de la volonté de défendre de grandes causes.

Yahya Ou Ta'fout dénonce Ben Zamirou au roi Emmanuel 1^{er} (24 juin 1517) en l'accusant d'avoir comploté et porté, avec d'autres, des accusations graves à son endroit⁴. D'autre part, des prisonniers portugais retenus par le chef de la tribu des Haha l'accusent d'avoir manigancé plutôt que négocié la rançon, pour défavoriser les intérêts royaux et avantager ceux de leurs geôliers⁵. Nous n'avons aucune certitude quant aux réelles conséquences de cette lettre mais on peut présumer de la volonté de Jean III d'éloigner Ben Zamirou de Safi en le nommant interprète de Mazagan (1527) qui n'était alors qu'une modeste forteresse⁶. Selon une autre hypothèse fondée sur le fait que la famine et l'épidémie de peste avaient sévi au Maroc entre 1519 et 1521, il n'est pas impossible qu'Abraham ben Zamirou ait alors songé à fuir Safi qui souffrait particulièrement de ces calamités⁷.

1. S.I.P., vol. II, p. 204.

2. Voir les lettres de Moulay Ahmed al-'Aredj à Jean III et à Garcia de Mello (10 décembre 1525 et 10 septembre 1526), S.I.P., vol. II, pp. 348 et 356.

3. S.I.P., vol. I, p. 357.

4. S.I.P., vol. II, pp. 103 et 107. Voir également, Henri Terrasse, *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du Protectorat français*, Casablanca, 1949, tome I, pp. 161-162.

5. S.I.P., vol. II, pp. 325-328.

6. G. S. Colin, «Des juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au XVI^e siècle», in *Mélanges d'études luso-marocaines dédiés à la mémoire de D. Lopes et P. de Cénival*, Paris, 1945, p. 56.

Raby Abrao

La documentation épistolaire émanant des Archives portugaises représente l'une des rares sources que nous possédions pour tenter d'apprécier les modalités de la participation des diplomates juifs aux relations luso-marocaines au XVI^e siècle. Les lettres et les rapports rédigés par Abraham ben Zamirou révèlent l'intelligence ¹ et l'ambivalence de leur auteur, de même qu'ils recèlent un témoignage historique fiable du chaos social né de l'occupation portugaise. Il nous a paru intéressant de traduire les passages les plus significatifs de l'une de ces lettres en nous efforçant de rendre notre traduction ² aussi littérale que possible en dépit d'un vocabulaire tissé de néologismes créés à partir de l'espagnol, du portugais et même de l'arabe avec des désinences du pluriel empruntées aux langues ibériques.

Lettre du rabbin Abraham ben Zamirou à Emmanuel 1^{er}

«Safi, 3 janvier 1511.

Senhor,

Por el cerco que se puso a esta cibdade non pude yr a dar quenta a Vosa Alteza como era oblygado : mas esqrevy lo que me parecio tocava a servição de VA. ; e porque, a la ora de mi partyda, me mando VA. quee lo tocasse a su servição que supyese o ovyese de nuevo, embyo esta a VA., fazendole saber como los de Almedyna vynyeron a este cerco e fueron mucha causa del. Y esto non aquerdo de todos, porque las cosas de las cabylas non se pueden fazer como donde ay una cabeça. Entre ellos a avydo diferencia acerca del tributo e paga que VA. demanda, e los mas e los sesudos dellos tyeren obedecer, e los malos dellos, en espeçal los que oyen a Cide Brahym, non han querido e han llamado valyas, asi del señor de Marrueqos como de todos los Alaraves de os derredores. E vynyeron sobre esta cibdad ynfyndas jentes, asi de Barbaros como de A laraves, y estuvyeron sobre esta cibdad un mes. Y estando aqy en el dicho cerco, se movya de parte de los principales de Almedyna el partido e que daryam rrefenes dellos, e los que heran en estorvar qysieron prevar sus fuerças ; e Nuestro Señor, que ayuda e favorece y esfuërça las cosas de VA., dyo vytoria a los Cristianos. El sea loado !

—7. *Anais de Arzila, Cronica inedita do Seculo XVI*, publ. par l'Académie des Sciences, Lisbonne, 1915, vol. I, p. 327, citées par le Dr. J. Renaud, in «Les «pestes» des XVe et XVIe siècles, principalement d'après les sources portugaises», in *Mélanges D. Lopes, ibid.*, p. 378.

1. Voir A. Neubaer, *Mediaeval Jews Chronicles and Chronological notes*, Oxford, 1895, pp. 178, 179, 181, 187, 192 et 212, dans le *Sefer David ha-Réuvéni*, le voyageur mentionne son échange de lettres avec Abraham ben Zimouri de Safi, alors qu'il se trouvait au Portugal (1522-1525) et son correspondant, au Maroc. Il note dans son Journal que les juifs aimaient beaucoup Abraham «ce grand homme qui avait les honneurs des rois chrétiens et musulmans». Voir aussi, Elkan N. Adler, *Jewish Travellers*, New-York, 1966, pp. 284-308.

2. La traduction a été relue et corrigée par Francette Ferrand à qui nous exprimons toute

Despues d'esto, han enbyado a demandar el partido, y el Capitan, fasta les byen quebrar la cabeça, no se lo quyere otorgar, porque vengan a mayor partido. Ellos rrequyeren yr dos o tres de los principales dellos, a besar las manos a VA. Ya lo esqrey con Juan Lopez a VA. ; vea lo que ovyere por su serviço. Estos, Senor, me han enbyado a limnar, parecyendo-les que yo fue en el trato de Azamor, e vyve con favor de VA., e asi les parece faré e conqluyré algo en las suyas.

E porque, Senor, yo oy a VA. mucho preguntar por el castillo de Tarter, el qual es de una de las cabylas de Almedina, e yo tengo començado un trato con uno de los principales, que en ella mora con mujer e fijos, y me dize la manera que en ello traera e como la entregara una noche, con ciertas condiciones que demanda y dineros por esto fazer. Yo non he estado en ello a tornar de fablar fasta saber lo que VA. qyere o manda que se faga con este caso. He sido ja tornado a rrequeryr despues que a VA. esqrey ; e, porque son cosas de Moros y a las vezes faltan, he decido de mas en ello fablar con nynguno, faste ver mandado de VA.

Este castelo ja sabe VA. como estaa cinco leguas de Almedyna, y la fortaleza, que es y, esta a quatro leguas da Casa del Cavallero... E por ysto aventure yr mi irmano para que el dara algo de quenta de lo que aca ha pasado, asi de Cafy como de todo lo de los derredores, y con el me mandara VA. en lo que le serva, que yo non busco sienpre salvo servir a VA.

... Beyjaré las manos reales de VA. me manda una carta de qrença, si en algo VA. me mandaré lo serva, non porque yo aya de fazer cosa sin mandado del Capytan, salvo para entre los Moros, porque mas largamente pueda servir a VA. E asi me mande VA. encomendar a Nuno Fernandes me trate como a servidor de VA., y en isto recebyré mucha merced de VA.

De Cafy, a III dias de janeyro.

Signé : Raby Abrao.»

Traduction

«En raison du siège de cette ville, je n'ai pu venir informer Votre Altesse comme je m'y étais engagé : j'écris donc ce qui m'a semblé pouvoir intéresser V.A. puisque V.A. m'avait demandé au moment de mon départ de lui communiquer tout ce que je pourrais découvrir ou entendre de nouveau sur les raisons qui avaient pu inciter les gens d'al-Medina à faire ce siège. Je ne les connais pas toutes car les problèmes concernant les tribus ne peuvent être résolus comme là où il y a un chef. Elles ne paient pas toutes le même tribut à V.A. et la plupart d'entres elles, dotées de bon sens, voudraient bien obéir mais les pires, et particulièrement celles qui sont inféodées à Sidi Brahim, ont refusé et ont fait appel tant à des walis qu'au Seigneur de Marrakech et à tous les Arabes des environs. Une multitude de gens s'est amassée autour de cette ville, Berbères et Arabes, durant un mois. Il y

avait, durant ce siège ceux qui, avec les notables d'al-Medina voulaient envoyer des otages et ceux qui voulaient agir par la force, c'est notre Seigneur qui favorise et facilite les entreprises de V.A., qui a permis la victoire des chrétiens. Qu'Il soit loué !

Puis, ils ont demandé l'amane que le capitaine leur a refusé en les humiliant afin de les contraindre à une plus grande soumission. Ils souhaitent envoyer deux ou trois de leurs notables baiser les mains de V.A. Concernant cette affaire, j'ai déjà adressé un courrier à V.A. par l'entremise de Juan Lopez, vous en jugerez l'utilité. Ceux-ci, Seigneur, m'ont envoyé quêrir, pensant que j'étais impliqué dans le traité d'Azemmour et que, bénéficiant de votre considération, il me serait possible d'agir en leur faveur.

C'est pourquoi, Seigneur, je voudrais vous entretenir surtout à propos du château de Tarter qui appartient à l'une des tribus d'al-Medina et pour lequel j'ai entamé des tractations avec l'un de leurs notables qui y vit avec femme et enfants. Il m'a dit comment il trahirait et comment il pourrait l'abandonner une nuit selon certaines conditions et pour quelle somme. Je ne suis pas retourné le voir ne sachant pas ce que V.A. souhaitait faire à ce sujet. J'y retournerai après avoir écrit à V.A. ; dans la mesure où les affaires avec les Maures peuvent parfois échouer, j'ai décidé de n'en souffler mot à personne avant que V.A. ne me le commande.

...C'est pour cela que mon frère prend le risque d'aller vous rendre compte de ce qui s'est passé par ici, à Safi et aux alentours et, par son entremise, V.A. pourrait m'adresser ses ordres car, je ne souhaite rien d'autre que de servir V.A.

... Il faudrait, de la main de V.A., m'envoyer une lettre de créance au cas où V.A. aurait besoin de mes services, non pas pour pouvoir agir sans l'aval du Capitaine, mais à titre de protection aux yeux des Maures, pour pouvoir mieux servir V.A. Il faudrait également que V.A. recommande à Nuno Fernandez de me traiter comme un serviteur de V.A., j'en saurais gré à V.A.

De Safi, le 3 janvier.

Signé: Raby Abrao.»

Le ton de la lettre est empreint à la fois d'obséquiosité et du désir non dissimulé de l'auteur de prouver l'efficacité de ses interventions. Il apparaît clairement que le rabbin entend définir et redéfinir son rôle de «serviteur du roi» auquel il rappelle que c'est pour obéir à sa requête qu'il l'informe des faits et gestes des tribus insoumises. Il marque sa volonté d'appartenir à l'ensemble de ceux qui agissent au nom et pour le compte du roi du Portugal, de façon officielle, et, de plus, il demande une véritable reconnaissance royale le valorisant auprès du Capitaine et des tribus.

La première mission confiée à Abraham ben Zamirou est celle d'observateur-informateur. Il connaît bien la région et l'évolution des mentalités locales face à l'adversité et à l'inégalité imposée par les Portugais pour le paiement du tribut. La population subit les razzias permanentes organisées, d'une part par les Wattassides, les Hintata ¹ et les Sa'adiens, et d'autre part, par les Portugais. À partir des ports qu'ils occupent sur le littoral atlantique, les Portugais se saisissent de différents butins dont des captifs qu'ils négocient ou revendent comme esclaves. Ainsi que Ben Zamirou le souligne, il n'y a pas un seul chef mais un grand nombre de petits potentats locaux avec lesquels il était difficile de négocier.

En fait, les attaques lancées par les sultans marocains contre les présides portugais donnent peu de résultats et les pertes marocaines sont toujours supérieures à celles subies par leurs adversaires. Ces derniers, bien protégés derrière les solides murailles de leurs forteresses, possèdent en plus d'un important armement, la maîtrise de la mer. Les Marocains engagent des volontaires dans ces batailles, ils manquent de moyens pour faire le siège et d'un service de ravitaillement des troupes. Ils doivent se contenter essentiellement de contenir les Portugais à l'intérieur des murailles et les empêcher de constituer une zone d'influence pouvant assurer leur auto-suffisance ². Un des moyens d'y parvenir consistait à empêcher la soumission de ces régions aux occupants portugais ou encore à déplacer les habitants ³; lorsque les populations acceptaient de se soumettre, leurs terres étaient dévastées, comme ce fut le cas pour la plaine de Doukkala (entre 1514 et 1518) ⁴.

La généralisation de l'anarchie est attestée par l'intervention des *foqaha* et surtout des marabouts, que Ben Zamirou appelle *vallyas* (plur. *wali*), pour restaurer la paix. Plusieurs auteurs marocains, dont Ibn Yahbush at-Tazi, expliquaient les victoires chrétiennes sur les Marocains par la division de ces derniers, leur faible attachement à la religion à laquelle ils préféraient l'argent et les plaisirs «*comme s'ils étaient un peuple sans Livre ...*»⁵. Léon l'Africain écrivait, lui aussi, que l'occupation d'Azemmour par les Portugais (1513) était une

1. Voir Pierre de Cénival, «Les Émir des Hintata», *Hespéris*, 1937, IV, pp. 245-257.

2. Henri Terrasse, *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1950, tome II, p. 149.

3. Ce fut le cas pour les habitants d'al-Medina, soupçonnés de vouloir verser un tribut aux Portugais ; le sultan de Fès les fit partiellement transférer dans sa région. Voir Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. E. Epaulard, Paris, 1983, tome I, p. 122.

4. *Ibid.*, H. Terrasse, p. 151.

5. Voir Ibn 'Askar, *Dawhat an-nashir*, trad. A. Graulle, *Archives marocaines*, Paris, 1973, XIX p. 120.

punition infligée par Dieu aux habitants qui étaient tous débauchés ¹. Face à une situation aussi trouble, Abraham ben Zamirou fait appel à la clémence divine en faveur du roi et de tous ses sujets. Et, faisant preuve d'une totale «amnésie», gommant les effets néfastes de l'Inquisition, de l'Expulsion ², de l'errance et de l'exil, sans aucune trace de rancune, il écrit donc : «*Puisse-t-Il accorder la victoire aux chrétiens !*» Ce manque «d'états d'âme», associé sans doute à un sentiment d'auto-protection, pourrait aussi bien laisser percer l'opportunisme de Ben Zamirou, plus enclin à adopter un comportement actif, au mépris de toute forme de résignation.

Il y a tout lieu de présumer qu'il a bénéficié du respect des tribus et de leur confiance grâce à son titre honorifique de rabbin. Les notables s'adressaient volontiers à lui pour transmettre leur volonté au roi ou pour réaliser une transaction immobilière, comme c'est le cas ici avec le château de Tarter. Autrement dit, Abraham ben Zamirou a bel et bien été un agent double lié aux tribus ; il favorisait tout de même les Portugais sans négliger de défendre ses propres intérêts, et au besoin, mêlait son frère à ces délicates entreprises.

Le rabbin de Safi, Abraham ben Zamirou, n'était pas le seul membre de la famille associé directement aux événements qui ont marqué le cours de l'histoire marocaine. Deux de ses frères - déjà mentionnés - Ishaq et Ismaël, avec Salomon, l'un de ses neveux, se sont également distingués, comme négociateurs-interprètes.

Le clan des Ben Zamirou

Ishaq ben Zamirou a dû être l'homme d'affaires influent de la famille, celui auquel ont été confiées des transactions commerciales officielles, notamment les achats de blé ³. Il semble avoir donné entière satisfaction au gouverneur de Safi, Nuno Fernandes de Ataide, au point que celui-ci suggérât au roi Emmanuel 1^{er} (29 octobre 1513) d'adresser une lettre de remerciements à Ishaq ⁴. Alors que son frère

1. Léon l'Africain, *op. cit.*, tome I, p. 127.

2. Par un édit du 5 décembre 1496, Emmanuel 1^{er} avait expulsé tous les juifs du territoire portugais. En revanche, il promet aux juifs de Safi, présents et à venir, de ne pas les expulser de la ville contre leur volonté et de ne pas les obliger à se convertir de force. Si le service du roi exigeait malgré tout leur expulsion de Safi, il leur serait accordé un délai de deux années pour se préparer au départ et au terme fixé, ils sortiraient de la ville avec tous leurs biens, sans craindre d'être molestés. Voir *Lettres patentes d'Emmanuel 1^{er}*, 4 mai 1509, S.I.P., vol. I, pp. 174-176.

3. S.I.P., vol. I, p. 173 n. 1, pp. 311 et 443.

4. S.I.P., vol. I, p. 444 : «... *pera isso que venha hua carta d'agradecimento pera Ysaque, porque ysto he necessaryo pera o homens servirem bem e fazerem os mandados do Capitaao*» (... c'est pour

Abraham mène de front, une carrière de rabbin-diplomate, il se hisse sur la scène politique par le biais des affaires. Il se lie à l'adversaire de son frère, Yahia Ou Ta'fout, sur lequel il a une bonne influence, ce qui n'échappe pas au gouverneur portugais de Safi qui le juge comme étant «*un homme de confiance qui connaît parfaitement toutes les affaires de la région*»¹.

Par une lettre du 29 juin 1514, Nuno Fernandes de Ataïde informe le roi Emmanuel 1^{er} de la visite d'Ishaq ben Zamirou, qu'il jugeait digne d'être informé de vive voix des secrets de l'expédition d'Azemmour. Il lui révèle que son ambassadeur avait réussi à convaincre la tribu des Cherkiya de ne point convoiter la ville d'Azemmour et de négocier une trêve avec le sultan de Marrakech qui avait des velléités de se soumettre à la puissance portugaise. Il termine sa missive en priant le roi de bien vouloir prêter attention aux conseils judicieux d'Ishaq ben Zamirou, au sujet de l'expédition contre Marrakech ² et de la délimitation des territoires de Safi et d'Azemmour ³.

Les deux frères d'Ishaq ben Zamirou, Yehoudah et Meïr ⁴, qui possédaient à Safi une fabrique de *hambel-s* ⁵ réputés pour leur qualité, étaient les fournisseurs du roi du Portugal, Emmanuel 1^{er}. Ils n'étaient disposés à livrer les tapis qu'ils fabriquaient à son intention qu'à ses propres risques et à condition que celui-ci en payât d'abord le prix ⁶.

cela qu'il faudrait envoyer une lettre de remerciements à Isaac, parce que cela est important pour les hommes qui ont bien servi et exécuté les ordres du Capitaine ...).

1. S.I.P., vol. I, p. 572, vol. II, p. 167.

2. Depuis la conquête d'Azemmour, Marrakech était le but avoué des visées portugaises. Le sultan de Marrakech, menacé à la fois par le pouvoir montant du shérif sa'adien et par les armées chrétiennes, songeait à se soumettre à la suzeraineté du roi du Portugal, comme avaient fait avant lui les caïds de Safi et d'Azemmour. Après des négociations infructueuses, l'attaque de Marrakech (23 avril 1515) dura quatre heures au bout desquelles les Portugais durent se résigner à reconnaître leur défaite.

3. S.I.P., vol. I, p. 573.

4. Dans nos sources, tant Meïr que ses descendants portent le nom de Lévy. Selon Robert Ricard, «*le lecteur étranger est souvent gêné par les usages péninsulaires relatifs aux noms de famille. Cette gêne est particulièrement explicable dans le domaine portugais où il n'existe en fait aucune règle : chacun choisit à son gré parmi les noms de ses ascendants celui ou ceux qu'il lui plaît de porter*». Nous n'excluons pas que d'autres explications sont envisageables et, sans vouloir favoriser cette dernière, nous la mentionnons comme une piste éventuelle. Voir, *Brefs conseils pratiques pour la transcription et l'impression des mots espagnols et portugais*, Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat, 1956, p. 14.

5. En portugais *alambees*, (plur. de *lambel* ou *alambel*), utilisés en guise de couvertures dans lesquelles il était possible de se rouler pour dormir. Voir Robert Ricard, *Études sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbra, 1955, pp. 84-114.

6. Voir S.I.P., Lettre d'Heitor Gonçalves (15 décembre 1512), vol. I, p. 367 : «*Mais, Senhor, cerqua dos alambees que Mayr faz, sam muito bons e muyto fynos, e vay em grande crecymto de soma d'eles e tera feytos cento ; e os non quer mandar, senam que vam a rysco de V.A., por medo das armadas... e asy dinheyro pera llee pagarem, que m'o rrequere*» (De plus, Seigneur, à côté des deux *hambel-s* que Meïr a fait et qui sont très beaux et très fins, il y en aura une centaine ;

Lorsque Meïr effectue d'importants achats à Marrakech pour le compte du Trésor royal et que le règlement prend du retard, il n'hésite pas à adresser une lettre de réclamation, directement au roi, en insistant bien pour obtenir le prompt remboursement des sommes avancées ¹. Les deux frères ont dû faire pression sur le gouverneur Nuno Gato pour qu'il adresse le même jour, une lettre au roi en insistant sur l'objet de leur requête et ses justifications. Ils ont, écrit-il, environ deux mille couvertures ² et en attendent d'autres. Meïr a plus de cent tapis à envoyer mais ils ne veulent, ni l'un, ni l'autre, livrer ces marchandises parce qu'il n'y a rien dans la factorerie pour les leur payer.

Meïr ne s'est pas contenté d'être un homme d'affaires puissant et autoritaire, il s'est également mêlé de politique ainsi que le révèle une lettre envoyée à Jean III, le 4 juin 1541. L'auteur de ce courrier vante les mérites de Youssef, le fils de Meïr, auquel il y a lieu d'allouer une pension, tant pour ses propres services que pour ceux de son père Meïr Levy, mis à mort par le shérif du Sous pour avoir servi d'agent de renseignements au capitaine de Santa-Cruz, Antonio Leitao ³.

Les Portugais ont constamment recours à la fratrie des Ben Zamirou qu'ils rattachent toujours à leur aîné, Abraham ⁴. Son neveu, Salomon, «homme riche et de bon sens», vient spécialement de Marrakech pour renseigner le gouverneur sur les tribus car, ainsi que l'écrit ce dernier, «les shérifs se confient plus volontiers à un juif qu'à un grand caïd». Son homonyme - à moins que ce ne fût lui-même - captif à la prison de Cadix et témoin d'une conspiration, s'empresse d'adresser à Lisbonne (octobre 1556) une lettre d'une étonnante précision, truffée d'informations précieuses.

Il rapporte que le 5 de ce même mois (octobre) est arrivé dans la baie de Cadix un bâtiment français, armé par Henri II (1547-1559). Il a pour capitaine, Belchior Vaz, un Portugais, *nouveau chrétien*, qui a été arrêté par les autorités de la ville avec vingt-huit autres Français soupçonnés de piraterie, tous mis dans le même cachot que lui. Il

ils ne veulent pas les envoyer sinon aux risques de V.A., à cause des pirates... [V.A. devait envoyer de l'argent pour les payer ainsi qu'ils le réclament]. Sur le commerce des *hambel-s*, voir Robert Ricard, *Études sur l'histoire des Portugais au Maroc, op.cit.*, pp. 81-88.

1. S.I.P., vol. I, p. 653 (14 novembre 1514).

2. Tout comme Meïr ben Zamirou dans sa lettre au roi, le gouverneur utilise pour couverture de laine le mot *'abana* du berbère *a'aban*, encore utilisé aujourd'hui en judéo-arabe marocain. Voir S.I.P., vol I, pp. 653 et 656.

3. Lettre de D. Henrique de Noronha, S.I.P., vol. III, p. 418.

4. S.I.P., vol. III, p. 407 (30 mai 1541) : «*Diguo, Senhor, que eu tenho sabido de Soleimao Benzamero, sobrinho d'Abraam Benzamero...*» (Je vous apprends Seigneur que j'ai su par Salomon Benzamirou, neveu d'Abraham Benzamirou...).

découvre que Vaz avait été envoyé par le roi de France auprès du shérif pour obtenir le droit d'envoyer des navires français dans les ports marocains. Il était muni, à cet effet, de lettres de créance qui ne lui ont pas été prises ; on ne lui a confisqué que des lettres patentes le recommandant aux autorités des ports portugais, espagnols et marocains, attendu qu'il était à la poursuite d'un pirate. Selon Salomon ben Zamirou, le véritable but de sa mission était très préjudiciable aux intérêts «*de l'empereur et de toute la chrétienté en général*». Il conclut que, selon toutes probabilités, le roi de France envisageait de fournir des armes et des marchandises interdites au shérif ¹.

De tous les Ben Zamirou qui ont été évoqués, seul Moïse a renoncé à la foi de ses ancêtres pour adopter le catholicisme. Il reçoit le baptême à l'Escorial (3 avril 1589) ainsi que le mentionne, de façon très succincte, l'abbé Lorenzo Nino Azcona dans un ouvrage intitulé *Felipe II y la villa de El-Escorial a través de la historia*. Il donne peu de détails et l'acte de baptême présente le *nouveau chrétien* comme suit : «*Un homme de quarante ans, Juif, originaire de Fès, il s'appelait Moisen-ben-Zemerro, il a pour nom de baptême Pablo de Santa Maria...*»²

Le clan des Ben Zamirou et, de façon générale, les interprètes-informateurs juifs auxquels sont confiées de véritables fonctions diplomatiques et, parfois même, des missions secrètes, ne bénéficient d'aucune protection. Ils encourent tous les pires dangers en prenant une position aussi tranchée pour le Portugal. Ainsi que nous l'avons déjà vu, Meïr Lévy est assassiné tandis que son neveu Salomon est emprisonné dans une geôle espagnole et que l'un de leur coreligionnaire safiote, Moïse Dardeiro, est égorgé des propres mains de Yahya Ou Ta'fout.

Moïse recevait une pension du roi Emmanuel 1^{er} pour assister Nuno Fernandes de Ataide, le gouverneur de Safi, dans son œuvre de soumission des tribus, plus particulièrement celle des Ouled 'Amran. Or, pour négocier cette paix, les Portugais allaient être confrontés à Yahya Ou Ta'fout qui avait obtenu que cinq villages de sédentaires, ne faisant pas partie de la tribu mais habitant sur son territoire, fissent leur soumission en même temps qu'elle, en lui

1. S.I.P., vol. V, pp. 50-51.

2. Robert Ricard, «Baptême d'un Juif de Fès à l'Escorial (1589)», *Hespéris*, tome XXIV, 1937, p. 136 : «*Un hombre de edad de quarenta anos, judio de nacion, naturel de Fez, y se llamaba Moisen-ben-Zemerro en el judaismo, y en el bautismo se llama Pablo de Santa Maria...*» Sur l'important mouvement d'apostasie qui s'est manifesté au Maroc au XVI^e siècle, voir Ahmed Bouchareb, «Les conséquences de la conquête ibérique du littoral marocain», in *Relaciones de la Peninsula Ibérica con el Magreb (siglos XIII-XVI)*, Actas del Coloquio editados por Mercedes García-Arenal y Maria J. Viguera, Madrid, 1988, pp. 506-512.

payant un tribut, à lui seul. Prévenu par Moïse Dardeiro (1512)¹ le gouverneur ordonna d'inclure les cinq villages dans la paix générale des Ouled 'Amran et que le tribut soit versé, non pas à Yahya, mais au roi du Portugal².

C'est au château royal de Sintra, non loin de Lisbonne, que l'on tente d'élucider cet imbroglio : Dardeiro y conduit les sheykhs des Ouled 'Amran afin de les édifier en leur faisant visiter des sites incomparables avec leurs «douars de Doukkala»³ et Ou Ta'fout est désigné par le roi comme intermédiaire entre le gouverneur et ses frères musulmans⁴. L'assassinat de Dardeiro apparaît dans différents témoignages, notamment dans celui du complice de Yahya, Ahmed al-Hadj. Il affirme qu'il avait été recruté pour se débarrasser du juif, coupable d'aviser le gouverneur de Safi de ses faits et gestes à l'encontre de la communauté chrétienne.

Dans ce jeu où les partenaires pouvaient aussi bien se trouver dans le même camp qu'avec la partie adverse, les juifs impliqués dans l'engrenage de ces alliances ambiguës, favorisaient toujours les partenaires portugais. Originaire de Safi et proche du sultan à Fès, Jacob Roti servira leurs intérêts tout à fait officiellement.

2. La carrière diplomatique de Jacob Roti

Au service du dernier sultan wattasside de Fès

Certaines hypothèses émises au sujet de l'origine des Ben Zamirou restent valables pour la recherche généalogique de Jacob Roti si l'on considère que son nom révèle un toponyme. Il pourrait être issu d'une famille hispano-marocaine qui aurait fait souche soit à Rota près de Cadix, soit à Rueda, une petite ville aragonaise. Son père, Abraham (mort après 1525), faisait partie de la communauté hispano-portugaise réfugiée à Safi avec les Ben Zamirou ; il aurait été délégué, lui aussi, auprès de Jean III et aurait rencontré le voyageur juif, David Réuveni⁵.

1. Le rabbin Abraham ben Zamirou semble avoir croisé ses efforts avec ceux de Moïse Dardeiro pour lutter contre Yahya Ou Ta'fout car leurs noms à tous deux apparaissent dans une lettre adressée par le gouverneur de Safi au roi Emmanuel 1er (août 1512). Voir S.I.P., vol. I, p. 351 : «*Em estas cousas todas amdou Dardeiro muy diligente e verdadeiro, e como boom servidor de Vossalteza, e bem exercitou em tudo ho que compria sseu hoficio ; e Krabi llabram tem muy bem servido neste caso e em todollos houtros...*» (Dans toutes ces choses, Dardeiro a été diligent et sincère, et comme bon serviteur de Votre Altesse, il a toujours bien agi dans tout ce qu'il a fait ; et Rabbi Abraham a été efficace dans ce cas et dans tous les autres ...).

2. S.I.P., vol. I, p. 340.

3. S.I.P., vol. I, pp. 307-309.

4. S.I.P., vol. I, p. 337.

5. Voir David Corcos, *Encyclopaedia Judaica*, vol. XIV, pp. 323-324, article *Rote* (Roti, ar-Reuti, Arrueti, Aroti, al-Rueti, er-Routi, Ruty, Ruti, Rute).

Jacob Roti a dû probablement arriver au Maroc peu de temps après sa naissance mais il n'est pas risqué d'avancer qu'il y est sans doute né.

La lettre de nomination de Jacob Roti comme interprète pour la ville de Safi (7 juillet 1523)¹, atteste qu'il était le fils du médecin et grand rabbin de la ville, Abraham ben Zamirou². Nous n'avons ni la date ni les raisons du départ de Jacob pour s'installer à Fès³ et celles-ci ne sauraient correspondre avec l'abandon de Safi par les Portugais survenant en 1541. En effet, dès l'été 1536, Jacob se trouve dans sa nouvelle résidence de Fès d'où il envoie une lettre au capitaine d'Arzila par l'intermédiaire de son frère Moïse, installé lui-même dans cette ville. Il lui rapporte tous les détails relatifs à la défaite qu'a subie l'armée fassie, sur l'Oued al-'Abid (24 juillet 1536) face au shérif⁴.

À la suite de cette déconvenue, il semble que Moulay Ibrahim (1490-1539), le vizir du sultan de Fès, Abou al-'Abbas Ahmed al-Wattassi⁵ (1526-1549), ait essayé de conclure une trêve avec les Portugais (24 juin 1538)⁶ pour n'avoir à lutter que sur un seul front, contre les shérifs sa'adiens. Jacob Roti, envoyé à cet effet à Arzila, mène les négociations de façon tellement partielle que le capitaine de Tanger, Duarte de Meneses, somme le roi Jean III d'agir sans plus tarder car, lui écrit-il, «*il faudrait profiter de la présence à Arzila de Jacob Roti qui est favorable au Portugal*»⁷.

De fait, le roi du Portugal et le sultan de Fès ont un ennemi commun, chaque jour plus puissant et leurs domaines sont exposés à une même menace, chaque jour plus proche et plus dangereuse. Au fur et à mesure que les shérifs sa'adiens évoluent depuis le Sous et étendent leur pouvoir en direction du Nord, leurs progrès commencent à représenter un péril sérieux pour les places portugaises du Maroc méridional.

1. S.I.P., vol. IV, p. 105.

2. D'après H.Z. Hirschberg, la filiation entre Ben Zamirou et Roti n'est pas une certitude et serait plutôt fondée sur une erreur d'interprétation de Robert Ricard (S.I.P., vol. IV, p. 106). Voir *A History of the Jews in North Africa*, Leiden 1974, p. 412.

3. Voir «la» raison de ce départ évoquée dans la lettre de Luis de Loureiro à Jean III (4 août 1546), S.I.P., vol. IV, p. 202 : «*Bem me pareçe que V.A. nao deve de ter sabido que deu ele a rrei de Fez mais de mill astes de lamças, e por hesa rrezam se foy de Cafim per Fez*» (Sans doute V.A. ignore-t-elle qu'il [Roti] a livré plus de mille bois de lance au roi de Fès et c'est pour cette raison qu'il a quitté Safi et s'est établi à Fès).

4. S.I.P., vol. III, p. 46.

5. S.I.P., vol. III, pp. 54, 55, 69.

6. Il s'agit d'une trêve prévue sur terre et sur mer durant onze années. Voir S.I.P., vol. III, document LIII, pp. 158-165.

7. S.I.P., vol. III, p. 114: «*Jaço Rute trabalha quanto pode por servyr V.A...*»

L'ascension diplomatique et l'influence de Jacob Roti

À Fès, on envisage (1539) d'envoyer un ambassadeur à la cour du Portugal mais les avis sont partagés à propos de sa désignation. Les uns sont partisans de dépêcher, avec un titre modeste, Jacob Roti qui entretient de bonnes relations avec les Portugais, qui parle leur langue et qui a déjà servi d'intermédiaire. Les autres, portent leur choix sur un notable dont Roti serait uniquement l'interprète et le conseiller. Le vieux vizir, Moulay Ibrahim, penche pour l'envoi de Roti mais ne parvient pas à émettre un avis décisif et autoritaire.

Aucun indice ne permet de penser que l'Inquisition, qui avait commencé à sévir contre les *nouveaux chrétiens* au Portugal depuis 1536 ¹, était redoutée à Fès ou avait pu y avoir une quelconque incidence sur le choix d'un ambassadeur, éventuellement juif. Toujours est-il que c'est Jacob Roti qui se retrouve au Portugal au cours de l'été 1539, chargé des intérêts du sultan ². De plus, c'est lui qui a été choisi comme interprète lorsque, à son tour, l'ambassadeur portugais fut reçu en audience à Fès. À la suite de cette importante mission, le sultan accorde sa confiance à Jacob Roti, seul dorénavant, autorisé à le représenter auprès du roi Jean III ³.

Son influence et sa position se consolident ainsi que les informations fournies par sa lettre du 3 juin 1541 le confirment. De même, les nombreuses attaques dont il sera la cible plus tard (1542), constituent le meilleur témoignage de son ascension. Dans la lettre que Jacob Roti adresse au comte de Vimioso de la part du sultan, il lui suggère d'annuler l'envoi d'une ambassade à Fès qu'il considère, pour sa part, inopportune et nuisible à leurs intérêts communs. Il y fait mention de son activité permanente auprès du sultan qu'il suit partout, au point de ne pouvoir s'occuper de ses propres affaires ⁴. Lorsque, quelques semaines plus tard, Lourenço Pires de Tavora écrit à son tour (26 juillet 1541) à Jean III pour l'entretenir des résultats de l'entrevue qui a quand même eu lieu entre lui et Moulay Ahmed, il croit bon de lui préciser que la traduction était assurée par Jacob Roti, interprète officiel, *sans lequel rien ne peut se faire dans ce pays* ⁵.

1. Cecil Roth, *Histoire des Marranes*, trad. Pinhas-Delpuech, Paris, 1990, p. 69.

2. S.I.P., vol. III, p. 184.

3. S.I.P., vol. III, p. 218.

4. S.I.P., vol. III, p. 414 : «... me he forçado amdar sempre junto com el Rey...»

5. S.I.P., vol. III, p. 470 : «Ih'a hia tomando em aravia Jaco Rute, que he grao officiel d'isto, e estava presente, porque sem elle nao se faz nada nesta terra...» Il ajoute p. 475 : «Jaco Rute he homem de que V.A. deve fazer muita conta para os negoceos d'esta terra... porque he homem de bem e afir mo a V.A. que mereçe mostra d'agradecimento.» (Votre Altesse doit considérer l'importance de Jacob Roti pour toutes négociations dans ce pays... Il est un homme de bien et j'affirme à V.A. qu'il mérite toute votre gratitude).

Après les succès remportés au Maroc par les Portugais dans le premier quart du XVI^e siècle, leur position vacille au Maroc méridional. Ils sont contraints d'abandonner Santa-Cruz-du-Cap-de-Gué (Agadir, 12 mars 1541) puis d'évacuer successivement Safi et Azemmour, al-Ksar as-Sghir et Arzila pour se replier vers le centre, à Mazagan (1541), qui est choisie comme la nouvelle base d'opérations militaires dirigées contre l'expansion des shérifs sa'adiens. Une des lettres adressées au roi Jean III à propos de l'évacuation des juifs d'Arzila, délimite parfaitement la position stratégique dévolue au rouage juif dans le dispositif portugais mais ne nous informe pas du tout sur les motivations réelles de cette expulsion ¹. Nous en reproduisons le résumé, in extenso ² :

«Une lettre du roi prévoit l'expulsion vers Fès, dans le délai d'un mois, de tous les juifs habitant la place [Arzila] ³. Le Gouverneur sollicite un sursis pour l'exécution de cet ordre : par suite des mauvaises années, les habitants se sont endettés envers les juifs, et le départ immédiat de ceux-ci entraînerait un règlement brusque et général des comptes, préjudiciable aux débiteurs. Que le Roi laisse aux juifs le délai de deux ans qu'il leur a promis, ou que l'on attende au moins jusqu'à la prochaine récolte, qui permettra peut-être aux habitants d'acquitter leurs dettes sans difficulté.»

Malgré les exhortations du gouverneur à privilégier la famille Roti installée à Arzila, tous ses membres sont expulsés avec les autres habitants juifs de la ville. Par mesure de rétorsion, Jacob se montre moins zélé dans la conduite des affaires intéressant le roi. Il n'intervient quasiment pas devant le refus du sultan de Fès à payer ses dettes au roi et, il n'informe les Portugais des mauvaises dispositions de son maître, qu'au moment où la situation semble irréversible.

Toutefois, quelle qu'ait pu être l'influence de Jacob Roti sur le sultan, il ne pouvait en user - tant la partie qui se jouait alors entre les shérifs sa'adiens et le sultan wattasside de Fès était serrée - sans risquer de connaître, à son tour, le destin tragique de Khalifa ibn Waqqasa ou de Haroun ibn Batash. Les Portugais continuent de le considérer comme un de leurs précieux intermédiaires ⁴ et, même si

1. Sur les différents projets d'évacuation d'Arzila, voir Robert Ricard, «Les Portugais et l'Afrique du Nord sous le règne de Jean III (1521-1557) d'après la chronique de Francisco de Andrade», *Hespéris*, tome XXIV, année 1937, pp. 300-308.

2. S.I.P., vol. IV, p. 19, lettre de D. Manuel Mascarenhas datée du 29 janvier 1542.

3. Lorsqu'en juin 1549, Jean III manifeste l'intention d'évacuer Arzila (port occupé depuis 1471), nous notons qu'il adressera une lettre aux habitants dans laquelle il les remercie de leurs services et leur promet des récompenses. Il émet le souhait de les voir s'installer à Tanger mais, si certains d'entre eux préféreraient rentrer au Portugal, il était disposé à leur envoyer un navire pour les transporter jusqu'en Algarve. Voir S.I.P., vol. IV, p. 350.

4. Il existe un bon nombre de lettres élogieuses à l'égard de Jacob Roti. Voir, S.I.P., vol. III, pp. 554-555 et *passim*.

son attitude a changé depuis l'expulsion de sa famille d'Arzila, il est vivement recommandé au roi, une fois encore, de lui exprimer ses remerciements pour ses services passés, de façon à ranimer son ardeur ¹.

Le traité de paix signé en 1538 par le sultan de Fès et le roi Jean III du Portugal, est considéré par les marabouts et les notables musulmans comme un contrat de dupes et, alors qu'il devait être respecté pendant une période de dix ans, il est dénoncé par Moulay Ahmed en septembre 1543 ². Deux années auparavant, le roi portugais n'avait manifesté aucune bonne volonté à négocier une alliance militaire avec Fès mais il ne souhaitait pas pour autant provoquer cette rupture prématurée. De son côté, Moulay Ahmed ne s'était résolu à annoncer la rupture que sous la pression de ses sujets les plus influents. Or, dès le mois de mai 1544, conscient de l'insuffisance de ses ressources pour affronter le péril sa'adien, il engage des tentatives de rapprochement avec les Portugais de la ville d'Arzila.

C'est à la faveur d'un contexte historique propice aux revirements et aux alliances occasionnelles que va s'amorcer la carrière diplomatique de Jacob Roti, considéré comme un intermédiaire indispensable et puissant par deux cours à la fois. Le 10 mai 1545, Jacob Roti arrive à Arzila d'où il adresse une lettre à Jean III l'informant, d'une part de son action auprès du sultan pour le convaincre de poursuivre des relations amicales avec les Portugais et lui annonçant, d'autre part, son habilitation à négocier en son nom l'établissement d'une trêve de trois mois. Cette action diplomatique qui présentait des enjeux décisifs, tourne court et ne peut aboutir en raison de la défaite de Moulay Ahmed à la bataille de l'Oued Derna (septembre 1545) ³ et de son emprisonnement durant deux ans.

Jacob et Moïse Roti, «victimes» de l'Inquisition ⁴

Après leur expulsion d'Arzila, les juifs obtiennent l'autorisation d'y faire des séjours pour leurs affaires mais ils n'osent y revenir - ni même dans les autres places portugaises - à cause des menaces que profère contre eux le *capucho* (capucin) d'origine castillane ⁵ *frade*

1. S.I.P., vol. IV, p. 80.

2. S.I.P., vol. IV, p. 136.

3. S.I.P., vol. IV, p. 169.

4. Notre étude est fondée principalement sur la relation qu'a faite Robert Ricard, d'après des éléments recueillis dans les archives et bibliothèques portugaises, de ce qu'il a appelé l'«*Affaire Rute, automne 1542*». Voir S.I.P., vol. IV, pp. 105-112.

5. La présence d'un religieux espagnol témoigne de la double présence ibérique au Maroc au début du XVI^e siècle et du maintien de l'accord de Tordesillas (7 juillet 1494) qui déterminait le partage de cette terre nord-africaine entre l'Espagne et le Portugal et délimitait leurs zones d'influence respectives. Voir Abdelhadi Tazi, *Histoire de la diplomatie marocaine des origines à nos jours*, trad. Amina Ithraï-Aouchar, Rabat, 1989.

(frère) Estevao. Le sultan de Fès est privé de l'aide de ses médiateurs juifs dans ses négociations avec les Portugais, mais il s'engage à enquêter sur place. Le capucin déclare que Moïse Roti, frère de Jacob, maltraitait un religieux qui figurait au nombre de ses esclaves et qu'il désirait seulement intervenir en sa faveur ¹. Moïse, rassuré, se rend à Tanger, suivi de près par le *frade* Estevao qui présente au gouverneur, Joao de Meneses, un ordre de l'inquisiteur Joao de Melo ² et parvient à faire emprisonner le frère de Jacob à Arzila (octobre 1542).

Les accusations proprement religieuses portées par le Saint-Office, pratiquement au seul chef de prosélytisme judaïsant, visent plutôt Jacob Roti sans qu'il ne soit jamais inquiété directement. Un juif nommé Mascarenhas - sans doute un *nouveau chrétien* -, est arrivé à Fès pour retrouver son identité religieuse. Jacob Roti lui aurait donné 100 cruzados pour faire le voyage et collecté pour lui plus de 200 cruzados supplémentaires auprès de donateurs empressés. Un autre *nouveau chrétien*, originaire de Lisbonne, est revenu au judaïsme en venant vivre à Fès sur les indications de Roti qui l'aurait même aidé à entrer au service du sultan. Le dernier cas invoqué encore concerne deux jeunes gens qui ont avoué avoir bénéficié de la complicité de Roti pour revenir à leur foi d'origine ³. Toujours grâce à l'intervention supposée de Roti, un navire chargé d'armes a pu quitter un port espagnol à destination de Tlemcen, alors que l'importation d'armes et de munitions en pays infidèle tombait sous le coup des prohibitions pontificales.

Jacob Roti devient la cible d'autres poursuites ; il lui est reproché, notamment, d'inciter les captifs de Fès à désobéir à Jean III, d'instaurer l'embargo sur le ravitaillement et la livraison de chevaux aux Portugais et enfin, il est soupçonné de spéculer et de trafiquer sur le

1. Robert Ricard précise qu'une enquête a été également menée par de Vargas, l'agent du roi portugais à Fès, qui avait tenté de contraindre le religieux à lui révéler les dessous de cette affaire. Selon son avis : « *le frade sans doute tenu au secret, comme il était de règle en matière de Saint-Office - n'avait rien dévoilé et avait répondu à côté. Mais on est porté à croire que, derrière le secret du Saint-Office, il y en avait encore un autre, beaucoup plus terre à terre sans doute.* » S.I.P., vol. IV, p. 110.

2. Cet inquisiteur nommé en 1536, promu par la suite évêque de Silves et archevêque d'Evora (1564-1574), était réputé pour sa rigueur contre les hérétiques.

3. Ces juifs convertis étaient soupçonnés de passer en Afrique comme « marchands » dans le but de mettre leurs biens en sécurité et de les soustraire aux confiscations du Saint-Office. En réalité, pendant longtemps les autorités portugaises ont délibérément ignoré ce problème car, les poursuivre revenait à malmenier leurs alliés les plus sûrs, les inciter à se joindre à leurs ennemis saadiens et ralentir le développement des activités portuaires auquel ils participaient pour la plupart. Voir, la lettre de Bastiao de Vargas adressée le 2 avril 1539 à Jean III. S.I.P., vol. III, pp. 200-201.

négoce du blé avec la complicité de Bastiao de Vargas, abusant ainsi de la confiance de Jean III. Il y a tout lieu de croire que Jacob a pu bénéficier de la protection royale et que son frère Moïse, plus vulnérable, ait été désigné comme «bouc émissaire». Pour sa part, Moïse Roti était reconnu coupable d'avoir incité des musulmans à rosser le facteur portugais, Bartolomeu Drago, et plusieurs autres chrétiens qui s'étaient emparé de deux bateaux pour le compte du roi du Portugal.

Le sultan de Fès manifeste son mécontentement car, depuis son expulsion d'Arzila, Moïse était devenu son sujet. Il invoque le traité de 1538 qui lui confère une immunité que personne n'a le droit de violer et qui le soustrait à la juridiction des gouverneurs portugais comme à celle de l'Inquisition. Il souligne les conséquences aggravantes de cet incident sur l'état de leurs relations réciproques, déjà bien compromises par les intrigues des tribus, ajoutant à cela que les chrétiens vivant à Fès pourraient bien faire l'objet de représailles.

Bastiao de Vargas, l'*alfaunque*¹ de Tanger, se trouve à Fès quand parvient la nouvelle de l'emprisonnement de Moïse Roti ; il ne cache pas qu'il tremble pour lui-même et pour Jacob Roti. Celui-ci craint pour ses propres affaires dont la gestion incombe à son frère tandis qu'il se dépense auprès du sultan en faveur des intérêts portugais. Tels sont, du moins, les arguments avancés par de Vargas qui cherche à faire pression sur Jean III pour qu'il ordonne, le plus tôt possible, la mise en liberté de Moïse. Le sultan de Fès envoie Jacob Roti à Arzila pour négocier la libération de son frère et il semble qu'il y soit parvenu tout en conservant la confiance et la faveur du roi Jean III, ainsi qu'en témoignent de nombreux documents sur ses activités permanentes d'intermédiaire entre chrétiens et musulmans (1543-1544).

Par une lettre adressée (2 juin 1544) par de Vargas à Jean III, nous sommes informés de la présence de Moïse Roti à Arzila et de l'utilisation de la langue hébraïque par les deux frères, pour échanger secrètement des informations. De Vargas écrit que Moïse lui avait traduit la lettre de son frère lui annonçant, qu'à l'exception de Fès, le pays appartenait désormais aux Sa'adiens. À nouveau, il intervient en faveur de Jacob Roti et de son frère qui envisageaient tous deux sérieusement d'aller chercher refuge à Chechaouen². Il avance

1. Ici, *agent de renseignements*. Ce mot d'origine arabe (fakkak = rédempteur) existe également en espagnol pour désigner un émissaire chargé de racheter les captifs. Voir *Diccionario crítico, etimológico de la lengua castellana*, Berne, 1954, vol. I, p. 112.

2. Les descendants de la famille Roti, Abraham (1576) et Jacob (1610), tous deux ayant le titre de *nagid*, continuent à vivre à Fès ainsi que le révèlent les textes historiques judéo-marocains n° V, X, XV et XXI extraits du Recueil publié par Georges Vajda d'après les *Dibrey ha yamim* de la famille Ibn Danan, dans *Hespéris*, n° XII, 1951.

toujours le même argument selon lequel les intérêts portugais à Fès perdraient beaucoup avec le départ de leur meilleur intermédiaire. De Vargas propose à Jean III d'empêcher Jacob de quitter Fès en autorisant son frère à revenir résider avec sa famille à Arzila, où il pourrait y recueillir et communiquer, sous couvert des affaires, les précieux renseignements collectés à Fès ¹.

Ainsi, la nécessité d'entretenir des relations avec le Portugal a permis l'évolution d'une fonction nouvelle au Maroc, celle d'agent diplomatique chargé, tant de représenter et de renseigner le sultan, que de négocier en son nom et place. Moïse Dardeiro ou Jacob Roti, désignés pour servir d'intermédiaires entre les deux cours, ont été les précurseurs d'une action diplomatique encore hésitante et indéfinie.

3. Les prémices de l'action diplomatique au Maroc

La modalité des contacts

Tant que les configurations de la charge diplomatique demeuraient encore floues, leur réalité était conditionnée par des situations conjoncturelles. L'observation et l'analyse du processus d'évolution de cette charge permet d'évaluer l'aptitude des agents juifs à accomplir cette fonction et à en devenir les parangons. Nous entendrons le terme «diplomatie» dans le sens de politique extérieure ou encore de négociation. Il peut également indiquer les procédés et le mécanisme au moyen desquels ces négociations sont exécutées et, enfin, l'habileté à les conduire. Notre analyse tiendra compte, incidemment, des définitions du Littré et du Dictionnaire de l'Académie française (1879) qui attestent que «faire de la diplomatie revient à user d'adresse, de ruse ou de subterfuges»². Et, enfin, nous retiendrons ici qu'il s'agit de «diplomatie» impliquant un ensemble de moyens officiels, dont l'envoi de négociateurs, visant à établir des relations pacifiques et à conjuguer des efforts pour protéger les intérêts séparés des souverains marocains et portugais.

Jusqu'au XV^e siècle, les rapports de *Dar al-islam* (le monde de l'islam) et de la chrétienté - considérée la plupart du temps comme *Dar al-harb* ou espace de guerre, plus rarement comme *Dar as-sulh* ou monde de la réconciliation ³ - sont régis par des sentiments d'hostilité. Ils sont interrompus sporadiquement par des trêves *de jure*, limitées dans le

1. S.I.P., vol. IV, p. 144.

2. *Encyclopaedia Universalis*, art. *Diplomatie*, vol. V, p. 660, Paris, 1980.

3. Cette traduction a été adoptée par Louis Gardet, dans *L'islam, Religion et Communauté*, Paris, 1967, pp. 132, 274, 353 et 357.

temps et instaurées par des traités, ou par des trêves *de facto* résultant de négociations, du trafic commercial ou d'opérations d'échange et de rachat de prisonniers.

La paix n'est envisagée qu'à titre exceptionnel et les modalités de son établissement sont confiées à un individu habilité officiellement à la négocier avec la partie adverse. Des deux côtés, ces négociateurs sont respectés et reçus dignement mais, ceux qui doivent séjourner au Maroc, n'y sont autorisés que pour une période limitée et seulement après avoir reçu l'*amane*, soit un sauf-conduit et une promesse de sauvegarde délivrés par le sultan ¹. Avec cet *amane*, l'étranger et sa suite jouissent d'une immunité et d'une sécurité absolues, de même qu'ils sont autorisés à respecter leurs traditions religieuses.

Avant de conclure un traité, les deux parties s'entourent d'une multitude de précautions et c'est au terme de plusieurs ambassades préliminaires, que la signature est apposée au bas du parchemin. Le diplomate délégué pour remplir cette mission emporte généralement avec lui, deux parchemins vierges munis par avance du sceau royal authentifiant et validant le traité. Au cours de l'ultime phase de la négociation, le traité est rédigé dans la langue du pays d'accueil de l'ambassade, recopié sur chacun des deux parchemins puis il est traduit, recopié en deux exemplaires et remis à l'ambassadeur afin que son souverain le ratifie et y appose son sceau ². Ces accords n'en demeurent pas moins fragiles du fait qu'ils ne lient pas deux nations consentantes mais seulement deux souverains les garantissant en fonction de la longévité de leur règne ou de leurs aspirations ponctuelles.

En nous reportant à la période précédant celle que nous étudions au présent chapitre, nous constatons que le Maroc mérinide avait développé des relations diplomatiques avec certains pays musulmans, particulièrement au XIV^e siècle et ainsi, que Fès et Le Caire échangeaient régulièrement des ambassades, des lettres et des cadeaux. Un an après l'exécution de Khalifa ibn Waqqasa (1303), le sultan Abou Ya'qoub qui poursuivait le siège de Tlemcen, recevait dans son camp différentes ambassades, notamment celles des princes hafssides de Tunis et de Bougie ou encore des délégations venant du Machrek ³.

1. Voir Dominique et Janine Sourdel, *La civilisation de l'islam classique*, Paris, 1983, p. 434 : «Des lettres d'*amane* furent ainsi périodiquement accordées à des ambassadeurs, à des commerçants ou à des pèlerins et le respect de ces documents permit le développement des relations entre pays musulmans et non musulmans.»

2. Atallah Dhina, *Les États de l'Occident musulman aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Alger, 1984, pp. 403-404.

3. Sur les ambassades mérinides en Égypte, voir Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, Paris, 1925, tome IV, p. 153.

Selon Ibn Khaldoun, un ambassadeur fut mandaté par le sultan pour se joindre à la caravane des pèlerins qui se rendaient à La Mecque afin de porter une lettre au souverain égyptien, lui recommandant de veiller sur eux lors de son passage sur son territoire. Des présents accompagnaient la missive, une centaine de chevaux et «*tout ce que le Maghreb pouvait fournir de plus beau en fait de meubles et d'objets...*»¹.

L'arrivée massive des juifs de la péninsule ibérique et les incidences de l'occupation hispano-portugaise des ports de la côte atlantique font s'entrecroiser au Maroc les voies de la diplomatie. Nous l'avons vu précédemment, certains parmi eux ou leurs descendants, tels certains membres des familles Ben Zamirou et Roti, vont se trouver au cœur des négociations et maintiendront, entre les deux continents, une sorte de pont virtuel ouvert au passage d'échanges politiques, commerciaux et culturels.

Le choix des ambassadeurs

Les contacts diplomatiques entre le Maroc et l'Occident chrétien ont pré-existé à l'adoption de la pratique européenne des ambassades permanentes à partir du XVI^e siècle, grâce au concours des traducteurs et des interprètes. Les langues dialectales - dérivées de l'arabe et du berbère - étaient le plus couramment utilisées dans le pays et les langues latines y étaient plutôt méconnues, hormis ce qu'en avaient rapporté les expulsés d'Espagne ou certains renégats convertis à l'islam.

L'arabe, à la fois langue classique et langue sacrée, était indispensable à la formation des musulmans instruits et de l'élite citadine. Il s'avérait donc que l'association entre l'affiliation religieuse et l'écriture était totale et que l'utilisation de l'écriture non arabe équivalait à une sorte d'acte d'impiété². Cette situation différait radicalement de celle de l'Europe, scindée en de nombreux pays et nations ayant chacun sa propre langue, où l'on prenait conscience de la nécessité d'apprendre d'autres idiomes et du besoin de se forger des outils pour y parvenir³.

Il est intéressant de noter qu'au milieu du X^e siècle déjà (vers 965),

1. M. Chapoutot, «Les relations de l'Égypte et de l'Ifriqiya d'après les auteurs mamlouks», in *Actes du premier congrès d'histoire et de civilisation du Maghreb*, Tunis, 1974, tome 1, p. 156.

2. Gilbert Grandguillaume, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, 1983, pp. 23-24.

3. B. Lewis nous fait remarquer que : «*Le premier glossaire latin-arabe date du XII^e siècle. D'autres glossaires et dictionnaires sont publiés et, en 1538, paraît le premier traité latin de grammaire arabe. De tous ces travaux naquit l'ample courant d'études arabes qui se développa dans les universités européennes au cours du grand mouvement d'expansion intellectuelle des XVI^e et XVII^e siècles.*» Voir *Comment l'islam a découvert l'Europe*, trad. Annick Péliissier, Paris, 1984, p. 74.

le calife de Cordoue avait envoyé une ambassade musulmane au chef du Saint-Empire romain, Otton 1^{er}, et que l'un des interprètes associés à la mission était le médecin Ibrahim ibn Ya'qoub al-Isra'ili at-Turtushi, autrement dit, Abraham fils de Jacob, juif de Tortosa (petite ville située sur la côte de Catalogne, proche de Barcelone) ¹. On peut évoquer également le cas de l'ambassadeur marocain, Al-Ghassani, chargé du rachat de captifs musulmans retenus en Espagne à la fin du XVII^e siècle (1690-1691), qui fut, lui aussi, obligé d'avoir recours aux services du chrétien syrien de langue arabe que les Espagnols employaient comme interprète ².

Si le nombre de marchands européens s'installant dans les ports marocains ne cessait de croître, en revanche, peu de musulmans allaient de leur propre gré résider en Europe et, par conséquent, ils n'étaient quasiment jamais mis en situation d'acquérir une langue autre que la leur. Tous ces éléments permettent de penser que la maîtrise des langues étrangères n'était pas une compétence appréciée ou jugée utile au Maroc et qu'elle était laissée, comme une spécialité propre aux communautés non musulmanes et aux juifs, tout particulièrement.

La connaissance des langues étrangères était indispensable à l'exercice de la fonction diplomatique mais insuffisante si le candidat n'avait, en plus, une position sociale importante au sein de son groupe d'appartenance et une fortune personnelle. Abraham ben Zamirou avait le titre de rabbin et Jacob Roti devait devenir le *nagid* de la communauté juive de Fès (1550) tout en gérant ses propres affaires. Nous pourrions évoquer de même, le riche marchand Jacob Rosales ³, considéré comme un des notables de la communauté fassie, qui exerçait une grande influence à la cour des Wattassides. Il se rendait fréquemment au Portugal, autant pour ses entreprises commerciales, que pour conduire les missions diplomatiques du sultan Moulay Ahmed auprès du roi Jean III (1521-1557) ou simplement, pour transmettre le courrier officiel d'une cour à l'autre. En 1533, il fut chargé de recevoir un officier français envoyé à Fès en mission par son pays et l'année suivante, il entama à Lisbonne des pourparlers qui aboutirent à la signature d'une trêve (1538).

1. A. al-Hadji, «Ibrahim ibn Yakub at-Tartushi and his diplomatic activity», in *The Islamic Quarterly*, n° 14, pp. 20-40.

2. B. Lewis, *op. cit.*, pp. 73 et 77.

3. Voir A. Neubauer, *Mediaeval Jews Chronicles and chronological notes*, Oxford, 1895, p. 218 et D. Corcos, *Studies in the History of the Jews of Morocco*, Jérusalem, 1976, pp. 263-265 (hébreu). D'après Hirschberg, il semblerait de façon quasi-certaine que Rosales fut un *converso*, originaire du Portugal, bien que son nom de baptême ne fût mentionné nulle part. Dans, *A History of the Jews...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 411.

L'analyse d'une documentation importante émanant des sources portugaises permet de tracer la carrière de tous ces ambassadeurs juifs sous la forme d'une courbe ascendante dont le point d'origine serait l'interprétariat et le point d'arrivée, les cours de Lisbonne ou de Fès. L'ensemble des relations politiques et des diverses négociations établies entre le Maroc et le Portugal leur était confié et dépendait de leurs interventions ; leur importance s'est accrue du fait qu'ils étaient alors les seuls aptes à en assumer la responsabilité. Il ne semble pas qu'ils aient eu une pratique préalable de l'action politique car, comme l'écrit Hirschberg, il est probable que «*les réfugiés qui vinrent en Afrique n'étaient pas des notables - courtisans, riches et érudits - mais appartenaient plutôt à la classe moyenne des marchands, des artisans, des ferronniers et des fabricants d'armes*»¹.

La nouvelle élite juive

L'expulsion des juifs d'Espagne et du Portugal et la conquête luso-espagnole du littoral marocain apparaissent comme des événements fondateurs favorisant l'émergence d'une nouvelle couche supérieure de la société judéo-marocaine. Cette société était constituée d'une juxtaposition de catégories de gens très pauvres, de moins pauvres et de l'élite intellectuelle souvent confondue avec la catégorie des familles riches portant un nom vénéré et respecté par tout l'ensemble de la communauté. Ce sont ces événements qui ont façonné la configuration de ce groupe social venu se greffer à un tronc humain déjà bien enraciné au Maroc et connu pour avoir laissé germer, sans qu'il ne prolifère, l'*homo politicus* d'origine juive. Une des principales conséquences de ce reconditionnement du tissu social constitué par les *dhimmi-s* leur permettra de mieux s'articuler à la société musulmane et de banaliser lentement leur accession à l'activité politique afin qu'elle paraisse acceptable et non plus offensante au regard du groupe majoritaire.

Pour se maintenir à de hautes fonctions proches du pouvoir, ces agents diplomatiques et ces ambassadeurs juifs, agissant pour le compte du sultan de Fès ou pour le roi du Portugal, ont dû innover et tenter de se mettre en situation de ne pas exercer directement leur autorité sur les populations musulmanes. Celles-ci leur étaient plutôt redevables d'importants services rendus et les ménageaient du fait que les médiateurs étaient devenus pour les colonisés, les vecteurs indispensables de leurs revendications. Ces novateurs sont parvenus

1. *Ibid.*, pp. 418-419.

ainsi à graviter dans l'orbite de la cour et à en percevoir les dividendes sans toutefois en faire partie intégrante. Ils deviennent des «itinérants de la cour» par opposition aux *Juden de corte* (Juifs de Cour)¹ des cours portugaises qui étaient de hauts fonctionnaires fortunés, placés selon un protocole précaire à des postes-clé de la cour, intermédiaires efficaces, médecins ou administrateurs zélés du patrimoine royal.

De cette expérience pré-exilique, les juifs œuvrant dans la sphère politique garderont une notion du pouvoir inextricablement accolée à la précarité. Les plus sages éviteront de s'acharner à le conserver quand ils en détiendront une parcelle en considérant, probablement, qu'aucun pouvoir ne peut être certain de le demeurer toujours. En agissant au-delà des frontières et, en même temps, pour les deux parties intéressées à la négociation, ils ont participé au changement et à l'évolution des relations du Maroc avec l'Europe en s'appliquant à concrétiser a priori la réflexion de Montesquieu selon laquelle «*les grandes entreprises des négociants sont toujours nécessairement mêlées avec les affaires publiques*»².

1. Comme en Espagne, l'histoire révèle une présence permanente de courtisans juifs de grande envergure auprès des rois Portugais, notamment le rabbin Yahia ben Yahia à la cour de Dom Alfonso Enriquez (1128-1185), Yosef ben Yahya, le ministre des Finances du roi Dom Dinis (1279-1325), Moïse Navarro, le médecin du roi Jean 1er (1348-1433) ou encore le célèbre poète de cour, Yehoudah ben Yahia Negro. Ils revendiquent leur appartenance à la communauté juive en allant au secours des plus défavorisés, en intervenant en sa faveur ou en la soutenant dans l'adversité, méritant en cela, du moins pour certains parmi eux, d'être désignés à sa tête. Voir, H. Beinart, *Judios en las Cortes Reales de Espana*, Biblioteca Popular Judia 78, Buenos Aires, 1975, p. 331 et J. Pimenta Ferro Tavares, *Os judeus em Portugal no século XV*, Lisboa, 1982. Voir également, R. Faingold, «Los Judios en las cortes reales portuguesas», *Sefarad*, année LV, fasc. 1, 1995, pp. 77-104.

2. Voir *L'esprit des Lois*, L. XX, Ch. 1.

IV.

L'influence de la famille Pallache dans les relations entre le Maroc et l'Europe du Nord (première moitié du XVII^e siècle)

1. Samuel Pallache, ambassadeur du Maroc en Hollande (1608-1616)

À la fin du XVI^e siècle, le Maroc devient un des partenaires du jeu politique des États européens qui considèrent son importante position sur l'océan atlantique comme un double atout, stratégique et commercial. D'une part, il représente un pion important sur l'échiquier espagnol qui compte désormais une donne de plus avec l'héritage des *fronteiras*¹ et des droits du Portugal sur l'Afrique. D'autre part, son hostilité à l'occupant espagnol le conduira à entrer dans la coalition des puissances alliées contre Philippe II, plus particulièrement auprès d'un nouvel État, meurtri par la domination tyrannique des Espagnols et récemment indépendant, politiquement et religieusement, la Hollande².

En-dehors de cette inimitié commune, d'autres motifs de rapprochement devaient inciter le Maroc et les Pays-Bas à souhaiter une alliance³. Tout d'abord, ces deux États avaient reçu des juifs chassés d'Espagne et du Portugal qui poursuivaient entre eux des relations fréquentes et suivies. Ce flux d'immigrés, essentiellement des *marranes*, fut un réel bienfait pour la ville d'Amsterdam qui supplanta

1. Au lendemain de la Bataille d'al-Ksar al-Kbir (4 août 1578) au cours de laquelle disparaît le jeune roi portugais, Dom Sébastien, survient une crise de succession qui ne prend fin qu'avec l'union des couronnes de Castille et du Portugal (15 avril 1581). Au Maroc, il ne reste alors que les *fronteiras* de Mazagan, Arzila, Tanger et Ceuta.

2. L'Union d'Utrecht du 23 janvier 1579 donne naissance à la «République des sept Provinces-Unies» ; toutes sont autonomes, leurs souverains n'assujettissent pas leurs couronnes mais ils s'engagent à se prêter une assistance mutuelle. Pour assurer l'exécution de l'Acte d'Utrecht, chacune de ces sept républiques était représentée par un ou plusieurs ambassadeurs, lesquels constituaient tous ensemble les «États Généraux» soit, l'unique organe du gouvernement fédéral investi d'une autorité générale et indiscutée. Les nations européennes l'ont appelé «Hollande» à cause de l'hégémonie prise bientôt par cette province sur la Confédération ou «Pays-Bas».

3. Un traité d'alliance sera signé par le Maroc et la Hollande, le 24 décembre 1610.

Lisbonne pour le commerce des épices et aida au développement du port de Rotterdam au détriment d'Anvers, livré à de violentes luttes religieuses. Ainsi, les juifs expulsés de la péninsule ibérique et les protestants bannis de Flandre et du Brabant devaient accroître l'activité commerciale de la Hollande et, partant, participer activement à son enrichissement.

Par ailleurs, la partie septentrionale de la côte marocaine revêtait à cette période, une grande importance pour les nations entretenant des relations commerciales avec les Indes orientales et occidentales et plus particulièrement avec le Brésil pour les épices et le sucre, ou le Pérou pour les métaux précieux. Les vaisseaux étaient en permanence victimes des pirates de toutes nationalités qui avaient créé de véritables repaires dans les rares abris du littoral et qui étaient «tolérés» de façon tacite par les souverains marocains¹. Les Hollandais ont donc conçu le projet d'accéder aux ports chérifiens pour assurer la sécurité de leurs vaisseaux revenant des deux Indes mais également pour pouvoir attaquer les riches galions espagnols. De leur côté, les Sa'adiens envisageaient de se procurer aux Pays-Bas les armes et les munitions nécessaires pour armer leurs troupes et équiper leurs vaisseaux. Ils ne pouvaient les obtenir des autres nations catholiques qui en étaient empêchées par plusieurs bulles papales interdisant ce type de commerce avec les musulmans.

Il faut enfin considérer l'intense activité commerciale du Maroc pour comprendre l'importance de la place que des États européens tels que l'Angleterre, la France et la Hollande ont fini par lui octroyer. En dehors de différents métaux nécessaires à la fabrication d'armes et de munitions, le Maroc exportait des peaux, de l'huile, du sucre, de la cire, des amandes, des figues, du miel, etc. Ainsi, les premières tentatives de relations diplomatiques entre la République des Sept Provinces-Unies et le Maroc sont antérieures à la fin du XVI^e siècle. Dès octobre 1596, les Pays-Bas chargèrent un de leurs négociants établi au Maroc de porter une lettre au sultan Ahmed al-Mansour, lui proposant un traité d'alliance. Sa mission n'eut pas le résultat escompté mais néanmoins, après la mort du sultan, Pieter Maertensz Coy fut envoyé à Marrakech de 1605 à 1609 pour y représenter les Pays-Bas.

1. Après leur expulsion d'Espagne (1610 à 1614), la plupart des Morisques s'établissent sur la rive gauche de l'estuaire du Bou Regreg et organisent la «République de Salé». Jusqu'en 1641, cette «République» bénéficia d'une totale indépendance au regard du pouvoir sa'adien et grâce à la course, qui était l'activité essentielle de ses habitants, elle disposa de profits considérables. Les corsaires salétins, dont certains tels Morat-Raïs ou Ghaïlan, étaient redoutés et respectés pour leur audace devenue légendaire. Sur la «République» du Bou-Regreg et ses corsaires, voir Roger Coindreau, *Les corsaires de Salé*, Paris, 1948.

Ces considérations d'ordre géopolitique, associées à l'observation de ces préambules diplomatiques rudimentaires, nous permettront de cerner l'importance de l'activité déployée par Samuel Pallache ou l'ampleur des succès remportés par l'ambassadeur juif de Moulay Zaïdan, chargé de mener à bien les négociations du traité de 1610 et de concrétiser les vœux de partenariat du Maroc avec la Hollande.

La demande de résidence en Hollande (1608)

L'origine de la famille Pallache est probablement située en Espagne ou au Portugal et les sources consultées ne révèlent pas davantage le lieu de naissance de Samuel ¹. Le comte de Castries cite trois auteurs s'appuyant sur des registres juifs pour affirmer que les Pallache avaient d'abord émigré du Portugal vers les Pays-Bas devenus indépendants. Ces registres mentionnent Samuel Pallache comme l'un des membres du premier *minyane* ² réuni à Amsterdam (1597 ou 1598), dans la propre maison des Pallache tenant lieu de maison de prières, jusqu'à la construction de la synagogue (financée, en grande partie, par Samuel).

Selon un quatrième auteur, les Pallache seraient plutôt des juifs originaires d'Espagne, établis au Maroc après l'Expulsion et c'est grâce à la rencontre de quelques Hollandais établis au Maroc ³ que les deux frères, Samuel et Joseph, auraient engagé des relations commerciales avec Amsterdam. À en croire M. de Barrault, ambassadeur de France à Madrid, les Pallache avaient été employés par Philippe II avant 1579 à «*quelques affaires qui se traictoient en Affricques*» et auraient même obtenu un passeport du Grand Duc Ferdinand de Médicis (1^{er} avril 1605) pour pouvoir résider à Livourne. Enfin, faisant référence aux seuls documents recueillis sur ce sujet, le comte de Castries a estimé que Samuel et Joseph Pallache pourraient être «*des juifs marocains de Fès ou plus probablement de Tétouan*»⁴.

1. Voir Henry de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845, Première série - Dynastie Saadienne (1530-1660), Archives et Bibliothèque des Pays-Bas*, Paris, 1906-1923, 6 volumes (S.I.P.B.). Voir également le long chapitre consacré à la famille Pallache (ou Pliaji) par l'historien israélien, Haïm Zeev Hirschberg, dans *A History of the Jews in North Africa*, vol. II, pp. 212-234 et, particulièrement la note 42 (pp. 212-213) mentionnant les différents auteurs qui se sont intéressés à cette famille. David Corcos a signé l'article «Palache» (Pallache, Palacio, de Palatio, al-Palas, Pallas, Palaggi, Balyash, etc.) de l'*Encyclopaedia Judaica*, Jérusalem 1971, vol. 13, pp. 16-17 et a consacré tout un article à cette famille dans *Zion*, n° 25, 1960, pp. 122-133 (hébreu). Dans un article intitulé «Ambassades et missions marocaines aux Pays-Bas à l'époque des sultans saadiens», dans *Hespéris-Tamuda* (vol. 4, 1963), Jacques Caille consacre les pages 8 à 30 aux frères Pallache.

2. Groupe de dix adultes requis pour la célébration du culte.

3. Les relations commerciales des Pays-Bas avec le Maroc remontaient à 1556 selon S.I.P.B., vol. V, p. 17, n. 2.

4. S.I.P.B., vol. 1, pp. 273-274, n. 1.

Compte tenu de toutes ces pérégrinations, au début de sa carrière Samuel nous apparaît plutôt comme un citoyen européen de la première heure, prédisposé à la carrière diplomatique, offrant ses services à Philippe II d'Espagne ou à Henri IV et à Ferdinand 1^{er} de Médicis par l'intermédiaire de leurs représentants à Madrid. Le manque d'enthousiasme des Espagnols, des Français et des Toscans ont bien pu l'inciter à poursuivre sa route vers les Pays-Bas où il pouvait compter sur l'aide et le soutien du petit nombre de ses coreligionnaires ¹ qui s'y étaient déjà installés. Il sollicite les États-Généraux pour l'obtention d'un passe-port en éludant ses aventures passées, il demande à être ce que nous appellerions aujourd'hui, un «réfugié politique», arguant une insécurité endémique dans son pays, le Maroc, en proie à une grave crise dynastique. Il reçoit un premier avis favorable (18 avril 1608) puis, il semblerait que ses antécédents lui aient valu un refus intervenant un jour seulement après le premier accord ².

Son séjour lui aura été profitable pour comprendre l'indispensable réalisation d'un rapprochement entre le Maroc et la Hollande et les avantages qu'il pourrait personnellement en tirer. Samuel Pallache retourne au Maroc, s'empresse de faire l'éloge des Pays-Bas devant Moulay Zaïdan et insiste tant sur leur grandeur et leur puissance que le souverain marocain le charge de rédiger une lettre qu'il portera lui-même au prince d'Orange ³. L'enjeu lui semble considérable au point

1. Sur la formation de la communauté judéo-néerlandaise, voir Cecil Roth, *Histoire des Marranes*, trad. Rosy Pinhas-Delpuech, Paris, 1992. Roth rapporte une légende selon laquelle le noyau de cette communauté fut constitué par des *marranes* portugais, dix hommes et quatre enfants qui furent circoncis et qui se rendaient pour des offices réguliers dans la maison de l'émissaire judéo-marocain, Samuel Pallache (p. 191). Il ajoute qu'en 1608, ce sont des immigrants venus d'Afrique du Nord à Amsterdam, regroupés autour du diplomate, qui ont fondé la synagogue «Neveh Shalom» et désigné des rabbins hispanophones tels que Judah Vega d'Istamboul puis son successeur, Isaac Uziel de Fès (p. 192). En outre, dans son ouvrage intitulé *Être Juif à Amsterdam au temps de Spinoza*, (Paris, 1991), Henry Mechoulan (se référant sans doute aux mêmes sources que le comte de Castries) rapporte que Samuel Pallache a eu le privilège d'être le premier juif déclaré en tant que tel en Hollande et que c'est dans sa demeure qu'a eu lieu le premier office de Yom Kippour en 1596. Selon Abraham I. Laredo, Samuel Pallache vivait à Middlebourg où il envisageait de constituer un refuge officiel pour les *marranes*, faisant valoir leurs aptitudes à rendre ce port florissant. En dépit du refus des autorités religieuses, Pallache permit leur établissement à Amsterdam dès l'année 1593. Voir *Les Noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978, p. 967. Enfin, Fernand Braudel traitant de l'infiltration du capitalisme nordique par des *nouveaux chrétiens*, évoque la prospérité hollandaise après l'entrée en jeu des riches *marranes* portugais en 1589, les Ximénès de Lisbonne et leurs associés les Andrade et les Veiga, lesquels, selon toute vraisemblance, ont bien pu s'associer aux offices célèbres chez les Pallache, mentionnés par Roth. Voir *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, vol. II, pp. 343-347.

2. Voir documents LXXIV et LXXV, S.I.P.B., vol. 1, pp. 273-281.

3. S.I.P.B., vol. I, p. 299, lettre de M. Coy aux États-Généraux : «... Moulay Zidan a témoigné beaucoup d'amitié à ce Pallache. Il s'est entretenu avec lui au sujet de Vos Puissantes Seigneuries

qu'il abandonne tous les projets qu'il souhaitait concrétiser en Espagne et en Toscane et se prépare, comme ambassadeur du Maroc ¹, à rentrer officiellement aux Pays-Bas, au mépris de la décision prise par les États Généraux à son égard (19 avril 1608). Dès lors, l'histoire des relations maroco-hollandaises devient indissociable de celle de la famille Pallache dont plusieurs membres vont se distinguer par leur participation active à la politique, au commerce ou à la course.

L'exercice simultané des activités diplomatiques et commerciales

La première mission diplomatique confiée à Samuel Pallache par Moulay Zaïdan est couronnée de succès ; il obtient des États-Généraux la mise à disposition de deux vaisseaux de guerre et la reconnaissance tacite de son investiture en tant qu'ambassadeur de sa « Royale Majesté »². Il commettra l'imprudence de cumuler cette charge avec la fonction d'homme d'affaires agissant pour le compte du sultan sans négliger d'en tirer un profit personnel. Quelques mois seulement après avoir accueilli Samuel Pallache comme ambassadeur du sultan, les États-Généraux reçoivent une requête alarmante provenant de l'un de leurs ressortissants établi au Maroc. Celui-ci exprimait ses craintes et envisageait les éventuelles répercussions sur la liberté du commerce des Pays-Bas au Maroc ³ face à la volonté avouée de Pallache de s'octroyer un monopole commercial. Puis survient « l'affaire du bois du Brésil » à laquelle Samuel Pallache se trouve impliqué et qui aboutit (1609) devant le Magistrat d'Amsterdam sous la forme d'une requête rédigée par des commerçants se sentant floués ⁴:

et du Prince d'Orange et Pallache lui a donné une telle idée de votre grandeur et de votre puissance que le Roi l'a renvoyé avec une lettre pour Son Excellence [Maurice de Nassau, Prince d'Orange] et une autre pour le duc de Florence... Le susdit juif Pallache a laissé ici sa femme et ses enfants en gage de la promesse qu'il a faite au Roi, ce qui est à noter». La requête de Samuel Pallache au Prince d'Orange (21 février 1609) est rédigée en espagnol (S.I.P.B., vol. I, p. 309) et le texte ne comporte ni arabismes, ni hébraïsmes, si fréquents dans les lettres d'Abraham ben Zamirou.

1. Voir la lettre adressée par Moulay Zaïdan au prince d'Orange en date du 21 septembre 1608, accréditant Samuel Pallache comme « ambassadeur » auprès des États-Généraux. S.I.P.B., vol. I, p. 311.

2. Voir Lettre des États-Généraux à Moulay Zaïdan (11 avril 1609), S.I.P.B., vol. I, p. 322. En revanche, les lettres provenant de la cour de Fès mentionnent Samuel Pallache comme un simple « serviteur dévoué », un « agent » ou encore un « serviteur et agent » du souverain shérifien. Pour H. Hirshberg (*A History of the Jews in North Africa, op. cit.*, vol. II, p. 211), les titres d'ambassadeurs, agents diplomatiques, plénipotentiaires ou interprètes officiels de la cour étaient purement illusoire et ne valaient que pour les pays où ces agents étaient envoyés car leurs maîtres les méprisaient et les mentionnaient comme *dhimmi-s* dans les lettres officielles. Samuel Pallache, quant à lui, devenu le protégé du prince d'Orange, Maurice de Nassau, réussit à s'imposer comme un véritable ambassadeur, non seulement, avec ses interventions efficaces auprès des États-Généraux ou ses talents de diplomate, mais aussi grâce au train de vie qu'il menait, au titre qu'il avait adopté (« Dom Samuel Pallache ») et aux armoiries qu'il arborait. Voir, S.I.P.B., vol. II, pp. 623-624, n. 1.

3. S.I.P.B., vol. I, pp. 331-333, 344-345.

4. S.I.P.B., vol. I, pp. 393-397.

«... Les requérants ont envoyé, il y a quelques temps au Maroc avec un nommé Samuel Pallache, une belle et précieuse cargaison de marchandises diverses valant plus de dix mille livres flamandes. Pallache avait charge et ordre formels de la vendre au Maroc de leur part à deniers comptants et d'en rapporter le montant ainsi que le portaient la commission et les instructions écrites qui lui avaient été remises et qui avaient été signées tant par lui que par les requérants.

Or, ils ont appris, à leur grand regret et dommage, qu'en échange des marchandises à lui confiées, ledit Pallache, à son retour, a rapporté au lieu d'argent comptant un lot de marchandises comme bois de Brésil, articles de laine et autres et que cette cargaison a été frappée d'arrêt par plusieurs habitants d'Amsterdam qui la réclament comme marchandises ayant été (selon leurs dires) prises et enlevées à leurs maîtres. Un procès a été intenté bien que les requérants et le susdit Pallache, leur garant, eussent soutenu avec bonnes raisons et offert de prouver par documents suffisants que les marchandises saisies avaient été acquises «*jure belli*» par le roi du Maroc (comme bien pris sur les sujets de ses ennemis)¹. Le capitaine et le mandataire des requérants ayant refusé d'accepter cette prise en payement, le Roi avait donné à son ambassadeur des ordres écrits pour justifier et défendre dans les Pays-Bas la conduite de ces deux agents...»

Les requérants demandent que cette affaire soit jugée par les États-Généraux pendant que l'ambassadeur du Maroc, Hammou ben Bachir², se trouve aux Pays-Bas. Ils obtiennent l'arrestation de Samuel Pallache à Amsterdam alors qu'il devait rejoindre l'ambassadeur marocain à La Haye. Le procureur, Jacob van Pollenberch se présente devant la Cour au nom de Samuel, parvient à l'innocenter et à demander une fin de non-recevoir en déclarant : «*Il est de notoriété et «in confesso» que le roi du Maroc se trouve en guerre avec le roi d'Espagne, d'où il s'ensuit que les biens tombés entre les mains du premier et venant des sujets du second, quels que soient les moyens par lesquels ils soient venus entre les mains du premier, doivent être considérés comme confisqués «jure belli» et de bonne prise.*»³ Pour mettre fin à ce différend, les parties se soumettent à l'arbitrage et à la décision «impartiale et consciencieuse» d'un dénommé Thiman Barentsz assisté de deux commerçants. Pour sa part, Hammou ben Bachir n'a pas manqué de se plaindre

1. Selon le témoignage de deux trafiquants hollandais, au Maroc, tel était l'usage : «*Toutes marchandises amenées par les pirates, pourvu qu'elles appartiennent à des chrétiens, sont considérées de bonne prise pour le Roi, de quelque nation que soient ces chrétiens - ces marchandises sont achetées aux pirates par des trafiquants du Roi commis spécialement à ce soin et elles sont de nouveau mises en circulation et en vente au nom du Roi.*» Voir S.I.P.B., vol. I, p. 399.

2. Sur l'ambassade du caïd Hammou ben Bachir (1609-1610), voir S.I.P.B., vol. I, p. 356 et *passim*.

3. S.I.P.B., vol. I, pp. 411-412.

des mauvais traitements infligés à Samuel Pallache, «*en dépit de sa qualité de serviteur du roi du Maroc*». ¹

L'année suivant cette sombre affaire (1610), Samuel Pallache et Ahmed ben Abdallah ² porteurs d'une lettre officielle, sont dépêchés par Moulay Zaïdan ³ auprès des États-Généraux pour leur proposer de sceller une alliance dirigée contre leur ennemi commun, l'Espagne. Les clauses de ce traité établiraient un prêt conséquent du sultan, l'ouverture réciproque des ports aux navires de commerce et de guerre et l'envoi d'ambassadeurs dans les deux pays. Le Conseil d'État juge bon d'accepter les clauses portant sur la liberté de trafic, la protection réciproque et marque sa volonté de resserrer les liens d'amitié qui existent entre les deux pays. Les envoyés du sultan reçoivent l'autorisation de faire construire en Hollande, trois ou quatre navires de guerre ⁴ et Enriquez de Aguila est désigné comme ambassadeur au Maroc.

Le succès de cette mission et la concrétisation de ce traité (24 décembre 1610), qui incombent en grande partie à Samuel Pallache, ont des retentissements importants sur sa carrière diplomatique. C'était la première fois qu'une nation chrétienne signait un accord en règle avec le Maroc et l'événement parut tellement important aux divers agents européens résidant à La Haye, qu'ils ne manquèrent pas de faire parvenir à leur gouvernement une copie du traité ⁵.

Avant de quitter Amsterdam (hiver 1610), le collège de l'Amirauté restitue sa confiance à Pallache en lui demandant de veiller sur les intérêts de certains commerçants et sur les captifs hollandais se trouvant au Maroc ⁶. Pour leur part, les États-Généraux, offrant les présents d'usage à Ahmed ben Abdallah, l'ambassadeur marocain, ne manquent de lui faire cadeau «d'une chaîne de six cents florins avec une médaille d'or pesant dix-sept onces et demie»⁷. Comme pour auréoler cette consécration, au cours de la cérémonie d'adieu, l'ambassadeur communique la volonté du sultan de voir Joseph, le frère

1. S.I.P.B., vol. I, p. 452.

2. Sur l'ambassade du caïd Ahmed ben Abdallah, voir S.I.P.B., vol. I, p. 516 et *passim*.

3. Samuel Pallache ne fera pas moins de cinq voyages entre le Maroc et les Pays-Bas en 1609, 1610, 1611, 1612, 1614 et 1614-1615.

4. Voir documents CLVII, CLXII, CLXIII, CLXVI et CLXXXVI, S.I.P.B., vol. I.

5. S.I.P.B., vol. I, p. 577, note 1.

6. Résolution du collège de l'Amirauté d'Amsterdam, document CLXXXIII, S.I.P.B., vol. I, p. 559.

7. Cette résolution des États-Généraux, datée du 27 décembre 1610, nous apprend que lors de sa mission, Samuel Pallache était accompagné de son neveu, Moïse, et que celui-ci se vit également attribuer «une médaille d'or de valeur moyenne». S.I.P.B., vol. I, p. 587. Il mènera lui aussi, parallèlement à son oncle, une carrière diplomatique. Cf. S.I.P.B., vol. II, p. 41 n. 1 et p. 87.

de Samuel, le remplacer dans ses fonctions aux Pays-Bas lors de ses absences ¹.

Un des résultats de cette alliance néerlando-marocaine avait été de permettre à Moulay Zaïdan de constituer une flotte et de recruter les équipages dans les Provinces-Unies. Le roi d'Espagne, Philippe III, irrité d'apprendre que les États-Généraux avaient procuré ces galions au souverain marocain, décide d'empêcher la constitution d'une force maritime et ordonne de rechercher immédiatement la flotte de Moulay Zaïdan pour la détruire. Don Pedro de Tolède revenait d'une mission visant à l'obstruction du port d'al-Ma'mora ; il proposa de lancer (septembre 1611) l'escadre des galions de Dunkerque à la poursuite des vaisseaux marocains ².

Samuel Pallache se rend alors seul aux Pays-Bas (1612)³ et engage les pourparlers en vue d'une action commune visant à libérer al-Ma'mora, à en déloger les pirates et à édifier des fortifications permettant de résister aux attaques dirigées par les Espagnols ⁴. Il demande donc aux États-Généraux d'envoyer au Maroc des ingénieurs et quatre ou cinq navires de guerre, équipés, soit à la charge commune, soit par le sultan seul, à condition que lui soient avancés les fonds nécessaires à cette opération. Les Hautes Puissances semblent vouloir atermoyer ce projet et Samuel Pallache n'insiste pas davantage. C'est au cours de cette mission qu'il demande aux États-Généraux d'écrire à la municipalité d'Amsterdam pour le pourvoir d'un logement dans la ville et le défrayer durant le temps qu'il y séjournera pour ses affaires. La réponse est négative, *«pour ce motif qu'il n'est pas d'usage de défrayer les agents résidents ni de pourvoir à leur logement dans les villes où ils passent en voyage»*.⁵

1. La lettre du sultan précise que *«Joseph Pallache n'exerce ni trafic, ni commerce dans les Pays-Bas et ne s'occupe que des affaires et intérêts de Sa Majesté, d'après les instructions qu'il a reçues d'elle et qu'il recevra à l'occasion»*. Sans hésiter, les États-Généraux consentent à ce que Joseph Pallache remplace son frère comme agent de Moulay Zaïdan aux Pays-Bas. S.I.P.B., document CXCVI, vol. I, p. 592.

2. Voir lettre de Moulay Zaïdan aux États-Généraux (28 septembre 1611), S.I.P.B., vol. I, pp. 672-674.

3. La même année, il assiste auprès de Leurs Hautes Puissances un nouvel ambassadeur de Moulay Zaïdan, le caïd Ahmed al-Guezouli (1612-1613).

4. Samuel Pallache adresse aux États-Généraux un long mémorandum rédigé dans un français obscur, disant en substance que le roi d'Espagne, fidèle à sa politique de conquêtes et d'empiètements, menaçait le Maroc. La flotte demandée aux États par Moulay Zaïdan permettrait de harceler et d'affaiblir les Espagnols ; ce qui ne pouvait que servir les intérêts des Pays-Bas. Il mentionne, par ailleurs, que ceux-ci risquaient fort peu en accédant à la demande du sultan et insiste sur le fait que depuis la conclusion du traité, c'était la première fois qu'il s'adressait à eux. Voir S.I.P.B., vol. II, pp. 43-45, 313 et 320.

5. S.I.P.B., vol. II, p. 6. Les États-Généraux reviendront sur cette résolution du 20 janvier 1612 et régleront un semestre de loyer en date du 28 novembre 1612 (S.I.P.B., vol. II, p. 166).

La démarche de Pallache apparaît davantage comme une solution de repli envisagée, peut-être, pour échapper aux débordements de la population fanatisée par le mahdi Abou Mahalli ¹ et à la crise dynastique qui secouent le Maroc et font vaciller le trône de Moulay Zaïdan ² pendant trois ans. En revanche, il semble lui-même représenter l'unique recours du souverain qui le juge seul capable de solliciter l'aide des États-Généraux et d'obtenir un vaisseau de guerre avec la somme nécessaire pour l'équiper. La preuve nous est fournie par l'ordonnance adoptée à La Haye le 3 mars 1614 ³ qui vient couronner de succès les efforts insistants de Samuel Pallache et donner plus de panache à son activité diplomatique :

«Les États-Généraux des Pays-Bas Unis font savoir à tous gouverneurs, amiraux, officiers, magistrats de villes, collègues d'amirauté, généraux, etc. et à tous autres qui en auront connaissance, que nous avons autorisé et autorisons par les présentes, pour le service du roi du Maroc Moulay Zidan, le sieur Samuel Pallache, agent de Sa Majesté dans les susdits Pays-Bas, à lever, au son du tambour, autant de matelots qu'il pourra en avoir besoin pour le vaisseau et le yacht de guerre qu'il équipe et arme à Rotterdam.

Ordonnons et enjoignons en conséquence, etc., que tous et chacun permettent et tolèrent cet enrôlement, sans apporter ni laisser apporter au susdit agent nul obstacle, empêchement ni trouble ⁴. En foi de quoi, etc.»

L'habileté de Samuel Pallache à convaincre les États-Généraux du bien-fondé de ses desseins continuera d'agir en dépit de ses abus de pouvoir et de sa participation ouverte à la course. La fin de sa carrière et sa disgrâce illustrent quelque peu l'ambiguïté de sa personnalité ⁵ et les limites de son dévouement à Moulay Zaïdan.

1. Il est membre de la secte mystique de Sidi Mohammed az-Zahiri de 1578 à 1593 ; il décide de prendre le titre de mahdi après avoir effectué un pèlerinage à La Mecque et de lutter contre le pouvoir en place (1610-1614). Sur le mouvement politique d'Abou Mahalli, voir Larbi Mezzine, *Le Tafilalt, Contribution à l'histoire du Maroc aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Rabat, 1987, pp. 286-290.

2. En février 1612, Moulay Zaïdan quitte Marrakech pour se réfugier à Safi. En juin, face à l'avance de l'agitateur, il est à nouveau contraint de chercher refuge à Sainte-Croix-du-Cap-de-Gué. Il met un terme à son exil vers la mi-janvier 1614 quand il parvient à reprendre Marrakech. Voir la lettre qu'il adresse à Samuel Pallache le pressant de demander de l'aide au prince Maurice de Nassau qui protégeait ce dernier ouvertement et servait d'intermédiaire à celui-ci dans les demandes qu'il adressait aux États-Généraux (S.I.P.B. vol. II, pp. 20-23 et 201, n. 1).

3. S.I.P.B., vol. II, Doc. XCIX, p. 235.

4. L'Amirauté de Rotterdam met aussitôt en doute l'honnêteté des intentions de Pallache qui, selon ses propres informateurs, ne destinait ce vaisseau qu'à «écumer la mer et y capturer tout ce qui pourrait venir sous ses canons» avec l'aide d'un équipage composé d'anciens pirates. Samuel Pallache défend son entreprise devant les États-Généraux, il s'en porte garant en son nom propre et, grâce à l'intervention du prince d'Orange, il obtient gain de cause. Voir S.I.P.B., vol. II, pp. 237-240, pp. 256-258, pp. 259 et 269.

5. Pour analyser la personnalité de Samuel Pallache, il nous faut trouver un moyen

Les abus de pouvoir et la disgrâce

En mars 1614, les États-Généraux reprennent les pourparlers engagés deux ans plus tôt par Samuel Pallache au nom de Moulay Zaïdan pour l'obtention d'une aide destinée à fortifier la ville d'al-Ma'mora¹. Sur les conseils du prince d'Orange, ils se décident, dans un premier temps, à envoyer au Maroc (21 juin 1614) trois vaisseaux qui, officiellement, n'ont d'autre mission que de faire la chasse aux pirates... tant qu'ils n'auront pas reçu l'ordre du sultan d'entrer dans le port d'al-Ma'mora. En réalité, des instructions secrètes sont données à Jan Evertsen, commandant en chef de cette mission, pour s'introduire dans le port d'al-Ma'mora, s'en emparer puis y construire le plus rapidement possible un fort pour que *«ledit fort serve au profit des Pays-Bas, à la protection du commerce hollandais et à la répression de tous ces pirates et corsaires et pour qu'il tâche de l'occuper avec une partie des gens de guerre de ses vaisseaux, selon les besoins et dans la mesure où les circonstances le permettront»*².

Arrivé devant ce port le 21 juin, le commandant de l'escadre poursuit sa route jusqu'à Salé où il est supposé recevoir les ordres de Moulay Zaïdan mais, il n'y trouve aucun message. Il écrit alors au sultan et à Samuel Pallache, qui l'a précédé au Maroc, puis il prend l'initiative d'envoyer un de ses bâtiments à Safi. Durant tout le mois de juillet, il pourchasse les pirates le long de la côte atlantique, s'empare de quelques navires et de leurs chargements et en détruit plusieurs autres. Au début du mois suivant, il n'a toujours pas d'instructions officielles et son escadre se trouve au large de l'embouchure de l'oued Sebou. Le 3 août 1614, Jan Eversten, dépité, verra apparaître une centaine de navires appartenant à la flotte espagnole de Philippe III dirigée par l'amiral Don Luis Fajardo. Trois jours plus tard, il assistera passivement à la prise d'al-Ma'mora.

L'intention secrète des Hollandais de vouloir occuper ce port suscite une double question concernant leurs desseins illicites et la confiance qu'ils ont pu accorder à des engagements personnels, non-autorisés de Samuel Pallache, alors que Moulay Zaïdan luttait âprement contre le mahdi. L'échec de la mission hollandaise est aussitôt attribué au

terme entre l'homme idéal présenté par les juifs hollandais et l'homme d'affaires rusé, intéressé, voire malhonnête, que décrivent les autres sources. Pour l'historien, Herbert I. Bloom, nul doute que ce diplomate influent a appartenu à ces deux catégories d'individus à la fois. Voir *The economic activities of the Jews of Amsterdam in the XVIIth and XVIIIth centuries*, Williamsport, 1937, pp. 80-81.

1. Voir Mémoire de Samuel Pallache en date du 28 mars 1612, S.I.P.B., vol. II, doc. XXIII, pp. 43-45.

2. S.I.P.B., vol. II, pp. 288-293.

représentant du Maroc aux Pays-Bas et, comme on peut le lire dans la lettre du commandant Jan Evertsen, «*Pallache a perdu toute la confiance et l'estime du roi et n'a plus aucun crédit. S'il était resté un jour de plus dans le pays, le roi l'aurait fait décapiter*»¹. Avant de poursuivre son récit de la prise d'al-Ma'mora, le commandant rapporte les rumeurs qui lui parviennent de terre. «*On dit, écrit-il sommairement, que les ennuis du sultan sont causés par deux juifs, Ben Wa'ish² et Pallache, qu'il avait promis de faire tuer ou d'écarter de son environnement et dont le maintien en vie constituerait le fer de lance de l'agitation populaire*».

Une lettre adressée à Joseph³, le frère de Samuel Pallache, nous apprend qu'au large de Madère et sous les ordres de ce dernier, une flotille marocaine avait capturé deux navires espagnols dont le *Saint-Jean-Baptiste*, chargé à Saint-Domingue en sucre et peaux (juin 1614). Il informe son frère que, sur le chemin du retour vers les Pays-Bas, des vents contraires l'ont contraint à chercher refuge à Plymouth, sur les côtes anglaises⁴ tandis que ses prises rejoignaient un port hollandais. L'ambassadeur d'Espagne, Diego de Cuna, adresse aussitôt une requête au Conseil Royal d'Angleterre et obtient le transfert à Dartmouth et l'arrestation du «corsaire» (*corsario*) qu'il affirme reconnaître comme étant un renégat converti au judaïsme⁵. Chacune des parties va s'ingénier à actionner différents réseaux d'influence mais les deux frères Pallache vont user de tous les ressorts et les enjeux politiques qu'ils détiennent pour tenter de se sortir de ce mauvais pas.

Par une véritable supplique⁶, Samuel informe les États-Généraux des mauvais traitements qu'il a dû subir lors de son arrestation et les presse d'écrire en sa faveur à Noël de Caron, leur ambassadeur, de même qu'au roi d'Angleterre. Il souligne que sa charge d'agent diplomatique du sultan du Maroc devrait lui octroyer l'immunité, que

1. S.I.P.B., vol. II, p. 339.

2 Sur les faits (et méfaits) de cet influent conseiller et trésorier de Moulay Zaïdan, voir H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews...*, op. cit., vol. II, pp. 211 n. 241, 212 et 217.

3. Lettre (datée du 17 octobre 1614) de Lambert Gertsen à Joseph Pallache et Inventaire d'une prise de Samuel Pallache, S.I.P.B., vol. II, pp. 373-374, 402-406.

4. Pallache ne pouvait compter sur l'aide de coreligionnaires anglais car il n'y avait plus de présence juive en Angleterre depuis 1290 et, de plus, quelques années seulement avant son accostage forcé, des marchands portugais suspectés de judaïser, avaient été expulsés de Londres (1609). La réadmission des juifs s'est faite lentement et discrètement jusqu'à l'invitation officielle faite par Olivier Cromwell au rabbin d'Amsterdam, Manassé ben Israël (1652) et après de longs et âpres débats. Voir, Cecil Roth, *A birds-eye view of Jewish History*, Cincinnati, 1935, pp. 301-305.

5. «*Un vasallo del Rey my senior que renego de la fee de Cristo nuestro Redemptor para haserse Judio, se hiso corsario, juntandose con los Moros*» (un sujet de mon Roi qui abjura la foi du Christ notre Rédempteur pour devenir Juif et s'associer aux pirates arabes), S.I.P.B., vol. II, p. 395.

6. S.I.P.B., vol. II, pp. 407-409.

la guerre de course qu'il faisait au nom de son souverain était parfaitement licite et que, par ailleurs, il avait pris la précaution de se munir des lettres de recommandation et du sauf-conduit qu'il avait obtenus de la cour d'Angleterre, quelques mois auparavant ¹.

Avant de se rendre en Angleterre auprès de son frère, Joseph adresse une requête aux États-Généraux ² qui sera immédiatement suivie d'effet. Il y insiste sur l'iniquité de cette arrestation et rappelle «*qu'on n'a pas le droit de le [Samuel] retenir et de l'empêcher de continuer son susdit voyage aux Pays-Bas, lequel se poursuit non seulement pour le service de Sa Royale Majesté du Maroc, mais encore pour celui de Vos Nobles Puissances*». Le requérant tient à les informer que «*des biens lui [à Samuel] ont été enlevés à l'instigation de l'ambassadeur d'Espagne et que parmi ces objets se trouvent quelques lettres et papiers relatifs à l'alliance et au traité conclus entre la Royale Majesté [Moulay Zaïdan] et les Nobles et Hautes Puissances - ce qui donne à penser que la saisie de ces papiers n'a eu d'autre but que la découverte des secrets des susdits traités et alliance*». Il conclut que les États sont trop impliqués et intéressés à cette affaire pour permettre que l'Espagne ne concrétise ses sombres desseins.

Après avoir pris connaissance de cette requête, les États décident d'y donner suite le jour même (29 novembre 1614) en adressant à Jacques 1^{er} d'Angleterre ainsi qu'à leur ambassadeur, une lettre reprenant, dans leur quasi-totalité, les arguments avancés par Joseph Pallache. Leur intervention consiste à demander au roi «*de faire commandement et donner ordre pour que le sieur Samuel Pallache soit promptement libéré, que lui soient restitués les objets et autres papiers, biens et bagages qui lui ont été pris et qu'il lui soit permis de s'en retourner vers sa résidence et son service*»³. Les «Nobles et Puissants Seigneurs des États-Généraux» (*Altos y Poderosos los Senores Estados-Generales*) - c'est ainsi que Samuel s'adresse à eux - reçoivent une lettre ⁴ de leur protégé les informant que le Conseil Royal d'Angleterre l'avait écouté, traité de surcroît avec bienveillance et libéré sous caution ⁵.

Selon de Caron ⁶, Diego de Cuna, l'ambassadeur d'Espagne

1. Concernant les conditions de l'obtention de ces papiers, voir S.I.P.B., vol. II, pp. 326-328.

2. S.I.P.B., vol. II, pp. 420-422.

3. S.I.P.B., vol. II, pp. 425-428.

4. S.I.P.B., vol. II, pp. 429-430.

5. Il s'agit de la caution «*judicatum solvi*» exigible d'un étranger qui intente une action, afin d'assurer le paiement des frais ou indemnités que le jugement pourrait mettre à sa charge. Après la mort de Samuel Pallache, son frère Joseph demande aux États d'intervenir auprès du roi d'Angleterre pour que ce soit l'ambassadeur d'Espagne qui paie ladite caution «*pour réparer le préjudice que les sujets de l'Espagne ont causé à ceux du roi du Maroc, conformément à ce que le juge a naguère déclaré...*» S.I.P.B., vol. II, p. 683.

6. S.I.P.B., vol. II, pp. 446-453 et 466-467.

souhaitait obtenir la pendaison de Pallache. Cependant, le ton et le style présomptueux de la lettre écrite par l'ambassadeur hollandais laissent entrevoir l'exagération des dangers encourus par le captif à la seule fin de glorifier ses propres talents d'avocat. Il a construit sa défense sur deux arguments essentiels, à savoir que «*ce Pallache est un juif qui ne mérite pas d'être mieux traité qu'un chien et, qu'à Dieu ne plaise, ni lui, ni les Nobles Puissances, n'avaient l'intention de l'encourager dans sa religion juive et impie*» et que, tout de même, «*comme il est l'envoyé d'un roi absolu, l'agent et le ministre officiel résidant auprès des Nobles Puissances, il réclamait, sollicitait et poursuivait auprès de Leurs Excellences et Seigneuries, sa relaxation et sa mise hors de cause, etc.*» En diplomate avisé, Samuel Pallache constate effectivement la bonne volonté de l'ambassadeur des Provinces-Unies mais il reconnaît aussi bien ses limites. Il se tourne vers les États-Généraux qu'il presse d'agir car dans sa situation, leur écrit-il, il ne peut compter que sur Dieu ¹ et sur leurs Altesses.

Après avoir reçu ordre de ces derniers de continuer à assister Sa Seigneurie ² [Samuel Pallache] pour «*qu'il ne lui soit fait aucun tort et pour que les Pays-Bas ne souffrent aucun préjudice en sa personne*», Noël de Caron change de discours et, non sans le souligner avec emphase, fait plutôt prévaloir auprès du Conseil d'Angleterre l'argument selon lequel l'expansionnisme espagnol visant les côtes marocaines pourrait entraîner l'impossibilité des navires anglais et hollandais d'y accéder ³. L'intervention insistante des États-Généraux conjuguée aux nombreuses démarches de leur ambassadeur l'emportent sur les intrigues du diplomate espagnol et finalement, Pallache est libéré durant les premiers jours du printemps 1615.

Aussitôt parvenu à La Haye, Samuel Pallache se confond en remerciements auprès des États-Généraux, pour leur soutien et leur considération. Dans le même temps, reprenant en main la gestion de ses affaires, il s'empresse de leur fournir la preuve que Moulay Zaïdan l'avait autorisé à capturer les navires espagnols. Par conséquent, il s'oppose au partage commun du butin préconisé par l'Amirauté de Rotterdam, qui n'aboutirait, à ses yeux, qu'à léser les intérêts du sultan du Maroc. Or, par une résolution du 30 avril 1615 ⁴ les États-Généraux déclarent que le produit de ces prises doit être versé aux armateurs, aux marins, au sultan et à Samuel Pallache,

1. S.I.P.B., vol. II, p. 473, lettre de Samuel Pallache aux États-Généraux (20 février 1615) : «*No tengo otro remedio que el de Dios et de Vuestras Altezas.*»

2. S.I.P.B., vol. II, pp. 519-520.

3. S.I.P.B., vol. II, p. 525.

4. S.I.P.B., vol. II, pp. 548-549.

après remboursement des dettes contractées auprès de leur ambassadeur pendant son séjour forcé en Angleterre, telles que caution et dépenses personnelles.

Les requêtes de Pallache auprès des États se multiplient et masquent à peine son désarroi face à l'importance de ses difficultés matérielles. Il cherche à résoudre ses problèmes inhérents au préjudice qu'il subit en ne mettant pas lui-même ses prises en vente. Il déclare qu'il va devoir envoyer un de ses neveux au Maroc afin de solliciter l'aide de Moulay Zaïdan ¹ car, avoue-t-il, entré riche et honoré aux Pays-Bas, il espère que les États ne permettront pas qu'il en sorte diminué. À nouveau, les États-Généraux accèdent à sa requête en l'autorisant à négocier ses marchandises mais l'Amirauté de Rotterdam, toujours hostile au diplomate, les informe quelles ont déjà été vendues ². De plus, il est bien précisé que, non seulement les parts revenant à Pallache et au sultan ne suffiraient pas à payer la moitié du montant de leurs dettes, mais encore, que tous deux sont déjà redevables d'une somme importante ³.

En date du 25 janvier 1616, Samuel Pallache, moribond, adresse son ultime requête aux États-Généraux pour obtenir un prêt de deux cents livres. Il se plaint d'être gravement malade depuis trois mois et de ne pouvoir subvenir à ses frais en attendant les secours que Moulay Zaïdan devait lui envoyer ⁴, tout en sachant qu'il n'en recevrait pas car il connaissait sa disgrâce et les soupçons qui pesaient sur lui à la cour du Maroc. Nous en voulons pour preuve la lettre qu'adresse Moulay Zaïdan aux États-Généraux pour résoudre les différents contentieux légués par Samuel Pallache.

Cette lettre dit, en substance, que Pallache avait reçu des fonds

1. Durant sa détention en Angleterre, Pallache semble avoir eu recours exclusivement aux États-Généraux pour sa libération. Quatre mois plus tard, ceux-ci informent Moulay Zaïdan que, sans leur intervention, le sieur Samuel Pallache avait failli perdre la vie en Angleterre. Comme le prouve sa réponse et son mutisme durant cette affaire, la nouvelle n'a pu troubler outre mesure le sultan, déjà désintéressé du sort de son agent et lui-même engagé dans une lutte sans merci avec l'Espagne pour récupérer sa précieuse bibliothèque volée en juin 1612 par Jean-Philippe de Castelane. Voir S.I.P.B., vol. II, pp. 106-107, 592-593, 603-610 et 680.

2. Voir L'inventaire d'une prise de Samuel Pallache établie à Middelbourg (1.11.1614), S.I.P.B., vol. II, pp. 402-404.

3. S.I.P.B., vol. II, pp. 574-575.

4. Depuis le dernier voyage au Maroc de Samuel Pallache et sa participation délibérée à la prise du galion espagnol, Moulay Zaïdan ne l'associe plus du tout à ses affaires. Dès lors, les lettres que le sultan adresse aux États observent toutes un silence éloquent sur l'état de leurs relations. Toutefois, il ne faut pas plus de dix semaines à Joseph, après la mort de son frère Samuel, et à Moïse son neveu, pour reprendre la charge des relations marocco-néerlandaises et envisager un voyage au Maroc après avoir demandé aux États-Généraux d'écrire au sultan pour l'informer du dénuement des Pallache, qui restent ses serviteurs. Voir S.I.P.B., vol. II, pp. 650-651, 659-660, 676-677, 678-679, 685 et 692-693.

considérables destinés à l'achat de navires qu'il devait équiper et ramener dans les ports marocains et, ajouté à cela «*un navire chargé de cent-vingt caisses de sucre, de bois du Brésil, de soie... et d'une grande quantité de corail*», sans que celui-ci puisse rendre compte avec précision de la manière dont il avait disposé de ces biens. Le sultan écrit l'avoir congédié ainsi : «*Avec l'intention d'envoyer dans le pays quelqu'un de nos serviteurs pour s'assurer du bien fondé des allégations dudit Pallache et nous rendre compte avec certitude du sort des marchandises que nous lui avons remises et de la confiance que méritent ses dires*»¹. Sans vouloir préjuger de l'intégrité de l'agent ou du caractère suspicieux ² du souverain, il nous faut admettre que leur intérêts communs avaient visiblement divergé et que, de ce fait, leur collaboration avait atteint son terme.

Le jour même de sa mort, le Receveur Général avait reçu l'ordre d'accorder une avance de six cents livres «*au sieur Samuel Pallache qui est à la dernière extrémité ou à son frère le sieur Joseph Pallache, contre récépissé de ce dernier...*»³ Les membres des États-Généraux et le Conseil d'État, témoignant d'un grand respect, lui ont rendu les honneurs dus à son rang et ont accompagné son cercueil jusqu'au cimetière des juifs portugais, à Ouderkerk ⁴ sur l'Amstel.

Sur sa tombe, on peut lire l'épithaphe suivante : «*La mort met fin à tous les desseins des mortels. Elle démolit leur puissance comme le fut la tour de Pénouel (Juges, VIII, 17). Au sein de la terre les tombes s'amoncellent ; il n'y a pas de décombres, pas de ruines pareilles à elles. Mais, ici se trouve un lit de repos préparé pour l'homme à qui Dieu a crié : Samuel ! Samuel ! (Samuel (1), III, 10)*». Sous ces vers est gravé un écu ovale chargé d'un lion et surmonté d'une couronne de comte. Enfin, au-dessous de l'écu, on lit cette inscription : «*Ceci est le monument funèbre de l'homme*

1. S.I.P.B., vol. II, pp. 714-721.

2. Henry de Castries favorise l'explication «nuancée» : «*Moulay Zaïdan soupçonnait les Pallache d'avoir gardé les fonds qu'il leur avait remis et sa part de prise, au lieu de payer les dettes contractées par lui envers les États. Ces soupçons, «du moins en ce qui concerne la part de prise», n'étaient pas fondés. Celle-ci avait été, en réalité, retenue par les États ; mais elle n'avait pas suffi à amortir la totalité de la dette de Moulay Zaïdan*». Voir, S.I.P.B., vol. III, p. 6, n. 2.

3. S.I.P.B., vol. II, p. 622. Les dettes contractées par Samuel Pallache sont l'objet de plusieurs résolutions des États-Généraux qui délibèrent encore seize ans après sa mort sur les mesures à prendre pour «*réclamer et recouvrer, par voie de justice, la somme de dix mille florins en émettant une revendication sur les biens du dit Pallache*». Invité par le Conseil à venir constater les obligations signées par son oncle, David Pallache se défile en leur rappelant que celui-ci avait laissé sa veuve, Reyna, à Amsterdam et son fils, Isaac, à Salé. Voir S.I.P.B., vol. IV, pp. 315, 317 et 322.

4. L'historien H. Graetz nous apprend que les premiers morts qu'on y enterra (1614) furent Manuel Pimentel (en hébreu, Isaac Abenuacar), familier et partenaire de jeux du roi Henri IV et Elia Felice Montalto, médecin de la reine Marie de Médicis (1616). Voir *Histoire des Juifs*, trad. Moïse Bloch, Paris, 1897, vol. V, pp. 131-148.

savant, pieux et notable qui remplit ses devoirs envers Dieu et les hommes, du révérend Samuel Pallache - Qu'il repose en paix ! - appelé au séjour céleste, le vendredi 16 chevat de l'an 5376 (5 février 1616).»¹

Le successeur de Samuel, son frère Joseph, avait été son «chargé d'affaires», longtemps considéré comme son suppléant, il jouera également un rôle important dans les relations entre le Maroc et la Hollande. Il apparaît pour la première fois dans le courrier diplomatique du 19 octobre 1611 alors qu'il est chargé de remettre aux États-Généraux l'exemplaire du traité signé à La Haye (24 décembre 1610), portant la ratification du sultan Moulay Zaïdan ².

2. Joseph Pallache et le commerce international, 1609-1638

L'ambiguïté de ses relations avec Moulay Zaïdan

Le sultan marocain reçoit Joseph Pallache après la mort de Samuel et, en dépit de son ressentiment à l'égard de son frère, il lui confie une lettre à remettre aux États-Généraux pour les remercier de lui avoir prêté un navire. Néanmoins, de façon à préserver ses relations diplomatico-mercantiles avec les Pays-Bas, il charge aussi le Français Jacques Jancart, d'aller y faire une enquête sur la conduite et l'état des affaires de la famille Pallache. Pour ne pas mécontenter Moulay Zaïdan, les États en informent Joseph tout en prenant pour résolution d'écrire aux collèges des Amirautés de Rotterdam et de Middelbourg pour les informer de la mission de Jancart et leur demander toutes les pièces relatives aux prises amenées aux Pays-Bas par Samuel Pallache. De plus, ils autorisent Jancart à poursuivre Joseph Pallache en justice, au cas où l'enquête prendrait plus de temps que prévu ³.

Dans la partie diplomatique qui se joue entre le sultan et les Pays-Bas, les frères Pallache distribuent habilement les cartes ; ils se mêlent à tous les paris, contraignent le premier ⁴ à les garder pour partenaires et les seconds, non seulement à miser sur eux mais encore à leur consentir des prêts et à intervenir en leur faveur quand il ne leur reste

1. Le contenu de l'épithaphe et son descriptif sont repris quasi-intégralement à la relation du comte Henry de Castries, S.I.P.B., vol. II, pp. 623-624, n. 1.

2. Dès 1612, il obtient l'autorisation d'exporter au Maroc «pour le service de Sa Majesté», 2000 à 3000 livres de poudre et une centaine de mousquets et en 1614, il s'inquiète auprès des États-Généraux des intrigues de Paul van Lippelo, un Hollandais suspecté de vouloir supplanter les frères Pallache au Maroc. Sur les débuts de la carrière diplomatique de Joseph Pallache, voir S.I.P.B., vol. I, p. 462, vol. II, pp. 75 et 141.

3. S.I.P.B., vol. III, p. 7, n. 1.

4. Joseph Pallache représentera le Maroc aux Pays-Bas comme agent des trois souverains qui succéderont à Moulay Zaïdan, à savoir, Moulay Abd-al-Malek (1627-1631), Moulay al-Oualid (1631-1636) et Moulay Mohammed ash-Sheykh as-Sghir (1636-1655).

plus aucun atout. Joseph Pallache, ruiné, poursuivi par un espion à la solde de son propre maître et prêt à en découdre, que lui restait-il à faire, sinon adresser une requête aux États, leur demandant d'intercéder en sa faveur auprès du shérif et de bien vouloir témoigner de son dévouement indéfectible ?¹

Ils s'exécutent volontiers, comme après chacune des requêtes leur parvenant des frères Pallache, de même qu'en acceptant de joindre la lettre de Joseph au courrier diplomatique, ils le maintiennent implicitement dans ses fonctions d'agent officiel du Maroc et favorisent une communication ininterrompue entre le sultan et lui. Joseph Pallache est donc défendu et soutenu par les États qui s'adressent en ces termes à Moulay Zaïdan : *«Prions et recommandons bien humblement qu'il plaise à Votre Royale Majesté de recevoir d'un bon œil ladite requête et d'accorder au requérant votre royale clémence selon la justice, le droit, l'équité et tous ses mérites ... Son feu frère Samuel et lui, avec son fils Moïse Pallache, ont fait, poursuivi et procuré les affaires et services de Votre Majesté en ces pays, à toutes les occasions, aussi bien au temps de l'adversité de Votre Majesté que de la prospérité de ses affaires ...»*²

De toute évidence, la punition posthume de Samuel Pallache échoit à Joseph qui, au lieu de subir cette fatalité, choisit de persévérer à reconquérir les faveurs sultaniennes. Ce n'était pas lui que Moulay Zaïdan avait choisi pour mener à bien une nouvelle mission mais Jacques Fabre, son nouveau commissaire, chargé en son nom de se rendre aux Pays-Bas (juin 1619) y quérir un vaisseau de guerre et rapporter les trois canons qu'il avait fait fondre à Rotterdam. Joseph relève le défi et, à nouveau, adresse une requête aux États dans laquelle il ne cache ni son dédain envers les calomnies proférées par son rival ni sa crainte d'être supplanté par lui dans ses fonctions d'agent du shérif³.

La véritable intention de Joseph Pallache est de *«s'en aller vers Sa Majesté en Berbérie pour lui donner à entendre ce qui se passe et lui remontrer les choses qu'il a de son royal service ainsi que l'affection que Leurs Altesses portent à Sa Majesté...»*⁴ Le collège de l'Amirauté de Rotterdam lui offre une place pour Safi sur l'un de ses navires et les États le chargent d'obtenir la relaxation des Hollandais captifs au Maroc. Pour compenser

1. Requête de Joseph Pallache aux États-Généraux (10 mai 1617), S.I.P.B., vol. III, pp. 34-35.

2. S.I.P.B., vol. III, pp. 62-63.

3. L'inquiétude de Joseph Pallache était fondée sur le fait qu'à l'arrivée de Jacques Fabre, les Hautes Puissances avaient suspendu l'indemnité de loyer qu'elles n'hésitaient pas à lui verser jusque là. Il craignait aussi l'éventualité d'avoir à partager ses prérogatives avec lui. Sur la mission de Jacques Fabre (1619-1620), voir S.I.P.B., vol. III, p. 99 et *passim*. Cette indemnité de loyer sera suspendue encore une fois en septembre 1627. S.I.P.B., vol. IV, p. 182.

4. Voir les deux requêtes de Joseph Pallache aux États-Généraux (3 et 6 juillet 1620), S.I.P.B., vol. III, pp. 137-144.

les effets imprévisibles de son entrevue avec le sultan (janvier 1621) et maintenir son crédit auprès des États, Joseph obtient leur accord pour laisser son fils David assurer l'intérim en son absence ¹.

Par une résolution des États-Généraux datée du 31 août 1621, nous apprenons que Moulay Zaïdan avait chargé Joseph Pallache de la construction de deux frégates en plus d'une mission secrète. Accompagné du capitaine hollandais, Outger Claesz Buysman, qui revient comme lui du Maroc, il est reçu dans les premiers jours de septembre 1621 par Maurice de Nassau qui invite aussitôt les États-Généraux à désigner plusieurs de leurs membres pour venir s'entretenir avec le représentant du sultan. Il reprend donc ses fonctions diplomatiques en inspirant aux États leur conduite et les termes de leurs échanges épistolaires avec le sultan marocain. Dans le mémorandum ² qu'il leur adresse et qui leur sert de schéma, il ne manque pas de mentionner incidemment deux fois son nom, utilisant un simple effet suggestif pour en venir à être trois fois cité dans la lettre officielle qui parvient au sultan.

L'instigateur des relations commerciales entre le Maroc et les Pays-Bas

Joseph Pallache conseille aux États de développer leur participation au commerce méditerranéen en important du salpêtre et du blé du Maroc. L'Amirauté d'Amsterdam s'y oppose, arguant que le Maroc ne produisait pas assez de salpêtre pour l'exportation ³ et qu'il en était de même pour le blé, vu la très grande inégalité des récoltes. Il n'entend pas se laisser décourager, il insiste et, après de longs mois de pourparlers, parvient à convaincre les États Généraux. Ces derniers décident qu'Albert Ruyl ⁴, l'échevin de la ville d'Enkhuizen, «*se rendrait au Maroc pour y reconnaître certaines baies indiquées par Joseph Pallache, agent du sultan du Maroc, qui a fait valoir les avantages et l'importance que ces baies peuvent présenter pour le service et les intérêts du sultan et pour les Pays-Bas, tant en raison des ports qui s'y trouvent que du sel qu'on peut extraire en grande quantité*»⁵.

1. S.I.P.B., vol. III, pp. 156-157.

2. S.I.P.B., vol. III, pp. 183-189.

3. Il apparut également, après l'examen qui fut fait de la lagune d'Aïer, que les salines produisaient une quantité de sel à peine suffisante aux besoins de ses habitants et que les rochers qui barraient l'entrée du chenal le rendaient impraticable. Joseph Pallache reviendra à la charge le 18 novembre 1627 alors qu'une sévère pénurie de salpêtre se déclarait en Hollande et obtiendra des États l'autorisation d'en importer du Maroc. Voir, S.I.P.B., vol. IV, pp. 193-194 et 197.

4. Joseph Pallache ainsi que le célèbre orientaliste hollandais, Jacob Golius, prendront place à bord de l'*Overijsel* en novembre 1622, pour accompagner Albert Ruyl dans sa mission au Maroc.

5. S.I.P.B., vol. III, p. 207.

En découvrant les tenants et les aboutissants de la mission secrète dont a été chargé Joseph Pallache, nous déduisons que ce dernier était arrivé au Maroc au moment opportun. Le sultan caressait un projet que lui seul pouvait l'aider à réaliser, il a donc pu bénéficier d'une grâce providentielle. En fait, Moulay Zaïdan voulait aménager un port dans la lagune d'Aïer ¹ et songeait à demander aux Hollandais, plus précisément à Maurice de Nassau, de lui fournir les ouvriers capables de réaliser cet important ouvrage. Pour favoriser la réponse des Etats, il s'était empressé de les autoriser à extraire de son royaume tout le salpêtre dont ils pouvaient avoir besoin. De plus, les promesses faites par Joseph Pallache pouvaient leur donner à croire qu'ils retireraient de l'établissement du port d'Aïer certains avantages commerciaux, en exploitant les produits de la région, notamment les salines, et même, qu'ils obtiendraient la concession dudit port ². En récompense de ses bons offices, les États décident de lui octroyer un ducat de Barbarie sur chaque quintal de salpêtre et de gomme arabique exporté.

En associant ces deux hommes dans cette mission, les États-Généraux espéraient qu'ils allaient «vivre en bonne intelligence» et que Pallache soutiendrait et assisterait Ruyl dans toutes ses démarches. Il n'en fut rien, durant son mandat, Albert Ruyl connut la révolte de l'équipage et la tempête ³ ; comme le prouve chacune des pages de son Journal ⁴, il eut surtout à souffrir de l'incompatibilité relationnelle qui les opposait, Pallache et lui, chacun soupçonnant l'autre de se croire investi par les Hautes Puissances de prérogatives supérieures aux siennes.

Ainsi, lorsque Moulay Zaïdan s'est plaint auprès des États-Généraux qu'une fois à Safi, Ruyl «se mit à violer les usages et à créer des difficultés...»⁵,

1. Le port d'Aïer est situé à 25 km du cap Cantin et à 80 km d'Al-Jadida.

2. S.I.P.B., vol. III, pp. 181-182, n. 3.

3. C'est pour cette raison et du fait de leur incapacité à tenir la mer que les deux frégates escortées par Ruyl, ont été renvoyées aux Pays-Bas, au grand mécontentement du sultan.

4. Voir S.I.P.B., vol. III, pp. 265-321 et la contre-attaque de Moïse Pallache, le fils de Joseph (pp. 499-502) qui déclare dans une lettre adressée aux États-Généraux (mai 1624) que Ruyl n'a pas manqué de bonne volonté mais a fait preuve d'une très grande inexpérience. Il leur explique que son attitude à l'égard du sultan aurait pu être des plus désastreuses pour la suite de leurs relations et que, tout compte fait, le choix d'Albert Ruyl ne s'est pas avéré judicieux. Voir également les documents CX et CXI, pp. 562-568, signalant aux États les mauvais traitements infligés par Ruyl aux membres de la famille Pallache (bastonnade et mise aux fers) à bord du navire qui les ramenait du Maroc.

5. S.I.P.B., vol. III, p. 254. Voir aussi, p. 301, la lettre de Moïse Pallache (fils de Joseph) adressée à Ruyl le 11 mai 1623 : «*Sa Majesté dit avoir reçu de Safi, à plusieurs reprises, des plaintes contre Votre Seigneurie. Elle trouve qu'il n'est pas de son intérêt que vous prétendiez établir de nouvelles lois dans son royaume, chose que personne n'a faite depuis seize ans que Sa Majesté et les Seigneurs États sont liés d'amitié...*»

celui-ci plaide sa cause en répondant : «*Je ne doute point que les lettres ci-jointes n'aient été fabriquées par les juifs [Joseph et son fils Moïse 1]... C'est en grande partie l'œuvre du Juif Pallache qui cherche tous les moyens de nous rendre odieux à Sa Majesté... Aussi, j'espère que Vos Hautes Puissances, Dieu aidant, ouvriront un jour les yeux et se rendront compte des avantages qu'elles peuvent attendre du service des juifs*». ²

La réalisation du projet s'éternise et les relations entre l'ambassadeur hollandais et Moulay Zaïdan s'enveniment. Les Etats qui, d'un côté écrivent à Ruyl pour lui recommander d'agir avec tact et modération ³, s'empressent de l'autre, d'intervenir pour le déculpabiliser et tenter de lui obtenir l'autorisation de quitter le Maroc où il a attendu près de dix mois pour n'obtenir qu'une seule audience du sultan ⁴. Dans de telles conditions, il était effectivement beaucoup plus prudent de rapatrier Ruyl qui avait voué sa mission à l'échec et qui, en restant sur place, ne réussirait qu'à aggraver le mécontentement du sultan et à sceller la rupture de ses relations avec les Pays-Bas.

La participation de Joseph Pallache aux différentes ambassades marocaines

À bord du navire qui ramène Albert Ruyl, Joseph et David Pallache, se trouve également l'ambassadeur Youssef Biscaino et sa suite, chargé par Moulay Zaïdan d'aller protester à La Haye (1624), contre l'attitude préjudiciable de certains ressortissants hollandais résidant au Maroc ⁵. Quelques jours après leur arrivée, Joseph Pallache et Youssef Biscaino sont reçus par les États-Généraux. L'ambassadeur leur remet une lettre de son souverain qui garantit le versement de 5000 onces, somme correspondant au montant du prix des canons commandés en 1622 par Joseph Pallache pour le sultan et dont Ruyl avait réclamé vainement le paiement, lors de son séjour au Maroc.

Dans son mémorandum ⁶ du 31 juillet 1624, Biscaino dénonce vivement la contrebande d'armes et de munitions ⁷, les escroqueries ou

1. Moïse est le second des cinq fils de Joseph Pallache ; il est installé au Maroc depuis 1619.

2. S.I.P.B., vol. III, p. 254, n. 2, p. 293, n. 1 et p. 302, n. 2.

3. Les États-Généraux croient bon de lui rappeler les principes de base de la mission diplomatique, en ces termes : «*Nous ne doutons pas que vous n'ayez agi dans une bonne intention, mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut particulièrement tenir compte de la nature des circonstances et des mœurs des lieux et pays où l'on se trouve et que l'on ne peut pas mener partout et toujours les affaires de la même façon. Il est des circonstances et des lieux où il faut être tolérant et fermer les yeux*.» Voir S.I.P.B., vol. III, p. 374.

4. Ruyl écrit dans son Journal, en date du lundi 7 août 1623 : «*Elle est enfin venue l'heure tant désirée de parler au Roi*.» S.I.P.B., vol. III, p. 408.

5. Sur l'ambassade de Youssef Biscaino (1624-1625), voir S.I.P.B., vol. III, p. 498 et *passim*.

6. S.I.P.B., vol. IV, pp. 1-6.

7. Dans sa requête du 13 novembre 1624, Youssef Biscaino accuse nommément Diego

abus de confiance commis par certains marins hollandais. Il proteste énergiquement contre les actes de déloyauté et les agissements brutaux de Ruyl, notamment envers les fils Pallache. Le collège de l'Amirauté d'Amsterdam reçoit de l'ambassadeur shérifien et de son adjoint, Joseph Pallache, un versement de 2390 florins en règlement de la dette du sultan (août 1624)¹. Ils considèrent tous deux ce dossier complètement clos bien que cette somme soit sensiblement inférieure à celle qui est réellement due.

Les États-Généraux répondent à Moulay Zaïdan qu'ils ne manqueront pas de sévir à l'encontre des marins dénoncés par l'ambassadeur et «*de leur faire administrer, dès leur retour au pays, courte et brève justice et en prendre telle punition qu'ils auront méritée*»². Leur embarras à régler de façon satisfaisante «l'Affaire Ruyl» est tout à fait évident. D'une part, ils souhaitent contenter le sultan et, d'autre part, ils répugnent à sévir sévèrement contre leur propre ambassadeur. Mais, face à l'attitude opiniâtre de Biscaïno, les États-Généraux font comparaître Ruyl devant leurs délégués qui feignent de lui exprimer leurs griefs et leur mécontentement et qui, en guise de «sanction», l'assignent pour quelques jours et, tout à fait symboliquement, à la résidence forcée dans son propre domicile (24 décembre 1624)³.

La présence d'un ambassadeur marocain en Hollande et ses larges attributions traduisent clairement la volonté du sultan d'éclipser les Pallache. Joseph adresse aux États-Généraux une requête⁴ dans laquelle il n'hésite pas à rappeler ses seize ans de bons et loyaux services, sa résolution de retourner au Maroc et même, l'outrage suscité par «le grand affront et le tort» que Leurs Altesses lui font. En réalité, derrière sa colère pointe toute son amertume d'être tacitement déchu de ses fonctions et tenu à l'écart des négociations qui sont poursuivies avec Biscaïno, comme interlocuteur exclusif. Il obtient des Hautes Puissances que lui soit reconnue la «même qualité qu'auparavant» et que lui soit attribuée, en même temps qu'à l'ambassadeur, une chaîne d'or d'une valeur de 200 florins, autrement dit, il réussit à leur imposer d'exécuter un acte symbolique destiné à le faire réintégrer expressément dans ses fonctions d'ambassadeur du sultan⁵.

Nunez Belmonte, l'un de ces marchands portugais qui, «*voulant fuir la tyrannie du roi d'Espagne, se sont installés à Amsterdam*». Voir la liste des noms de ces marchands, au nombre desquels se trouvaient forcément des *marranes*, S.I.P.B., doc. VII, vol. IV, p. 29, n. 1.

1. S.I.P.B., vol. IV, p. 45, n. 5.

2. S.I.P.B., vol. IV, p. 37.

3. S.I.P.B., vol. IV, p. 62, n. 1.

4. S.I.P.B., vol. IV, pp. 60-62 et 79-80.

5. S.I.P.B., vol. IV, pp. 69-70, la note 3 précise que «*la chaîne d'or destinée à Joseph Pallache fut pesée et estimée 208 florins 9 stuivers ; à cette chaîne fut jointe une médaille valant environ 60 florins*».

Toutefois, Youssef Biscaino use de son autorité et de son mandat pour régler les différents litiges auxquels la famille Pallache doit faire face. Quand il intervient pour faire lever un «arrêt de saisie» mis sur la personne de David Pallache, les Hauts et Puissants Seigneurs transmettent la requête de l'ambassadeur aux autorités d'Amsterdam avec un avis très favorable en les priant de lui donner toute satisfaction ¹. Au mois de janvier 1625, alors que Joseph Pallache est en procès avec Pieter Martensz Coy, il recommande aux États-Généraux de faire justice car humilier l'agent de Sa Majesté équivaut à atteindre son honneur ². Devant la multitude d'interventions et de démarches entreprises par Biscaino, les États se sentent assaillis ; ils s'empressent donc de solutionner les problèmes diplomatiques et dépêchent auprès de lui et de Joseph Pallache, deux députés chargés de transmettre des cadeaux d'adieu (chaînes et médailles d'or) avant de lui trouver un navire susceptible de le reconduire au Maroc ³. Ses dernières lettres recommandent aux États de rester en relation d'amitié avec le sultan par l'entremise de Joseph Pallache ⁴.

Yamin ben Rimmokh était arrivé à Rotterdam en même temps que Youssef Biscaino dans l'intention de demander des munitions au nom du sultan et de faire couler des canons avec le cuivre qu'il convoyait ⁵. Nous observons que Moulay Zaïdan ne délègue plus les pouvoirs à un seul et même agent et qu'il répartit les tâches en fonction des hommes et de leur importance. C'est un fait que, dorénavant, les Pallache ne gèrent plus exclusivement les relations entre le Maroc et les Pays-Bas mais ils continuent de représenter une sorte d'instance incontournable pour qui veut s'immiscer dans les rapports liant ces deux pays.

Alors qu'il n'avait pas été sollicité, Joseph Pallache trouve le moyen de prendre part aux négociations entamées par Ben Rimmokh et son acolyte, Jacob ben Rouch ⁶. Il intervient auprès des États-Généraux afin de hâter le transport au Maroc des canons et des munitions et leur remet un mémorandum ⁷ fixant les termes de la lettre qu'ils

1. S.I.P.B., vol. IV, p. 88, n. 1.

2. S.I.P.B., vol. IV, pp. 107-108.

3. Sur les mésaventures qui ont considérablement retardé le retour de Biscaino au Maroc (vents contraires et assassinat de son cousin), voir S.I.P.B., vol. IV, pp. 86, 95-97, 109-110.

4. S.I.P.B., vol. IV, pp. 93-94 et 107-108.

5. S.I.P.B., vol. IV, pp. 111, 138-139 et 143-144.

6. Après trois années, Moulay Zaïdan trouvant que Ben Rimokh s'attardait en Hollande, envoie un autre de ses hommes de confiance, Jacob ben Rouch, chargé de presser la conclusion des affaires confiées à son coreligionnaire. Les deux envoyés du sultan regagnent le Maroc dans le courant du mois de mars 1628 : la mission aura duré trois ans et huit mois. Voir S.I.P.B., vol. IV, pp. 152-153.

7. Mémorandum de Joseph Pallache, S.I.P.B., vol. IV, pp. 207-209.

devront adresser à Moulay Zaïdan. Ils suivent ses conseils, point par point et rédigent une lettre pour informer le sultan qu'ils ont bien donné à Joseph Pallache, à Yamin ben Rimokh et à Jacob ben Rouch, toutes les facilités pour la fonte et le transport des canons, de même qu'ils les ont exonérés de tous droits. Par ailleurs, face à leur besoin urgent de salpêtre, ils demandent au sultan de faciliter la tâche à Joseph Pallache, chargé de leur en procurer au Maroc. Pallache devait aussi porter cette lettre ¹ à Moulay Zaïdan lorsque survint la nouvelle de sa mort ; les États-Généraux la laissèrent entre ses mains pour être remise à Moulay Abd-al-Malek, son successeur ².

Moulay al-Oualid s'engage à respecter les engagements pris par son père auprès des Provinces-Unies et charge Joseph Pallache, qui se trouvait précisément sur place au moment de son avènement, de négocier «plusieurs affaires personnelles», entre autres, l'établissement au Maroc de maîtres ouvriers hollandais et l'obtention d'une flotte de guerre pour bloquer al-Ma'mora ³. Par une ordonnance du 18 juin 1633, les États Généraux font savoir que «*le sieur Joseph Pallache a été accepté et reconnu pour agent du roi du Maroc, en vertu des lettres de créance qu'il [leur] a remises et qu'il pourra jouir, en conséquence, de tous les privilèges et libertés que possèdent les ministres publics des rois venant en cette cour*». ⁴

Pallache semble alors reprendre ses activités diplomatiques avec frénésie. Il expose de longues requêtes devant les États, les unes, pour demander la libération de seize marins salétins emprisonnés et maltraités par le capitaine hollandais, Barent Jansz, les autres, pour les presser de fournir la flotte demandée par le sultan ⁵. Il envisage de transmettre lui-même la réponse des États Généraux au sultan, aussi les prie-t-il d'armer à leurs frais le navire qui doit l'emmener, de quatre canons et dix matelots et, comme à l'accoutumée, de s'en remettre à son fils David en son absence ⁶.

Le sultan Moulay al-Oualid, assassiné le 21 février 1636, est remplacé par Moulay Mohammed ash-Sheykh as-Sghir (1636-1655), prompt, lui aussi à préserver les bonnes relations qui ont longtemps prévalu dans les rapports entre le Maroc et les Provinces-Unies. Joseph Pallache

1. S.I.P.B., vol. IV, pp. 210-212.

2. S.I.P.B., vol. IV, pp. 220-225. C'est Moulay al-Oualid qui succède à son frère, Abd-al-Malek, mort au mois de mars 1631.

3. Joseph Pallache se trouvait au Maroc depuis le début du printemps 1628 et devait y demeurer environ deux ans. S.I.P.B., vol. IV, pp. 222, 254, 296-299, 313 et 318-320.

4. S.I.P.B., vol. IV, p. 324.

5. S.I.P.B., vol. IV, pp. 326-332 et 335-336.

6. Voir Résolution des États-Généraux du 23 mai 1634, S.I.P.B., vol. IV, pp. 347-348 et dans la suite de notre étude, l'affaire opposant alors David Pallache au roi Louis XIII.

et son fils, Moïse, maintenus dans leurs fonctions diplomatiques par le nouveau sultan, prient David d'assurer les États qu'ils poursuivront leurs bons offices et de leur faire l'annonce d'une prochaine ambassade marocaine ¹. À la suite de la première missive du sultan remise aux États et exposée en français dans ses grandes lignes par Joseph Pallache (juillet 1637), il est à nouveau reconnu, ainsi que son fils, comme «agent du sultan»².

Dans ses ultimes requêtes, Joseph sollicite l'envoi d'une ambassade hollandaise aux seules fins de féliciter le sultan pour son accession au trône. Puis, en guise d'affirmation testamentaire, il précise que «*les susdits agents [David et lui-même] assurent à Leurs Altesses que leur plus grand dessein consiste à entretenir le traité d'alliance en bonne amitié, au bénéfique et pour le bien des sujets des États...*»³ Sans qu'il soit permis d'être plus précis, il nous faut situer la disparition de Joseph Pallache entre le 19 mars 1638, date à laquelle, avec son fils David, il demandait aux États-Généraux la permission d'exporter des munitions et des armes au Maroc et le 17 février 1639, alors qu'Isaac Pallache produit devant cette même instance, une requête pour obtenir l'autorisation de réclamer à son frère David, ses droits à la succession de leur père ⁴.

3. Les derniers diplomates de la famille Pallache

Le conflit opposant Louis XIII à David Pallache (1630-1636)

Au mois de novembre 1634 ⁵, le secrétaire Brasset, chargé d'affaires du roi de France à La Haye, demande aux États-Généraux l'arrestation et l'extradition de David Pallache, accusé d'avoir trompé Louis XIII en se faisant passer pour un envoyé du sultan, d'avoir altéré des lettres shérifiennes et d'avoir ainsi «*été cause de grands inconvénients préjudiciables*». Brasset les pria également d'écrire à Moulay al-Oualid pour savoir s'il était prêt à désavouer son agent officiel aux Pays-Bas ⁶. Cette affaire est la conséquence lointaine de la capture par un Français, le Chevalier de Razilly (1630), d'un navire affrété par les Pallache et transportant des armes et des munitions d'une valeur de 100. 000 livres ⁷.

1. S.I.P.B., vol. IV, pp. 416-417.

2. S.I.P.B., vol. IV, pp. 441, n. 1, 443 et 444.

3. S.I.P.B., vol. IV, pp. 446-447 n. 3 et 4.

4. S.I.P.B., vol. IV, p. 447, n. 4.

5. Voir la même année, le procès l'opposant au capitaine des corsaires, Cornelis Ringelsz, S.I.P.B., vol. IV, p. 419, n. 1 et 465-468.

6. S.I.P.B., vol. IV, pp. 356-361, 364-366.

7. Voir, Henry de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Première série*,

Moïse, secrétaire du sultan Moulay al-Oualid ¹, confie à son frère David le soin de récupérer les biens saisis. Il lui recommande avec insistance de faire valoir auprès du cardinal de Richelieu tout le zèle qu'il avait déployé pour obtenir le rachat des captifs français se trouvant au Maroc. Il lui remet également deux lettres destinées à Louis XIII, la première, signée par le shérif (2 novembre 1630)² prônait «*l'établissement de la bonne intelligence entre les deux couronnes*» et la seconde, était une supplique adressée au roi par les captifs pour que «*soit mis fin à leur esclavitude*» (Safi, 30 novembre 1630)³.

David Pallache ⁴ se rendit donc de La Haye à Paris (mars 1631) pour remettre les deux lettres au roi de France. La cour s'émut du sort de ces malheureux captifs et l'on décida l'envoi d'une ambassade au Maroc, chargée de les libérer et de négocier un traité de paix avec le shérif. David Pallache, qui promit d'appuyer cette démarche auprès du sultan, obtint la restitution de son navire, sans la cargaison, mais il fut comblé de présents et se vit attribuer quelques avantages importants ⁵. La nouvelle mission fut confiée à Razilly et Du Chalard, auxquels on avait adjoint un envoyé spécial, le sieur de Molères, chargé des négociations avec le sultan. Un traité de paix et une lettre de Louis XIII devaient être remis au sultan ainsi que des étoffes précieuses en échange de la libération des captifs français ⁶.

Monsieur de Molères, accompagné de David Pallache, est reçu à Marrakech par Moulay al-Oualid ; il obtient aussitôt la libération

Dynastie Saadienne, Archives et Bibliothèques de France (S.I.F.), vol. III, p. 342, 1911 : «Le 8 octobre, il fut arrêté un vaisseau flamand chargé de marchandises pour des juifs, entre lesquelles il en fut trouvé de contrebande, quantité d'acier, armes, mors de bride et autres et fut amené en France pour le faire ajuger ; la valeur en étoit de cent mil francs.»

1. Moïse, qui était polyglotte, occupait également le poste d'interprète officiel à la cour du sultan Moulay al-Oualid.

2. S.I.F., vol. III, pp. 350-351 (En tête : Lettre du roy de Maroc au Roy, rendue à Sa Majesté par David Pallache au mois de may 1631).

3. S.I.F., vol. III, pp. 355-357.

4. Sa position est, en tous points, similaire à celle occupée par son père au moment du décès de Samuel Pallache. Par une résolution prise le 10 mars 1628, les États-Généraux acceptent David comme agent-intérimaire du sultan, en l'absence de Joseph Pallache, son père. S.I.P.B., vol. IV, p. 218. Ainsi, David eut à assurer l'intérim à quatre reprises : du 23 novembre 1620 au mois d'août 1621, du 17 septembre 1622 au 20 juillet 1624, du mois d'avril 1628 au 16 août 1632 et du mois de juin 1634 au 21 juillet 1637. Sur son rôle de négociateur mandaté par les États (avril 1626) pour échanger des prisonniers avec l'Espagne, voir S.I.P.B., vol. IV, pp. 303-304, n. 3. Jusqu'en 1630, il joue un rôle secondaire mais il fait partie des membres actifs de la famille Pallache.

5. Il reçut une chaîne d'or valant deux mille onces, six mille onces en argent comptant, un navire qui avait été déclaré «bonne prise» et qui valait plus de quarante mille onces, l'autorisation d'embarquer du sel qu'il vendit à La Rochelle six mille quatre cents onces, sans compter ses frais de séjour à la cour et une somme d'argent couvrant ses frais de voyage au Maroc. Voir, «La relation d'Antoine Cabiron», S.I.F., vol. III, p. 453.

6. Voir S.I.F., vol. III, pp. 432-434.

des cent quatre-vingts captifs. Moïse Pallache facilite, active les pourparlers et participe à la signature ¹ des deux actes unilatéraux établis par le sultan, Razilly et Du Chalard, pour définir «les articles de la paix» (17 septembre 1631)². Outre l'exemplaire signé du traité, la mission rapportait en France une lettre du sultan, traduite par les soins de Moïse Pallache (datée du 6 octobre 1631) dans laquelle était mentionnée l'arrivée au Maroc des ambassadeurs français et de David Pallache suivie de la mise en liberté des captifs et de la conclusion de la paix. Ce dernier, quant à lui, devait transmettre une lettre de recommandation de la part de son frère au cardinal de Richelieu ³; il soulignait au passage, l'importance de son propre rôle et y suggérait l'octroi d'une récompense pour ses bons et loyaux services ⁴.

Pour son second voyage en France, David Pallache est reçu à la cour selon le cérémonial et les honneurs réservés aux ambassadeurs et, après ratification du traité par Louis XIII (12 avril 1632), il est chargé de le transmettre au sultan avec quelqu'autres dépêches supplémentaires. Il promet de s'exécuter mais il revint en Hollande, négligeant de respecter ses engagements et de mener à bien la mission qui lui avait été confiée ⁵. Après avoir vainement attendu la ratification du traité et une lettre de Louis XIII ⁶, le sultan estima que le roi de France qui «ne luy avoit pas fait un seul mot de response depuis un an et demi» que les vaisseaux français avaient quitté le port de Safi,

1. Ce traité comprend une version arabe et une traduction française où une place avait été réservée pour le sceau du sultan. Razilly et Du Chalard exigèrent que Moïse Pallache signât à son tour, pour attester la conformité des deux textes. S.I.F., vol. III, p. 393.

2. «Traité entre Moulay al-Oualid et Louis XIII», S.I.F., vol. III, pp. 406-417.

3. Depuis 1626, le cardinal avait pris la charge de Surintendant Général du Commerce et de la Navigation.

4. Lettre de Moïse Pallache à Richelieu, S.I.F., vol. III, pp. 420-421.

5. Voir l'article d'Henri Stein, «Un faux diplomate au XVII^e siècle», in *Revue d'Histoire Diplomatique*, pp. 27-40, Paris, 1888. Pour l'auteur de ce très mauvais article, la culpabilité et la duperie de Pallache ne font pas de doute : «Imaginez un homme qui se dit envoyé extraordinaire de l'empereur du Maroc en France, fait signer un prétendu traité d'alliance entre les deux puissances, et se laisse couvrir de présents en récompense de sa soit-disant intervention ; imaginez un homme qui se joue de la politique du roi de France à une époque où Richelieu gouverne, et qui juge prudent d'éviter ses foudres en gagnant promptement un pays étranger, sans qu'on puisse suivre sa trace, voilà le «faux diplomate» qui s'appelle David Pallache. David Pallache est un juif; il appartient sans doute à une famille espagnole qui, après l'expulsion, trouva refuge sur les côtes de l'Afrique septentrionale... David Pallache est le plus fourbe des prétendus envoyés d'un fourbe sultan.»

6. Dans la requête qu'il adresse aux États-Généraux le 10 mars 1633, Joseph Pallache leur demande de nommer une commission pour l'entendre exposer ses griefs et ceux de son fils, tous deux bien mal récompensés de leurs bons offices dans la concrétisation du traité signé entre le roi de France et le sultan. À la fin de cette même requête, il écrit clairement que les dépêches et les lettres royales sont «encore entre ses mains» sans exprimer une quelconque culpabilité pour avoir conservé de tels documents et sans même envisager les conséquences de cette légèreté. S.I.P.B., vol. IV, pp. 318-320.

s'était «*mocqué de luy*» et il prit la liberté de rompre le traité. Il laissa la course recommencer contre les navires français, et de nouveau, les captifs furent réduits à l'esclavage tandis que Du Puy, le consul français, fut rudoyé et jeté en prison (février 1633)¹.

Le roi de France, informé de la rétractation du sultan et de la cause de son dépit, pense avoir été mystifié par David Pallache. Il envoie le capitaine Antoine Cabiron² au Maroc pour y démêler cette affaire et démasquer «l'imposteur». C'est à la suite de ses investigations que la cour de France dépêcha des instructions à son représentant aux Pays-Bas, le secrétaire Brasset, pour obtenir des États-Généraux l'arrestation et l'extradition de «*ce juif plein d'artifices et de fourbe*»³.

Avant de prendre une décision, les Hautes Puissances manifestent la volonté de préserver le principe «d'immunité diplomatique» revenant de droit à l'agent du sultan résidant en Hollande. Elles estiment plus prudent de s'en référer au prince d'Orange et de donner l'opportunité à l'accusé d'assurer sa propre défense. Ainsi, le 20 janvier 1636, David Pallache ne se prive pas de leur exprimer son grand étonnement de les voir accréditer des calomnies injustement répandues à son encontre, sans même avoir pris la peine de l'en informer ou de le laisser se justifier, malgré toutes ces longues années de fidélité manifestée tant par lui-même que par tous les membres de sa famille⁴.

Après une période de deux ans et un échange permanent de lettres avec le sultan⁵ et avec Louis XIII - tous deux convaincus de devoir sévir -, l'ordre d'arrêter l'accusé (9 février 1636) fut expédié dans les différentes Provinces. Le Magistrat d'Amsterdam chargé d'arrêter David Pallache, répondit au bout de quatre jours que celui-ci avait eu le temps de se réfugier dans un premier temps dans la province de Zélande puis, plus tard, à Cologne. De son lieu de retraite, David adresse une nouvelle requête⁶ aux États pour leur annoncer que le sultan, mieux informé, l'avait réhabilité et que Du Chalard avait laissé à terre l'ambassadeur marocain qui devait se rendre auprès de Louis XIII pour tirer cette affaire au clair. Il a visiblement la plume

1. S.I.F., vol. III, p. 449.

2. S.I.F., vol. III, pp. 447-460.

3. S.I.F., vol. III, p. 396.

4. Requête de David Pallache aux États-Généraux (20 janvier 1636), S.I.P.B., vol. IV, pp. 396-400.

5. Voir la lettre de Moulay al-Oualid aux États-Généraux (13 juillet 1635) dans laquelle il désavoue David Pallache qui, selon lui, n'était pas chargé de remettre ses lettres lui-même à Louis XIII, comme il eut l'imprudence de le faire et qui, de plus, «*s'était attribué une mission dont ne sont chargés que les sujets intelligents...*» S.I.P.B., vol. IV, pp. 373-376.

6. S.I.P.B., vol. IV, pp. 401-403.

réjouie quand il écrit : *«Mais come le Dieu de Israël ne dort pas, et sa divine justice sçavoit la vérité et ma ynocence, m'a échapé et a fait entrer en ma plasse audict Chalarde, quy est celuy quy est cause de tous les atribulations, et les faussetés qu'il m'a ympouté. Et come le roy de France estoit ynformé de ses mechanssités, luy a fait mestre en prison.»*¹

À la fin de l'année 1636, Moulay al-Oualid est assassiné et remplacé par son frère, Moulay ash-Sheykh as-Sghir. Dans un courrier adressé aux États-Généraux, le nouveau souverain leur recommande le porteur de sa lettre ², à savoir Joseph Pallache, qui doit se rendre des Pays-Bas à Jérusalem. Il reconnaît aussi que les accusations portées à l'encontre de David n'avaient aucun fondement et leur demande, par conséquent, de garantir sa protection comme il se doit. L'épilogue de la longue lutte entamée par Louis XIII contre David Pallache est marqué par la victoire de ce dernier, lequel, par une ordonnance du 3 août 1637, est agréé par les États-Généraux comme agent du sultan marocain en plus de la charge paternelle qu'il était autorisé à occuper par intérim ³.

Les dissensions ⁴ qui ont jalonné la vie familiale des frères Pallache durant une décennie, apparaîtront avec acuité après la mort de David, survenue, selon toute vraisemblance, au cours de l'année 1649. Le sultan Moulay ash-Sheykh, qui intervient auprès des États-Généraux en faveur de son courtisan fidèle, Moïse Pallache, et de son frère Josué, les révèlent en ces termes : *«Nous vous faisons savoir par cette lettre que les juifs Pallache, qui de père en fils, servent notre illustre maison, notre sublime porte, sous l'ombre de laquelle ils se sont réfugiés, sont venus se jeter devant notre sublime porte, priant notre haute Seigneurie de vous écrire au sujet de leur frère, David Pallache, décédé dans votre pays. Celui-ci aurait laissé une immense fortune entre les mains de sa veuve et n'aurait aucun héritier direct de l'un ou l'autre sexe, à l'exception de ladite veuve. Or, dans leur loi ⁵, c'est le frère aîné du défunt qui doit lui succéder, épouser sa veuve et hériter de ses biens.»*⁶

La réponse de la veuve de David Pallache nous fournit un riche

1. Sur l'incarcération de Priam du Challard, voir S.I.F., vol. III, pp. 512-513.

2. S.I.P.B., vol. IV, pp. 428-430.

3. S.I.P.B., vol. IV, p. 444.

4. Sur ses démêlés avec son frère Isaac, voir S.I.P.B., vol. IV, p. 319, n. 3.

5. Il s'agit de la pratique de l'union léviratique dont la première application apparaît dans la Genèse (XXXVIII, 8) : *«Alors Judah dit à Onan : «Epouse la femme de ton frère en vertu du lévirat, afin de constituer une postérité à ton frère.»* Elle est également commandée dans le Deutéronome (XXV, 5-10) : *«Si des frères demeurent ensemble et que l'un d'eux vienne à mourir sans postérité, c'est son beau-frère qui doit s'unir à elle. Il la prendra donc pour femme, exerçant le lévirat à son égard.»*

6. S.I.P.B., vol. IV, p. 197.

enseignement sur l'application libérale des lois juives par une femme qui, au XVII^e siècle, se permet de revendiquer haut et fort son refus à s'y soumettre et finit par imposer sa liberté de choisir son propre devenir. Elle est soutenue en cela par les États qui n'hésitent pas à rappeler à mots feutrés au sultan, que «*l'envoi de ladite veuve serait absolument et directement contraire aux lois de l'État des libres Pays-Bas-Unis*».¹

Un plaidoyer rédigé en français par Moïse Pallache

Moïse, fils de Joseph Pallache, avait choisi de se fixer à Marrakech (1619)² pour servir les intérêts de sa famille et, incidemment, représenter ceux des États-Généraux³. Il fut le secrétaire-interprète de Moulay Zaïdan puis de ses trois fils mais, grâce à sa connaissance de l'espagnol, du néerlandais et du français⁴, il devint surtout l'indispensable intermédiaire mandaté par le sultan pour recevoir les ambassadeurs chrétiens et négocier avec eux. Il occupait une position délicate⁵ mais stratégique, son influence s'était étendue au point que son opinion était sollicitée et respectée ainsi que nous l'avons mentionné précédemment en évoquant «l'Affaire Ruyl».

C'est à la suite de cette mission que Moïse Pallache adresse un plaidoyer aux États-Généraux pour insister sur sa fidélité et son dévouement au service des Provinces-Unies et pour les prier de faire justice aux siens, accablés par les affronts que Ruyl leur avait infligés. Ce n'est pas tant le fond de cette requête que sa forme qui a attisé notre curiosité au point de souhaiter en évaluer le niveau et le style. Nous observerons, tout d'abord, que c'est précisément durant ce premier quart du XVII^e siècle, au moment de la rédaction de ce plaidoyer, que des grammairiens français, dont l'illustre Vaugelas⁶, ont eu le souci de codifier l'orthographe. Pallache utilise donc une langue en voie de fixation et le recours aux dictionnaires de la langue française des

1. S.I.P.B., vol. V, p. 262.

2. Voir S.I.P.B., vol. III, p. 113, n. 3.

3. Voir lettre des États-Généraux (8 juin 1640) adressée au seigneur Moïse Pallache : «*Très noble, intègre, honorable et discret seigneur, Nous sommes dans la nécessité d'importuner souvent Votre Seigneurie de nos lettres de recommandation ...*» S.I.P.B., vol. IV, p. 520.

4. Voir Robert Ricard, *Mazagan et le Maroc sous le règne du sultan Moulay Zidan (1608-1627) d'après le Discurso de Gonçalo Coutinho, Gouverneur de Mazagan (1629)*, Paris, 1956, p. 54 : «*...Un certain Moïse Pallache, né dans les Flandres de père juif et qui avait vécu quelque temps à Madrid, à la cour du Roi Catholique, homme versé dans les langues du Nord, qui était alors l'agent des prétentions hollandaises à Maroc et qui sert aujourd'hui de secrétaire à Moulay Zidan...*» Il est intéressant de noter (p. 160) que Coutinho se répète tout en précisant dans son récit que «*Pallache pratiquait élégamment la langue espagnole (en homme qui est né et qui a été élevé toujours parmi des Espagnols dans les Flandres et à Madrid)*».

5. Moïse a souvent été accusé d'avoir falsifié des documents en les traduisant. Voir S.I.P.B., vol. IV, pp. 342-344 et *passim*.

6. Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, Paris, 1647.

XVI^e 1 et XVII^e 2 siècles nous autorise à penser que ses tentatives orthographiques relèvent, comme c'était alors l'usage, plus de l'improvisation que d'une pratique courante, sinon moyenne, de la langue française.

C'est bien davantage encore l'analyse de la substance phonique de cette lettre qui permet d'établir qu'elle est le résultat d'une superposition de la langue française parlée à des tournures purement hispanisantes. La majorité des mots sont transcrits phonétiquement et mis bout à bout avec la seule volonté de leur donner un sens, ce qui aboutit à une situation morpho-syntaxique marquée d'un désordre extrême et d'une grande lourdeur. Moïse Pallache a probablement acquis les rudiments de la langue française en autodidacte et s'est efforcé d'en approfondir la connaissance pour pouvoir communiquer directement avec les États Généraux 3. Ce qu'il fait sans aucun complexe. Nous reproduisons donc cette lettre in extenso en signalant entre parenthèses les formes orthographiques attestées par les dictionnaires mentionnés supra et celles empruntées à l'espagnol 4.

De l'armée du Shérif, 1^{er} décembre 1624 5.

Au dos : Aus Très-Hauts et Très-Puissants Messieurs les Seigneurs Estads-Generaux des Provinces- Unis du Païs-Bas, à La Haya.

Hauts et Puisents Messieurs les Estads-Generaux des Provincez-Unis du Païs-Bas,

Après avais baissé les meins (mains) de V.A. bien humblement, et me reconfirmant estre leur fort afictioné (hisp.) serviteur, publicateur de la vertu et rectitude de V.A., servira la presente mesive (missive) remersiant à V.A. (hisp.) pour le bien et favor (hisp.) que monsieur mon pere et frere nous ont escrit, tent (tant) à Sa Royale Magesté que à moy, de quoy V.A. m'oblige de plus en plus pour estre vigilant à ce quy sera du bien et benefice du païs, comme je fai toujours, de quoy Dieu et le Roy mon mestre (maistre) en est tesmoing.

Je suplie à (hisp.) V.A. de tenir toujours ladicte meson (hisp.) de monsieur mon pere pour recomandé, et leur faire justice de la gran (hisp.) afront quy ont receus de Alberto Royl, ayant esté comisare de V.A. vers cest païs yci (icy), et ausy les afronts que monsieur mon pere et fraires (frères) ont reçus

1. Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, 1925.

2. A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1890.

3. Sur l'importance de la langue française parlée au XVII^e siècle dans de nombreuses cours et servant de langue écrite de vulgarisation dans certains pays, dont les Pays-Bas, voir *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1980, vol. 7, pp. 225-226.

4. Nous signalons les hispanismes les plus évidents pour déceler la fréquence de l'emprunt en utilisant l'abréviation «hisp».

5. Lettre de Moïse Pallache aux États-Généraux, S.I.P.B., vol. IV, p. 67.

de luy et de sa part tent à la mer que depuis quy sont arivez en Rotterdam ; de quoy je promets à V.A. que s'il nusse eu la comision (hisp.) de V.A., à la quelle nous avons porté respect, non pour sa personne, qu'il usse desja eu le payement et reconpanse de ses bonnes actions et prossedures (procédures).

Mais la gran (hisp.) assurance (assurance) que je ay de la gran rectitude et justice que j'ay toujours cognue de V.A. me fat reposer le esprit. Car il ne sera pas bien ny rasonable (hisp.) que, puisque toute nostre vie nous avons esté et somes au service de roys et princez (princes), et en particullier (particulier) nous nomer tout partout serviteur de V.A., que nous andeurions tels injustes afrons, venuz d'une inconsiderable pasion (hisp.) d'homme de sy peu de considération, come est ledict Alberto Royl.

De quoy a donné bon tesmonage (tesmoignance) et de ses verteus ici au pais, que encores qu'il a dict bien de blasfaimiez (hisp.) ayent allé de Safy au bord du vesseau, toutefois il a yci au païs jens (gens) quy ont bien cognue estre homme de peu de importance et nury mequaniquement, que je croy que, sy V.A. l'hussent congnie par avant, ne l'ussent employé pour quelque comission quy se soit, parce que un homme quy ne se puis pas gouverner (hisp.) à soy mesme, malaissement peut gouverner affaires d'une république sy renomée que isselle de V.A.

Et pour ce que tuche (touche) les affaires de ceste royaume (hisp.), Dieu mercy que jamais n'ont porté sy bien que asteure (astheure)¹, et pour le Roy de sa personne, Dieu mercy, se porte fort bien, et de plus en plus s'afectione aus affaires de V.A. et leur païs, laquelle je prie Dieu maintiene en prospérité et contre ses enemis (ennemis), come desire Ceste très-obeissent et affectioné seviteur, qui baise à V.A.² les mains,

Signé : Mosse Pallache.

En l'armée du roy Mulay Sidan, ce primier de desembre 1624 (hisp.)

L'apostasie d'Isaac Pallache (1631)

L'itinéraire d'Isaac Pallache emprunte les mêmes voies que celles de ses frères avant de diverger et de s'en éloigner. Il a étudié les langues orientales à l'académie de Leyden et s'est engagé dans la carrière diplomatique auprès de son père, dans un premier temps, avant de s'en démarquer tout à fait. Par une résolution des États-Généraux, nous apprenons qu'il se trouvait à Dantzig, sur la côte polonaise (1618-1619), où il fut arrêté avec son frère Josué puis relâché

1. Maintenant, à cette heure, expression (asteure) utilisée par Montaigne d'après le Dictionnaire de l'ancienne langue française, vol. IV, p. 480, de Frédéric Godefroy, Paris, 1889.

2. À cette utilisation excessive de Votre Altesse, Vaugelas réplique que «si en escrivant on peut mesler Vous avec Votre Altesse, ce dernier doit être répété souvent mais avec une certaine mesure judicieuse qui empêche qu'on ne se rende importun en voulant être respectueux». Op. cit., vol. II, p. 333.

sur leur intervention ¹. Il se rend plusieurs fois au Maroc et à Constantinople ², envoyé par Moulay Zaïdan.

Vers le début de l'année 1630, il était simplement chargé de cours à l'université de Leyden alors qu'une résolution des États-Généraux indique qu'il était devenu professeur dès l'année suivante. C'est à la fin de l'année 1631 que le doyen de la faculté de théologie de Leyden informe un pasteur protestant de la conversion d'Isaac. Par mesure de rétorsion, sa famille l'exclut de l'héritage maternel tandis qu'il s'engage dans de multiples actions en justice contre elle. Ces quelques informations recueillies sur la vie d'Isaac Pallache laissent déjà entrevoir son penchant très net pour l'aventure et, peut-être, un caractère relativement instable.

Cette dernière considération ne pourrait expliquer, à elle seule, qu'il ait choisi d'abjurer le judaïsme si l'on ne prend pas la précaution d'y associer les difficultés de la communauté judéo-amstellodamoise naissante à maintenir une cohésion communautaire et doctrinale. Pour tous ces juifs ayant, pour la plupart, transité par le christianisme, tous confrontés à des problèmes identitaires et culturels, la religion est perçue comme une source de division, de souffrances et de malheur. Cette situation est illustrée par le drame de l'un des leurs, Uriel da Costa, contre lequel la communauté prononça le *hérem* (excommunication), deux fois de suite (1625 et 1633)³. Face au mutisme de nos sources, nous ne pouvons que nous limiter à replacer cette conversion dans un contexte donné, tout en tenant compte de l'existence probable de raisons complexes et d'autres encore, plus matérialistes, moins avouables.

Isaac Pallache met un terme à sa carrière universitaire et se lance dans la contrebande de munitions en faveur du marabout, Sidi Ali ben Moussa, l'un des plus grands ennemis de Moulay Mohammed ash-Sheykh ⁴, visant ainsi à nuire au sultan et, du même coup, à ses frères et à son père qui lui étaient fidèlement attachés. Sur sa demande,

1. S.I.P.B., vol. IV, p. 84, n. 1. Traitant des diverses places européennes fréquentées assidûment par les marchands juifs d'Amsterdam, Henri Mechoulan mentionne Dantzig au même titre que Francfort, Brême et Clèves. Voir *Être Juif à Amsterdam au temps de Spinoza*, op. cit., pp. 80-82.

2. S.I.P.B., vol. II, p. 627, n. 3.

3. Malgré tous les efforts déployés par la communauté juive d'Amsterdam pour atténuer ses fissures, elle aura à faire face à «l'Affaire Spinoza» et à recourir encore une fois au *hérem* (1656).

4. D'après Al-Oufrani, «sous le règne de ce prince, la puissance des Dilaites fit de grands progrès et leur influence se répandit dans tout le Maghreb. Le sultan leur envoya un jurisconsulte pour leur demander de cesser de méconnaître son autorité et les engager à se rallier à lui». Voir Nozhat al-Hadi, trad. O. Houdas, *Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670)*, Paris, 1889.

Isaac Pallache est chargé de négocier avec le marabout la liberté d'un certain nombre de captifs hollandais. Il s'embarque alors sur un navire de la Compagnie des Indes Occidentales (19 juillet 1639) pour se rendre à Sainte-Croix et poursuivre sa route vers le Brésil ¹.

Après ce long périple, il revient aux Pays-Bas (mai 1640) sans avoir réussi, durant son séjour dans le Sous, à faire relâcher les prisonniers. Les parents et amis des captifs, mécontents de son échec, obtinrent la saisie de bagages et de marchandises lui appartenant et refusèrent de lui payer les gages qu'ils lui avaient promis. Isaac adresse un très long mémoire ² aux États-Généraux pour répondre aux accusations de fausses promesses de ses nombreux détracteurs auxquels s'était jointe la Compagnie des Indes.

Il raconte aussi que le marabout était mécontent de l'entendre se déclarer comme Juif et qu'il n'aimait pas le voir en compagnie des juifs autochtones. Il écrit, fort étonné, : *«Et d'abord, comment le marabout aurait-il pu être mécontent ? N'a-t-il pas à sa cour pour ministres et serviteurs beaucoup de juifs ?»* avant de compléter ainsi son propos : *«Le roi du Maroc a pourtant pour secrétaire à sa cour, mon frère, Moïse Pallache, pour rentero mon frère Josué, sans compter feu mon père qui a été, pendant trente-deux ans, ambassadeur du dit-roi auprès de Leurs Hautes Puissances et mon plus jeune frère [David], qui est encore agent du Roi auprès de Leurs Hautes Puissances (tandis que moi, bien qu'étant l'aîné, je reste le dernier, parce que je me suis converti à la religion chrétienne)»*. Il demande l'aide des États car, écrit-il, *«avec la charge d'une nombreuse famille, et depuis que j'ai passé, avec l'aide de Dieu, au christianisme, je vis en grande misère et pauvreté»*.

Cette conversion signait le dernier acte de la double apogée pallachienne et sa'adienne, dynasties familiales et monarchiques, soudées dans leur ascension et leur éclipse. Le résultat de leur collaboration résidait essentiellement dans l'établissement de relations diplomatiques entre le Maroc et les Provinces-Unies et dans le développement des échanges entre les deux pays pendant plus d'un demi-siècle. Samuel Pallache apparaît comme la figure emblématique de sa famille pour avoir toujours manifesté une grande perspicacité et pour son charisme naturel. Il a permis à des *marranes* de retrouver leur foi d'origine, contribué à l'établissement de la communauté juive

1. En se rendant au Brésil, Isaac Pallache a sans doute songé à s'engager dans la grande aventure coloniale conduite depuis peu par les Hollandais (1630) avec l'aide des marchands juifs d'Amsterdam. Voir Bloom Herbert, *The economic activities of the Jews of Amsterdam in the XVII and XVIII centuries*, Williamsport, 1937, pp. 123-144.

2. S.I.P.B., vol. IV, pp. 530-550.

d'Amsterdam, établi des liens entre deux États séparés par l'espace et la culture et engagé, en qualité d'ambassadeur arborant un titre de noblesse, le gommage des préjugés accolés à son époque à tous les membres des communautés juives vivant en Europe dans des ghettos, marginalisés et exclus de toute action politique.

V.
**Le changement dynastique
et le maintien des conseillers juifs
à la cour**

1. L'avènement d'une dynastie séculaire (1666 à nos jours)

Au milieu du XVII^e siècle, les shérifs 'alawites ne constituent qu'une modeste puissance mais ils portent un nom prestigieux ¹, règnent en maîtres sur les axes du commerce saharien ² passant par Sijilmassa et le Touat et font preuve de réels talents de dirigeants et de guerriers. Le Maroc était alors fragmenté en principautés autonomes, les unes dirigées par des *zawiyat* (Dila ou al-Jazuliya) ou constituées en villes-États (Salé ou Tétouan), les autres, régies par des chefs militaires (Al-'Ayashi ou Ghailan, dans le Nord) ou soumises au pouvoir des *sheykhs* hilaliens (Marrakech). Au Tafilalet, ce pouvoir local est l'apanage des 'Alawites, cousins des Sa'adiens et originaires, comme eux, du Hijaz. Moulay ar-Rashid al-'Alawi (1664-1672), étend son pouvoir sur les régions du Maroc oriental comprenant Oujda, Nédroma et Tlemcen et, avant d'entrer à Fès (1666), poursuit ses conquêtes en enlevant le Gharb à Ghailan puis s'empare de Marrakech (1669).

Avant que Moulay ar-Rashid ne domine la quasi-totalité des territoires qui forment l'actuel État marocain et ne fonde la plus durable de ses dynasties, il avait dû s'éloigner (1659) pour se démarquer de son frère Moulay M'hammed, sultan du Tafilalet, avec lequel il vivait en mésintelligence permanente. Son parcours «initiatique» le mènera vers la *zawiya* de Dila, à Azrou ou à Fès, avant la dernière étape, celle de l'acquisition de la sagesse auprès des Beni Snasen de Dar ben Mech'al ³ (région de Taza) et de leur chef, le sheykh al-Lawati.

1. Les descendants d'Ali, dont est issu le générique 'Alawites, traqués par les Abbassides, s'étaient enfuis en grand nombre vers le Maghreb. L'ancêtre éponyme, Hassan ad-Dakhil, originaire de Yanbo en Arabie, arrive au Tafilalet au début du XIII^e siècle ; sa famille est aussitôt entourée des marques de révérence accordées aux descendants du Prophète.

2. Sur les activités commerciales des 'Alawites avec le Soudan, voir Larbi Mezzine, *Le Tafilalt, Contribution à l'histoire du Maroc aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rabat, 1987, pp. 298-300.

3. Voir Pierre de Cénival, «La légende du Juif ibn Mech'al et la fête du Sultan des Tolba à Fès», *Hespéris*, tome V, année 1925, 2^e trimestre, pp. 137-218.

Selon la légende qui auréole son ascension, Moulay ar-Rashid se serait emparé des biens appartenant à un juif riche habitant à Dar ben Mech'al ¹ après l'avoir assassiné et se serait imposé en utilisant ce trésor pour payer et armer ses premiers partisans.

La légende du juif «dénommé» Ibn Mech'al

Ibn Mech'al, un riche commerçant juif de la région de Taza, était connu - dit-on - pour sa morgue et son effronterie ². Il obligeait les habitants de Fès à lui envoyer la plus belle jeune fille de la ville en guise de présent annuel (*hdiya*). Mais en l'année 1664, une *shrif*a, mère de la victime destinée au harem d'Ibn Mech'al, alla supplier Moulay ar-Rashid, qui était alors *tâlib* (étudiant), d'empêcher une telle avanie. Afin de sévir, celui-ci imagina de se dissimuler sous des voiles, de se substituer à la jeune fille et de se rendre chez le commerçant, selon le cérémonial habituel. Il se mit en route, flanqué d'une importante escorte pour acheminer les quarante coffres remplis des présents tenant lieu de dot. Les portes du palais d'Ibn Mech'al à peine franchies, quarante *tolba* ³ bondirent hors des coffres et exécutèrent le «despote». Moulay ar-Rashid, aussitôt proclamé sultan par ses condisciples, revint annoncer sa délivrance à la population de Fès et épousa la jeune fille grâce à laquelle il pût manifester sa bravoure et instaurer une dynastie nouvelle.

Cette légende est animée par un dynamisme qui est celui du récit car, avant toute chose, elle raconte et elle est bien, selon la définition classique, «un récit fabuleux ou mythique qui a pour objet quelque personnage le plus souvent historique, un récit transmis et défiguré peu à

1. Ce village, qui n'existe plus de nos jours, se trouvait entre Tlemcen et Melilla, plus exactement, à 70 km de cette dernière.

2. Voir également la légende rapportée par l'historien An-Naciri dans *Kitab al-Istiqa, Chronique de la dynastie alawite du Maroc*, trad. E. Fumey, dans *Archives marocaines*, tome IX, 1906, pp. 39-41. «Le juif Ibn Mesh'al possédait d'immenses richesses et vivait dans une kasba aux environs de Taza. Il opprimait les musulmans et tournait leur foi en dérision. Moulay ar-Rashid, qui vivait alors réfugié dans la région, chez un personnage religieux nommé sheykh al-Lawati, vit passer un jour dans la campagne un homme entouré de serviteurs à cheval, qui chassait avec l'appareil d'un roi. Il apprit que ce seigneur était le juif Ibn Mesh'al. Le luxe de ce mécéant insultait l'islam et appelait un châtement. Aidé des disciples du sheykh, Ar-Rashid réussit, à pénétrer par ruse dans la demeure d'Ibn Mesh'al qu'il mit à mort. Les trésors du Juif lui servirent à payer et à armer ses premiers partisans.» An-Naciri cite les différentes déclinaisons de cette histoire dont il ne peut affirmer la véracité car, pour lui : «Dieu seul sait laquelle de ces versions est authentique.»

3. *Tâlib*, plur. *tolba*. L'origine de la fête du Sultan des Tolba à Fès est communément associée à celle de la dynastie alawite et, si l'on permet chaque année à l'un des leurs de se prétendre sultan d'un jour, c'est pour les récompenser d'avoir permis, autrefois, l'accession au trône du premier souverain de la dynastie filalienne. Haïm Zafrani a rapproché le Sultan des Tolba du Roi-Pourim, monarque éphémère, élu par chaque cité juive un mois avant la fête et investi d'un pouvoir absolu sur la vie et les biens de ses sujets. Voir *Littératures dialectales et populaires juives en Occident musulman*, Paris, 1980, p. 187.

peu par la tradition»¹. La légende qui nous intéresse a pu être échafaudée sur la base des tribulations diverses mais aussi des performances de Moulay ar-Rashid ², sultan populaire, au profil pressenti comme «héroïisable».

Elle comporte les séquences thématiques classiques constituant l'itinéraire du héros légendaire, à savoir l'occultation de Moulay ar-Rashid par son frère, sa fuite vers une montagne-refuge, ses exploits et la reconnaissance unanime de son charisme avec, en apothéose, l'investiture à la tête du pays. Elle est sans doute née du besoin de glorifier le sultan-fondateur d'une dynastie qui a su faire régner l'ordre après une longue période chaotique mais encore, du souci de fixer et de transmettre le récit de ses exploits tout en sachant que la tradition le transformerait en un récit fabuleux tissé sur une trame historique ³. Nous pourrions ainsi la classer dans la catégorie des légendes politico-héroïques ⁴ générées par des situations historiques exemplaires et uniques, illustrées ici par la restauration d'une situation sociale désespérée et l'établissement d'une dynastie de *shorfa*.

Les différentes sources, arabes et européennes, fournissent des versions plutôt disparates ⁵ de cette légende ; nous n'en retiendrons que les thèmes essentiels apparaissant comme révélateurs de certains aspects de l'imaginaire social marocain et des effets de sa représentation du juif puissant. Cette légende, comme toutes les légendes, nous semble chargée de certaines résonances et contenir du sens. Elle fournit aussi, en filigrane, des renseignements précieux sur les mœurs, les coutumes et les idées de l'époque qui l'a vue poindre. Ainsi, le recours à l'histoire nous permet de mesurer le poids de la pression fiscale à laquelle était soumise toute la population pour assurer les conquêtes de Moulay ar-Rashid ⁶. Cependant, attribuer à Ibn Mesh'al

1. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, 1975, p. 3768.

2. Voir le portrait de ce souverain brossé par Charles-André Julien, dans *Histoire de l'Afrique du Nord (de la conquête arabe à 1830)*, Paris, 1986, tome 2, pp. 224-227.

3. Voir Otto Rank, *Le mythe de la naissance du Héros*, Paris, 1983.

4. Cette expression est empruntée à Philippe Sellier, *Le mythe du Héros*, Paris, 1970.

5. Selon P. de Cénival, *op. cit.*, p. 192 : «... À travers toutes les transmissions et toutes les déformations, on peut remonter jusqu'au texte écrit. Un seul historien arabe, *Al-Qadiri* (1768), raconte avec détail l'histoire de Moulay ar-Rashid et du juif de Dar ben Mesh'al. C'est de son *Nachr al-Mathani* que sort toute la légende». De Cénival affirme, par ailleurs, (pp. 161-162) que «si dans toute cette histoire un fait paraît établi, c'est que le Juif en question ne s'appelait pas Ibn Mesh'al et que ce nom ne lui a été attribué que par confusion avec un nom de lieu». Voir Mohammed ben at-Tayyib al-Qadiri, *Nachr al-Mathani*, trad. Graille et Maillard puis Michaux-Bellaire, dans les *Archives marocaines*, tomes XXI (1913) et XXIV (1917).

6. Haïm Zafrani rapporte la *taqqana* datée de 1669 (KH, 175) qui, «dans son préambule, fait état de l'entrée du sultan Moulay ar-Rashid à Tétouan et de la confiscation par ce dernier des biens appartenant à la puissante famille musulmane *An-Naqsis*», dans *Les juifs du Maroc - Vie sociale, économique et religieuse (Etude des Taqqanot et Responsa)*, Paris, 1972, pp. 192 et 232.

l'exigence d'une telle *hdiya* ¹, en dépit de son identité religieuse, apparaît comme un transfert à considérer uniquement à travers le prisme déformant des variations légendaires.

Sans perdre de vue que la logique de la légende est celle de l'imaginaire, nous considérons que celle-ci révèle certains signes du code social prévalant à la cohabitation judéo-musulmane au Maroc et définit le rôle archétypal du juif riche et influent tel qu'il est perçu dans l'inconscient collectif. L'assassinat du juif «dénommé» Ibn Mesh'al est un fait historique attesté et révélé par les différentes sources consultées par Pierre de Cénival. Si l'enrichissement du *dhimmi* ne constituait pas un délit aux yeux des musulmans, en revanche, son comportement ostentatoire ² ou sa tendance à oublier qu'il était «toléré» étaient perçus comme une incursion symbolique dans les domaines interdits aux non-musulmans considérés comme *haram* ³ et donc, passibles de la peine de mort.

Ainsi, Moulay ar-Rashid jugeant que le juif avait dépassé le seuil de tolérance imposé - toujours de façon arbitraire et fluctuante - aux membres de sa communauté, pouvait agir en toute impunité. Il est fort probable que, durant son «instance de passage», le futur sultan a jugé profitable d'appliquer provisoirement une politique plus agressive envers les juifs, pour se désolidariser des derniers Sa'adiens dont la plupart des conseillers se trouvaient avoir été juifs. Il n'en reste pas moins que son attitude paraît avoir été en rupture avec la normalité des comportements tolérants et hospitaliers de l'ensemble de la population du Maroc ⁴.

Enfin, les traces de cette création légendaire révèlent l'impact du

1. Sur l'usage de la *hdiya* et de son interprétation comme un signe d'attachement, de gratitude et de soumission, voir Mohammed Kably, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen-Âge*, Paris, 1986, p. 268. Voir également Roger Le Tourneau, *Fès avant le protectorat*, Casablanca, 1949, p. 268.

2. D'après le récit de Germain Mouette, le juif que Moulay ar-Rashid assassina n'était pas le roi du pays, mais simplement un riche commerçant, «un juif qui demeurerait dans le même château que le gouverneur». Voir *Histoire des Conquêtes de Moulay Archy*, Paris, 1683, p. 10.

3. Selon Al-Mawardi, auteur du *Kitab al-ahkam as-sultaniya*, le *Traité des statuts gouvernementaux*, trad. E. Fagnan, Alger, 1915, l'un des dix devoirs du calife consiste à «entreprendre la guerre sainte (*jihad*) contre ceux qui, après avoir reçu l'appel à l'islam, se refusent à l'embrasser, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ou acceptent le statut de tributaires, afin de faire triompher les droits de Dieu et de mettre l'islam à même de l'emporter sur tout autre religion». Voir également, Henri Laoust, *La pensée et l'action politiques d'Al-Marwardi (364-450/974-1058)*, Paris, 1968, pp. 55-56.

4. L'historien marocain, Mohammed Kenbib, écrit que «la division du pays après l'effondrement de la dynastie sa'adienne et les affrontements entre les forces qui essayaient d'en prendre la relève, ne remirent en cause ni les fondements de la cohabitation intercommunautaire ni, de manière plus spécifique, la place que les juifs occupaient dans le pays. Ils purent se faire apprécier même de chefs de confréries, symboles pourtant de la lutte contre les «Infidèles». Voir *Juifs et Musulmans au Maroc (1859-1948)*, Rabat, 1994, p. 38.

facteur religieux qui, de façon traditionnelle, tente d'orchestrer la cohésion sociale des musulmans. Il sous-tend ici l'action conjuguée de la *shrif* et du *tâlib* qui n'est pas sans nous rappeler l'existence d'un clivage fidèles-Infidèles exploité de façon pragmatique selon les interférences ponctuelles du politique et du religieux. En témoigne en particulier le rôle attribué par Moulay ar-Rashid lui-même à des juifs, Jacob Pariente¹, Aaron Carsinet² et le rabbin Jacob Sasportas³, pour l'établissement de relations commerciales avec des négociants européens. Dès lors, ne faut-il pas seulement considérer cette opération symbolique comme l'assignation d'un ennemi commun, désigné et sacrifié pour tenir lieu momentanément de catalyseur ?

Les relations oscillantes du sultan Moulay Isma'il (1672-1727) et des juifs

Le plus célèbre des sultans marocains, pour la longévité de son règne et la complexité de son caractère, avait pour devise : «*Si Dieu m'a donné le royaume, personne ne peut me l'ôter*»⁴. Moulay Isma'il ne consacra donc pas moins de vingt-quatre années de son sultanat à diriger lui-même tous les combats engagés contre les populations insoumises ou révoltées, de même contre les Turcs et les chrétiens⁵. Ses nombreuses victoires, son courage inlassable et l'efficacité de ses visées stratégiques ont suscité le respect, la crainte, la haine et inspiré aussi de nombreuses créations littéraires dont il fut le héros.

À côté de cette volonté absolue d'affermir le Makhzen (l'autorité centrale) face aux pouvoirs locaux⁶, la politique de Moulay Isma'il était axée sur trois pôles principaux :

1. Voir *Sources inédites de l'histoire du Maroc, France, 2e série*, tome 1, «Relation d'un voyage fait dans la Mauritanie ... par le sieur Roland Fréjus», pp. 142-147, 171 et 177. Jacob Pariente, l'interprète de Fréjus, y est présenté comme un commerçant juif de Taza rencontré à Méllilla.

2. Voir *Ibid.*, pp. 118-181, Aaron Carsinet, «orfèvre du Roy», obtient une audience pour Fréjus sur les recommandations de Jacob Pariente, son coreligionnaire.

3. Né à Oran en 1618, Jacob Sasportas a été rabbin à Tlemcen puis à Salé avant d'être envoyé en mission en Espagne en 1649. Il s'est installé à Amsterdam puis a accompagné Manassé ben Israël en Angleterre (1656) où il fut nommé premier rabbin de la communauté juive nouvellement réintégré, jusqu'en 1666. Il revint à Amsterdam où il occupa le poste de Grand rabbin jusqu'à sa mort (1698). Voir Joseph Jacobs et Lucien Wolf, *Catalogue of the Anglo-Jewish Historical Exhibition*, Royal Albert Hall, London, 1887, London, 1888, p.48. Voir également, I. D. Abbou, *Musulmans andalous et judéo-espagnols*, Casablanca, 1953, pp. 306-307.

4. Voir Brahim Boutaleb, *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1967, p. 240.

5. Évacuation de Larache et de la Ma'mora par les Espagnols (1681 et 1689) et de Tanger par les Anglais (1684).

6. Toutes ces autorités claniques ou religieuses, en rupture permanente de solidarité nationale ou d'obéissance, sont regroupées sous l'appellation générique de *blad as-siba*.

7. Sur le *devshirmé* (la levée d'enfants chrétiens) au XIVe siècle et la constitution de ce corps

- La formation d'une nouvelle armée permanente qui devait être, à l'instar de l'armée des janissaires⁷, détachée de tout groupe social et uniquement liée à la personne du souverain par un serment de fidélité¹.

- La réduction définitive de l'influence des *zawiyat* ubiquistes, par leur recentrage à Fès.

- L'imposition d'une lourde fiscalité, indispensable à l'entretien de l'armée.

Le recours permanent à des impôts extraordinaires et leur perception brutale par l'armée étant mal acceptés par l'ensemble de la population, le sultan s'est ingénié à trouver des ressources supplémentaires. Il s'est assuré le monopole du commerce avec les Européens par l'intermédiaire de prête-noms musulmans ou juifs, a contrôlé la course à son bénéfice en devenant le propriétaire exclusif de la moitié des bateaux corsaires et conservé plus de 70 % de la valeur des cargaisons capturées.

La situation économique se trouve compliquée² dès lors que le contrôle commercial devient de plus en plus rigoureux et les exportations sévèrement filtrées. Les taxes douanières alourdissent les prix de revient des marchandises et la marge bénéficiaire diminue au profit de l'autorité centrale. Les commerçants, contraints de négocier l'aide de puissants protecteurs pour obtenir les autorisations d'exporter, élaborent des réseaux d'accès au pouvoir fondés sur des pratiques clientélistes.

Commencée avec le XVIII^e siècle, la seconde partie du règne de Moulay Isma'il inaugure une période sombre pour l'ensemble de la communauté juive dont l'histoire est rapportée longuement par la famille Ibn Danan, sur le ton du *lamento*. Il convient ici d'en rapporter les passages qui traduisent l'insécurité et l'arbitraire vécus au quotidien par les gens du *mellah*. Ces extraits sont empruntés au *Recueil de Textes historiques judéo-marocains*, publié par Georges Vajda

de l'armée turque, voir Vincent-Mansour Monteil, *Aux cinq couleurs de l'islam*, Paris, 1989, pp. 141-160.

1. Le sultan 'alawite enrôla des contingents recrutés parmi les corsaires de la côte et, dans un premier temps, les esclaves que l'armée d'Al-Mansour avait ramenés du Soudan après la campagne de 1591, puis, peu à peu, tous les esclaves, même ceux qui appartenaient à des particuliers. Ils devaient prêter serment sur le livre d'Al-Boukhari, ils devinrent *'Uбайд al-Bukhari* ou *Al-Bouakhar*. Sur la constitution de cette armée particulière, voir Ahmed ben Khaled an-Naciri as-Slaoui, *Kitab al-Istiqa li-akhbar doual al-Maghrib*, trad. E. Fumey dans *Archives Marocaines, Chronique de la dynastie alaouie du Maroc (1631 à 1894)*, vol. IX, Paris, 1906, pp. 74-78.

2. D'autres difficultés, d'ordre diplomatique, sont générées par la rupture des relations avec la France et l'Espagne en 1718.

3. Voir *Hespéris*, n° XII, pp. 61-76.

en 1951³.

«L'année 5461 (1701) marqua le début des calamités qui fondirent sur nous sous le règne de Moulay Isma'il¹. Au mois de Nisan (avril) parvint la nouvelle de la bataille qu'il avait livrée aux Turcs sur la Chediouia. Le 13 du mois, il imposa à ses sujets juifs une contribution de cent qentars d'argent. Cette mesure nous jeta dans le désarroi le plus complet. La joie de la veille des fêtes de Pâques s'est transformée en affliction. Beaucoup de chefs de famille n'ont [même] pas acheté de la viande pour la fête, dans bien des maisons on n'a même pas lu la Haggada et ceux qui l'ont lue l'ont fait comme s'ils lisaient les Lamentations de Jérémie...

Le 18 Kislew 5464 (1703/4), nous reçûmes la nouvelle que le sultan avait confié à Moulay Hafid, son fils, le gouvernement de Fès-la-Neuve. La communauté et les notables allèrent le saluer avec un beau présent. Il les reçut gracieusement et les congédia joyeux et contents. Il les recommanda à un de ses eunuques, nommé 'Abdallah ben Qasim et lui dit : «Lorsqu'un des notables voudra venir me voir, admets-le». Mais il agit ainsi par ruse. Le lendemain, en raison de nos iniquités, ses serviteurs et ses gens envahirent le mellah, commirent toutes sortes d'excès et de déprédations en se réclamant mensongèrement de leur maître et nul ne put les empêcher. La même semaine, un Juif fort, vigoureux, nommé Maymun Sabih, jeune marié, qui n'avait pas encore passé un mois avec sa femme, fut calomnié et conduit devant Moulay Hafid, qui le fit brûler vif...

Voyant ce triste état de choses, [les membres de] la communauté délibérèrent avec les notables [et il fut décidé] qu'ils s'enfuiraient à Meknès², dans l'espoir que l'un d'entre eux réussirait à informer Moulay Isma'il [et] remédier [ainsi] à la situation... Ils montèrent à la Kasbah du sultan et se mirent à pousser des cris. Entendant leurs clameurs, le sultan, troublé, les fit amener en sa présence. Ils commencèrent par lui dire : «Les notables et les collecteurs d'impôts nous ont dépouillés, ils ont ruiné nos maisons et le

1. D'après Mohammed al-Qadiri, déjà au cours de l'année 1682, «le sultan, Moulana Isma'il a contraint les juifs à quitter Meknès dans l'intention de les établir hors de la ville et il y édifia le mellah à leur intention. Leurs maisons furent évacuées et il fut ordonné aux gens du Tafilalet vivant à Fès de les occuper». Voir Nashr al-Mathani : *The Chronicles*, édité par Norman Cigar, Oxford, 1981, p. 32 (arabe), traduction anglaise p. 141.

2. Moulay Isma'il avait choisi Meknès pour capitale où, selon l'émissaire anglais, John Windus, admis à visiter les palais, «tous les appartements, toutes les galeries, les grandes salles et le dessous des arches comportaient une quantité prodigieuse de mosaïques, la perspective de ces bâtiments très longs était entièrement belle, magnifique et simple... » Voir la relation qu'il fait de son voyage au Maroc dans un ouvrage intitulé *A Journey to Mequinez*, Londres, 1725, p. 113. Sur la symbolique politique accolée au Versailles de Louis XIV (achevé en 1682) et au palais de Moulay Isma'il, bâti à la même période, voir Jacques Benoist-Mechin, *Histoire des Alaouites (1268-1971)*, Paris, 1994, pp. 71-72. Entre les multiples tentatives des historiens européens à vouloir trouver des affinités aux deux souverains, voir celle de Jules Griguer, *Précis d'histoire des dynasties marocaines d'après les auteurs musulmans*, Casablanca, 1929, p. 89.

jardin du souverain». Aussitôt le sultan ordonna que les notables et les collecteurs d'impôts comparussent devant lui à Meknès, pour rendre compte de tout ce qu'ils avaient collecté dans le mellah. Il chargea le nagid Abraham Maimran de porter son ordre écrit [à Fès] où cette lettre provoqua une grande consternation. La mort dans l'âme, les notables et un des collecteurs d'impôts se rendirent auprès du sultan et se répandirent en supplications.

Le sultan commanda à ses serviteurs de tirer sur les juifs¹. Deux de ceux-ci furent tués (l'un s'appelait Moïse Mamane), un troisième, Moïse ibn Hanina fut grièvement blessé à la gorge... Cette scène, jointe aux clameurs de l'autre jour, ne fit qu'exacerber la colère du sultan et il condamna les juifs survivants et les notables à être brûlés vifs dans le four à chaux. On les emmena, mais ensuite il les fit revenir, s'enquit des notables qui se trouvaient parmi eux et les condamna [encore] à la même peine. Nul n'eut pitié d'eux sinon le Ciel. Le sultan se tourna vers l'un de ses officiers et lui dit : «ramène les juifs du four ; je te les livre, ainsi que toute la communauté de Fès, jusqu'à ce que tu aies levé sur eux vingt qentars d'argent dont ils me sont redevables [et dont ils ont différé le paiement] deux ou trois fois»...

De son côté, le nagid ne cessait de supplier le souverain jusqu'à ce qu'il ait accepté qu'une moitié de la somme fût versée comptant et la seconde après la moisson... Qui peut relater les calamités et les malheurs qui ont passé sur nous durant la vie [de Moulay Hafid] et par suite de sa mort, je ne saurais relater dans cet écrit, tous les lourds impôts que la communauté de Fès dut payer cette année-là.»

La pression fiscale endurée par la population juive², et les méthodes d'appropriation de ses biens par l'intimidation et la terreur incitent ses notables, avec le *nagid*³ à leur tête, à rendre compte au sultan de l'iniquité de ces pratiques. La démarche semble désespérée et

1. Citant comme source l'ouvrage d'Abner Ha-Serfaty, *Yahas Fas*, I. D. Abbou, précise «qu'à la vue de cette délégation qui osait venir se plaindre de son fils, Moulay Isma'il entra dans une violente colère et fit signe à l'un de ses hommes de tirer sur les personnalités juives qui la composaient», *op. cit.*, *Musulmans andalous...*, p. 308.

2. Joseph de Léon, un captif espagnol, témoignait que «Moulay Isma'il leur réclamait [aux juifs] des contributions extraordinaires selon ses besoins ; par exemple, comme il voulait que tous les fusils de ses troupes aient trois embrasses d'argent, il exigeait que ce soient les juifs qui en fassent les frais». Voir Chantal de La Véronne, *Vie de Moulay Isma'il, roi de Fès et de Maroc, d'après Joseph de Léon (1708-1728)*, Paris, 1974, p. 69.

3. Le *nagid* de la communauté de Fès était alors Abraham Maimran.

4. Ainsi que nous l'apprend Haïm Zafrani, Jacob Aben Sur dédia une série de sept élégies à la mémoire de notables juifs de Fès et de Meknès, fusillés ou brûlés vifs, sur ordre de Moulay Isma'il. L'une de celles-ci est dédiée à son cousin, Judah Aben Sur, «holocauste réduit en fumée, dans la fleur de l'âge, mort pour la sanctification du Nom, vendredi 11 Tammuz 5472/1712, à Meknès». Une autre est composée à la mémoire de son élève, Moshé ha-Kohen, fils du rabbin Nehemyah ha-Kohen, torturé et mis à mort en même temps que son frère. Voir *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, p. 367.

courageuse car le caractère fantasque du sultan était aussi connu que les rares manifestations de sa mansuétude ⁴. Samuel ibn Danan rapporte que les notables de la communauté s'étaient à nouveau rendus chez Moulay Isma'il pour plaider leur cause et lui apporter, comme présent, «*dix paires de toile fine de Cambrai*». Le sultan constata qu'on lui en avait subtilisé une demi-paire et décida alors d'exiger d'eux le règlement immédiat de la dette. Confronté aux intrigues de ses propres fils, le sultan détourna d'eux son attention et, poursuit Ibn Danan «*l'irritation du sultan s'étant apaisée, le nagid Abraham Maimran retourna auprès de lui et le supplia de pardonner aux juifs. Il acquiesça ...*»

L'auteur de cette relation insiste, d'une part, sur les mauvaises dispositions du prince Moulay Hafid à l'égard des juifs qu'il considérait comme des délateurs et, d'autre part, sur l'attitude embarrassée des individus chargés d'exécuter ses mauvais desseins. Il présente ses serviteurs comme «la bonne conscience» de ce prince perfide qui autorisa quarante d'entre eux à entrer dans le *mellah* afin d'exiger de ses habitants une contribution immédiate d'un *qentar* et demi d'or qu'ils devaient rapporter avec les têtes de quarante juifs. «*Les serviteurs se mirent en route sans retard, mais chemin faisant, ils réfléchirent et se dirent : «Qu'allons nous faire là ?»*. L'hésitation de ces hommes de bonne volonté à exécuter des ordres aussi impérieux et leur souci d'y surseoir apparaissent dans le récit d'Ibn Danan comme l'antidote d'une cruelle fatalité, préservant le respect intercommunautaire minimal ¹.

Pour moduler le tracé ondulatoire propre aux relations de Moulay Isma'il avec les juifs, il y a lieu d'y inscrire le parcours de ceux qui, parmi eux, sont parvenus à collaborer avec lui et à jouer un rôle dans la diplomatie marocaine. Avant de revenir plus longuement sur leur carrière politique, notons que Moulay Isma'il avait eu deux conseillers juifs, Daniel Tolédano et Joseph Maimran, avant même son accession au trône et qu'il les a maintenus par la suite à la cour, avec leurs fils. Moïse ben 'Attar était au nombre des diplomates marocains chargés par Moulay Isma'il de signer un traité de paix avec Georges

1. L'historien marocain, Mohammed Kenbib, évoque les «remonstrances» du 'alem Al-Yousi à Moulay Isma'il à propos de ses obligations et de ses devoirs à l'égard des *dhimmi-s*. Selon lui, ces manifestations de solidarité apparaissaient avec les épreuves endurées par les deux communautés à la suite de calamités naturelles et il avance l'idée selon laquelle «*juifs et musulmans, inter-dépendants sur le plan économique et partageant des univers mentaux présentant bien des similitudes, voyaient dans la rigueur du temps le châtement de leurs péchés*». Voir *Juifs et Musulmans au Maroc (1859-1948)*, Rabat, 1994, p. 46.

2. Voir Younès Nekrouf, *Une amitié orageuse : Moulay Ismaïl et Louis XIV*, Paris, 1987, p. 379 : «*Après la ratification du traité, le commodore Stewart remit de fort généreux présents, non seulement*

1^{er} d'Angleterre (1721) et de ceux qui, à part le sultan, reçurent des présents après la ratification du traité². Ainsi que l'illustre la carrière de Ben 'Attar, la position de ces éminentes personnalités pouvait osciller soit, entre les fastes et les honneurs soit, entre la disgrâce et la ruine.

La sécheresse et la famine qui précèdent la mort de Moulay Isma'il laissent le pays sombrer dans une longue période d'anarchie. Samuel ibn Danan, effondré, écrit : *«Si je voulais relater tous les malheurs qui ont fondu sur nous à Fès, le temps et tout le papier du monde n'y suffiraient pas. Cette communauté était remplie de synagogues et de maisons d'études où des savants s'appliquaient à l'étude du Talmud et de ses commentaires. Aujourd'hui, ils sont dispersés dans tout le royaume, réduits à mendier un morceau de pain de porte...»*

Les maisons des riches sont littéralement vides ; les habitants en ont disparu ; les voleurs y pénètrent, enlevant les portes et les lits qui y restent. La plupart des rues du mellah sont désertes, leurs habitants sont morts de faim, les maisons ont été démolies et actuellement elles sont abattues jusqu'au sol. Les Gentils ont pris les matériaux de construction et les réemploient à Fès-la-Neuve... C'est bien le cas d'appliquer le dicton talmudique : «Tyr n'a été remplie que par la ruine de Jérusalem»... Environ mille personnes de tout âge ont apostasié ...»¹

Le laborieux ancrage de la dynastie 'alawite (1727-1792)

Pour l'historien marocain, Abdallah Laroui² il faut voir à l'origine des maux qui agitent le Maroc durant près de trente ans, le résultat négatif de certaines mesures adoptées par Moulay Isma'il et, plus particulièrement la suppression des *zawiyat* et la création d'une armée personnelle. Ainsi, les confréries, nées d'une situation anarchique, ont joué un rôle important dans la sauvegarde d'une certaine unité territoriale et, selon l'analyse de Laroui, *«en les détruisant, Isma'il enlevait tout obstacle devant le complet naufrage de l'État au cas où celui-ci viendrait à perdre de nouveau son soutien principal, celui de l'armée.»*

Quant à l'armée des *'abid-s*, considérée comme un organe autonome, garant de la pérennité étatique, elle pouvait aussi bien servir au plus offrant et *«ainsi, toute crise de l'armée devenait une crise de l'État»*. Laroui impute ces désordres aux dérives de l'armée se battant tantôt avec

à Moulay Ismaïl mais aussi à un oncle du souverain, à quatre de ses fils... à vingt-trois personnalités occupant des postes de ministres, caïds, gouverneurs, officiers et secrétaires, aux trois juifs de la cour (Abraham Meïmorane, Moïse ben 'Attar et son frère Abraham ben 'Attar), à deux chrétiens du Palais ...»

1. Georges Vajda, *op. cit.*, pp. 74-75.

2. L'*Histoire du Maghreb*, Paris, 1976, tome II, pp. 51-52.

ses propres fractions, tantôt contre la population ou encore contre le sultan 'Abdallah ben Isma'il au bénéfice de ses frères.

Les successeurs de Moulay Isma'il ont maintenu la dynastie 'alawite en briguant le double rôle de chef spirituel et temporel, au prix de mesures politiques moins drastiques, appliquées selon un protocole tenant compte des réalités locales. Sidi Mohammed ben 'Abdallah (1757-1790) évita de commettre les erreurs de son grand-père ; il choisit de favoriser une fiscalité indépendante pour ne plus être à la merci d'une armée puissante et d'accroître ses ressources en multipliant les négociations et les relations économiques avec l'Europe ¹. Pour mener à bien cette politique, il a été secondé par un juif, Samuel Sumbel dont plusieurs parents se distingueront comme diplomates ou interprètes ².

Du fait de la disparition progressive de la course dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et de la diminution du nombre des captifs, le pays s'ouvre à la libre concurrence et multiplie les traités commerciaux avec les puissances européennes. La création de ports à Anfa (1760) et à Mogador (1765)³ visait la centralisation, le contrôle du commerce méridional et l'enrichissement des caisses du Makhzen par la perception régulière des droits de douane. Toutefois, le résultat insatisfaisant de tous ces efforts permet de mesurer l'importance des difficultés rencontrées à la suite du triple fléau sécheresse-famine-épidémie décimant la population ⁴, des mouvements migratoires des tribus montagnardes vers les plaines atlantiques voisines et des rebellions endémiques.

Le court règne du cinquième sultan 'alawite, Moulay al-Yazid (1790-1792) suffit à déstabiliser les bases fragiles de l'unité sociale tant recherchée par Sidi Mohammed. Le nouveau sultan réussit à susciter

1. Dès 1767, les consuls européens avaient, en plus de leur droit de préséance, la possibilité de prendre à leur service des Marocains qui bénéficiaient de leur *protection* et se trouvaient dispensés de quelques unes de leurs charges fiscales. Voir, Jacques Gagne, *Nation et nationalisme au Maroc*, Rabat, 1988, pp. 237-238.

2. «La représentation française est complétée par un interprète, Meyer Sumbel, frère ou neveu de Samuel Sumbel, qui fut longtemps l'homme de confiance du Sultan [Moulay Abdallah]. Lorsque Meyer Sumbel mourra en 1796, son fils Judah Sumbel accourra de Londres pour le remplacer.» Voir Manon Hosotte-Reynaud, «Un négociant français à Mogador à la fin du XVIII^e siècle», *Hespéris*, 3e-4e trim., 1957, p. 336.

3. Sur la construction du port de Mogador (Essaouira), voir, *Kitab al-Istiqa*, *op. cit.*, tome 1, pp. 293-294 et H. de Castries, «Le Danemark et le Maroc (1750-1767)», dans *Hespéris*, 1926, 4e trim. pp. 342-345. Sur la reprise d'une activité commerciale à Anfa et à Dar al-Baïda (l'actuelle Casablanca), voir André Adam, *Histoire de Casablanca - Des origines à 1914*, Aix-en-Provence, 1968.

4. En 1808, la population urbaine oscillait entre 200 et 250.000 habitants tandis que la population totale est estimée à environ 3 millions d'âmes. Voir Brahim Boutaleb, *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1967, p. 273.

5. Ahmed ben Khaled an-Naciri, *op. cit.*, pp. 369 et 379.

la haine des musulmans et des juifs qu'il traquait et tuait sans distinction ainsi que le rapporte l'auteur du *Kitab al-Istiqsa*⁵ : «*Il se rendit à Tétouan où il reçut le serment de fidélité des habitants et des tribus voisines puis il déchaîna les soldats sur les juifs, les livra au pillage et s'empara de leurs biens*». À propos de son arrivée à Marrakech, An-Naciri écrit que «*Yazid prit la ville de force, mit la ville au pillage, tua et arracha les yeux de plusieurs des habitants...*»

Plus sombre est le portrait de Moulay Yazid et plus douloureuse encore la longue énumération de ses méfaits envers les communautés judéo-marocaines sous la plume des auteurs juifs, particulièrement celle de Judah ben 'Obed 'Attar (1725-1812)¹. En dépit de sa cruauté à leur égard, Moulay Yazid essaya de reprendre à son service (1791) quelques-uns des négociants juifs importants associés à son père et leur délivra des *dahirs de sauvegarde* afin d'utiliser leurs compétences et développer de nouveaux échanges commerciaux avec l'Europe².

Le passage d'une dynastie à l'autre et l'affermissement du pouvoir 'alawite ont duré près d'un siècle et demi et ont modifié sensiblement les repères politiques et sociaux adoptés par les Marocains. Cependant, l'admission de conseillers et de diplomates juifs dans l'environnement proche des sultans demeure une constante sociologique. Ceux-ci connaissent des destins divers, leurs intrigues et leurs rivalités sont exploitées mais leurs mérites, souvent récompensés. Ainsi, certains membres de la famille Maimran ont connu les sommets de la gloire, d'autres la mort brutale ou encore, les affres des machinations courtisanes dirigées contre eux par leurs rivaux de la famille Ben 'Attar.

2. Les diplomates juifs des premiers sultans 'alawites

La carrière et l'assassinat de Joseph Maimran

Les sources se rapportant à Joseph Maimran sont rares mais elles attestent unanimement de son importance et de son influence auprès du sultan. Il cumule la fonction de conseiller avec celle de *sheykh al-*

1. *Un recueil de textes historiques, op. cit.*, pp. 79-96.

2. Mohammed Kenbib, *op. cit.*, p. 48, n. 109.

3. «*Famille de rabbins et de diplomates, originaires de Marrakech*». Ces informations nous sont fournies par l'*Encyclopaedia Judaica* (Jérusalem, 1972) qui envisage (pp. 1148/1149) trois transcriptions possibles du patronyme Maimran (Maymeran, Maimoran et Mimran). Pour Abraham I. Laredo, l'origine de la famille Maimran est plutôt castillanne et tous ses membres auraient vécu à Meknès après l'Expulsion. Voir son ouvrage, *Les noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978. Voir également, David Corcos, «*Réflexions sur l'onomastique judéo-nord-africaine*», in *Studies in the history of the Jews of Morocco*, Jerusalem, 1976, p.21.

*yhûd*³ (à la tête de la communauté juive) ainsi que le mentionne George Mouette dans sa relation des *Conquestes de Moulay Archy* : «*Mimoran, granc checq des juifs de tout le royaume et favory du Roy*»¹. Dans une lettre adressée aux États-Généraux (8 juillet 1683), le consul Jan Smits Heppendorp déclare, pour sa part, que «*Ledit Maymoran, jouit auprès du Roi d'un crédit égal à celui du grand Colbert en France*».

La référence au «grand commis» de Louis XIV², flatteuse, mais sans doute exagérée, confirme la tendance générale à vouloir assimiler Meknès à Versailles et y trouver absolument matière à comparaison. Nous pourrions mentionner encore le témoignage de l'ambassadeur français envoyé au Maroc par Louis XIV, François d'Isarn, baron de Saint-Amans qui, lui aussi, dans l'une de ses lettres (26 juin 1682), mentionne Joseph Maimran quand il écrit : «*Il y a auprès dit Roy un juif qui le gouverne absolument et qui est fort intéressé*»³.

Des commerçants juifs amstellodamois⁴ et le consul Heppendorp envoyés en éclaireurs, encouragent les États-Généraux à renouer avec le Maroc des liens distendus depuis le changement dynastique. Ils confient cette mission à Isaac Bueno de Misquita (1682) tandis que Joseph Maimran est désigné par Moulay Isma'il pour mener les négociations et Joseph Tolédano, un de ses parents, délégué à La Haye pour faire ratifier le traité. D'après le consul hollandais, Joseph Maimran a joué un rôle décisif dans la préparation et l'élaboration de ce traité avec le concours de son fils Abraham, mais il reconnaît par ailleurs, que l'action menée par Tolédano⁵ auprès des États-

1. Henry de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, deuxième série, Dynastie filalienne*, Archives et Bibliothèques de France (S.I.F.), tome II (1924), p. 201.

2. Au regard de l'histoire, il pourrait y avoir plusieurs lectures de cette remarque du consul pour lequel Colbert a été l'ennemi à combattre entre les années 1672 et 1678 alors que la Hollande et la France étaient en guerre. Toutefois, cette référence reste significative de l'impact important du conseiller juif sur le sultan et nous observons également que les deux hommes sont morts la même année (1683), l'un écarté du pouvoir, l'autre assassiné dans des conditions obscures.

3. S.I.F., vol. II, p. 224.

4. Les *Sources inédites* mentionnent les noms de Gédéon Mendez, Jacob de Oliveira et Don Manuel de Belmonte.

5. Les traductions de l'arabe vers l'espagnol avaient été confiées à un parent de Tolédano, Jacob Sasportas alors que David Torres, habitant à Amsterdam, traduisait de l'espagnol vers le flamand.

6. Concernant les négociations secrètes de cette entreprise diplomatique, voir, H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, Leiden, 1981, vol. II, pp. 262-264.

7. Le rachat des captifs, devenu une activité institutionnalisée et organisée par les gens d'Eglise, a donné lieu à la publication de témoignages plus ou moins intéressants mais souvent riches en informations. Ainsi en est-il de l'*Histoire de l'ordre de Notre-Dame de la Mercy (institué pour la rédemption des captifs)* publié à Paris en 1690 sans aucune mention de l'auteur, qui nous apprend que Joseph Maimran avait été pressenti pour intervenir auprès de Moulay Isma'il pour la libération de captifs chrétiens (pp. 91-93) : «*Que faire ? Où recourir*

Généraux finit par aboutir à la ratification du traité (mai 1683)⁶.

L'assassinat de Joseph Maimran, devenu trop important ⁷ ou exigeant, peut aider également à évaluer l'étendue de son pouvoir. Pour étayer cet argument, nous ne disposons que de la traduction française du récit d'un captif anglais ¹ contemporain de cet événement, qui considère *Abraham Memoran, le Supérieur des Juifs*, comme un scélérat usant de son pouvoir auprès de l'*Empereur-Tiran* pour aggraver les peines des captifs chrétiens. Selon Brooks, l'auteur de ce récit, Moulay Isma'il, assiégeant Taroudant, aurait demandé à Maimran de lui avancer des fonds et, devant son refus d'obtempérer, aurait donné l'ordre à l'un de ses gardes noirs de le supprimer.

«Le Nègre fit comme lui fut ordonné ; il épia le Sjak ou Supérieur des Juifs au moment qu'il se retiroit chez soi, sur un chemin qui traversait justement un petit bois d'oliviers, où le Nègre, entre autres compliments qu'il lui fit, feignit d'être fort réjoui de le voir et, passant ainsi à côté du Juif, il prit son temps, fit cabrer son cheval par dessus l'autre, tellement que le Juif tomba à terre et alors, le foulant aux pieds, il lui écrasa la tête. Incontinent, on vint annoncer au Vice-Roi que le Général des Juifs était assassiné : et afin que le monde ne s'aperçût de rien, il fit semblant d'en être fort affligé, aussi en donna-t-il connaissance à l'Empereur, de même qu'il avait fait faire recherche du fait, mais qu'il n'en pouvoit pas trouver l'auteur. L'Empereur lui fit répondre : en cas que vous ne venez attraper le scélérat, je vous ferai couper la tête : de plus il ordonna au Vice-Roi d'installer pour Sjak le fils du Juif en la place du vieux mais le vieux Juif fut bientôt oublié à l'Empereur».

Les mauvais traitements infligés d'ordinaire aux captifs ne semblent pas avoir altéré l'imagination du narrateur-captif qui, n'ayant sans doute pas assisté à cet assassinat commis dans un petit bois d'oliviers, n'a pu que transmettre sa propre version des faits à partir d'informations fournies par la rumeur publique. Face à l'absence de preuves ou de témoignages supplémentaires, nous pouvons également avancer l'hypothèse selon laquelle Joseph Maimran aurait pu avoir été victime d'un simple accident ou d'une agression mais, l'éventualité de son assassinat, commandité par le sultan ou l'un de ses courtisans, demeure tout aussi plausible ². En revanche, le choix de son fils

dans cette fâcheuse conjoncture ? Boyer leur conseilla d'écrire à Joseph Mimiran, chef des juifs et grand pourvoyeur de la Maison du Roy à Miquenez et lui promettre cent ducats s'il obtenoit de Moleysmaël, sur qui il avoit beaucoup de crédit, une lettre d'affranchissement du droit des Portes».

1. François Brooks, *Navigation faite en Barbarie*, traduit de l'anglois (*Barbarian cruelty*, Londres 1693), Utrecht, 1737, pp. 14-17.

2. Pour Henry de Castries, la version des faits établie par le marin anglais est tenue pour acquise : *«Maÿmoran mourut en août 1683, assassiné à l'instigation du vice-roi de Meknès ; son fils Abraham lui succéda dans la faveur du shérif.»* Voir S.I.F., vol. II, p. 224 n. 1.

Abraham comme successeur à la cour est un fait attesté de même que la réussite de sa longue carrière diplomatique.

Abraham Maimran, «Conseiller-Nagid»

La plupart des sources européennes attestant le double rôle tenu par Abraham Maimran, à la fois dans l'environnement immédiat du sultan Moulay Isma'il et comme *nagid* de sa communauté, concordent sur son obstination à s'y maintenir avec fermeté. Un seul de ces nombreux témoignages, celui du Père Busnot, donne d'Abraham une indication d'ordre physique. Mais, ne disposant d'aucune iconographie pour corroborer sa description, nous le citons pour n'en retenir que l'image du politicien : «*Cet homme est fort disgracié de la nature mais il a beaucoup d'esprit et une longue expérience ; il est prévenant, patient, feignant toujours le généreux et le désintéressé*». ¹

L'une des premières missions confiées par Moulay Isma'il à Abraham Maimran (1688) consistait à négocier le rachat de 200 captifs français pris par les pirates algériens du Ra'is Bostangi et retenus au Maroc ². Il interviendra à nouveau pour obtenir la libération de 60 captifs musulmans ³ retenus au Portugal et, se rendant à Mazagan, ville occupée par l'armée lusitanienne ⁴ il exigera les 60.000 piastres, correspondant au montant du rachat des 130 captifs portugais se trouvant à Meknès.

Sa carrière se poursuit *crescendo* et si l'on croit les révélations de Jean-Baptiste Estelle ⁵, consul de France à Salé (de 1689 à 1711), «*le roy de Maroc, voulant favoriser un Juif nommé Maymoran, qui fait ses affaires en son palais*

1. *Récits d'Aventures au temps de Louis XIV*, Paris, 1928, p. 36.

2. S.I.F., vol. III, p. 226. Il est sollicité à nouveau (1699) pour négocier le rachat de captifs français, non pas par le sultan mais par le consul J.-B. Estelle qui considère «*qu'il est le seul homme qui parle au roy de Maroc sur le sujet des esclaves*». S.I.F., vol. V, p. 472. Sur le pouvoir de Maimran, Defontain-Maxange s'appuie sur le témoignage du Père Busnot, dans *Le Grand Ismaël, Empereur du Maroc*, Paris, 1929, p. 199. Voir également Chantal de La Véronne, *Vie de Moulay Isma'il, roi de Fès et de Maroc d'après Joseph de Léon (1708-1728)*, Paris, 1974, pp. 7, 26 et 68.

3. À la même période, Moulay Isma'il envoya en Espagne (1690) le vizir Al-Ghassani († 1707) pour négocier le rachat de captifs musulmans détenus dans ce pays et il le chargea également d'essayer de rapporter les ouvrages arabes qui avaient pu rester dans les anciennes mosquées andalouses. De retour au Maroc, Al-Ghassani rédigea une relation de voyage intitulée *Rihlat al-wazir fi-iffkak al-asir*. De même, Mohammed ibn 'Utman al-Miknasi († 1799), se rendit à Malte et à Naples pour le rachat de captifs musulmans et prit la peine de rédiger une *Rihla* intitulée *Al-badr as-safir li-hidayat al-musafir ila fikak al-asara min yad al-'aduwaw al-kafir*. Ces deux ouvrages sont mentionnés par Mohammed Lakhdar dans *La vie littéraire au Maroc sous la dynastie 'alawide (1075-1311/1664-1894)*, Rabat, 1971, pp. 122 et 266.

4. S.I.F., vol. IV, p. 222.

5. Mémoire de J.-B. Estelle du 25 août 1690, S.I.F., vol. III, p. 327.

6. «*Un juif nommé Maimoren, qui est au service du Roy, evoia un vaisseau de Sallé à Cadix, chargé de cire...*» S.I.F., vol. III, p. 560. Nous apprenons par la suite qu'il s'agit d'un chargement d'une valeur de 8 000 pesos et que ce vaisseau, appartenant à Maimran, a été capturé à Cadix.

de Miquenet, luy fit don du droit d'un pour cent pour courretage de toutes les marchandises entrant et sortant de ses ports.» Sa carrière diplomatique démarre plutôt - tout en menant des affaires commerciales ⁶ - avec le règlement du conflit maritime opposant le Maroc aux Pays-Bas (1691-1692). Maimran, à l'instar de ses prédécesseurs de la famille Pallache, marque un net penchant pour cette nation, ainsi que le note le consul de France ¹ : «Maimoran, Juif du Roy, soutient et appuie de tout son crédit Messieurs des États-Généraux.»

Par ailleurs, Abraham Maimran va tenter d'initier les membres de l'ambassade de Louis XIV (1693), menée par François Pidou de Saint-Olon, aux codes d'accès à la cour de Meknès. Le but principal de la mission visait la conclusion d'un traité de paix assurant la sécurité du commerce contre les entreprises corsaires et, en second lieu, le rachat des captifs français retenus par Moulay Isma'il. L'ambassadeur, gentilhomme de la maison louisquatorzienne, déjà connu pour sa participation à diverses négociations diplomatiques, «n'a jamais séjourné en Barbarie» et ne connaît rien ni à ses traditions, ni à ses mœurs ².

Maimran accompagne le caïd Ahmed ben Haddou pour examiner les articles du traité de paix mais, devant les exigences des Français et leurs difficultés à se plier aux rites de la communication diplomatique locale, il convie discrètement le consul à lui rendre une visite privée. Ce dernier en fait ainsi la relation : «Le lundy, 15 juin, je fus trouver ce Juif à sa maison, où estant, il me fit honnêtement, et, après avoir parlé de plusieurs affaires, il me tira à part pour me dire que l'arçaid Amet Adou lui avoit dit de me dire à quoy nous pansions, et si je ne sçavois pas la coutume, et que, si nous voulions réussir dans nostre affaire, il falloit commencer à le contenter en luy donnant une somme d'argent : ce qui m'étonna et donné à connoistre à ce Juif que j'estois surpris qu'un des premier ministre d'un aussy grand roy que l'estoit l'empereur de Maroc traittasse de cette manière...»³ L'incapacité de Pidou de Saint-Olon à franchir ces différentes barrières culturelles et à surmonter les mauvaises dispositions évidentes du sultan à son égard, ont conduit sa mission à l'échec.

Moulay Isma'il aurait alors fait emprisonner les dix religieux espagnols résidant à Meknès à titre de représailles, afin de récupérer le vaisseau capturé. Le Père Juan de la Madre de Dios s'était aussitôt rendu en Espagne d'où il avait rapporté des présents mais, surtout, une attestation du *Consejo de Estado* certifiant la régularité de la prise. Les prisonniers sont libérés mais Maimran obtient une nouvelle - mais brève - incarcération des religieux jusqu'à la restitution de son bien. Voir S.I.F., vol. IV, pp. 332-333, n. 1.

1. Mémoire de J.-B. Estelle du 2 mars 1692, S.I.F., vol. III, p. 450.

2. S.I.F., Introduction, vol. IV, p. III.

3. S.I.F., vol. IV, p. 104.

4. S.I.F., vol. IV, pp. 54-126, plus particulièrement les pages 103-104, 107-109, 111-112 et 120.

Le consul français, Jean-Baptiste Estelle, chargé d'organiser la rencontre entre l'ambassadeur et le sultan, raconte toutes les péripéties qui ont jalonné cette mission dans un long mémoire ⁴, pittoresque et naïf, mais important pour les informations qui affluent sur la vie et le rôle d'Abraham Maimran à Meknès. Ce dernier n'intervient qu'au moment où, après douze jours de louvoiements, les deux parties campent toujours sur leurs positions respectives, le sultan attendant l'aide française pour reprendre Ceuta aux Espagnols et de Saint-Olon s'arrêtant à la seule signature d'un traité de paix engageant les deux nations ¹. Dès lors, Maimran joue le rôle de conciliateur et Jean-Baptiste Estelle, qui ne semble plus pouvoir se passer de lui, s'en va le quérir chez lui, à la «*Juifverie*» pour faciliter son accès au palais ².

En de nombreux endroits de ce récit, il apparaît que Maimran s'adresse directement à Moulay Isma'il, non sans attendre le moment propice pour ne pas essuyer ses colères et parvenir à ses fins. «*...Maimoran pris la parole et me dit de m'en aller faire tenir près ledit sieur Embassadeur, que luy feroit resouvenir l'arcaïd de nostre affaire, dès que le Roy serois sorty de sa maison ... Une demy heure après, Maimoran vint voir Monsieur l'Embassadeur pour luy dire la mesme chose, et l'assura que, le lendemain, il seroit depeché, que luy se chargeait de cella et qu'il enferoit resouvenir son roy.*»

Lorsque le consul de France, las de se morfondre durant deux semaines dans l'attente d'une audience pour son ambassadeur, en demande la raison à Maimran, celui-ci lui répond «*qu'il [le sultan] avoit esté si en colère, depuis le grand matin jusque à ce moment quy le venois*

1. Le cinquième article, qui constituait une des pierres d'achoppement à la conclusion de ce traité, prévoyait l'intervention des canons marocains pour assurer la protection des bâtiments français en butte aux attaques des pirates algériens, tunisiens, tripolitains ou turcs, tout en omettant de considérer qu'il était demandé à des musulmans de tirer sur des coreligionnaires.

2. Nous observerons que lors d'un autre de ses séjours à Meknès (en décembre 1695), le consul de France à Salé loge chez Maimran où, avoue-t-il, «*il receut toutes les honnestetez qu'il pouvait espérer, et fit loger son pavillon dans la place de la juifverie...*» Notons également que Maimran percevra 200 onces pour «*avoir servi de truchement au consul*». Voir S.I.F., vol. IV, pp. 388 et 390 n. 2. Il lui servira, occasionnellement, d'agent de renseignements mais, seulement, quand il s'est agi de favoriser en même temps ses propres intérêts. Voir S.I.F., vol. IV, pp. 433-434. «*En peu, nous sçaurons la réponse dudit roy d'Espagne, que j'auray l'honneur de vous faire sçavoir, quoy qu'on tienne cette affaire fort secrette - ce que j'ay sçeu de la part de Maimoran et ce quy est très-assuré.*» Voir Lettre de J.-B. Estelle à Pontchartrain (23 octobre 1697), S.I.F., vol. IV, p. 535.

3. Le sultan se préparait alors à entrer en campagne du côté de Taza et avait chargé Abraham Maimran de lui fournir un lit de campagne composé de deux matelas faits de laine cardée et recouverts d'un drap écarlate. Ce qui incitera Pidou de Saint-Olon à écrire que «*le sieur Maymoran, Juif du Roy est en crédit auprez de luy par le moyen de dons fréquents qu'il luy fait*». Voir Mémoire de Saint-Olon, S.I.F., vol. IV, p. 170.

*de le quitter, qu'il avoit été impossible de luy parler, mais qu'i luy alloit porter son lit de campagne*³ *et, quand le luy présentent, s'il trouvoit l'occasion à luy parler pour nous depecher, qu'il le ferois».*

Deux autres courtisans, Ahmed Haddou 'Attar et Ahmed Haddou ar-Riffy, sont chargés par le palais de pourvoir aux besoins et aux exigences de l'ambassade française. Le rôle d'intermédiaire auprès du sultan est entièrement dévolu à Maimran mais sa présence n'a pas été souhaitée à l'audience accordée, de guerre lasse, par Moulay Isma'il à Pidou de Saint-Olon. Après avoir été éconduit par le sultan, l'ambassadeur français fait un détour par le mellah pour conter son infortune à Maimran qui lui confie alors qu'il s'en était douté *«lorsque son roy l'avoit envoyé chercher, et qu'i luy avoit ordonné à luy de s'en aller chez luy»*. Selon Estelle, cette ambassade avait été sollicitée par le sultan, bien qu'il s'en défendît¹ et Maimran, qui avait été témoin de sa demande initiale, avait été volontairement écarté de leur ultime rencontre. La réponse de Maimran nous conduit à penser qu'il lui arrivait fréquemment mais, toujours selon le bon vouloir du sultan, de siéger à des réunions officielles.

La «coordination» des intérêts publics et des intérêts privés

Les mauvaises relations du sultan Moulay Isma'il et de la Hollande trouvent en la personne du consul français à Salé, Jean-Baptiste Estelle, un témoin suffisamment satisfait pour écrire au Chancelier de France (18 avril 1694), *«je tacheray de tout mon mieux de maintenir ses Mores en guerres avec lesdit Hollandois, ce que je crois quy ne me sera pas difficile.»*² Cette discorde est attisée par Estelle pour pouvoir écouler librement des armes françaises au Maroc. Elle faisait suite à la réclamation du sultan d'une somme jugée considérable par les Hollandais, pour la libération d'une cinquantaine de leurs ressortissants détenus de façon arbitraire.

Pour tenter d'éviter une rupture préjudiciable aux deux États et amorcer de nouvelles négociations, Abraham Maimran n'hésite pas à convaincre la mère du sultan, Lalla 'Aïcha, d'inciter son fils à les poursuivre de façon prioritaire. En insistant directement auprès de Moulay Isma'il, il finit par le décider à demander aux États-Généraux³ l'envoi

1. Ce désaveu est considéré par le secrétaire d'État à la Marine, le comte de Pontchartrain, comme un *casus belli* mais, écrit-il, *«Sa Majesté attendra un temps où elle sera débarrassée d'une partie des ennemis avec lesquels elle est en guerre à présent pour faire repentir ce prince de son manquement de parole et d'avoir désavoué une lettre qu'il a escrit»*. Voir, S.I.F., vol. IV, p. 215.

2. S.I.F., vol. IV, pp. 262 et 337.

3. De fait, une lettre est adressée aux États-Généraux en date du 23 juillet 1695. Voir S.I.P.B., 2e série, tome 1, Document du 23.7-1er.8.1695.

d'un ambassadeur. Maimran pensait dénouer la situation en leur accordant directement la libération des captifs plutôt qu'à leur consul, Jan Smits Heppendorp. D'une part, celui-ci était accusé d'avoir trahi l'accord qui consistait à échanger la rançon et des marchandises diverses contre lesdits captifs et, d'autre part, il détenait illégalement une cargaison appartenant à Haïm Tolédano ¹, l'envoyé du sultan.

Aux dires du consul de France à Salé, Maimran et son cousin détenaient des intérêts suffisamment importants ² sur des navires hollandais pour souhaiter la reprise des bonnes relations développées antérieurement par les deux nations. En réponse à la lettre du sultan, la galiote hollandaise *Juffrouw Elisabeth* est envoyée à Salé comme convenu, avec un chargement de munitions ³ destiné au rachat des captifs sous la responsabilité, non pas de Heppendorp ⁴ mais de Cornelis Smit.

Les patientes démarches de Maimran sont contrariées par le corsaire salétin 'Abd Allah ben 'Aïcha ⁵ et son fils, Mohammed ar-Raïs, qui, dans le même temps, s'emparent au large des Açores, d'un vaisseau hollandais chargé de 180 tonneaux de vin et des dix-sept membres d'équipage. Pressé par son conseiller de libérer ces captifs et par le corsaire de lui régler le montant de la prise, Moulay Isma'il cède à

1. Sur les conseils d'Abraham Maimran, Moulay Isma'il avait envoyé son cousin, Haïm Tolédano auprès des États-Généraux (1691) pour aller leur demander des armes et des munitions en échange de la libération de captifs hollandais. Arrivé à Amsterdam au moment des fêtes de *Souccot*, il se rendit à l'office de la Grande Synagogue et sa présence fut signalée dans un compte-rendu de la cérémonie rédigé par l'un des chroniqueurs du journal *Le Mercure Galant* (septembre-octobre 1691, pp. 162-165). Voir Robert Attal, «Un ambassadeur juif du Maroc dans la synagogue d'Amsterdam en 1691», *R.E.J.*, janvier-juin, fascicule 1-2, tome CXLII, pp. 461-463, Paris, 1983.

2. Voir Mémoire de J.-B. Estelle du 21 avril-29 septembre 1695, S.I.F., vol. IV, p. 349.

3. La rançon exigée était constituée de 1500 quintaux de poudre, 1500 fusils, 1500 sabres et autres présents. Concernant le chargement de la *Juffrouw Elisabeth*, le témoignage de J.-B. Estelle est plutôt confus, car il laisse planer le doute sur cette monnaie d'échange. Elle appartenait selon lui, à Maimran et à son cousin Haïm Tolédano et n'aurait pu leur être restituée qu'une fois les captifs libérés. On peut envisager plutôt qu'il s'agissait des sommes correspondant aux dépenses engagées par ceux-ci pour mener à bien cette tractation. S.I.F., vol. IV, pp. 454-455 et 484.

4. Après l'éviction de Jan Smits Heppendorp, consul hollandais à Salé (1691) chargé également par les Anglais de négocier le rachat de leurs captifs, son poste est confié (1695) à un esclave français et protestant du nom de Samuel Roy jusqu'en 1699, date à laquelle lui succède un juif, Gédéon Mendez. Voir S.I.F., vol. V, pp. 371-372, n. 4.

5. Sur la reconnaissance officielle de ce corsaire, voir les *Lettres patentes de Moulay Isma'il en faveur d'Abd Allah ben 'Aïcha* lui conférant le commandement général de la mer et le pouvoir de traiter avec toutes les nations chrétiennes en matière maritime, la *Lettre de Moulay Isma'il à Louis XIV*, accréditant le corsaire auprès du roi de France puis les comptes-rendus de son ambassade à Versailles (11 novembre 1698-25 mai 1699), notamment, celui du célèbre orientaliste, Pétis de la Croix, chargé de lui servir d'interprète. S.I.F., vol. IV, documents CXLII-CXLIII, pp. 673-685, vol. V, pp. 1-10, 50-51 et 312-356.

6. S.I.F., vol. IV, p. 407.

Maimran, et Estelle reconnaît que ce sont les sollicitations de ce dernier «*qui ont fait que le roy de Maroc a envoyé tous les Holandois à Tetoan pour attendre le consul flamenc*». ⁶

C'est le frère ¹ d'Abraham Maimran qui est chargé de se rendre à Tanger pour résoudre le délicat problème de l'échange et celui de la vérification des armes rapportées par les Hollandais. Arrivé au terme d'un ultimatum de quatre jours, alors que les deux parties ne se font pas mutuellement confiance sur les modalités du processus d'échange, les captifs restent à terre tandis que Cornelis Smit remet le cap vers la Hollande, via Cadix, avec son chargement et sans avoir mis pied à terre.

Dans son Mémoire du 18 juin 1697, Estelle révèle l'assassinat du frère d'Abraham, abattu à Salé par le fils de Moulay Isma'il, Moulay Ahmed ad-Dahabi ² pour une mystérieuse raison. Le consul de France ne cache ni son émotion, ni son amertume devant une telle cruauté et rend hommage au défunt en ces termes ³ :

«*Ce juif mort estoit l'homme le mieux fait qu'il y eusse en ce pays, et de beaucoup d'esprit, fort aimé du roy de Maroc. Ce prince, dès qu'il sceu sa mort, fit couper la teste aux Mores de la garde de son filz pour n'avoir point empêché cette mort, et luy pardonna aux prières de sa mere ; et envoya chercher en mesme tems le chef son frere à Tanger... Et vous fait sçavoir, Monseigneur, la mort de ce Juif par deux raisons : l'une pour que vous jugiés par là de ce qui sont capables les enfans du roy de Maroc, et l'autre pour vous dire que nostre commerce pert beaucoup en ce Juif, qui étoit mon intime amy et le protecteur de nostre nation, de ce qui m'avoit donné des marques en bien d'occasions.*»

Loin de manifester un souci permanent d'objectivité ou d'exactitude dans ses nombreux mémoires, Jean-Baptiste Estelle - notre principal

1. Dans son Mémoire daté du 7 septembre 1693, Pidou de St-Olon nous apprend qu'il demeurerait à Tanger et que le caïd avait dû «*faire une distribution dez le matin d'un millier de coupz de baston pour satisfaire à la plainte qu'un Juif appelé Maymoran, frère du Juif du Roy, luy avoit portée de quelque insulte*». Voir S.I.F., vol. IV, p. 165. Le cousin germain d'Abraham Maimran, Samuel Maimran, qui vivait aussi à Tanger avait été désigné en même temps que Moïse ben 'Attar par Moulay Isma'il pour conclure un traité de paix entre l'Angleterre et le Maroc (1718). Voir S.I.F., vol. IV, pp. 592 et 594 et H.Z. Hirschberg, «*Jews and Jewish Affairs in the Relations Between Great Britain and Morocco in the 18th Century*», in *Essays presented to Chief Rabbi Israël Brodie on the occasion of his seventieth birthday*, Londres, 1967, p. 161.

2. Voir le portrait que trace M. de Chenier de ce prince peu engageant qui succéda durant deux ans à son père avant d'être exilé dans le Tafilalet par son frère 'Abd al-Malek (1729). Dans *Recherches Historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire de Maroc*, Paris, 1787, Livre IV, pp. 421-429.

3. S.I.F., vol. IV, pp. 500 et 508-509.

4. Quand Estelle, victime des machinations du corsaire Ben 'Aïcha (1698), apprend qu'il a été dénoncé comme espion à Moulay Isma'il et condamné à mort, Maimran n'a pas hésité à chercher à le sauver. «*Maimoran ayant toujours été de mes amis, sachant mon affaire,*

informateur sur Abraham Maimran - réitère quelques réflexions plutôt admiratives à l'égard du conseiller du sultan. Autrement dit, le consul atteste avec conviction que son ami Maimran ⁴ a le double mérite de résister à un sultan redoutable ¹ et de parvenir à le manipuler. Certes, s'il ne manque pas de reconnaître son influence permanente sur Moulay Isma'il, il témoigne également du souci de Maimran d'en user afin de protéger les membres de sa communauté. Il raconte qu'un marchand juif de Salé avait fait une banqueroute de 75.000 livres (mai 1696), et entraîné trois commerçants français à subir une perte de 20.000 livres. Les infortunés marchands sont allés présenter leurs doléances au sultan mais Maimran était présent à ses côtés. Estelle décrit ainsi la scène ² :

«*Ces Messieurs, aprez l'avoir salué, commencerent à luy dire le sujet qui amenoit devant luy ; mais ce prince, sans les écouter, luy dit d'aller à la justice et se retira après avoir pris son present. Voilà, Monseigneur, une belle justice et sy luy, qui est le chef d'icelle, la tand sy injuste, comment ces Messieurs ce pouvoit aller plaindre à la subalterne. C'est ce que Maimoran a fait auprez dudit roy de Maroc pour protéger ce Juif. Enfin, ledit Maimoran a fait recouvrer à nosdit marchands 5000 livres, qui est tout ce qui restoit à ce Juif, à ce qu'il dit,- et c'est avec quoy il sen sont revenus.*»

Pour estimer l'importance qu'Abraham Maimran attachait à sa charge de *nagid* et apprendre les circonstances de sa mort, nous pouvons nous référer à la *qinah* (complainte) rédigée par Jacob Aben Sur en hommage à ce haut dignitaire. Elle est résumée et annotée par Haïm Zafrani qui restitue à ces éloges funèbres la valeur documentaire - biographique et historique - qu'elles méritent. Les couplets révèlent que le «*nagid illustre, prince et grand en Israël*» (*Ha-nagid ha-Me'ulleh*) avait été, dans un premier temps, probablement

y vouleu remédier. Pour cet effet il en parla, audit alcaïd Amet Adou Atard [Mohammed ben Haddou al- Attar]; lequel luy donna pour reponce que, s'il se meloit de moy, il estoit traître à son Roy et aux Mores ; ce quy etonna tellement ce Juif qu'il n'oza plus rien dire. Pourtant il me vint voir et me dit ce qu'il avoit fait et m'exorta à la patience et à faire un présent à son roy que luy me founiroit.» Voir S.I.F., vol. IV, p. 607.

1. Voir le récit que fait Ahmed ben Khaled an-Naciri des quarante-cinq années de règne de ce sultan dénommé par ses nombreux héritiers «l'Eternel Vivant», dans *Kitab al-Istiqa li-Akhbar Doual al-Maghreb al-Aqsa*, Archives Marocaines, *Chronique de la dynastie 'alaoiue du Maroc*, trad. E. Fumey, vol. IX, Paris, 1906, pp. 59-155. Cette longévité et la forte personnalité de Moulay Isma'il ont inspiré d'innombrables histoires édifiantes sur son règne. Même l'illustre Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, n'a pu s'empêcher d'y associer sa plume pour en exagérer l'importance et, parfois, la naïveté ; ainsi écrit-il que «*c'est un usage superstitieux autant que barbare que les empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux de leur pays... Cet abominable usage s'est si bien conservé que le fameux empereur de Maroc, Mulei Ismaël, a exécuté de sa main plus de dix mille hommes dans sa longue vie*». Voir, les *Oeuvres complètes*, Paris, 1878, tome II, p. 465.

2. S.I.F., vol. IV, pp. 420 et 469.

3. *Poésie juive en Occident musulman*, Paris, 1977, pp. 380-381.

victime d'une congestion cérébrale et, qu'après avoir retrouvé l'usage de la parole, il aurait succombé aux applications thérapeutiques douteuses de son médecin musulman (fin 1722)³.

3. De nouveaux candidats à l'action diplomatique

Moïse ben 'Attar et Reuben ben Quiqui, deux contemporains rivaux d'Abraham Maimran ont participé à la politique extérieure du Maroc en permettant la concrétisation de traités de paix avec l'Angleterre ; ils se sont employés, de même, à faire carrière dans le commerce européen.

La fin des familles monocratiques

Vers la fin du règne de Moulay Isma'il disparaît l'institution de la famille judéo-marocaine monocratique, agissant de façon exclusive dans l'orbite de l'État-Makhzen. Elle fait place à l'accession au pouvoir politico-économique d'autres individus, issus de familles et de milieux divers, désireux d'atteindre conjointement ces hautes sphères. L'ambition de Moïse ben 'Attar d'y parvenir est inscrite dans les phases successives de son ascension ; dans un premier temps, il quitte Salé, sa ville d'origine ¹, pour entrer au service de l'un des fils de Moulay Isma'il à Taroudant, puis il emménage à Meknès (après 1710) où il devient le bijoutier favori du palais. Il s'enrichit ensuite grâce à de fructueuses entreprises commerciales avec l'Europe et à ses négociations pour le rachat des captifs chrétiens ².

Moïse ben 'Attar stagne sur l'avant-dernière marche de l'échelle sociale où trônent l'inamovible *conseiller-nagid* Abraham Maimran et les siens. L'on sait que Maimran tolère la famille Tolédano avec laquelle il a noué des liens de parenté et engagé quelques affaires commerciales, mais aussi, que sa rivalité avec Ben 'Attar emprunte les voies tortueuses des intrigues courtoises. Les deux protagonistes ne s'affrontent pas, ils choisissent tacitement de prendre le sultan comme arbitre de leur course au pouvoir, en lui offrant tous deux de fortes sommes d'argent. Moulay Isma'il parvient à les réconcilier et le mariage de Moïse avec la fille d'Abraham finit par sceller le sort des deux familles. Cette histoire

1. Il appartient à une famille d'origine espagnole installée à Salé. Moïse est l'oncle et devient le beau-père de Rabbi Haïm ben 'Attar (1696-1743), auteur de nombreux ouvrages dont *Or ha-Hayim* (La lumière de la vie). Voir André Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985, pp. 230-234.

2. H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, Leiden, 1981, vol. II, pp. 268-269.

3. *A Journey to Mequinez, The Residence of the Present Emperor of Fez and Morocco (On the occasion of Commodore Stewart's embassy thither for the redemption of the British captives in the year 1721)*, Londres, 1725, pp. 197-198. Voir également, Wilfrid Blunt, *Black Sunrise, The life and times of Mulai Ismail, Emperor of Morocco (1646-1727)*, Londres, 1951, ouvrage qui puise largement ses sources dans le récit de Windus.

concernant l'alliance matrimoniale de ces deux familles influentes, invérifiable et introuvable à ce jour dans d'autres textes, a été racontée en ces termes par des captifs anglais à John Windus ³:

«*Our Captives told us a pleasant story of the Emperor, concerning a difference which happened between Memaran and Ben Hattar ; for Memaran being formerly Chief Favourite had the sole command of the Jews ; but seeing that Ben Hattar pushes himself forward, and fearing a rival in the Emperor's favour, he endeavoured to destroy him and offered the Emperor for many quintals of silver for his head. Upon which he sent for Ben Hattar, and telling him that a sum of money was bid for his head, he resolutely answered that he would give twice as much for the person's who offered it. Then the Emperor bringing them together, took the money from both, told them they were a couple of fools and bid them be friends which made Ben Hattar desire Memaran's daughter in marriage, who being granted to him, they now between them govern the Jews of his dominions with absolute authority.*»

Un membre est choisi dans chacune des deux familles - Moïse ben 'Attar et Samuel Maimran - par Moulay Isma'il (1718) pour mener les négociations qui aboutiront au traité de paix signé avec les Anglais (1721). Dans la liste des cadeaux distribués à l'issue de cette signature, figurent leurs deux noms en plus de celui d'Abraham ben 'Attar et d'Abraham Maimran ¹. Selon la chronique *Dibré ha-Yamim Shel Fas* ², après la mort d'Abraham Maimran, Moulay Isma'il a donné le titre de *nagid* de toutes les communautés du pays à Ben 'Attar (1724). Jacob Aben Sur confirme sa nomination en ces termes : «*Comme il est rabbin et nagid, tout le monde lui obéira ainsi qu'il se doit envers un homme illustre.*» Il meurt l'année suivante, et c'est son fidèle associé, Reuben ben Quiqui ³ qui le remplacera à la direction des affaires communautaires.

L'émergence simultanée de plusieurs familles juives dans les allées du pouvoir et la fin des familles monocratiques sont deux phénomènes inscrits dans la gestion isma'ilienne des interférences politico-religieuses. En tant que dirigeant politique, le souverain conduit en maître absolu les affaires intérieures comme les affaires étrangères mais son autonomie, limitée par un discours religieux traditionnel, s'amenuise et altère ses rapports avec les puissances étrangères.

1. H.Z. Hirschberg, *Jews and Jewish Affairs...*, op. cit., p. 162.

2. Citée par H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews...*, op. cit., p. 269.

3. Sur le mariage de Ben Quiqui avec Strella, fille de Levy ben Shoshan (au printemps 1701), voir *Un Recueil de textes historiques*, op. cit., p. 61. Son frère, Eliezer, fut envoyé par le sultan Ahmed ad-Dahbi (1727-1729) pour négocier un traité de paix avec les Pays-Bas et il devint lui-même le conseiller de Moulay 'Abdallah (1729-1757), le fils de Moulay Isma'il. Voir Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, vol. II, pp. 240-242.

Afin de combler cette faille et conserver la plus grande marge de manœuvre, Moulay Isma'il s'est ingénié à garder les élites marchandes à l'écart des relations avec les nations européennes. Il réussit à monopoliser le commerce et à contraindre les Européens à avoir recours aux «fermiers du roi», agissant essentiellement pour son propre profit. Ces intermédiaires indispensables, placés aux postes avancés de l'État pour servir d'écran entre le sultan et les nations européennes, ont fini par former un clan privilégié composé des membres influents et riches appartenant, pour la plupart, à la communauté juive mais plus forcément à la même famille.

Désormais, les voies d'accès à l'exercice d'une fonction officielle passent toutes essentiellement par le commerce. L'élargissement du terrain d'action offrant l'opportunité d'y accéder à de nombreuses familles juives, est dû à l'ouverture du pays aux échanges de plus en plus nombreux avec l'Europe. Au début du règne de Mohammed ben 'Abd Allah, des maisons danoises, hollandaises ou anglaises ouvrent des comptoirs à Rabat-Salé qu'ils confient à des juifs chargés eux-mêmes par le sultan de les représenter auprès des nations européennes. Il y avait également des représentants juifs dans les ports d'Agadir, de Mogador, de même qu'à Tanger ou Tétouan. Ainsi, des commerçants espagnols protestèrent à Tanger (1766) contre les droits de sortie abusifs exigés par Shalom Chocron qui avait la concession du port et il est avéré que l'approvisionnement en vivres de Gibraltar depuis les côtes du nord du Maroc était exclusivement entre les mains des juifs ¹.

Ces hommes d'affaires, bénéficiant d'une conjoncture favorable, agissaient surtout comme délégués du sultan et traitaient tant avec les représentants consulaires, qu'avec les commerçants européens. Salomon de la Mar percevait à Agadir les droits de passage des embarcations de pêche provenant des Iles Canaries, Moïse Berriby travaillait à la fois dans le sud du pays pour les Anglais et pour le sultan pour lequel il rachetait les captifs européens pris par des tribus sahariennes, tandis que dans les ports du nord du pays, Jacob ben Idder remplissait en son nom toutes sortes de missions d'ordre politico-commercial ².

Moïse ben 'Attar et l'accomplissement des négociations anglo-marocaines

1. Voir Ramon Lourido Diaz, «Los judios en Marruecos durante el sultanato de Sidi Muhammad b. 'Abd Allah», en *Miscelanea de Estudios Arabes y Hebraicos*, Granada (1977-79), p. 337.

2. *Ibid.*, p. 348.

Au début du XVIII^e siècle, des négociations entamées en vue d'un traité de paix entre l'Angleterre et le Maroc échouent et ne sont concrétisées qu'après l'envoi de deux ambassadeurs, les capitaines Norbury et Charles Stewart (1718-1720). Haïm Hirschberg ¹ cite une lettre adressée par Moïse ben 'Attar à un personnage officiel britannique ² (13 novembre 1718) dans laquelle il donnait une version plus crédible que celle rapportée par le capitaine Norbury pour justifier l'échec de sa première mission à Meknès. Nous apprenons également par cette lettre que Ben 'Attar avait échangé des lettres avec le capitaine Parker et l'amiral Byng et qu'il allait envoyer son ami, Isaac Nietto, pour quêrir la réponse de l'amiral.

Ben 'Attar et Samuel Maimran, mandatés par Moulay Isma'il, devaient mener les négociations, assurer l'hospitalité et rendre les honneurs d'usage aux membres de l'ambassade anglaise. Toutefois, l'attitude extravagante et les exigences imposées par le capitaine Norbury lors des audiences au palais ont conduit les pourparlers vers une impasse ³. D'après Ben 'Attar, le sultan aurait reproché à Norbury d'avoir expulsé arbitrairement des juifs de Gibraltar et confisqué leurs biens en invoquant certains articles du traité d'Utrecht ⁴.

Une seconde lettre citée par Hirschberg ⁵, écrite en espagnol, signée en hébreu et expédiée de Tétouan (1722), nous apprend que Moïse ben 'Attar, poursuivant ses relations avec Stewart et Byng, avait obtenu la rédemption de trois cents captifs anglais se trouvant encore au Maroc. Une décision prise par les États-Généraux à la Haye prouve que le sort des captifs hollandais se trouvait aussi entre ses mains et qu'il devait négocier leur libération.

Les activités diplomatiques de Moïse ben 'Attar sont largement

1. *A History of the Jews in North Africa...*, op. cit., vol. II, p. 270.

2. Les noms du destinataire et de la destination de cette lettre n'ont pas été conservés dans la traduction trouvée dans les archives du Public Record Office de Londres, la seule précision qui apparaît avec la date, c'est Ceuta, le lieu d'expédition.

3. Magali Morsy, *La Relation de Thomas Pellow, une lecture du Maroc du XVIII^e siècle*, Paris, 1983, p. 83 : «Il est fort regrettable qu'un certain gentilhomme [Norbury] qui avait été envoyé à Méquinez quelque quatre ans auparavant, n'ait pas fait preuve d'une même habileté. Bien des souffrances auraient ainsi été épargnées aux malheureux captifs...», puis, p. 83, n. 69 : «Moulay Isma'il se plaignit dans une lettre adressée à George II du peu de courtoisie et de la parfaite ignorance de cet envoyé. L'échec du capitaine Norbury et le succès du commodore Charles Stewart ne sont pourtant que des événements perceptibles dans le cours souterrain de négociations qui ne furent jamais interrompues. Dès le 25 juillet 1716, Charles Cornwall recevait les instructions royales pour traiter avec les Marocains et les émissaires se succédèrent à Gibraltar tout au long de ces années, préparant la mission heureuse de Stewart qui ne se rendit à Meknès qu'après ratification d'un traité qui avait fait l'objet de longues discussions.»

4. Ce traité, signé avec l'Espagne en juillet 1713, attribuait Gibraltar à la Couronne anglaise.

5. *Jews and Jewish Affairs...*, op. cit., pp. 162-163.

6. *A Journey to Mequinez...*, op. cit., pp. 5-11, 89, 95, 100, 117 et 197.

évoquées par John Windus ⁶ qui a relaté l'expédition de Charles Stewart, commandant d'une escadre de la flotte anglaise, chargé de lutter contre les corsaires de Salé et, comme nous l'évoquions précédemment, de négocier un traité de paix avec le Maroc (1720)¹. Il le désigne comme un marchand juif, «*un des personnages les plus intéressés et les plus rusés du royaume*», ayant déjà joué un rôle considérable au cours de précédentes négociations et dont il fallait faire grand cas car leur accomplissement dépendait entièrement de lui. Sans attendre le retour de Ahmed Cardanas, ancien ambassadeur du Maroc en Grande Bretagne, Stewart entame les premières discussions avec Ben 'Attar et l'invite à l'escorter de Gibraltar à Tétouan, puis à Meknès pour la ratification du traité.

Windus ne se contente pas de mentionner l'autorité dont jouissait Ben 'Attar, il en donne une illustration théâtrale qui n'est pas sans rappeler les innombrables scènes de violence que les voyageurs européens se sont tous plus à amplifier et à colporter sur le compte du sultan Moulay Isma'il. L'histoire se déroule donc au cours d'une promenade dans les rues de Tétouan (le dimanche 7 mai 1720) alors que Ben 'Attar accompagne l'ambassadeur anglais. Il rencontre un dénommé Ben Saphat, son représentant à Gibraltar ², soupçonné de l'avoir trompé et, selon Windus ³ : «*Lorsque Ben Saphat vint à sa rencontre et avant même qu'il ne fût à portée de voix, Ben 'Attar donna ordre de l'étrangler. Les juifs et quelques noirs appartenant à l'empereur se précipitèrent sur le malheureux, l'arrachèrent de sa mule, le dépouillèrent en un instant de ses vêtements, lui mirent une corde au cou et commencèrent à le traîner vers nous. Pâle et suffoquant, il fit appel à l'ambassadeur, le suppliant d'intercéder pour lui. Le silence se fit et l'assistance, stupéfaite, attendit l'événement mais Ben 'Attar se contenta de l'injurier et de le menacer avant de le faire conduire en prison où, ainsi que nous devions l'apprendre,*

1. Les premières négociations avaient été entreprises déjà sous les règnes de Guillaume III (1688-1702) et d'Anne Stuart (reine d'Angleterre de 1702 à 1714).

2. Il n'est pas étonnant que Ben 'Attar ait eu un représentant à Gibraltar, territoire occupé par l'Angleterre depuis 1704 et jouant depuis lors un rôle commercial important. Les Espagnols expulsés ont été remplacés par de nombreux Italiens, des Génois surtout, mais aussi par des Portugais, des Irlandais et des juifs d'Afrique du Nord. En 1725, sur 1113 personnes adultes on compte 137 juifs et, en 1791, sur 2890 habitants, 680 sont juifs. Voir *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1980, vol. VII, pp. 734-735. Pour Hirschberg, «*Gibraltar was a kind of first, nearest springboard for Maghreb Jews, and bridgehead for their relations with England*». Voir *Jews and Jewish Affairs...*, op. cit., p. 159.

3. Le récit de Windus a été repris et intégré - sans être mentionné - à la relation de Thomas Pellow, un ancien captif anglais converti à l'islam au Maroc puis revenu sur sa terre d'origine, *The History of the Long Captivity and adventures of Thomas Pellow*, Londres, 1738. Cette Relation a été entièrement traduite et annotée par Magali Morsy ; nous nous y sommes reportés pour la traduction des passages concernant Moïse ben 'Attar.

il fut bâtonné journallement, autant pour la faute qu'il avait commise que pour lui faire découvrir ses richesses dont Ben 'Attar s'empara.»

En dehors de cet incident regrettable, Ben 'Attar apparaît sous la plume de Windus comme un négociateur toujours très présent et soucieux de mener à bien une transaction avec le sultan. Quand il quitte Tétouan deux jours avant les Anglais et que, sur le chemin de Meknès, ceux-ci apprennent le succès de son entrevue avec Moulay Isma'il, Windus écrit alors : *«Je donne ce détail car, dans ce pays, on ne se rend à la cour qu'avec la plus vive appréhension, ne sachant si l'on en reviendra vivant. Aussi est-il habituel, lorsqu'un personnage important a été convoqué par le souverain, de faire savoir à l'extérieur l'accueil qui lui a été fait. Nous apprîmes donc la bonne nouvelle de la réception de Ben 'Attar alors que nous étions encore à plusieurs lieues de la ville...»*

C'est Moïse ben 'Attar qui accueille tous les membres de la délégation anglaise dans le nouveau palais qu'il vient juste de se faire construire, la précède pour la présenter officiellement au sultan puis la guide à travers les multiples ailes du palais de Meknès. En plus de ces fonctions protocolaires, l'histoire retiendra que le traité de 1721, dont Moïse ben 'Attar fut l'un des maîtres d'œuvre, a été respecté jusqu'à la fin du règne de Moulay Isma'il et considéré comme le fondement des relations anglo-marocaines. Certains articles de ce traité ont été renouvelés et complétés entre les années 1729 et 1751, il n'est devenu caduc qu'après la signature d'un nouveau traité signé par le sultan Mohammed ben 'Abdallah.

Les tribulations de Jacob ben Idder, envoyé du sultan à Londres

Les premiers sultans 'alawites ont envoyé des ambassadeurs à Londres¹ pour améliorer, et surtout, pour développer et affermir des relations anglo-marocaines assez fluctuantes. À l'avènement de la dernière dynastie marocaine, Tanger n'était plus une possession portugaise mais une ville anglaise offerte à Charles II par Catherine de Bragance (1662) pour leurs noces. Les Anglais ne lui avaient pas accordé le rôle stratégique qu'ils ont assigné plus tard à Gibraltar ; cette ancienne possession portugaise était dédaignée par l'opinion publique qui la considérait comme une source de dépenses inutiles et comme la cause probable d'un conflit imminent avec les Français

1. Un premier ambassadeur, le caïd Ahmed ben Haddou al-'Attar, mandaté par Moulay Isma'il, s'est rendu à Londres en 1682 mais le traité de paix qu'il souhaitait négocier est demeuré à l'état de projet. Pour les relations de l'Angleterre et du Maroc au XVII^e siècle, voir, entre autres documents, le catalogue de l'exposition «Six siècles de Relations Internationales» organisée par le royaume du Maroc au Palais de l'Unesco, du 27 juin au 7 juillet 1963.

qui la convoitaient.

Dès que la décision de délaisser Tanger fut prise (1683), les Anglais entamèrent la destruction des installations portuaires et des fortifications édifiées durant les vingt années d'occupation. De la date de cet abandon (1684) jusqu'à la ratification du traité de paix par Charles Stewart (avec le concours de Moïse ben 'Attar), pour le Maroc deux impératifs devenaient essentiels. D'une part, les captifs ¹ devaient être échangés contre des armes et des munitions et, d'autre part, ces accords bilatéraux devaient déboucher sur des trêves favorables à un commerce pacifique, notamment depuis la prise de Gibraltar par les Anglais (1704). Moulay Isma'il, convaincu qu'un accord officiel avec les Britanniques lui garantirait des échanges commerciaux fructueux et des livraisons d'armes, veilla à la signature du traité du 23 janvier 1721 ².

Les souverains qui ont succédé à Moulay Isma'il (1727-1756) souhaitaient maintenir le respect des clauses de ce traité alors que les Anglais mettaient de la mauvaise volonté à s'y tenir. Une nouvelle tension dans les relations anglo-marocaines devint sensible (vers 1730) et aboutit à la rupture des accords ainsi qu'à la reprise des attaques systématiques en mer (1732-1734). Lorsque le nouveau consul, John Leonard Sollicoffre (1735) se rend à la cour en compagnie de Salomon Nahmias, un interprète juif, pour demander la libération d'un navire anglais capturé par les Marocains, il est éconduit et son interprète ³, immolé par le feu. Durant une trentaine d'années, les émissaires anglais, moyennement soutenus par Londres ⁴, connaîtront toutes sortes de mésaventures au Maroc et c'est seulement en juillet 1765 que le petit-fils de Moulay Isma'il, Sidi Mohammed ben 'Abdallah (1757-1790), signera un traité établissant entre les deux nations «une paix durable, parfaite et générale pour toujours, tant sur terre que sur mer...»

1. Dès la fin de 1715, il y avait au Maroc 88 captifs anglais, nombre qui atteindra 296 lors de l'ambassade de Stewart. Voir, Magali Morsy, *La relation de Thomas Pellow...*, op. cit., p. 17.

2. Voir, Lewis Hertslet, *A Complete Collection of the Treaties and Conventions and reciprocal Regulations at present subsisting between Great Britain and Foreign Powers*, Londres, tome 1, 1827, ouvrage cité par Magali Morsy, *ibid.*, p. 17, n. 7.

3. Voir, Haïm Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, vol. II, p. 283 et n. 157: «According to a petition submitted to the Secretary of State by his widow, Rachel, who had remained in London with her young children, and by some marchants concerned in the matter, Solomon was burnt alive and all the money he had with him confiscated by order of the King of Morocco because he had dared to demand the release of the captured vessel.» Voir également, cette lettre conservée au Public Records Office (Londres) avec pour en-tête : «To the Kings Most Excellent Majesty, The humble Petition of Rachael Namias, Widow of Salom Namias» et rapportée in extenso par Norman A. Stillman, *The Jews of Arab Lands, A History and Source Book*, Philadelphie, 1979, p. 310-311.

4. Magali Morsy, op. cit., pp. 18-19.

Au cours de la période allant de la fin du règne du sultan Moulay Isma'il (1727) à la fin du XVIII^e siècle, des juifs sont envoyés en Angleterre pour accomplir différentes missions politiques et/ou commerciales au bénéfice du Maroc. Abraham ben Idder, originaire de Tétouan, travaillera comme interprète auprès de l'ambassade marocaine à Londres, puis par la suite à Gibraltar, pour le rachat des captifs anglais (1734-1735)¹. Il se retrouvera, malgré lui, mêlé aux querelles dynastiques opposants deux des fils de Moulay Isma'il et sera accusé d'être responsable des mauvaises relations anglo-marocaines (1748). Toutefois, il semble, d'après une lettre ² envoyée de Tanger par Ben Idder, que les Anglais aient bénéficié, grâce à lui, de précieuses informations sur la situation du pays qu'ils appelaient la «Barbary» :

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et me suis acquitté de vos ordres auprès du Bacha auquel j'ai rendu compte en même temps de votre zèle à lui rendre tous les services qui dépendent de vous.

Vous allez apprendre le triste sort de votre ami Belcaddy. L'Empereur l'a condamné à être berné dix fois... Ce même Prince a fait mourir Bengozzy, l'un de ses compagnons de débauche....

Abraham Benider.

Les manifestations d'hostilité des Marocains vis-à-vis des diplomates et consuls anglais et l'instabilité politique du pays ont incité ces derniers à se faire officiellement remplacer par des représentants juifs autochtones, habilités à résoudre différents problèmes et, plus particulièrement, celui qui touchait à la libération des captifs. En 1756, Haïm Tolédano ³ agit en tant que vice-consul à Tétouan et à Salé, autrement dit, comme médiateur ou intermédiaire entre le sultan et les Anglais. Le souverain marocain le charge de se rendre à Londres, après avoir rempli une mission en Hollande, afin d'obtenir

1. Thomas Braithwaite, *History of the Revolutions in the Empire of Morocco*, London, 1729, pp. 387-388 : «Dans le même temps, Abraham Benider, Juif qui avait servi d'interprète à Aboggly en Angleterre, arriva de Gibraltar dans un autre bâtiment pour prendre des provisions pour son propre compte. Cet Abraham est juif de la synagogue de Tétouan mais résidant à Gibraltar ; il y a appris l'anglais qu'il parle en perfection et il y a rendu de très grands services à notre flotte, tant par l'emploi d'interprète qu'il a rempli auprès de Mr. Charles Wager que par le crédit qu'il avait eu de faire fournir des vivres à notre armée navale et à la garnison de Gibraltar.»

2. *Ibid.*, pp. 411-412. Cette lettre a été citée par le lieutenant Braithwaite dans son récit du voyage au Maroc avec la mission Russel.

3. Voir N. Stillman, *op. cit.*, p. 307 «A Jewish Emissary from Morocco asks to present his credentials to the British Secretary of state», Lettre du 22 septembre 1772, Public Records Office (Londres).

4. Ben 'Amor, né à Gibraltar de parents eux-mêmes nés au Maroc, était revenu à Fès pour

une audience du Secrétaire d'État. Il y envoie de même son conseiller, Isaïe ben 'Amor ⁴, pour établir de nouveaux échanges commerciaux (1772) avec l'aide du comte de Rocheford.

Jacob ben Idder, le fils d'Abraham, est nommé par le général Edward Cornwallis, gouverneur de Gibraltar, pour succéder à Haïm Tolédano dans la fonction de vice-consul anglais à Tanger, Tétouan et Salé. L'année précédant sa nomination (1768), il est envoyé auprès du sultan Mohammed ben 'Abdallah pour régler le différend né de l'augmentation des tarifs douaniers et rétablir la livraison des vivres indispensables à la survie de la garnison vivant à Gibraltar. Comme la plupart de ces «Barbary Jews»¹, Ben Idder évolue aisément sur sa terre d'origine, il est même poussé par la vague migratoire qui entraîne certains de ses coreligionnaires vers le nouvel Eldorado local, le port d'Essaouira, récemment inauguré (1764) par le sultan ² pour contrôler le commerce du Sous et du sud-ouest saharien ainsi que les mouvements portuaires des navires européens. Le consul anglais, Mr. Simpson, autorise Ben Idder (1771) à exiger de chaque navire anglais mouillant à Essaouira ³ ou à Agadir, la somme de 15 piastres au titre de droits consulaires, mais cette mesure est contestée

y travailler auprès du sultan. D'après Braithwaite, (*op. cit.*, p. 383), le père d'Isaïe «*était le Juif le plus considérable de Tanger*». M. de Chenier écrit dans *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire de Maroc*, tome III, p. 522, que : «*Un juif, sujet du Maroc, appelé Benamor, qui passa à Gênes par ordre de son maître, ménagea à un noble génois des liaisons avec l'empereur de Maroc...*» Ainsi que nous le verrons pour Jacob ben Idder, autre natif de Gibraltar de parents marocains, cette communauté juive vivant sur le Rocher va constituer une véritable passerelle vers l'Europe pour ses coreligionnaires nord-africains, plus particulièrement marocains. Elle s'y est installée en dépit de l'interdiction qui lui avait été faite (par le traité signé en 1729), ainsi qu'aux musulmans, d'y demeurer ou d'y exercer une activité commerciale pendant plus de trente jours. Cette mesure, demandée par l'Espagne, n'est pas respectée par la Grande-Bretagne, du moins pour les juifs. Voir Jean-Louis Miège, «*Les Juifs de Gibraltar et leurs relations avec la Méditerranée au XIXe siècle*», dans *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, 1984, p. 99.

1. Voir, H.W. Howes, *The story of Gibraltar*, Londres, 1946.

2. Sur les motivations de Mohammed ben 'Abdallah pour la construction d'un nouveau port sur l'Atlantique et son développement des origines à 1939, voir Hamza ben Driss Ottmani, *Une cité sous les alizés: Mogador*, Rabat 1997. Sur les conditions de l'installation de riches familles juives, communément appelées «*Tujjar as-soltan*», les commerçants du sultan, voir, David Corcos, *Studies in the History of the Jews of Morocco*, Jérusalem, 1976, pp. 109-112. Voir également, Michel Abitbol, *Tujjar as-Sultan, une élite économique judéo-marocaine au XIXe siècle*, Jérusalem, 1994. Voir de même, Daniel Schroeter, «*The Jews of Essaouira (Mogador) and the trade of southern Morocco*», dans *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, Jérusalem, 1982, pp. 365-390.

3. Entre 1765 et 1772, le mouvement portuaire annuel moyen fait état d'une vingtaine de navires battant essentiellement pavillons danois, britannique et français. Voir *Une cité sous les alizés : Mogador*, *op. cit.*, p. 152.

4. Abraham I. Laredo, *Les noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978, p. 628.

par les commerçants qui déposent une plainte auprès du sultan ⁴.

En 1772, l'envoyé du sultan à la cour de George III (1738-1820), roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, n'est autre que Jacob ben Idder auquel *The Gentleman's Magazine* ¹ consacre quelques lignes : «*The bearer of this Imperial letter is Jacob, the son of Abraham Benider, a person equally beloved of his sovereign and country, and who has your Majesty's interest to heart. I have entrusted him with full powers to treat, and from his knowledge of public affaire and his attention to our mutual affairs, I doubt not that he will conduct to a successful issue the negotiations I have empowered him to carry on with your Majesty's Government.*»

Dans un article consacré aux relations entre l'Angleterre et le Maroc au XVIII^e siècle ², l'historien Haïm Hirschberg insiste sur le fait que Ben Idder, juif et sujet de la couronne britannique, avait été choisi pour représenter le sultan à la cour du Palais St-James pour deux raisons évidentes. Tout d'abord, parce que le dernier ambassadeur musulman y avait été très mal reçu et ensuite, pour riposter à la méthode adoptée par les Anglais qui consistait à déléguer un juif pour amorcer les négociations et à n'envoyer un membre du corps diplomatique qu'au moment de conclure les pourparlers et signer les documents.

La double appartenance culturelle de Ben Idder faisait de lui un homme providentiel, une sorte d'intermédiaire idéal auquel pouvaient se fier les deux parties pour favoriser leurs contacts préliminaires et aplanir les premières difficultés. De fait, sa mission consistait à obtenir des armes, des munitions et à solliciter l'envoi d'ingénieurs au Maroc. Quelques-uns des nombreux documents consultés par Hirschberg au Public Record Office de Londres prouvent que Ben Idder, victime d'intrigues courtisanes et las d'attendre en vain une audience durant sept mois, a fini par s'adresser au comte de Rocheford pour réclamer ses émoluments ainsi que le remboursement des dettes contractées auprès de l'un des fils du sultan pour offrir, selon l'usage, des présents à la cour. Sa demande de remboursement semble avoir été partiellement acceptée mais il est quasiment éconduit après dix mois de présence à Londres, sous le prétexte officiel - et peu explicite - que, seul le consul général anglais au Maroc serait habilité à aviser le sultan de l'aboutissement de sa requête.

L'historien anglais, Cecil Roth ³, a publié la pétition (non datée) que Jacob ben Idder a rédigée à Londres et, selon toute vraisemblance,

1. N° XLII, Londres, 1772, p. 433.

2. *Relations between Great Britain and Morocco in the 18th Century*, op. cit., p. 177.

3. «Jacob Benider : Moroccan Envoy at the Court of St-James (1772)», dans *Miscellanies of The Jewish Historical Society of England*, Part II, London, 1935, pp. 84-90.

adressée au cours de l'année 1784 au Secrétaire d'État. Elle est intéressante à plus d'un titre car son auteur y retrace son itinéraire, les faits importants de sa vie et témoigne d'événements historiques, particulièrement dramatiques pour la communauté juive de Gibraltar. Elle indique qu'après l'échec de sa mission en 1772, Ben Idder est resté en Angleterre, se privant de sa famille pendant plus de dix ans et vivant dans des conditions précaires en attendant que lui soient restituées toutes les sommes avancées durant son vice-consulat au Maroc. Durant le siège de Gibraltar par les Espagnols (1779-1783), sa maison a été détruite, son fils unique âgé de vingt ans, tué, en date du 24 mai 1781. Sa femme et sa fille, blessées au cours du bombardement, l'ont rejoint à Londres et, trois ans après cette tragédie, augurant les plaidoyers dickensiens, il évoque leurs misérables conditions de vie et supplie les autorités anglaises de l'aider à retourner chez lui, à Gibraltar :

«... That it is now three years past that the petitioners family arrived in London where they have gone through all the scenes of necessities with resignation and supported themselves by his taking in few writitigs and his wife needle work. But even this little comfort is suspended since the peace, by which they are now reduced to a total distress.

... Therefore as humane generosity is the characteristic virtue of the British Nation, the petitioner humbly prays your Lordship to take his case in considération and that either in conséquence of his disbursments, of his having got British subjects out of slavery without any expence to the Nation, of his other services and sufferings, of his losses and present unhappy situation, or by the faithful discharge of his duty on all occasions, to grant him some relief to enable him to quit England with his family by the first ship for Gibraltar and the petitioner as in duty bound shall ever pray.»

Cette requête révèle surtout le sort pitoyable d'un «Barbary Jew», qui, arrivé en Angleterre en tant qu'émissaire officiel du sultan se trouve réduit à la mendicité après une décennie de résidence forcée à Londres pour des raisons non avouées. Bien que Ben Idder ne dévoile pas les motifs réels pour lesquels il est demeuré si longtemps éloigné des siens, sa crainte de rendre compte de son échec au sultan et des répercussions encourues pourrait être l'une de ses raisons et non la moindre. Ses difficultés à se faire entendre des autorités anglaises pour récupérer les sommes qu'il réclamait avec tant d'obstination étaient, sans doute, inhérentes à la situation agitée d'un pays soumis à la «folie intermittente»¹ du roi George III et impliqué dans la Guerre

1. Voir *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1980, art. «Les Pitt», vol. 13, p. 93.

2. H. Hirschberg, *Relation Between Great Britain...*, op. cit., p. 179 : «This is the last information concerning Jacob Benider ; I have not been able to find out what happened to him afterwards.»

d'Indépendance en Amérique du Nord (1775-1781). Cette pétition constitue l'ultime source d'information ² connue à ce jour, concernant les échecs et les épreuves de Jacob ben Idder.

Il apparaît ainsi qu'après l'ultime changement dynastique survenu au Maroc au XVII^e siècle, l'élite judéo-marocaine ait multiplié ses voies d'accès au palais et renforcé ses positions dans l'échelle sociale, comme si la légende du juif Ibn Mech'al avait légitimé l'éclosion de cette même élite, tout en bridant d'éventuelles ambitions immodérées. La concrétisation historique de cette substance légendaire est illustrée par la carrière de membres issus des familles dont l'évocation résonne encore du respect et de l'admiration que leur ascension suscitait. Dès lors, ce phénomène n'est plus apparu à la population comme une anomalie sociale embarrassante ni même comme un argument fédérateur unique en cas de soulèvement. De ce fait, la situation quotidienne des communautés juives n'a connu aucune amélioration sensible si ce n'est qu'elles ont trouvé des intermédiaires pouvant agir et intervenir au nom de leurs intérêts, directement auprès du sultan. Une importante osmose culturelle et la force du temps, sans doute, ont favorisé davantage la cohabitation plutôt pacifique des communautés juive et musulmane du Maroc.

Au cours du même siècle, alors que les sultans s'entouraient de conseillers ou d'ambassadeurs juifs selon une tradition déjà bien établie, l'institution des *Juifs de Cour* (*Hoffjuden*) surgit à peine au sein des communautés juives d'Europe centrale ¹. Durant les violents conflits politico-religieux qui ont jalonné la Guerre de Trente Ans (1618-1648), les juifs eurent à souffrir de cette guerre mais un petit nombre d'entre eux en tira profit dans la mesure où ils étaient les seuls à pouvoir conserver des relations avec leurs coreligionnaires, par-delà les lignes de front. Ils furent considérés comme les agents neutres de ce conflit et devinrent les fournisseurs officiels des cours et des armées ².

La situation évolua quand la cour de Vienne imagina, sans en mesurer les conséquences, le moyen d'utiliser les ressources

1. D'après Salomon Grayzel, un de ces premiers courtisans fut Samuel Bassevi, un juif de Prague à qui l'empereur conféra un titre de noblesse pour services rendus à l'État. Voir *Histoire des Juifs*, trad. Madeleine Touati, Paris, 1967, tome II, p. 60.

2. Pour sa part, Fernand Braudel écrit que «la fortune des financiers juifs allemands à partir de la Guerre de Trente Ans, de ces «Hoffjuden», de ces «Juifs de Cour», n'est guère pensable sans les accumulations d'argent des années paisibles qui suivent la Guerre d'Augsbourg (1555) et qui ont préparé pour les juiveries allemandes les revanches à venir», dans *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, tome II, p. 555. Voir également, Werner Sombart, *Les Juifs et la vie économique*, Paris, 1923, p. 53.

3. Samuel Oppenheimer fut l'un de ces *Juifs de Cour* nommé vers la fin du XVII^e siècle

financières des juifs. Un juif riche était nommé *Juif de Cour*³, bénéficiait du libre choix de sa résidence, d'un grand nombre de licences commerciales ou de l'affranchissement de toutes les restrictions imposées aux autres membres de sa communauté. En échange, il contribuait à renflouer les caisses de l'État vidées par la guerre.

Selon l'usage déjà admis au Maroc, les communautés se sentaient honorées de nommer à leur tête un *Juif de Cour* qui en était issu, en privilégiant avant les qualités intellectuelles ou spirituelles, son statut social et son rôle salutaire d'intermédiaire avec le pouvoir. De même, lorsque ces favoris tombaient en disgrâce, leurs revers de fortune avaient des répercussions désastreuses sur tous les habitants du ghetto, comme sur ceux du mellah, considérés collectivement responsables et solidaires de tous leurs actes¹. Toutefois, la tendance accrue des petits potentats à établir des relations d'affaires avec des juifs dépourvus de statut social et politique va situer ces derniers dans des positions privilégiées de la sphère économique avant de leur permettre finalement de désertir le ghetto. À défaut de tenter une approche comparative - injustifiée dans le cadre de cet essai - de ces deux groupements juifs, nous observons qu'ils ont généré et instauré le phénomène «judéo-courtisan», en dépit d'une conjoncture historique et sociale dissemblable.

en échange de son aide financière à l'armée autrichienne en guerre contre les Turcs ; il connut la gloire et les honneurs, le respect de l'empereur, mais les prélats réussirent à «prouver» sa malhonnêteté. Il fut emprisonné (1701) et sa famille dépossédée de tous ses biens. Un de ses lointains parents, *Juif de Cour* du duc de Wurtemberg, Joseph Süß Oppenheimer, plus célèbre sous le nom de *Juif Süß*, connut le même sort quelques années plus tard.

1. La perception du danger couru par l'ensemble de la communauté n'était pas laissée au choix de l'individu et les autorités rabbiniques s'efforçaient de contrôler la conduite de leurs ouailles et appliquaient des châtements sévères à ceux qui trompaient les non-juifs (amendes, prison, excommunication ou comparution devant les autorités non-juives). Ainsi, la responsabilité collective qui liait tous les juifs soumettait chacun d'eux au contrôle et à la surveillance du groupe. Concernant la *sakkanat ha-tsiour* (le danger pour la communauté), voir Jacob Katz, *Exclusion et tolérance, Chrétiens et Juifs du Moyen-Âge à l'ère des Lumières*, trad. Lena Rozenberg et Xavier Perret, Paris, 1987, pp. 205-212.

VI. De l'intégration des Juifs à la Cour au concept du Juif *de Cour*

L'apparition de courtisans juifs dans les cours d'Orient et d'Occident a démontré que les enceintes du *mellah* ou du *ghetto* étaient loin d'être étanches. Pour la plupart de ceux qui y vivaient, la cour paraissait être une citadelle imprenable et dangereuse ; en franchissant son seuil, quelques-uns parmi eux ont permis l'intégration des juifs à la cour des sultans marocains ou l'adoption de juifs *de cour* par les princes européens.

1. Les initiateurs d'une contribution juive à la cour

L'accueil favorable des souverains musulmans

L'histoire juive remonte généralement au XVII^e siècle pour évoquer l'éclosion du phénomène judéo-courtisan européen illustré par l'ascension fulgurante de financiers ou de véritables dynasties, tels Samuel Oppenheimer, Behrend Lehmann, les Fould¹ ou les Rothshild. Cependant, entre Mardochée - qui, selon le Livre d'Esther, «était influent dans le palais du roi»² - et l'accession de ces hommes au faite du pouvoir, il y eut de nombreuses autres manifestations de ce développement sociologique, favorisées par l'avènement de souverains musulmans et le développement de leur environnement courtisan. Ainsi, dès l'arrivée au pouvoir du califat abbasside (IX^e siècle), jusqu'à aujourd'hui encore au Maroc, des juifs ont réussi à emprunter les allées du pouvoir grâce à leur compétence, leurs réseaux de relations internes et externes, leur fortune ou leur ambition, mais, grâce aussi à une conjoncture historique favorable.

1. Voir Frédéric Barbier, *Finance et Politique - La dynastie des Fould XVIIe-XXe siècles*, Paris, 1991.

2. IX, 4 et X, 3 : «Car le juif Mardochée venait en second après le roi Assuérus ; il était grand aux yeux des juifs, aimé de la foule de ses frères ; il recherchait le bien de son peuple et défendait la cause de toute sa race.» Traduction française sous la direction du Grand-Rabbin Zadoc Kahn, Paris, 1967, pp. 1199 et 1202.

Dans la plupart des cas, des liens intimes et personnels se sont noués entre eux et les hauts personnages qu'ils servaient. Leur accès à des postes élevés dans la hiérarchie gouvernementale leur a permis d'attirer d'autres juifs dans leur sillage ¹ - parents et associés - et de leur faire attribuer des positions influentes et des fonctions importantes. Ensemble, ils ont constitué une nouvelle classe juive initiée aux arcanes du pouvoir, une élite sociale apte à adopter les comportements, les valeurs, les modes et le style de vie des dignitaires non-juifs qu'il côtoyaient régulièrement. Cette incursion réussie hors des limites imposées à leurs coreligionnaires et leur ascension dans l'échelle sociale n'ont pas nécessairement occasionné la rupture ou même l'affaiblissement des liens les rattachant à leur communauté d'appartenance. L'attribution du titre de *nagid* ² à certains d'entre eux démontre, au contraire, que leur statut de «Juif à la Cour» a pu même rehausser leur position dans leur propre groupe.

Qu'est-ce qui a permis à des juifs de Bagdad tels Joseph ben Pinhas et Aron ben Amram de devenir les banquiers omnipotents du calife 'abbasside Al-Muqtadir (908-932) ? Comment a-t-il été possible à un autre juif né à Bagdad, Ya'qoub ben Killis († 991), d'accéder à la cour du calife Al-Mu'izz (953-975) et de devenir vizir des souverains fatimides après sa conversion à l'islam ? Comment Hasday ibn Shaprut, fils de commerçants juifs de Jaén, est-il devenu le médecin et le confident des califes omeyyades, 'Abd ar-Rahman et Al-Hakam qui ont donné ses lettres de noblesse à la ville de Cordoue ? Comment un juif Karaïte tel que Abou Sa'd Ibrahim at-Tustari († 1048) a-t-il pu se hisser au pinacle de la cour égyptienne jusqu'à devenir l'homme fort du fatimide Al-Mustansir pendant une décennie (XI^e siècle) ? Quelles sont les conditions et les circonstances qui ont favorisé Samuel ben Joseph ibn Nagrela (993-1056), un réfugié juif de Cordoue, à atteindre les sommets de la gloire au sein du royaume de Grenade en devenant vizir et chef militaire de par la volonté des princes berbères, Habbous et son fils Badis ?

De telles questions ³ concernent de même l'arrivée au pouvoir de notables juifs au service de différentes dynasties extrême-orientales.

1. Jusqu'aux dissensions opposant les familles Maimran et Ben 'Attar, ce sont les membres les plus influents d'une même famille - les Waqqasa, Ben Zamirou ou Pallache - qui monopolisaient quasiment les postes de pouvoir.

2. Sur le rôle du *nagid*, sa nomination et les obligations de la communauté à son égard, se référer aux ordonnances citées par Haïm Zafrani dans *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972, pp. 104-109.

3. Voir l'article de Yosef Kaplan, «Court Jews before the Hofjuden», in *From Court Jews to the Rothschilds (1600-1800)*, New-York, 1997, pp. 11-25.

Nous évoquerons Isaac le Juif, résident à Ghazna, qui servit en Afganistan le sultan ghaznavide, Mahmoud (999-1030) ou encore le cas de Sa'ad ad-Dawla, vizir du souverain Ilkhanide, Arghun Khan. À tous ces conquérants juifs du pouvoir, d'Orient et d'Occident, nous associons la longue liste des conseillers, diplomates, ambassadeurs, agents et interprètes intégrés, successivement, à la cour marocaine des dynasties mérinide, wattasside, sa'adienne et 'alawite.

L'avènement de tous ces juifs à la cour ne correspond pas uniquement à la reconnaissance de leur compétence ou de leur ambition. Il serait également erroné de vouloir attribuer l'apparition de ce phénomène social en priorité à l'esprit individualiste et aventureux de ces hommes prêts à plonger dans les eaux troubles du tourbillon politique. Tous ces paramètres sont à considérer mais ils ne sauraient expliquer à eux seuls la présence de tant de personnalités juives différentes au sein de cours musulmanes soumises à des cultures éloignées les unes des autres et régies par des dirigeants toujours limités dans le choix de leurs collaborateurs par des considérations religieuses. De fait, tout au long de l'histoire, il est apparu que l'intégration de *dhimmi-s* à la cour révélait de façon récurrente combien les réalités politiques et sociales avaient pu faire abstraction des principes les plus contraignants.

Cette attitude pragmatique a été adoptée à la suite des changements intervenus dans la structure économique et culturelle de l'immense *Dar al-islam*. Comme nous l'avons souligné au premier chapitre, l'urbanisation et la constitution d'une puissante bourgeoisie, que ce soit à Bagdad ou à Fès, ont conduit à un important développement économique. Dans le cas de Fès, la présence juive y est attestée dès sa création (au IX^e siècle) et sa longue imbrication dans l'histoire de cette ville banaliserait quasiment son activité effective, bien qu'inégale, auprès de ses dirigeants et dans toutes les phases de son développement. Nous observons que, contrairement à ce qui allait se produire en Europe, les moyens financiers insuffisants et l'envergure réduite des commerçants juifs marocains ne leur ont pas permis de se lancer dans de grandes entreprises commerciales avant le XVI^e siècle tandis que les premiers conseillers juifs ont entouré les sultans mérinides dès le XIII^e siècle.

Le recours à des juifs pour gérer les affaires financières ou administratives pouvait convenir au sultan pour différentes raisons inhérentes au contexte historique et social mais, dans la plupart des cas, et ainsi que nous avons pu le noter précédemment, pour trois raisons essentielles :

- La vulnérabilité de tous les membres de la communauté juive, liés par leur dépendance absolue à la disposition du sultan à leur égard, était considérée comme un frein susceptible d'empêcher le courtisan juif d'intriguer, ou de représenter un danger réel pour le pouvoir en place ¹.

- Par le biais des *dhimmi*-s-courtisans, le souverain pouvait superviser et influencer la communauté juive pour inciter l'implication financière de ses membres les plus aisés dans ses entreprises guerrières et augmenter ses propres revenus fiscaux ².

- Le recrutement et la sélection ³ de ces courtisans avaient aussi pour objectif d'exploiter leur habileté dans différents domaines et de mettre à profit leurs réseaux de relations et leurs connections établies avec les autres membres de leur famille ou de leur communauté répartis à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire islamique.

Les courtisans issus de la diaspora sépharade

Les courtisans juifs expulsés d'Espagne et du Portugal, ayant trouvé refuge en Afrique du Nord ou en Turquie, ont emprunté à nouveau les voies d'accès à la cour des sultans. Avant leur arrivée en Terre

1. Pour Simon Lévy, «*le fait que les juifs étaient politiquement neutres en faisait des agents sûrs pour le pouvoir central, qui leur confiait des affaires commerciales (toujjar es-soultan) et aussi la frappe de la monnaie ou encore leur affermaient les monopoles (saka) du tabac, du sucre, du salpêtre, etc. Pour les mêmes raisons, le makhzen confiait à des notables juifs des fonctions publiques ou des missions diplomatiques*». La question de la neutralité politique appliquée à la société marocaine dans sa globalité avant l'indépendance (1956) pourrait faire l'objet d'études approfondies et de longs débats. Dans ce contexte particulier, il ne pouvait s'agir de neutralité délibérée ; l'expression de la sensibilité politique, fût-elle empreinte de neutralité, induit l'habilitation des individus à choisir librement. Voir «*La Communauté juive dans le contexte de l'histoire du Maroc du XVIIe siècle à nos jours*», dans *Juifs du Maroc, Identité et Dialogues*, Paris, 1980, p. 108.

2. Le Makhzen accordait aux notables juifs, entre autres privilèges, une immunité fiscale totale ou partielle que les rabbins n'ont pas manqué de tenter de codifier. Une *taqqamah* (ordonnance rabbinique) datée de 1716 en témoigne : «*Un certain nombre de nos coreligionnaires bénéficient de la protection ('naya) de gentils entretenant des relations d'affaires ou des rapports d'amitié avec le Makhzen. Ils se soustraient à la rigueur du joug qui pèse sur la communauté, refusant de s'acquitter de l'impôt ou, quand ils acceptent de le faire, ils donnent selon leur bon plaisir, la moitié, le tiers ou le quart de leur cotisation, fixée conformément à l'évaluation (ha 'arakah) et personne n'ose ouvrir la bouche et protester. C'est pourquoi, nous avons décidé que tout juif demeurant à Fès, doit supporter le poids des charges publiques au prorata de sa fortune et nul ne peut tirer avantage d'une protection quelconque ni de ses relations avec le Makhzen...*» Voir, Haïm Zafrani, «*Les relations judéo-musulmanes dans la littérature juridique*», dans *Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord (XIXe-XXe siècles)*, Paris, 1980, p. 33.

3. Si nous avons été en mesure d'évaluer les raisons qui ont motivé la sélection de recrues d'origine juive pour servir le pouvoir central et d'établir les critères indispensables à leur recrutement, nous ne pouvons définir, faute de sources et de témoignages directs, le protocole de ce recrutement.

d'Islam, la présence juive à la cour y avait été quasiment réduite à néant. En 1448, le sultan mamelouk Jaqmaq avait interdit aux médecins juifs et chrétiens vivant en Egypte de soigner des patients musulmans. Il souhaitait ainsi limiter leurs chances d'accéder, par le canal de la médecine, au sommet de la hiérarchie administrative et gouvernementale ¹. Au Maroc, la chute de la dynastie mérinide intervenant avec l'assassinat du vizir juif, Haroun ben Batash (1465) et les persécutions subies par l'ensemble de la communauté juive, avaient entraîné la disparition de l'élite judéo-marocaine.

Le paysage social marocain change avec l'arrivée des *megorashim* (expulsés de la péninsule ibérique) ; les sultans wattassides, conscients du savoir-faire des nouveaux arrivants et de leur impact culturel, ont aussitôt désigné quelques-uns de ces immigrés pour négocier en leur nom avec les Portugais. Au cours de la première moitié du XVI^e siècle, Jacob Rosales de Fès et Rabbi Abraham ben Zamirou de Safi, étaient tout à fait intégrés à la cour des Wattassides. C'est sous la dynastie des Sa'adiens que la famille Pallache se distinguera par son activité diplomatique et son rôle d'intermédiaire entre la Hollande et le Maroc. Quant aux juifs qui ont servi les premiers sultans 'alawites, Moulay Isma'il et certains de ses descendants, ils se sont distingués autant par leur sens des affaires que par leurs activités diplomatiques. Au Maroc, la présence juive dans l'environnement immédiat du sultan est attestée de façon discontinue, à ce jour.

À leur arrivée à la cour du sultan ottoman, les juifs d'origine ibérique ont constitué la moitié de l'équipe des médecins qui veillaient sur la santé de tout le sérail et, parmi eux, plusieurs membres de la famille Hamon qui s'y sont maintenus successivement, durant plus d'un siècle ². Vers le milieu du XVI^e siècle, plusieurs membres de la famille Mendès Benveniste, avec à leur tête, Dona Gracia Mendès et son neveu Joseph, le futur Don Joseph Nasi, Prince de Naxos, s'installent à Istanbul. Cette famille de *marranes*, composée de riches banquiers et de marchands dispersés à travers l'Europe occidentale, possédait des capitaux considérables et les prêts consentis au sultan dès son arrivée devaient lui faciliter l'accès à la Sublime-Porte.

À partir de 1640, d'anciens crypto-juifs riches, retrouvant leur première identité religieuse après leur installation à Amsterdam ou

1. Voir *Court Jews before the Hoffjuden*, op. cit., p. 18.

2. Selon un document ottoman rédigé vers 1607-1608, le personnel médical du palais comprenait 41 médecins juifs et 21 médecins musulmans. Vers le milieu du XVII^e siècle, il n'y avait plus que quatre juifs contre quatorze musulmans. Sur la famille Hamon, voir Bernard Lewis, *Juifs en Terre d'Islam*, trad. Jacqueline Carnaud, Paris, 1986, p. 233, n. 29 et 30.

à Hambourg, commencent à assumer des fonctions analogues à celles que rempliront les futurs *Hoffjuden* en Allemagne, à la fin de la Guerre de Trente Ans (1618-1648). Grâce à leur fortune et à l'étendue de leur réseau de relations, ils ont constitué rapidement l'une des pièces maîtresses des rouages étatico-financiers¹. Duarte Nunes da Costa alias Jacob Curiel et son jeune frère, Lopo Ramirès (David Curiel) ont été ennoblis par la maison royale portugaise et envoyés à Hambourg (1644) pour y représenter les intérêts de leur pays. Un an plus tard, Géronimo Nunes da Costa (Moïse Curiel) recevait la même mission pour la Hollande. Le cas d'Antonio Lopez Suasso mérite d'être également mentionné car, après son installation à Amsterdam (1652), il prit le prénom d'Isaac et, bien qu'il fût retourné vers le judaïsme, Charles II, roi d'Espagne (1665-1700) lui octroya le titre de Baron d'Avernas de Grass, pour le récompenser d'avoir assisté et aidé l'armée espagnole présente dans les Flandres. Salomon Médina, fournisseur de l'armée, fut en Angleterre le premier juif élevé au rang de Chevalier de la Couronne (1700) ; il fut suffisamment proche du roi William III pour qu'il lui rendît une visite dans sa maison de Richmond².

Les courtisans juifs et leur communauté

À la fin du parcours qui le conduisait à la cour, le candidat aux honneurs officiels gagnait, pour ultime récompense, la reconnaissance et le respect de sa communauté. C'est un fait établi que les courtisans juifs des cours islamiques et des cours chrétiennes d'Espagne ont usé de leur influence et de leur réussite sociale pour s'installer à la tête de leur communauté. Ils y parvenaient d'autant plus aisément que leurs coreligionnaires, conscients de la précarité de leur situation, les considéraient comme leurs intercesseurs directs auprès du souverain et comme des protecteurs influents.

Les dirigeants des communautés juives ifriqiyennes qui les représentaient officiellement auprès des autorités musulmanes, ne devaient leur prestige qu'à leur libre accès à la cour de Kairouan. Rabbi Yehoudah ben Joseph, connu aussi sous le nom d'Abou Zikri, était

1. Selon Selma Stern, «*il a été attesté que les juifs portugais vivant en Hollande, ont sauvé le pays de la ruine en lui fournissant différents biens de consommation durant la guerre l'opposant à la France. Fernando Antonio Carvajal, qui a été le fournisseur des armées de Cromwell, était considéré par ses contemporains comme un «Grand Juif» et a survécu dans les mémoires des générations suivantes. Pour sa part, Salomon Médina a été ennoblé par Guillaume d'Orange auquel il aurait fourni des armes.*». Voir son ouvrage, *The Court Jew*, Philadelphie, 1950, p. 37.

2. Voir Cecil Roth, «*The Court Jews of Edwardian England*», in *Jewish Social Studies*, n° 5, Londres, 1943, pp. 355-366.

devenu un familier de la cour en lui procurant des produits de luxe. Il acquit une telle aura aux yeux des juifs qu'ils lui attribuèrent plusieurs titres honorifiques (*Rosh ha-Seder*, *Rosh Kala* et *Aluf*).

Nous retrouvons un même schéma social en Égypte où, après 1065, le chef de la communauté juive, *Ra'is al-yhûd*, était toujours le médecin ou un des personnages proches du sultan¹. À l'inverse, en Espagne, il y eut un grand nombre de rabbins et d'érudits qui, en plus de leurs activités spirituelles, devenaient conseillers ou trésoriers du roi ou de l'un de ses ministres. Nous pourrions évoquer les noms de Nahmanides, bailli de Gérone sous Jaime 1^{er} d'Aragon, Rabbi Hasday Crescas, conseiller de Jean 1^{er} (1387-1395) d'Aragon, ou le *Rab de la Corte*, Rabbi Abraham Benveniste de Soria, en Castille.

Hasday ibn Shaprut et Samuel ibn Nagrela, seuls, à l'instar des notables musulmans, ont été des mécènes et ont fait de leurs palais² des centres de diffusion et de promotion de la culture juive. Ibn Shaprut organisait des séances de lecture (*moshavim*) au cours desquelles des poètes venaient déclamer leurs vers, imitant les *majlis*, ces cercles de poètes arabes devenus de fervents défenseurs de leur langue. Il a encouragé l'étude de l'hébreu en permettant au linguiste, Menahem ben Saruk de composer le premier dictionnaire de l'hébreu biblique et au grammairien fassi, Dounash ibn Labrat, de développer ses travaux sur la prosodie de la poésie hébraïque.

Samuel ibn Nagrela, *nagid* et conseiller du calife, était connu pour sa grande érudition, son autorité dans le domaine halakhique, ses poèmes mais aussi, pour son acharnement à élever le niveau social et culturel de la communauté juive. Après 1492, l'élite de la diaspora sépharade a maintenu ses traditions culturelles en collectionnant livres précieux et manuscrits et en maintenant le mécénat. Le baron

1. Dans un article consacré à Maïmonide, Jacob Lavinger apporte un éclairage nouveau à la question qu'il pose en titre : «Was Maimonides *Ra'is al-Yahûd* in Egypt ?» Les réponses de Jacob Mann et Salomon Dov Goiten, deux des plus grands spécialistes du précieux fond documentaire trouvé dans la *Genizah* du Caire, sont en parfaite contradiction. Pour l'un, la réponse est négative et pour l'autre, il n'aurait occupé cette fonction que pour une durée de six ans, de 1171 à 1177 et, de nouveau, de 1195 jusqu'à la fin de sa vie (1204). Néanmoins, Maïmonide n'apparaît jamais dans la documentation officielle comme *Ra'is al-yhûd*, *Nagid* ou *Sar ha-Sarim* ; il est plutôt le *Grand rabbin d'Israël* ou encore *ar-Ra'is*. Selon les conclusions de Lavinger, il semblerait que Maïmonide et son adversaire, *Sar* Shalom ha-Lévy, considéré comme le Grand Maître de l'académie palestinienne, aient joué durant la même période en Égypte, un rôle communautaire de premier plan (entre 1170 et 1195). Voir *Studies in Maimonides*, Harvard, 1990, pp. 83-93.

2. Certains auteurs évoquent Lekhah Re'i, «Va, mon ami...», le poème de Salomon ibn Gabirol décrivant un palais pouvant être celui de l'Alhambra pour en attribuer l'édification à Samuel ibn Nagrela. Pour Haïm Zafrani, l'énigme demeure. Voir *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, p. 38.

Manuel de Belmonte, qui résidait en Hollande, finançait les deux académies littéraires, *Los Floridos* et l'*Academia del Temor Divino*. Elles étaient dirigées par des auteurs issus de la communauté sépharade d'Amsterdam qui organisaient des *moshavim*, prenant pour modèle les cercles de poètes réunis par Hasday ibn Shaprut et les autres courtisans judéo-espagnols ¹.

La vulnérabilité des liens de solidarité attachant les juifs introduits à la cour à leur communauté pouvait parfois les entraîner tous à endurer des situations tragiques. Les populations juives devenaient la cible favorite des rebelles ou des opposants aux protecteurs de leurs membres les plus puissants et, contrairement au conseiller d'Assuérus, ensemble, ils payaient de leur vie pour avoir débordé des limites sociales qui leur étaient imparties par le groupe majoritaire.

Joseph, le fils de Samuel ibn Nagrela, qui hérita du titre de *nagid* et du statut de son père à la cour de Grenade, fut accusé de trahison et d'avoir manifesté fierté et arrogance. Il fut assassiné en 1066 et tout le quartier juif de la ville fut la proie de fanatiques avides de supprimer les attaches religieuses et familiales du vizir juif. L'exécution de Sa'ad ad-Dawla (1291), le puissant *Sahib ad-diwan* du souverain Arghun, a été suivie d'exactions envers des populations juives et, plus particulièrement, des juifs influents de tout l'empire monghol. Des cas similaires sont répertoriés dans l'histoire des cours chrétiennes d'Espagne où de hautes personnalités juives pouvaient être éliminées, leurs biens confisqués et des mesures sévères prises contre les habitants de la *judéria*.

Dans son ouvrage consacré au *Juif de Cour* des souverains absolutistes européens, Selma Stern ² le dépeint comme «un pur produit de son temps», émanant de la combinaison particulière de l'absolutisme, du mercantilisme et de la culture baroque. Elle affirme que « [le *Hoffjude*] était différent des premiers Juifs de Cour non seulement par le fait que ses activités étaient d'une nature plus variée et touchaient à la finance, la diplomatie, le commerce et la politique, mais aussi, du fait qu'il était génial, doué pour la spéculation et les manipulations monétaires, ambitieux, visant le haut de la hiérarchie sociale et prompt à adopter les comportements et les manières de son environnement».

Il semble évident que tout courtisan ne pouvait être que «le pur produit de son temps» mais en dépit des allusions négatives de Selma Stern, le *Juif de Cour* ressemblait bien à ses précurseurs des cours

1. *Court Jews before the Hoffjuden*, op. cit., p. 23.

2. *The Court Jew*, Londres, 1950, pp. 11-12.

islamiques et chrétiennes, avec lesquels il partageait la même structure mentale, la même ambition et les mêmes aptitudes. L'étude sociologique de la judéo-courtoisanerie marocaine, solidaire de l'histoire du judaïsme universel, doit être associée à l'observation et à l'analyse d'un même phénomène se développant en Europe, à la faveur de la conjoncture historique et des *Lumières*.

2. Du *Shtadlan* aux *Hofjuden*

Il y a au moins trois conditions importantes qui ont pu favoriser l'apparition et le développement du phénomène sociologique enregistré par l'histoire européenne sous la rubrique de la «courtoisanerie juive» : l'absence de perspicacité dans l'évaluation des facultés d'adaptation et de transformation des juifs confinés dans le ghetto ¹, ou le *shtettel* ², l'évolution des fondements économiques et politiques durant la période absolutiste ³ et l'importance des liens familiaux et des connexions internationales établis par les Juifs de Cour et leurs agents.

Le décroissement du ghetto (1650-1750)

Au cours du dernier tiers du XVII^e siècle, les structures politiques et sociales, de même que les idéologies de la plupart des pays européens, allaient connaître des transformations profondes et bouleverser la vie et les divisions sociales des communautés juives qui y vivaient jusqu'alors de façon isolée. À cette époque, les plus importantes d'entre elles se trouvaient en Pologne (500.000 personnes), en Allemagne et dans l'empire austro-hongrois (350.000), en France (40.000), en Hollande (50.000) et en Angleterre (25. 000)⁴. Les juifs ne

1. Voir *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1980, p. 725, article «Ghetto» : «D'origine italienne incertaine l'on peut y voir une corruption de «giudeica» (latin : judaicum) ou de «gietto» (fonderie de canons de Venise, site du quartier juif) -, le terme «ghetto» désigne un groupement topographique, ethnique, économique, juridique, culturel et historique. C'est proprement le quartier où les juifs étaient contraints de vivre. Cette relégation d'une population - parfois dense - détermina un paysage urbain spécifique qui survécut à l'institution elle-même.»

2. Diminutif *yiddish* de *shtot*, ville, pour nommer les petites bourgades juives de Pologne, de Lithuanie et de Russie.

3. Cette période (1640-1740) a été aussi appelée «l'époque de Louis XIV», considéré comme l'archétype du monarque de droit divin s'identifiant à l'État. La plupart des États européens avaient pris comme modèle le régime français et, tandis que la culture et la langue françaises avaient été adoptées par les cours européennes, l'étiquette et le cérémonial pratiqués à Versailles étaient largement copiés.

4. Toutes ces données statistiques sur la population juive en Europe sont données par Jacob Katz, dans *Hors du Ghetto, l'émancipation des Juifs en Europe (1770-1870)*, trad. J.-F. Sené, Paris, 1984, pp. 15-16.

vivaient pas de façon dispersée sur le territoire car ils ne pouvaient s'établir librement et l'autorisation de résider dans une localité précise dépendait du bon vouloir des autorités locales.

De nombreuses cités comme Strasbourg ¹, Colmar et Munster, étaient longtemps demeurées interdites aux juifs de même qu'en Allemagne et en Autriche-Hongrie où de nombreuses villes, voire des régions entières, leur barraient l'accès. En Hollande, où les juifs bénéficiaient d'une situation plus favorable, ceux qui souhaitaient s'y installer devaient, dans tous les cas, obtenir le droit de résidence, droit qui n'était pas systématiquement accordé ou ne l'était qu'avec des réserves. En Angleterre, le statut légal des juifs accueillis depuis l'époque de Cromwell restait vague mais, l'autorisation de séjour impliquait l'entière liberté de décider du lieu de résidence.

Le principe qui consistait à reléguer les juifs dans un quartier étroit et insalubre étant admis dans le monde chrétien et musulman, son application réglementaire variait selon les États et les princes. De même qu'en Afrique du Nord, partout en Europe, il y avait une législation imposée au ghetto concernant la fermeture nocturne de ses portes, de l'extérieur et de l'intérieur, le nombre de synagogues admis, les restrictions de l'activité économique ou encore les signes vestimentaires distinctifs ². En réaction à leur marginalisation hors du tissu urbain, les juifs ont constitué une entité socio-religieuse distincte du reste de la population, une sorte de microcosme dont le ghetto devenait le centre d'une activité exclusivement juive, affichant toutes les caractéristiques d'une civilisation relativement autonome. Le corollaire logique de l'autarcie sociale du ghetto était l'indifférence prononcée de la majorité de ses occupants à l'égard des conditions de vie et des événements du monde extérieur.

La société, hiérarchisée à l'intérieur du ghetto, était soudée par des liens de solidarité qui se prolongeaient à l'extérieur pour former un réseau international et même intercontinental et constituaient l'un des gages de sa crédibilité en matière économique. Au premier degré de la relation juifs / non-juifs (marchands-clients ou prêteurs-

1. La communauté juive de Strasbourg a longtemps enduré des persécutions violentes, des expulsions arbitraires suivies de réintégrations. Or, au cours du XIV^e siècle, une des périodes la plus tragique de son histoire, l'un de ses membres a été financier de la couronne anglaise et l'autre, créancier de la noblesse alsacienne et de la maison comtale de Savoie. Voir Gerd Mentgen, «Deux magnats juifs de la finance alsacienne au XIV^e siècle : Vivelin le Roux et Simon le Riche de Deneuvre», dans *Archives Juives, Revue d'histoire des Juifs de France*, Paris, n° 29/2, 2^e semestre 1996, pp. 4-19. Voir également, Bernhard Blumenkranz, *Histoire des Juifs en France*, Toulouse, 1972 et l'article d'André Laurens, «Il y a six cents ans, Charles VI expulsa les Juifs de France», dans *Le Monde*, Paris, les 11 et 12. septembre 1994, p. 2.

2. Salomon Grayzel, *Histoire des Juifs, op. cit.*, tome II, p. 45.

emprunteurs) succédaient des associations plus amples et, dès lors que l'argent était devenu un des atouts majeurs dans la politique de l'État centralisé, les juifs nantis virent augmenter leurs chances de devenir des acteurs de la vie économique et de s'impliquer dans la vie de la cité, hors du ghetto. Cette évolution, qui s'inscrit dans les processus sociaux à cycles lents, peut être illustrée par l'exemple que nous offre la ville saxonne de Leipzig ¹. Les juifs y jouaient un rôle important au moment des grandes foires mais, ce n'est qu'en 1713 qu'une famille juive fut autorisée à s'installer en ville et une deuxième, quarante ans plus tard. Il faudra attendre 1837 pour voir les juifs admis à s'y établir en communauté reconnue, à entretenir certaines institutions officielles et à avoir une synagogue.

Dans de nombreux États allemands, les juifs vivaient en petits groupes dispersés dans les bourgs et les villages. Incapables de créer une véritable communauté au sein d'une même localité, les juifs se rassemblaient pour créer une organisation commune au niveau du district. Cette organisation (*Landgemeinde*), intermédiaire entre eux et les pouvoirs en place, percevait les impôts dus au titre de la collectivité et exerçait un certain contrôle sur la vie de ses membres. Les autorités légales tenaient à l'existence de ces organisations qui ne pouvaient perdurer sans leur accord et leur soutien actif. Elles répondaient aussi aux besoins des juifs ; le rabbin qu'elles employaient veillait à la vie religieuse des membres dispersés et jouait le rôle de *shtadlan* ² (médiateur) en cas de conflit.

Le *shtadlan*, à la fois diplomate, avocat et intercesseur, voyait les limites de sa fonction imposées par les dispositions des autorités en place vis-à-vis des juifs. Il disparaît de la scène sociale dans les pays d'Europe occidentale et centrale où il est remplacé par le *Hoffjude* (le Juif de Cour), mais il continue de jouer son rôle à l'Est, particulièrement en Russie, jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. Le premier grand *shtadlan*, Joseph ben Gershon de Rosheim (1480-1554)³ était connu pour sa réfutation des théories antisémites de Martin Luther et pour avoir courageusement défendu les maigres droits de ses coreligionnaires en avançant comme argument majeur, l'égalité naturelle entre

1. Jacob Katz, *Hors du Ghetto*, op. cit., pp. 18-19. Ces grandes foires se tenaient à Leipzig depuis la fin du XVe siècle.

2. Voir, Léon Poliakov, *Du Christ aux Juifs de Cour*, Paris, 1955, pp. 248-249 et *Encyclopaedia Judaica*, Jérusalem, 1971, article «Shtadlan», vol. XIV, pp. 1462-1463.

3. Joseph de Rosheim, personnage charismatique, premier défenseur courageux de ses coreligionnaires face à une société hostile, est considéré par les historiens du monde ashkénaze comme le vrai précurseur de la judéo-courtoisanerie européenne. Voir Cecil Roth, *A bird's-eye view of Jewish History*, Cincinnati, 1935, p. 236.

tous les hommes.

L'adoption de plus en plus fréquente d'un *shtadlan* rémunéré par un grand nombre de communautés tout au long du XVI^e siècle démontre le souci naissant des juifs de faire entendre leurs voix, tant à titre individuel que communautaire.

Juifs de Cour - Fournisseurs de la cour - Grands financiers européens

Il est communément admis que les premiers Juifs de Cour apparaissent à la fin du XVI^e siècle, en Europe centrale, à la suite des mesures prises par les souverains pour étendre leur domination sur l'ensemble du territoire et établir une administration centrale au sein même de la cour. Or, dans le même temps, fuyant l'Espagne et le Portugal, les juifs avaient eu la possibilité d'emporter avec eux une grande partie de leurs biens ¹ ce qui leur permit, non seulement de contribuer presque aussitôt à la vie économique hollandaise et internationale qui connaissait alors un grand développement mais encore, de dépasser les stéréotypes, faire évoluer les mentalités et corriger l'image figée du juif enfermé dans son ghetto ².

Les juifs européens, s'éveillant aux échanges commerciaux, n'étaient plus perçus uniquement comme des prêteurs ou des banquiers mais ils devenaient des fournisseurs potentiels d'armes ³, de munitions, de blé, de pierres précieuses et de bien d'autres produits encore. Du fait que l'augmentation des dépenses de la cour, de l'armée et de la bureaucratie ne pouvait être comblée par la perception des impôts, le déficit de l'État était permanent ; les juifs étaient sollicités, non seulement pour l'obtention de prêts ou de produits de consommation courante, mais aussi, pour fournir à la cour les armes dont elle avait le plus besoin pour affirmer son autorité et celle du prince.

Il y a eu quelques cas isolés de juifs admis plus tôt à la cour, tels Samuel Bassevi von Treuenberg de Prague (1570-1634) déjà évoqué au chapitre précédent, ou dans la région de Hambourg, Nathan Spanier, proche du comte de Bueckeburg et encore, Alvaro Dinis,

1. Salomon Grayzel, *Histoire des Juifs*, op. cit., pp. 63-64. Selon Grayzel, une explication supplémentaire du succès immédiat des juifs et de leur insertion dans la vie économique hollandaise se trouverait dans l'abandon du système paralysant des corporations car, écrit-il, «la prospérité de tous exigeait la liberté de chacun dans ses activités».

2. En revanche, les réfugiés ashkénazes (*tudescos*), fuyant l'Allemagne et l'Europe de l'Est de façon générale, pendant la Guerre de Trente Ans, étaient arrivés complètement démunis en Hollande, constituant, comme l'a écrit Henry Méchoulan, une communauté de *shnorrers* (yiddish, mendiants) au service des *hidalgos* (esp. Seigneurs). Voir, *Être Juif à Amsterdam au temps de Spinoza*, Paris, 1991, p. 59.

3. Voir A. Peri, «L'activité des fournisseurs juifs de l'armée royale hongroise dans la première partie du XVIII^e siècle», dans *Zion*, n° 57, 1992, pp. 135-174 (hébreu).

introduit à la cour du roi Christian IV du Danemark (1577-1648). Toutefois, c'est seulement après la Guerre de Trente ans (1618-1648), avec l'évolution de l'absolutisme et de la politique mercantiliste que la plupart des principautés du Saint-Empire romain germanique ¹, les souverains polonais et danois eurent recours aux réseaux familiaux des financiers juifs pour organiser des transactions complexes et soutenir ainsi, en l'absence d'institutions publiques adéquates, les finances de l'État. Cette incapacité à maîtriser les finances et à instaurer une administration spécialisée, en plus de l'augmentation des dépenses d'un pouvoir monarchique ² toujours débiteur, ont été deux des facteurs déclenchant le développement d'un microcosme de financiers juifs et son intégration aux cercles de la société de cour.

L'ascension sociale des Juifs de Cour ³ aux XVII^e et XVIII^e siècles a été considérée comme l'une des nouvelles caractéristiques de la société judéo-européenne de l'époque et comme l'étape annonciatrice de son émancipation. Selon leur fonction ou leur lieu de résidence, on attribuait à ces juifs riches différents titres tels que *Hoffjude*, *Hofffaktor*, *Hofprovediteur*, *Hoflieferant*, *Hofagent*, *Kabinettfactor* et quelques autres encore. Toutefois, s'ils bénéficiaient de privilèges variables, ils avaient tous un statut officiel honorable et percevaient parfois un salaire.

Parmi les privilèges qui leur étaient octroyés, les Juifs de Cour avaient quelquefois la possibilité de vivre tout près de la cour ou de s'y rendre seulement pour fournir les services demandés, comme c'était devenu l'usage dans les grands centres commerciaux de Francfort et Hambourg. Ils pouvaient entrer directement en relation avec le prince et devaient se soumettre à sa juridiction et non plus à celle des rabbins ; ils avaient surtout la liberté de voyager et de

1. Le démembrement de l'Empire intervient après la signature des traités de Westphalie (1648) ; il sera morcelé en près de 250 principautés.

2. Les épisodes d'irresponsabilité financière, tels que le reniement de la dette publique, les dévaluations monétaires, l'expulsion des créanciers de l'État et les poursuites dont ils ont été les victimes, ont existé dans tous les pays d'Europe occidentale. D'après Hilton L. Root, «*la répudiation des dettes a entraîné nombre de souverains à prendre des mesures coercitives dures envers leurs bailleurs de fonds. Philippe IV le Bel en France et Edouard 1er en Angleterre ont expulsé les juifs pour cette raison. On trouve encore la même raison dans l'expulsion des juifs d'Espagne en 1492, puis dans celle des Maures en 1502*». Voir son article, «Un roi aux mains liées : Engagements financiers dignes de foi et politique sous l'Ancien Régime», dans *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 44, Paris, été 1992, pp. 3-9.

3. Voir, Jacob Katz, *Hors du Ghetto...*, *op. cit.*, pp. 35-48.

4. Les Juifs de Cour furent les premiers à revenir dans les centres urbains desquels ils avaient été expulsés à la fin du Moyen-Âge. Après que Samuel Oppenheimer ait fait ses preuves comme fournisseur des années durant la guerre menée contre Louis XIV, il fut autorisé à quitter Heidelberg pour s'installer à Vienne. De même, Samson Wertheimer abandonna Worms pour Vienne et Berend Lehman, Halberstadt pour Dresde.

choisir leur lieu de résidence ⁴. Ils pouvaient s'investir tout autant dans le commerce que dans les activités diplomatiques et politiques ¹, mais ils étaient désignés essentiellement pour fournir et prêter à la cour.

Les fournisseurs juifs des cours européennes avaient tendance à favoriser davantage la réussite financière que l'action et le pouvoir politiques. Ils appartenaient à un groupe socialement marginalisé et, en dépit des bonnes relations établies au préalable par certains d'entre eux avec le monarque, ils ne sont pas trouvés mêlés aux tribulations politiques qui ont accompagné la naissance de l'État moderne. Au fil du temps, cette «impassibilité» imposée et affichée à l'intérieur des murs du quartier juif vis-à-vis du domaine politique a fléchi à mesure que s'opérait l'ouverture progressive de ses occupants vers le monde extérieur.

Par la suite, les Juifs de Cour ont mené, de façon induite, une double action politique. La première, en faveur du monarque absolu qu'ils servaient comme banquiers ou chargés d'affaires et la seconde, pour justifier de leur titre de chef de leur communauté. Samuel Oppenheimer (1630-1703) puis Samson Wertheimer (1658-1724) à Vienne, ainsi que Leffmann Behrens (1634-1714) à Hanovre et son neveu, Berend Lehmann (1661-1730) dans le royaume de Saxe ont tous joué un rôle décisif en finançant la politique absolutiste. Behrens et Lehmann ont participé, ensemble, à l'accession de Frédéric-Auguste (dit Auguste le Fort), Electeur de Saxe, au trône de Pologne après la mort de Jean Sobieski (1696) ².

Cette nouvelle élite juive, fuyant l'isolement imposé par les conditions de vie dans le ghetto, allait s'enfermer dans le cercle restreint des courtisans juifs. Il résultait des mariages croisés intergroupes qui ne se faisaient plus exclusivement, comme par le passé, selon des choix imposés par des obligations d'ordre religieux ou communautaire. Les mariages entre enfants issus de familles de financiers permettaient de poursuivre les transactions indispensables à la limite qu'on voulait établir contre l'arbitraire royal. De ce fait, les relations étaient plutôt favorisées avec les membres des autres familles privilégiées du

1. Jacob Katz, *Exclusion et Tolérance... op. cit.*, p. 232 : «Au cours du dernier tiers du XVIII^e siècle, le processus de désintégration de classe atteignit le ghetto et, dès lors, le juif aussi fut libéré de l'appartenance contraignante à son groupe. Objectivement, on commençait à le tenir pour un être humain, hors de toute considération historique et religieuse. Subjectivement, il devenait capable de nouer des contacts avec le monde extérieur, sans référence à sa condition de juif.»

2. Cf. Heinrich Schnee, *Die Hoffinanz und der Moderne Staat*, Berlin, 1954, cité par Pierre Savelle, dans *Histoire du Résident royal Berend Lehman (1661-1730)*, Paris, 1970.

3. Voir Michael Graetz, «Court Jews in Economics and Politics», dans *From Court Jews to the Rothschilds (1600- 1800)*, New-York, 1997, pp. 27-43.

monde des affaires ³. Alors que ce système de caste fournissait une régulation dans le tissu familial, il jouait peu sur le comportement du souverain et ses avantages n'étaient pas suffisants pour éviter que ce dernier ne suscitât le dépouillement de familles financières dont il avait pourtant favorisé lui-même la fortune ¹.

La carrière menée par ces Juifs de Cour et leur intégration aux mécanismes de modernisation étatique ont déclenché les processus de sécularisation, d'ouverture progressive de la société juive au monde extérieur et de rattachement à la collectivité majoritaire, traditionnellement hostile à tout mouvement de rapprochement avec sa composante juive. De plus, la fréquence des relations entre les monarques, leurs courtisans et les membres de cette élite juive a permis à ces derniers d'être confrontés à différents problèmes d'acculturation et de tenter de les solutionner. Leur parcours et leur attitude progressiste ² ont sans doute favorisé et accéléré la naissance de la *Haskala* ³.

À la suite d'une exploration rigoureuse des archives germaniques (entre 1920 et 1938) ⁴, Selma Stern a établi des connexions socio-économiques entre le développement de l'État prussien et l'avènement des Juifs de Cour. Ainsi, elle a décrit de façon détaillée leurs différentes activités - de la fourniture d'armes au financement du Trésor impérial - et montré le lien existant entre ces services et les dictatures

1. Tel est le cas de la famille de Samuel Oppenheimer, ruinée et obligée de quitter Vienne après la mort soudaine du chef de famille ou celui du fils de Samson Wertheimer, Wolf, éminent banquier, contraint à la faillite (1765) par l'Électeur Max Emmanuel de Bavière qui refusa de lui régler une dette s'élevant à deux millions de florins. La situation des héritiers de Berend Lehman est tout autant significative du caractère éphémère et fragile de la réussite de la plupart des Juifs de Cour ; un an après sa disparition, son fils a fait banqueroute et s'est retrouvé démuné de tous ses biens, la ville de Dresde lui ayant retiré le droit de résidence accordé naguère à son père pour le remercier de ses loyaux services. *Ibid.*, pp. 34-35.

2. Dépassant les implications d'ordre strictement sociologique, Maurice-Ruben Hayoun relève que « l'émancipation des juifs n'a pas accompagné celle du judaïsme : ce fait est perceptible dans le domaine de la philosophie juive moderne depuis Mendelssohn (1729-1786) jusqu'à Hermann Cohen (1842-1918) ... À la mort de Mendelssohn (1786), le judaïsme des pays germaniques est tout sauf homogène : la course désordonnée vers l'émancipation et l'assimilation, le statut encore discriminatoire frappant les juifs jusqu'aux révolutions de 1848 et la dissolution de la vie juive traditionnelle ont laissé une empreinte profonde dans le vécu et le penser des fils du ghetto ». Il constate, néanmoins, que « cette fermentation idéologique intercommunautaire favorisera l'émergence du nouveau mouvement des Lumières juives, la *Haskala* ». Voir *Les Lumières de Cordoue à Berlin, Une histoire intellectuelle du Judaïsme*, Paris, 1996, pp. 22-24 et 428.

3. « Dérivé de l'hébreu *sekhel* (« raison » ou « intellect »), le terme *Haskala* désigne un mouvement social et culturel dans le judaïsme d'Europe centrale et orientale, à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. Bien qu'inspiré de la philosophie des Lumières, ses racines, son caractère propre et son développement sont éminemment juifs. » Voir, article « *Haskala* » dans *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1980, vol. XIX, p. 931.

4. Voir la préface du *Court Jew*, op. cit., p. XV.

mercantilistes des régimes princiers des XVII^e et XVIII^e siècles.

Une autre source précieuse nous a été léguée par une commerçante juive de Hambourg qui a rédigé sept livres en yiddish (fin XVII^e - début XVIII^e siècle), dédiés à ses enfants. L'autobiographie de Gluckel von Hameln ¹ (née en 1646) témoigne de l'existence et de la mentalité des familles de commerçants juifs vivant en Europe centrale et orientale ainsi que de l'histoire de certains de leurs membres influents vivant dans l'ornière des princes tels Judah Berlin, Leffman Behrens, Elias Gomperz ou Samuel Oppenheimer.

Les ouvrages de Gluckel van Hameln et de Selma Stern évoquent longuement la carrière d'un grand nombre d'entre eux, mais les figures emblématiques de cette néo-catégorie sociale restent, pour la plupart des auteurs intéressés par ce sujet, Samuel et Joseph Süß Oppenheimer ou le premier des Rothschild, Meyer Amschel. Avant de mettre un terme à cette brève analyse de la courtisanerie judéo-européenne, nous ne saurions omettre de faire allusion à un cas particulier - sans équivalent dans cette même catégorie sociale du judaïsme vivant en Terre d'Islam - et mettre en évidence la carrière occultée, mais non moins intéressante, d'une *hoffjudin* (Juve de Cour), Madame Esther Liebman ².

Sa notoriété et son rayonnement ont commencé à décliner au tout début de l'année 1713. Le pouvoir et la fortune ³ qu'elle avait acquis tout au long de sa vie, avec ses deux maris, puis, toute seule pendant ses périodes de veuvage, ne lui ont épargné avant d'expirer, ni le mépris des Berlinoises, ni la disgrâce royale. Avec la disparition de son protecteur, le roi Frédéric 1^{er} de Prusse (1657-1713), elle perdait son meilleur client ainsi que ses privilèges au sein d'une cour régie selon les nouveaux principes austères du prince héritier, Frédéric-Guillaume 1^{er}, surnommé le Roi-Sergent (1688-1740).

Esther Liebman, joaillière attitrée de la cour, fut mise aux arrêts pendant dix semaines et sa fortune soumise à l'examen des contrôleurs de l'État. Elle fut accusée d'avoir escroqué le roi défunt, de l'avoir contraint à acquérir une quantité considérable de bijoux et de pierres précieuses et, bien qu'elle ait fait appel, elle fut condamnée

1. Voir Natalie Zemon Davis, «Riches and Dangers : Glickl bas Judah Leib on Court Jews» dans *From Court Jews to the Rothshilds (1600-1800)*, New-York, 1996, pp. 45-57. Voir également la traduction et la présentation faite par Léon Poliakov, *Les Mémoires de Gluckel Hamelin*, Paris, 1971.

2. Voir l'article de Deborah Hertz, «The Despised Queen of Berlin Jewry, or the Life and Times of Esther Liebman», dans *From Court Jews to the Rothshilds (1600-1800)*, New-York, 1997, pp. 67-77.

3. «*She was one of the two most successful capitaliste in the Berlin of her day*». *Ibid.*, p. 67.

à payer une amende importante mais elle n'en demeura pas moins une femme riche et célèbre, tout à fait impliquée dans la vie de la communauté juive. Elle s'éteignit en avril 1714.

Son rôle imposé de «victime expiatoire» dans le dernier acte de sa vie ne saurait masquer le demi-siècle durant lequel Esther Liebman a marqué Berlin de sa présence et de son emprise. Quittant sa ville natale de Prague avec sa famille (1660), elle avait rejoint la cité prussienne, alors que la communauté juive n'y était représentée que par un très petit nombre d'individus¹, pour épouser un fournisseur de la cour, Israël Aaron († 1673). Elle se lance dans le commerce des bijoux² et acquiert le titre de Juive de Cour après le décès de son mari, à peine treize ans après son arrivée à Berlin. Selma Stern décrit Esther comme «une politicienne-née, diplomate et habile, brûlant du feu de l'ambition». Elle marque très nettement son admiration pour cette Grande Dame, en insistant sur «sa force, sa générosité, son énergie permanente hors du commun et son caractère passionné»³.

L'évocation de la carrière d'une Juive de Cour et des activités professionnelles des femmes juives en Europe, éclaire certains aspects d'une société régie de l'intérieur par des principes plus égalitaires que ceux respectés par le judaïsme marocain à la même période. Sans aborder les subtilités de l'évolution spécifique du sort des femmes de l'une et l'autre communauté, nous observerons toutefois que si Esther

1. Selma Stern, *op. cit.*, p. 47 : «*Since the days of the Master of the Teutonic Order, Siegfried von Feuchtwangen (1309), no Jew had been allowed to settle in fanatical and intolerant East Prussia.*»

2. La plupart des historiens affirment que de nombreuses femmes juives ont occupé, communément, des rôles importants dans le commerce des bijoux, durant leur période de mariage ou de veuvage. Selma Stern cite les noms de Tsiporah Goldsmidt, la femme d'Isaac Behrand, d'Esther Rosenberg, la veuve d'Isaac Liebman, de Suzanne Wahl, la veuve de Lehman Jonas ou encore celui de Judith Oppenheimer, la femme de Moïse Benjamin Wulff et de Chaila, l'épouse de Jacob Kaulla. Voir l'article de Déborah Hertz, *op. cit.*, p. 127, n. 49.

3. *Der preussische Staat und die Juden*, Tübingen, 1962, pp. 150-151.

4. Voir Abou al-Hassan Ali al-Mawardi, *Les statuts gouvernementaux*, trad. E. Fagnan, Paris, 1982, p. 53 : «*La femme, bien qu'apte à transmettre valablement la tradition, est impropre à remplir cet office [le vizirat], qui implique l'exercice d'une autorité déclarée étrangère aux femmes par le Prophète, qui a dit : «Il ne peut réussir, le peuple qui confie ses affaires à une femme», parce que, en outre, il y faut une application d'esprit et une fermeté de résolution qui sont au-dessus de la portée des femmes, et qu'enfin, il faut pour traiter les affaires, mener une vie extérieure qui leur est interdite.*» Un siècle plus tard, le philosophe-médecin Abou al-Walid Mohammed ibn Roshd, dit Averroès (1126-1198), dénonçait le confinement des femmes dans la société islamique : «*Notre état social ne laisse pas aux femmes la possibilité de donner leur mesure, elles paraissent destinées uniquement à donner naissance à des enfants et à les nourrir. Cet état de servitude a détruit chez elles la faculté pour les grandes choses. Voilà pourquoi on ne voit pas chez nous de femmes douées pour des vertus morales. Leur vie se déroule comme celle des plantes.*» Cette citation a été rapportée par la psychanalyste marocaine, Ghita Elkhayat dans un article intitulé «Marocaines soumises : mythe ou réalité ?» dans *Civilisation marocaine*, ed. Mohammed Sijlmassi et Abdelkébir Khatibi, Casablanca, 1996, pp. 78-87.

Liebman avait vécu en Terre d'Islam ⁴, elle n'aurait exercé en priorité son pouvoir que dans l'intimité de son foyer. Shlomo Deshen ¹, abordant la condition féminine au Maroc, nous explique pourquoi le sort des femmes, juives et musulmanes, était bridé : «Elles étaient exclues des affaires des hommes et ne pouvaient diriger leurs propres entreprises. Cette dernière possibilité ne se rencontrait que dans le cas de femmes veuves ou abandonnées. Les femmes, totalement reléguées au foyer, tiraient peu de ressources du domaine domestique... Ainsi, la situation socio-politique des femmes était-elle modeste.»

3. Les effets secondaires de la nomination de juifs marocains à des positions officielles

Nous avons analysé aux cours des chapitres précédents les différents paramètres qui ont permis l'ascension sociale de quelques-uns des membres des communautés juives, à travers le temps et l'espace, et nous avons pu évaluer l'importance de la composante économique dans l'acquisition de leurs positions influentes. Concernant plus particulièrement notre étude du phénomène dans les limites du territoire marocain, selon un processus spécifique et une courbe fidèle aux réalités locales, nous pourrions considérer qu'il est aussi à l'origine de la lente préparation aux transformations socioculturelles subies par ses ressortissants juifs. De fait, en observant le passé éloigné de cette micro-société, nous avons décelé les signes annonciateurs de sa nouvelle texture et ses premières aspirations au changement de statut. Ces présages apparaissent comme les premières marques de sa confrontation décisive avec un autre mode de pensée et de vie auquel elle finira par céder et se soumettre dans les grands centres urbains.

La naissance du capitalisme judéo-marocain

Dans une étude relative à la structure socio-économique des communautés juives marocaines, Haïm Zafrani limite leurs rapports avec les musulmans aux relations d'affaires et établit que «*les grandes fortunes sont un piège pour leurs possesseurs, un nœud coulant qu'il suffit au détenteur du pouvoir séculier de serrer jusqu'à l'étouffement*». Il ajoute que «*l'immense majorité de la population active vit de petit commerce, d'artisanat, de colportage, des fonctions religieuses... d'agriculture dans*

1. *Les Gens du Mellah, la vie juive au Maroc à l'époque pré-coloniale*, trad. Janine Gdalia, Paris, 1991, pp. 189-190.

2. *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse (Etudes de Taqqanot et Responsa)*, Paris., 1972, pp.149-150.

certaines localités rurales»².

Les membres de l'oligarchie, étroitement rattachés à la minorité juive, ont constitué une élite ¹ pour avoir su croiser dans les eaux privilégiées du Makhzen et tenté de franchir l'isthme qui séparait les *dhimmi-s* de la *khassa* (élite musulmane) ². Ils se trouvaient d'emblée hors-jeu socialement ³ mais par ailleurs, leur situation «d'outsiders» exclus de la sphère des luttes de clan, les dispensait de participer aux tensions et aux passions. Grâce à leur «obligation de réserve» et à leur fortune, ils ont trouvé leur place dans l'horizon sultanien alors qu'ils ne pouvaient espérer entrer dans le champ de la compétition.

Mis à part l'émergence météorique de personnalités promues à des fonctions ponctuelles et aussitôt reléguées à leurs occupations quotidiennes, la promotion des «grandes familles» judéo-marocaines évoquées supra entraînera progressivement celle des familles plus modestes. Ce sont les générations suivantes, habitant le littoral, qui ont lentement investi les sentiers déblayés par leurs prédécesseurs en abandonnant le petit commerce et les emplois subalternes pour aborder, non plus la diplomatie mais la finance et constituer, de même que leurs voisins musulmans, une véritable bourgeoisie d'affaires, plus communément appelée, *Tujjar as-Sultan*.

Michel Abitbol, qui leur a consacré de nombreuses études, observe que «contrairement à leurs prédécesseurs, dont la chute aux siècles précédents fut aussi rapide que l'ascension, les bourgeois juifs du XIX^e siècle ont su accroître leurs ressources et ont pu stabiliser et faire durer leur position»⁴. Son étude porte essentiellement sur une famille de la grande bourgeoisie juive de Mogador, les Corcos, qui «en leur qualité de commerçants du Roi,

1. Cette élite ne correspond déjà plus à la définition de Haïm Zafrani selon laquelle «les concepts d'élite et de masse ont cours dans la société juive, comme du reste dans le milieu musulman environnant, avec une signification et un contenu qui recouvrent davantage le champ intellectuel et socio-religieux, s'étendant aussi au domaine d'une spiritualité mystique d'un degré élevé». Voir *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, p.103.

2. Théoriquement, la *khassa* est l'ensemble de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, en fait ou en droit, mais toujours à titre personnel, se distinguent du commun. En dehors du Makhzen, *shérifs*, *'ulama*, riches marchands et chefs des corporations en font partie. Voir Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Casablanca, 1993, pp. 108-111.

3. Ils correspondaient à ceux qui, comme Hérodote l'écrivit, ne voulaient «*ni commander ni être commandés*». Voir l'extrait concernant la discussion des formes de gouvernements rapportée par Hannah Arendt, dans *Condition de l'homme moderne*, trad. par Georges Fradier, Paris, 1983, p. 70, n. 2.

4. «Un aspect des relations judéo-musulmanes au Maghreb à la fin du XIX^e siècle : les négociants du roi et la bourgeoisie marocaine à la veille du Protectorat», dans *Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord - XIX^e-XX^e siècle* (Actes du colloque international de l'Institut d'Histoire des pays d'Outre-Mer), Paris, 1980, pp. 110-117.

5. *Ibid.*, p. 110.

entretenaient d'étroites relations avec l'élite politique et économique du pays»⁵. En s'introduisant dans la bonne société des grands *mellah-s* urbains, le monde de la finance a contribué à l'en éloigner définitivement tout en créant un «capitalisme judéo-marocain» avant l'établissement du Protectorat français (1912).

Jean-Louis Miège¹ s'est attardé sur ce sujet dans ses ouvrages sur les relations entre le Maroc et l'Europe, entre les années 1830 et 1894. Le commerce et la législation douanière étaient alors entièrement contrôlés par le sultan et le Makhzen. Les agents européens n'avaient que des possibilités d'action fort limitées et la fonction d'intermédiaire était conférée aux négociants juifs, de préférence. Selon Miège, ce rôle s'inscrivait dans la continuité du passé, car, écrit-il : «*N'était-ce point, et de tout temps, un de leurs rôles essentiels que d'intervenir, intermédiaires ou boucs émissaires, dans les rapports du Maroc et de l'Europe ? Mille exemples illustres l'attestent.*»²

Au début du XIX^e siècle, les négociants juifs mettaient au service de ce rôle d'intermédiaire, leur vocation pour la diplomatie et leur parfaite connaissance des milieux du négoce. Judah Benoliel, consul (*oukil*) à Gibraltar du sultan Moulay 'Abderahman (1822-1859) avait reçu les pleins pouvoirs pour régler un contentieux avec le royaume de Sardaigne³ tandis que Meïr Macnin était chargé d'une ambassade auprès du roi d'Angleterre, Georges IV (1827)⁴. Du fait même de leur position d'intermédiaire, ces négociants juifs se trouvaient engagés dans des spéculations qui dépassaient les limites des ports marocains et les entraînaient à participer au commerce développé par leurs coreligionnaires du bassin méditerranéen.

Pour Miège, certains de ces juifs n'étaient plus simplement des intermédiaires, ils étaient à l'origine des échanges, développaient

1. *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, cinq volumes, Rabat, 1989. Voir, vol. II, pp. 86-122.

2. *Ibid.*, vol. II, pp. 88-89.

3. Voir Abraham I. Laredo, *Les Noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978, pp. 926-927 : «*Don Judah Benoliel, consul d'Autriche et du Maroc, président de la communauté israélite et de la Chambre de Commerce à Gibraltar, mort en 1839... Il fut chargé de négocier des traités avec le Sultan et lors d'un conflit avec la Sardaigne, à la suite duquel celle-ci expédia une escadre contre le Maroc, il sut arranger amicalement cet incident. À cette occasion, ses services furent appréciés par le roi de Sardaigne qui lui présenta, avec une lettre de remerciements datée à Turin le 5 juin 1836, une tabatière en or artistiquement incrustée de diamants avec le chiffre royal.*»

4. «*Sachez, écrit le sultan aux consuls regroupés à Tanger, que nous avons, avec l'aide de Dieu, établi notre serviteur Meïr Macnin à Mahdouma (Al-Jadida). Il y sera indépendant et déterminera à sa guise les articles d'importation (et d'exportation)... Il s'agit d'une place où les marchands réalisent un commerce fructueux... Que chacun de vous écrive à sa nation pour l'informer de l'ouverture de ce port et y envoie un agent s'il le désire.*» L'extrait de cette lettre officielle est mentionné par Mohammed Kenbib, dans *Juifs et Musulmans au Maroc (1859-1948)*, Rabat, 1994, p. 58.

les relations commerciales de même que le volume des opérations et, «*par l'importance de leur entreprise, leur aire d'activité, l'extraordinaire efficacité de leur organisation familiale, la hardiesse de leurs tentatives... ils nous font toucher au monde des grandes affaires*»¹; il développe sa démonstration en évoquant la naissance de la banque juive de Tanger ².

Les aspirations divergentes des communautés juive et musulmane

Jusqu'à la période «prémoderne», le système social marocain n'a pas connu de changements structurels décisifs dans son mode de fonctionnement. Il subira une évolution à deux vitesses selon qu'elle touchait à l'un ou l'autre de ses éléments et à l'une ou l'autre de ses différentes strates. Les questions relatives aux mécanismes de ce changement peuvent être posées, non pas à travers les seules données économiques, mais également par le biais des mesures juridiques adoptées par le Makhzen face aux problèmes posés par les relations commerciales avec les puissances européennes, à leurs pressions pour le développement des transactions puis, face à l'ouverture du pays au commerce international.

L'ensemble de ces mesures n'a eu qu'un faible impact sur le processus évolutif qui atteint la sphère économique et sociale ; l'État n'a fait qu'exhiber ses faiblesses et n'est parvenu qu'à trouver des solutions théoriques, inadaptées aux réalités locales ³. Un des problèmes à résoudre concernait la limitation du droit de protection accordé par les consuls étrangers ⁴ à certains agents marocains, musulmans et juifs, pour leur permettre d'être exonérés d'impôts et les soustraire à la justice locale pour ne plus avoir à répondre de leurs actes, sinon devant l'autorité consulaire. Dans la pratique, elle a constitué un véritable transfert de souveraineté permettant à l'autorité étrangère de se substituer à l'autorité marocaine.

1. *Le Maroc et l'Europe, op. cit.*, vol. II, pp. 94-95 : «Un des frères Solal, juif originaire de Mogador, est installé à Tunis. La famille Solal entretient un comptoir à Constantinople et a pour correspondant à Gênes, le cousin, Cohen-Solal. Gibraltar ne leur échappe pas où se nouent leurs relations avec Abdalkader dont ils sont les fournisseurs en armes et en matériel et grâce auquel le marché intérieur de l'Algérie et du Maroc leur est ouvert comme celui de la côte...»

2. *Ibid.*, pp. 91-92. Sur le développement de Tanger comme place bancaire, voir également, D. Isaac Laredo, *Memorias de un viejo tangerino*, Madrid, 1935, p. 351 et *passim*.

3. Sur la dynamique de la permanence et du changement, les répercussions de l'endettement des particuliers et sur les tentatives de réformes, se référer à Mohammed Ennaji, *Expansion européenne et changement social au Maroc (XVIe-XIXe siècles)*, Rabat, 1996, pp. 97-115.

4. Ce droit de protection a été défini par l'article II du traité établi entre la France et le Maroc en 1767 : «Ceux qui seront au service des consuls, secrétaires, interprètes, courtiers ou autres, tant au service des consuls que des marchands, ne seront pas empêchés dans leur fonction et seront libres de toute imposition et charge personnelle.» Voir J.-L. Miège, *op. cit.*, vol. II, pp. 401-409.

L'accroissement des échanges commerciaux et l'afflux d'Européens dans le pays après le conflit hispano-marocain (1860) - 1400 personnes en 1864, selon Miège ¹ -, ont entraîné une augmentation du nombre des protégés, une extension de la protection irrégulière et une perte de revenus pour le Makhzen. La convention Bécларd (1863) s'efforcera d'établir un nouveau règlement apte à rassurer le sultan et à sauvegarder les intérêts commerciaux européens. Mais la pression des faits, la rivalité des puissances étrangères et la fixation des rapports internationaux du Maroc sur de nouvelles bases juridiques ² engageront l'altération des structures traditionnelles, le déficit croissant de la balance commerciale et la rupture des anciens équilibres régionaux.

Les influences extérieures véhiculées par le corps consulaire et l'ouverture commerciale du pays ont eu des effets ténus, circonscrits aux membres du Makhzen et aux protégés musulmans. Les juifs, intermédiaires agissant entre les deux parties, se démarquent et se différencient de plus en plus de la population musulmane en manifestant nettement leur attirance pour les mœurs européennes. Le problème de la *dhimma* fut reposé dans des termes nouveaux, à la fois parce que des juifs cherchaient à échapper à ses contraintes et que certains musulmans étaient devenus aussi les protégés des chrétiens.

Ce statut ne correspondait plus à la réalité sociale telle qu'elle avait évolué en cette deuxième partie du XIX^e siècle et c'est au refus de la *dhimma* que l'historien marocain, Abdallah Laroui, associe l'origine de la différenciation et de l'animosité intervenant entre la majorité musulmane et la minorité juive. Il reconnaît que, «*argentiers du sultan, interprètes des consuls, censeurs des marchands européens, élèves de l'Alliance Israélite Universelle, les juifs devenaient de plus en plus riches, cultivés et renseignés sur le monde extérieur*» ³. Pour Laroui, l'européanisation des riches négociants juifs des villes du littoral relevait, non seulement, de leur volonté d'échapper au statut imposé par les musulmans mais aussi à la situation des musulmans eux-mêmes, sans compter leur aspiration à jouir des mêmes privilèges judiciaires et fiscaux que les Européens.

Les divergences se sont creusées encore davantage dès lors que, partageant une même identité culturelle avec la communauté

1. *Ibid.*, vol. II, p. 478.

2. Il s'agit du traité signé en 1856 avec la Grande-Bretagne lui reconnaissant la liberté commerciale, des traités signés en 1860-1861 avec l'Espagne qui obtient l'occupation de Tétouan et l'agrandissement des présides de Ceuta et Mélilla et de la convention Bécларd signée avec la France en 1863.

3. *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, op. cit., p.310.

majoritaire, les juifs ont accru leur différence. L'élan et l'évolution du processus d'identification à un modèle européen par le biais de l'adoption de la langue française, d'un mode vestimentaire moins traditionnel et de comportements nouveaux trouvent leur fondement dans l'idée d'une plus grande scolarisation, en-dehors des institutions religieuses.

Dans le contexte du judaïsme marocain, le processus d'émancipation semble avoir davantage servi à la modernisation de sa classe aisée et pour des raisons d'ordre socio-historique, il ne peut être assimilé à celui de ses coreligionnaires voisins d'Algérie ¹ et encore moins à celui des juifs européens ². Toutefois, si celui-ci est passé par un phénomène complexe d'acculturation, il serait faux d'y voir, tant au Maghreb qu'en Europe, la perte de l'identité ethnique et de tout sentiment d'appartenance à un groupe distinct.

Pour les besoins de la communication quotidienne, les parlers marocains demeuraient l'arabe ou le berbère (*l'amazighe*) et leurs dérivés dialectaux ³ ainsi que le judéo-arabe ⁴ et le judéo-espagnol

1. Sur la promulgation du Décret Crémieux (1870), en particulier, et sur l'émancipation des juifs d'Algérie, en général, voir Miriam Hœxter, *Les juifs français et l'assimilation politique et institutionnelle de la communauté juive en Algérie (1830-1870)*, pp. 154-161 et, Michel Abitbol, «La rencontre des juifs de France avec le judaïsme d'Afrique du Nord (1830-1880)», pp. 229-242 dans *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, 1984. Sur le judaïsme algérien, voir Richard Ayoun et B. Cohen, *Les Juifs d'Algérie, deux mille ans d'histoire*, Paris, 1982.

2. «En Allemagne et en Autriche, le paradigme de l'assimilation pouvait se conjuguer avec l'assimilation réelle de l'intelligentsia juive et ne devait pas se confronter à un prolétariat juif à l'exception des Ostjuden immigrés à Vienne et Berlin. En Europe orientale, en revanche, toute perspective assimilationniste se heurtait à l'existence d'une nation et d'une classe ouvrières juives» (p. 30). Sur les subtilités d'une assimilation multiforme en Europe, voir, Enzo Traverso, *Les marxistes et la question juive*, Paris, 1990, pp. 26-36.

3. Voir Ahmed Boukous, *Société, Langues et Cultures au Maroc, Enjeux Symboliques*, Rabat, 1995.

4. Des études nombreuses ont été consacrées au judéo-arabe marocain, langue considérée de nos jours comme agonisante ou en voie de disparition. C'est de cet état d'urgence et, sans doute aussi, d'une grande manifestation nostalgique, que sont heureusement nées la volonté de la fixer, d'exhumer les traductions et commentaires de la Bible ou de tendre le microphone au moindre conte ou proverbe égrené par de vieux rabbins. Quel ne fut pas notre émoi quand, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le professeur Moshé Bar-Asher, nommé docteur Honoris Causa (1995), lui rendit tous les honneurs qu'elle méritait et initia cette docte assemblée de ministres et d'universitaires aguerris, aux délices du mot *mezmar* (réchaud) et aux étincelles jaillissant du *fakhar* (charbon) !

5. Sur les langues judéo-marocaines, voir, Louis Brunot et Elie Malka, *Textes judéo-arabes de Fès*, Rabat, 1939 ; Haïm Zafrani, *Pédagogie juive en Terre d'Islam, l'enseignement traditionnel de l'hébreu et du judaïsme au Maroc*, Paris, 1969, pp. 64 -70, ainsi que *Littératures dialectales et populaires juives en Occident musulman*, Paris, 1980 ; Joseph Tedghi, «Les interférences de l'hébreu dans les langues judéo-arabes d'Orient et d'Occident musulmans : Etude typologique», dans *Actes de la journée d'étude organisée le 8 mars 1994 par l'École des Hautes Études du Judaïsme rattachée à l'INALCO*, ed. J. Tedghi, pp. 41-66 ; Joseph Chetrit, «Éléments d'une poétique judéo-marocaine, poésie hébraïque et poésie judéo-arabe au Maroc», dans *Juifs*

(*haketya*)⁵, utilisés essentiellement par des locuteurs juifs. Ainsi que nous le relevions précédemment, à partir du XVI^e siècle, la pratique d'une langue européenne n'était qu'une des conditions sine qua non permettant à quelques juifs de participer à la vie diplomatique du pays. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'usage du français enseigné dans le cadre des écoles de l'Alliance Israélite Universelle¹ se fera au détriment irrémédiable du judéo-arabe et reléguera l'étude de l'arabe au rang des priorités mineures. Alors que la communauté juive subissait une métamorphose socio-linguistique² et se tournait vers l'extérieur pour y trouver assistance et protection³ elle se mettait de ces faits même, en porte-à-faux avec les musulmans pour lesquels l'ingérence européenne constituait une sérieuse menace pour leur indépendance nationale et leur identité culturelle.

La révocation d'un compromis de cohabitation millénaire

D'un compromis forgé par deux communautés voisines - musulmane et juive -, unies par un langage commun, la similitude des préoccupations quotidiennes et le même souci du maintien de l'équilibre social, sont nés ce que Haïm Zafrani a appelé «des espaces de convergence»⁴. Les accords tacites qui ont sous-tendu cette cohabitation favorisaient le groupe majoritaire, lequel acceptait de céder un peu de son terroir contre une forme de pression exercée sur

du Maroc, Identité et Dialogue, Paris, 1980. Concernant le judéo-espagnol marocain, voir Haïm Vidal Sephiha, *L'agonie des judéo-espagnols*, Paris, 1977, p. 16, Simon Lévy, «Judéo-espagnol et judéo-arabe marocains : le sort des morphèmes de pluriel et d'emprunts au terme de quatre siècles de plurilinguisme», dans *Yod, Revue des études modernes et contemporaines hébraïques et juives*, Paris, 1991, pp. 141-155 et Souâd El-Koutbia, «Rémanence de l'espagnol dans le judéo-marocain», dans *Revue de la Faculté des Lettres de Béni Mellal*, 1994, pp. 33-36.

1. Pour l'histoire des écoles de l'Alliance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, voir Narcisse Leven, *Cinquante ans d'histoire : l'Alliance Israélite Universelle (1860-1910)*, Paris, 1920.

2. Les différentes phases de cette métamorphose sont analysées par Norman A. Stillman, dans *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, Philadelphie, 1991, vol. II, pp. 27-46. Voir également, Michael M. Laskier, «Aspects of change and modernization : the jewish communities of Morocco Bled», dans *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, ed. Michel Abitbol, Jérusalem 1982, p. 364 (surtout, pp. 330-346).

3. Sur l'intervention de Sir Moses Montefiore (1863-64) auprès du sultan Mohammed IV pour l'obtention d'un nouveau dahir établissant un meilleur statut pour les juifs marocains, il existe une bibliographie importante dont nous retenons le témoignage du docteur Thomas Hodgkin, *Narrative of a journey to Morocco in 1863-64*, Londres, 1866 ; la relation d'Isaac Laredo, *Memorias...*, *op. cit.*, pp. 350-354 et la réaction d'Ahmad ben Khalid an-Naciri, *Kitab al-Istiqsa li-Akhbar Duwal al-Maghrab al-Aqsa*, Casablanca, 1954-1956, vol. IX, p. 114. Concernant l'action des Rothschild au Maroc, voir Jean-Louis Miège, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, *op. cit.*, tome II, pp. 562-563, n. 4. Notons aussi l'article de Michael M. Laskier, «Anglo-french jewish organizations and moroccan jewry (1862-1880)», pp. 129-140, dans *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, 1984.

4. *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996, p. 396.

le groupe minoritaire, qu'elle soit fiscale ou psychologique.

Les membres de ce second groupe, juifs essentiellement, maintenus à proximité - selon une distance variable - du centre de la sphère sociale, ni inclus, ni exclus, ont respecté ces accords tout en cultivant un double sentiment d'altérité ¹ et de précarité. Toutefois, ainsi que nous l'avons analysé tout au long de cet ouvrage, le désir de participation de certains membres de ce groupe à l'activité dominante de cette sphère a pu être concrétisé par leur accession aux postes de conseillers, de diplomates ou d'interprètes au service du sultan.

Les termes de cette cohabitation, acceptés sur la base de préceptes coraniques intemporels pour les uns et fondés sur sa caducité au moment du *Retour en Terre Sainte* ² tant espéré par les autres, reposaient bien sur un compromis qui a fait ses preuves, un millénaire durant. L'immixtion d'un élément étranger, prêt à dérégler le mouvement pendulaire propre à cette organisation sociale afin de le faire basculer en sa faveur, en s'alliant à l'élément le plus vulnérable, ne constitue pas la raison unique de la «révocation» de ce compromis.

À côté de son impact économique, le colonialisme créa une situation politique telle, qu'il y eut une dissociation préjudiciable entre les symboles de légitimité, les centres du pouvoir et les instruments d'autorité. Par conséquent, un islam d'opposition ³ surgit et un clivage social s'établit entre la masse des opposants et ceux - protégés et agents juifs - que Miège nomme «les agents de l'influence européenne»⁴. À la longue, l'accumulation graduelle et continue de tous ces décalages a fini par tout changer et la preuve fut faite que si ces deux communautés n'avaient pas connu de rupture brutale, cela ne signifiait pas qu'une telle disjonction fut impossible.

Dans la confusion des années cinquante, au moment où le Maroc cherchait à inventer des solutions nouvelles pour la gestion de ses

1. La définition du ghetto telle que la formule Freddy Raphaël vaut aussi bien pour le *mellah* marocain : «Il résulte d'un processus de ségrégation subi. À l'origine, il constitue un territoire revendiqué, celui de l'entre-soi, dont les réseaux de sociabilité tissent la trame.» Voir *Les Juifs et l'Économie, Miroirs et Mirages*, Textes réunis par Chantal Benayoun, Alain Medam et Pierre-Jacques Rojzman, Toulouse, 1992, p. 11.

2. Voir dans *Tehillah le-Dawid*, les poèmes consacrés par son auteur, David Hasin (1722-1792), «à la précellence de notre terre, héritage de nos pères, pays des délices et d'amour, sur Jérusalem restaurée, sur les Saints qui en firent leur résidence, sur les Justes inhumés à Tibériade...» Sur l'œuvre de ce poète judéo-marocain, se référer à Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman*, Paris, 1977, pp. 117-130.

3. Clifford Geertz, *Observer l'islam, changements religieux au Maroc et en Indonésie*, trad. Jean-Baptiste Grasset, Paris, 1992, p. 80.

4. *Le Maroc et l'Europe*, op. cit., tome II, pp. 549-580.

5. Notons à propos de la métamorphose sociale et culturelle du Maroc subissant l'impact occidental, la réflexion pertinente de l'anthropologue américain, Clifford Geertz : «Seule une

affaires, intérieures et extérieures⁵, la communauté juive s'est trouvée de même en situation de faire des choix. Elle était partagée entre son envie de s'insérer au «pan-judaïsme» d'origine occidentale, fondé sur des principes égalitaires, et son inclination à maintenir les orientations du passé. Les deux options furent retenues, selon qu'elles étaient adoptées par les couches juives des grands centres urbains du littoral ou par celles, plus conservatrices, des villes de l'intérieur. Dans le premier cas, la réorientation intellectuelle avait entraîné des changements dans les convictions et les comportements tandis que dans le second, la force de la tradition et de l'enracinement l'avait emporté. Les effets de ces bouleversements ont entraîné ce que Danielle Lévy-Mongelli a défini comme une *«amnésie culturelle et la polarisation inconditionnelle vers les valeurs de l'Occident, c'est-à-dire vers l'universalisme fondé sur la maîtrise du savoir, précisément parce qu'il coïncide avec les tentations les plus enracinées de la conscience juive»*¹.

minorité très réduite a réellement été en contact intime avec la civilisation européenne, et dans l'ensemble ce contact a été ou déformé ou très récent, ou l'un et l'autre. Ce avec quoi la plupart des gens ont eu un contact, ce sont les transformations que le mouvement de cette civilisation a induites dans la leur propre. Quelles qu'aient été les incitations extérieures et les emprunts à l'étranger, c'est sur place que, pour une large part, la modernité, tout comme le capital, se constitue.» *Op.cit.*, p. 35.

1. «Un cas particulier d'aliénation culturelle les Juifs d'Afrique du Nord dans l'aventure coloniale française», dans *Juifs du Maroc, Identité et Dialogue*, Paris, 1980, p. 250.

Conclusion

La réponse à la double question qui s'impose au moment de conclure revient à délimiter l'influence réelle et l'importance du rôle afférents à quelques-uns des membres de la communauté judéo-marocaine parvenus à évoluer, à la fois, dans l'espace politique et communautaire. Leur ascendant sur les sultans qui avaient favorisé leur accès au palais ayant été plutôt virtuel, nous avons insisté sur leur capacité d'agir et de déclencher un processus de mutation sociale. Son évolution a entamé lentement l'isolationnisme de leur groupe d'appartenance et participé à élargir pour les deux groupes, juif et musulman, le champ de leurs interactions.

Les changements qui s'étendent sur une longue période se faisant pas à pas, les contemporains, comme les générations futures, n'ont discerné, en regardant en arrière, que quelques symptômes isolés de la modification des rapports des deux groupes. Il y a lieu de se demander pour quelles raisons la phase de transformation lente et quasi souterraine fait place, à partir d'un moment donné, à une autre phase pendant laquelle le processus s'accélère. Ainsi, les *dhimmi-s*, exclus de toute forme de pouvoir jusqu'à l'avènement de la dynastie mérinide qui donne l'opportunité de l'exercer à deux des leurs - Khalifa ben Waqqasa et Haroun ibn Batash - mesureront, au prix de leur vie, les profondeurs insondables des arcanes de la politique.

Au-delà des considérations touchant à l'histoire ancienne, quelque peu obscure, les faits relatifs à l'époque d'*al-Andalous* étaient davantage repérables à travers les annales de l'histoire du Maghreb et de l'Occident musulman. De cet «Âge d'or» a surgi un patrimoine commun dont le cumul a constitué une référence éloquente d'interaction comme en attestent les différents aspects de la vie des populations des deux pays. En estimant cette composante andalouse comme partie intégrante du tissu culturel et civilisationnel marocain,

nous avons émis l'opinion selon laquelle l'admission des juifs dans l'environnement immédiat des sultans marocains pouvait trouver sa source dans l'héritage andalou. Cependant, pour des raisons relatives à la conjoncture socio-historique, les modèles de Hasday ibn Shaprut ou de Joseph ibn Nagrela n'ont pu être reproduits de l'autre côté du détroit alors que dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la Sublime Porte offrait encore à Don Joseph Nasi et à Joseph Hamon toute la latitude pour en être les émules.

L'analyse historique, limitée au XVIII^e siècle dans cet ouvrage, nous induit à penser que le destin de cette communauté n'était donc pas marqué du sceau de l'immobilisme mais, au contraire, par celui de la mutation. La mobilité a touché aussi bien le groupe dominant dont le personnel politique se recrutait, au fil du temps, dans une espèce de diversité favorable à la circulation des élites. Cette diversité qui admettait de même les *dhimmi-s*, était liée à la succession des dynasties marocaines, jusqu'à l'avènement des 'Alawites.

Du fait de l'évolution de la société marocaine, les sultans avaient acquis une certaine plénitude de puissance. Dès lors, quand le renforcement de leur propre position ou des convenances personnelles le leur inspirait, ils avaient la possibilité de limiter les chances de puissance effectives de tels personnages appartenant à un groupe social et d'augmenter celles d'individus performants d'un autre groupe. Ils souhaitaient montrer, même aux détenteurs des plus hauts rangs, qu'ils étaient leurs sujets et s'entouraient donc de conseillers et fonctionnaires juifs, contre les membres de la *khassa*.

Les clivages étaient maintenus grâce à une stratégie élaborée qui consistait à équilibrer la balance des tensions et à augmenter toutes les chances de la puissance sultanienne. C'est grâce à la distance qu'il avait prise par rapport à tous les groupes et à l'habileté de sa stratégie que le sultan pouvait assurer l'élasticité des structures et corriger des abus, dans certaines limites. À titre exceptionnel, un vizir comme Haroun ibn Batash, dont personne n'ignorait l'ascendance juive, avait disposé de par la seule volonté du sultan 'Abdalhaq, d'un pouvoir infiniment plus important que la plupart des «aristocrates» détenteurs de charges officielles.

Le pouvoir sultanien revêtait deux facettes distinctes, concomitantes et contradictoires, l'une reflétait l'image d'un dirigeant ouvert à la contribution juive et l'autre, celle d'un Prince des Croyants dont l'exemplarité n'était pas le moindre des devoirs. Ces deux reflets se niant l'un l'autre, n'étaient certes pas équivalents. Parfois, la première facette l'emportait lentement sur la seconde, permettant l'accès au

palais et la formation de cette catégorie de juifs, tels les Ben Zamirou, Roti, Pallache ou Maimran, dont nous avons tenté tout au long de cette étude de retracer tant l'histoire que les valeurs ou le mode de vie. Si la manifestation d'intolérance s'est déclarée parfois, incitant à la radicalisation des attitudes, c'est que pour certaines dynasties, la légitimité était fragile et incertaine, laissant place à des sursauts de haine non contenue dans une société attachée par bien des aspects à des contingences religieuses.

De fait, l'axe central de notre analyse tournait également autour d'une perspective nouvelle, à savoir que la «*démellahisation*» était présente depuis longtemps dans les aspirations profondes des élites, portant en quelque sorte, le germe plus ou moins conséquent de toute leur évolution ultérieure. L'émergence d'une pseudo-courtisanerie judéo-marocaine peut aider à mieux comprendre la distension des liens entre juifs et musulmans, le recours à l'occidentalisation pour des groupes qui jusque-là se trouvaient confinés et éloignés de la sphère publique et leur accès aux chances de puissance que cette libéralisation impliquait.

Nous supposons qu'un déplacement progressif de la puissance sociale des différents groupes et couches qui la constituent a pu contribuer à ouvrir à l'un des groupes relativement faibles et marginalisés, tel celui des juifs, les voies de l'action politique. La première voie passe par l'admission institutionnelle - comme partenaires des anciennes élites - de représentants d'un groupe aspirant à la concrétisation de ses chances de puissance et de décision. La seconde naît de l'impuissance des élites privilégiées à se rendre compte de la transformation du contexte social et de l'équilibre des forces.

Il est permis de considérer l'époque des changements sous-jacents que connurent les communautés juives du Maroc au cours des quatre siècles qui forment la toile de fond de cet ouvrage comme une ère de transformations n'affectant que la couche sociale la plus élevée dans un premier temps et, finalement, les juifs des grands centres urbains. Les aspirations à l'émancipation nées d'un contexte européen, étaient vides de sens de ce côté de la Méditerranée et, tout compte fait, les étapes conduisant à sa concrétisation (variant d'un pays à l'autre, selon la résistance rencontrée, la structure politique et le système social de ces pays) étaient franchies avec une égale lenteur.

Après avoir examiné la carrière des juifs recrutés par les sultans marocains, et, faisant référence aux juifs actifs dans les cours européennes durant le siècle et demi qui a suivi la Guerre de Trente ans,

nous avons constaté une similarité étonnante entre eux. Ils réalisaient les mêmes ambitions et se ressemblaient par leurs structures mentales. Ils partageaient la même volonté d'évoluer et d'entrer au service des souverains, ils souhaitaient de même endosser la responsabilité de toute leur communauté, ou du moins en être le premier soutien. Ils prouvaient qu'ils pouvaient surmonter l'hostilité de la société dominante et approcher le pouvoir en dépit de leur identité religieuse. Ils étaient finalement peu différents, malgré une situation locale si éloignée, et affichaient tous la volonté d'adapter d'autres modèles culturels et de les introduire à leur groupe originel.

Ces juifs recrutés par le palais ont-ils bien mesuré les effets inattendus de leur audace et de leur ambition ? En s'investissant avec tant d'ardeur hors des limites du *mellah*, comme le feront après eux les Hofjuden s'échappant du ghetto, ils connaissaient tous une certaine forme de gloire, en dépit de toutes les formes de résistance interne opposées à un destin inédit. Mettant à profit les expériences de leurs prédécesseurs, ils ont joué des rôles importants mais non envahissants aux yeux du groupe dominant et ils sont parvenus à éviter d'aimer vers eux les haines et les angoisses les plus extrêmes. Étaient-ils conscients de prendre des risques sérieux en s'investissant ainsi ou bien n'avaient-ils aucune raison de s'en inquiéter ?

Peut-être s'étonnera-t-on de nous voir parvenir au terme de cette recherche sans avoir évoqué davantage les juifs proches du sultan au XIX^e siècle. Il nous a semblé plus intéressant de suivre le développement d'un phénomène, en l'occurrence les efforts de certains membres de la communauté judéo-marocaine pour abattre les cloisons du *mellah*, plutôt que d'en étudier l'aboutissement. Les conseillers, ambassadeurs et agents des sultans du XIII^e au XVIII^e siècle, semblables à leurs successeurs par la hardiesse et les modes d'approche du pouvoir, sont les vrais précurseurs des changements achevés avec l'immixtion européenne au Maroc.

Bibliographie

- ABITBOL MICHEL, *Tombouctou et les Arma*, Paris, 1979.
- ABITBOL MICHEL, «Un aspect des relations judéo-musulmanes au Maghreb à la fin du XIXe siècle : les négociants du roi et la bourgeoisie marocaine à la veille du Protectorat», in *Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord - XIXe-XXe siècles* (Actes du colloque international de l'Institut d'Histoire des pays d'Outre-Mer), Paris, 1980.
- ABITBOL MICHEL, «La rencontre des Juifs de France avec le Judaïsme d'Afrique du Nord (1830-1880)», in *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, 1984.
- ABITBOL MICHEL, *Tujjar al-Sultan, une élite économique judéo-marocaine au XIXe siècle*, Jérusalem, 1994.
- ABITBOL MICHEL, «Juifs ibériques, musulmans et chrétiens après l'Expulsion : le cas nord-africain», in *Les Juifs d'Espagne, histoire d'une diaspora, 1492-1992*, sous la direction d'Henry Méchoulan, Paris, 1992.
- ABBOU IS. D., *Musulmans andalous et judéo-espagnols*, Casablanca, 1953.
- ADAM ANDRÉ, *Casablanca, Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris, 1968.
- ADAM ANDRÉ, *Histoire de Casablanca - Des origines à 1914*, Aix-en-Provence, 1968.
- ADANG CAMILLA, *Islam frente al judaísmo - La polémica de Ibn Hazm de Cordoba*, Cordoue, 1994.
- ADLER ELKAN, *Jewish Travellers*, New-York, 1966.
- AL-MARRAKCHI MOHAMMED IBN IDHARI, *Al-Bayan al-Moghrib fi-Akhbar al-Maghrib*, trad. E. Fagnan, Leyde, 1848-1851.
- AL-MAWARDI, *Kitab al-ahkam as-sultaniya*, trad. E. Fagnan, Alger, 1915.
- AL-QADIRI MOHAMMED, *Nachr al-Mathani*, trad. Graulle et Maillard puis Michaux-Bellaire, in *Les Archives Marocaines*, tomes XXI (1913) et XXIV (1917).
- AMADOR DE LOS RIOS JOSÉ, *Etudes historiques, politiques et littéraires sur les Juifs d'Espagne*, trad. J.-G. Magnabal, Paris, 1861.
- AN-NACIRI AS-SLAOUI AHMED BEN KHALED, *Kitab al-Istiqa li-akhbar doual al-Maghreb al-Aqsa*, trad. A. Graulle, in *Archives marocaines*, Paris, 1925.

ANONYME, *L'Histoire de l'Ordre de Notre-Dame de la Mercy (institué pour la rédemption des captifs)*, Paris, 1690.

ARENDR HANNAH, *Condition de l'homme moderne*, trad. Georges Fradier, Paris, 1983.

ARKOUN MOHAMMED, «Penser l'histoire du Maghreb», in *L'Etat du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves Lacoste, Paris, 1991.

ASHTOR-STRAUSS ELIYAHU, *Saladin and the Jews*, Hebrew Union College Annual, vol. XXVII, Cincinnati, 1956.

ASHTOR ELIYAHU, *The Jews of Moslem Spain*, Philadelphie, 1973.

ATTAL ROBERT, «Un ambassadeur juif du Maroc dans la synagogue d'Amsterdam en 1691», *R.E.J.*, tome CXLII, Paris, 1983.

ATTAL ROBERT, *Les Juifs d'Afrique du Nord, Bibliographie* (édition refondue et élargie), Jérusalem, 1993.

AYMARD MAURICE, «Des ambassadeurs permanents», in *L'Etat du Monde en 1492*, sous la direction de Guy Martinière et Consuelo Varela, Paris, 1992.

AYOUN RICHARD et COHEN BERNARD, *Les Juifs d'Algérie, deux mille ans d'histoire*, Paris, 1982.

BAER YITZHAK, *A history of the Jews in christian Spain*, trad. Louis Schoffman, Philadelphia, 1966.

BAR-ASHER MEÏR, «Le statut des Juifs chez les malékites du Maroc d'après al-mi 'yar al-mu'rib d'al-Wansharîsî», in *Relations judéo-musulmanes au Maroc - Perceptions et réalités*, sous la direction de Michel Abitbol, Paris, 1997.

BARBIER FRÉDÉRIC, *Finance et Politique - La dynastie des Fould, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, 1991.

BARON SALO WITTMAYER, *Histoire d'Israël, Vie sociale et religieuse*, trad. P. Ricard, Paris, 1961.

BEINART H., *Judios en las Cortes Reales de Espana*, Biblioteca popular judia del Congreso Judio Latino-americano, Buenos Aires, 1975.

BELOCHI MOHAMMED, *La conversion des Berbères*, Tunis, 1981.

BENABOU MARCEL, *La résistance africaine à l'occupation romaine*, Paris, 1976.

BENADY TITO, «Les communautés du nord du Maroc», in *Les Juifs d'Espagne, histoire d'une diaspora 1492-1992*, sous la direction d'Henri Méchoulan, Paris, 1992.

BENCHEKROUN MOHAMMED, *La vie intellectuelle marocaine sous les Mérinides et les Wattassides*, Rabat, 1974.

BENOIST-MECHIN JACQUES, *Histoire des Alaouites (1268-1971)*, Paris, 1994.

BERQUE JACQUES, *Maghreb, Histoire et Sociétés*, Alger, Sned, Paris, Duculot, 1974.

BLACHÈRE RÉGIS, «Quelques détails sur la vie privée du sultan mérinide Abu'al-Hassan», in *Mémorial Henri Basset*, vol. I, Paris, 1920.

BLOOM HERBERT, *The economic activities of the Jews of Amsterdam in the XVIIth and XVIIIth centuries*, Williamsport, 1937.

BLUMENKRANZ BERNHARD, *Histoire des Juifs en France*, Toulouse, 1972.

BLUNT WILFRID, *Black Sunrise, The life and times of Mulai Ismail, Emperor of Morocco (1646-1727)*, Londres, 1951.

- BOSWORTH CLIFFORD EDMUND, *Les dynasties musulmanes*, trad. Yves Thoraval, Paris, 1996.
- BOUKOUS AHMED, *Société, Langues et Cultures au Maroc, Enjeux Symboliques*, Rabat, 1995.
- BRAITHWAITE THOMAS, *History of the Revolutions in the Empire of Morocco*, Londres, 1729.
- BRAUDEL FERNAND, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1966.
- BROOKS FRANÇOIS, *Navigation faite en Barbarie, traduit de l'anglois* (Barbarian cruelty, Londres, 1693), Utrecht, 1737.
- BRUNOT LOUIS et MALKA ELIE, *Textes judéo-arabes de Fès*, Rabat, 1939.
- BRUNSCHVIG ROBERT, *Deux récits de voyages inédits en Afrique du Nord au xve siècle, Abdalbasit ben Halil et Adorne*, Paris, 1936.
- BUSINO GIOVANNI, *Elites et élitismes*, Paris, 1992.
- BUSNOT (Père), *Récits d'aventures au temps de Louis XIV*, Paris, 1928.
- CAILLE JACQUES, *La petite histoire du Maroc*, Casablanca, 1950.
- CAILLE JACQUES, «Ambassades et missions marocaines aux Pays-Bas à l'époque des sultans saadiens», *Hespéris-Tamuda*, vol. IV, 1963.
- CAMBON HENRI, *Histoire du Maroc*, Paris, 1952.
- CASTRIES (DE) HENRY, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Archives et Bibliothèques du Portugal*, Paris, 1905.
- CASTRIES (DE) HENRY, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845, Première série - Dynastie Saadienne (1530-1660), Archives et Bibliothèques des Pays-Bas*, Paris, 1906-1923.
- CASTRIES (DE) HENRY, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Première série - Dynastie saadienne - Archives et Bibliothèques de France*, Paris, 1911.
- CASTRIES (DE) HENRY, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, deuxième série, dynastie filalienne, Archives et Bibliothèques de France*, Paris, 1924.
- CASTRIES (DE) HENRY, «Le Danemark et le Maroc (1750-1767)», *Hespéris*, 4e trimestre, 1926.
- CÉNIVAL (DE) PIERRE, «La légende du Juif Ibn Mech'al et la fête du Sultan des Tolba à Fès», *Hespéris*, v, 1925.
- CÉNIVAL (DE) PIERRE, «Les Emirs des Hintata», *Hespéris*, iv, 1937.
- CHAPOUTOT M., «Les relations de l'Égypte et de l'Ifriqiya d'après les auteurs mamlouks», in *Actes du Premier Congrès d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, Tunis, 1974.
- CHENIER (DE) LOUIS, *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire de Maroc*, Paris, 1787.
- CHETRIT JOSEPH, «Éléments d'une poétique judéo-marocaine, poésie hébraïque et poésie judéo-arabe au Maroc», in *Juifs du Maroc, Identité et Dialogue*, Paris, 1980.
- CHOURAQUI ANDRÉ, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985.
- CIGAR NORMAN, *Nashr al-Mathani : The Chronicles*, Oxford, 1981.
- COINDREAU ROGER, *Les corsaires de Salé*, Paris, 1948.

- COISSAC DE CHAVREBIÈRE, *Histoire du Maroc*, Paris, 1931.
- COLIN GEORGES, «Des Juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au XVIe siècle», in *Mélanges d'études luso-marocaines dédiés à la mémoire de D. Lopes et P. de Cenival*, Paris, 1945.
- CORCOS DAVID, «The Jews of Morocco under the Marinides», *Jewish Quarterly Review*, LIV, Jerusalem, 1964.
- CORCOS DAVID, *Studies in the History of the Jews of Morocco*, Jerusalem, 1976.
- COUR AUGUSTE, *La dynastie des Beni-Wattas*, Constantine, 1920.
- DAVIS NATALIE ZEMON, «Riches and Dangers : Glickl bas Judah Leib on Court Jews», in *From Court Jews to the Rothschilds (1600-1800)*, New-York, 1997.
- DÉFONTIN-MAXANGE, *Le Grand Ismaël, Empereur du Maroc*, Paris, 1929.
- DELLA VIDA LEVI, «Une nouvelle source pour l'histoire de l'Afrique du Nord à la fin du XVe siècle», in *Actes du huitième Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes marocaines*, Rabat-Fès, avril 1933, *Hespéris*, XIX, 1934.
- DESHEN SHLOMO, *Les Gens du Mellah*, trad. Janine Gdalia, Paris, 1991.
- DHINA ATALLAH, *Les États de l'Occident musulman aux XIIIe, XIVe et XVe siècles*, Alger, 1984.
- DOZY REINHART, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, Leyde, 1860.
- DUFOURCQ CHARLES-EMMANUEL, *La vie quotidienne dans l'Europe médiévale sous domination arabe*, Paris, 1978.
- EISENBETH MAURICE, *Les Juifs de l'Afrique du Nord*, Alger, 1935.
- ELIAS NORBERT, *La Société de Cour*, Paris, 1974.
- ELISSEEF NIKITA, *L'Orient musulman au Moyen-Âge*, Paris, 1977.
- ELKHAYAT GHITA, «Marocaines soumises : mythe ou réalité ?» in *Civilisation marocaine*, sous la direction de Mohammed Sijelmassi et Abdelkébir Khatibi, Casablanca, 1996.
- EL KOUTBIA SOUÂD, «Rémanence de l'espagnol dans le judéo-marocain», in *Revue de la Faculté des Lettres de Béni Mellal*, 1994.
- ENNAJI MOHAMMED, *Expansion européenne et changement social au Maroc (XVIe-XIXe siècles)*, Rabat, 1996.
- EPSTEIN ISIDORE, *The Responsa of Rabbi Simon ben Zemah Duran as a source of the history of the Jews in North Africa*, New-York, 1968.
- FERNANDEZ VALENTIM, *Description de la côte d'Afrique*, trad. Cénival et Monot, Paris, 1938.
- FISCHEL WALTER, «Ibn Khaldoun : On the Bible, Judaism and Jews», in *Ignace Goldziher Memorial Volume*, Jerusalem, 1958.
- FISCHEL WALTER, *Jews in the Economic and Political Life of Mediaeval Islam*, New-York, 1969.
- FLEG EDMOND, *Anthologie juive des origines à nos jours*, Paris, 1951.
- FREIMANN A.H., *The genealogy of Maïmonides Family*, Jerusalem, 1935.
- GAGNE JACQUES, *Nation et nationalisme au Maroc*, Rabat, 1988.
- GARCIA-ARENAL MERCEDES, «The révolution of Fas in 869/1465 and the death of sultan 'Abd al-Haqq al-Marini», in *B.S.O.A.S.*, vol. XLI, Londres, 1978.
- GARDET LOUIS, *l'islam, Religion et Communauté*, Paris, 1967.

- GEERTZ CLIFFORD, *Observer l'islam, changements religieux au Maroc et en Indonésie*, trad. Jean-Baptiste Grasset, Paris, 1992.
- GOIS (DE) DAMIAO, *Les Portugais au Maroc de 1495 à 1521*, trad. Robert Ricard, Rabat, 1937.
- GOITEN SALOMON, «A Jewish addict to sufism in the lime of the Nagid David II Maimonides», *Jewish Quaterly Review*, vol. XLIV, Londres, 1953.
- GOITEN SALOMON, *Juifs et Arabes*, Paris, 1957.
- GOITEN SALOMON, «Abraham Maimonides ans his Pietist Circle», *Jewish medieval and renaissance studies*, vol. IV, Cambridge, 1967.
- GOITEN SALOMON, *A Mediterranean society*, Los Angeles, 1967-1988.
- GOITEN SALOMON, *Letters of Medieval Jewish Traders*, Princeton, 1973.
- GOLVIN LUCIEN, «La Medersa, nouvel «outil» du pouvoir ?» *Revue Autrement*, n° 13, Paris, 1992.
- GRAETZ HEINRICH, *Les Juifs d'Espagne (945-1205)*, trad. Georges Stenne, Paris, 1872.
- GRAETZ HEINRICH, «La police de l'Inquisition d'Espagne à ses débuts», *R.E.J.*, XX, Paris, 1890.
- GRAETZ HEINRICH, *Histoire des Juifs*, trad. Moïse Bloch, Paris, 1897.
- GRAETZ MICHAEL, «Court Jews in Economics and Politics», in *From Court Jews to the Rothschilds (1600-1800)*, New-York, 1997.
- GRANDGUILLAUME GILBERT, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, 1983.
- GRAYZEL SALOMON, *Histoire des Juifs*, trad. Madeleine Touati, Paris, 1967.
- GRIGUER JULES, *Précis d'histoire des dynasties marocaines d'après les auteurs musulmans*, Casablanca, 1929.
- HAMET ISMAËL, *Les Juifs du Nord de l'Afrique (Noms et Surnoms)*, Paris, 1928.
- HATZFELD A., DAMESTER A. ET THOMAS A., *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1890.
- HAYOUN MAURICE-RUBEN, *Les Lumières de Cordoue à Berlin, Une histoire intellectuelle du Judaïsme*, Paris, 1996.
- HERTSLET LEWIS, *A Complete Collection of the Treaties and Conventions and reciprocal Regulations at present subsisting between Great Britain and Foreign Powers*, Londres, 1827.
- HERTZ DÉBORAH, «The Despised Queen of Berlin Jewry, or the Life and Times of Esther Liebman», in *From Court Jews to the Rothschilds (1600-1800)*, New-York, 1997.
- HESCHEL ABRAHAM, *Maimonide*, trad. Germaine Bernard, Paris, 1982.
- HIRSCHBERG HAÏM, «Jews and Jewish Affairs in the Relations between Great Britain and Morocco in the 18th Century», in *Essays presented to Chief Rabbi Israël Brodie on the occasion of his seventieth birthday*, Londres, 1967.
- HIRSCHBERG HAÏM, *A History of the Jews in North Africa*, Leiden 1974.
- HISTOIRE DU MAROC, sous la direction de Brahim Boutaleb, Casablanca, 1967.
- HODGKIN THOMAS, *Narrative of a journey to Morocco in 1863-64*, Londres, 1866.
- HOEXTER MIRIAM, «Les Juifs français et l'assimilation politique et

institutionnelle de la communauté juive en Algérie (1830-1870)», in *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, 1984.

HOSOTTE-REYNAUD MANON, «Un négociant français à Mogador à la fin du XVIIIe siècle», *Hespéris*, 3e-4e trimestre, 1957.

HOURANI ALBERT, *Histoire des peuples arabes*, Paris, 1993.

HUGUET EDMOND, *Dictionnaire de la langue française du XVIIe siècle*, Paris, 1925.

IBN ABI ZAR', *Rawd al-Qirtas, (Histoire des souverains du Maghreb et Annales de la ville de Fès)*, trad. par A. Beaumier, Paris, 1860.

IBN 'ASKAR, *Dawhat an-Nashir*, trad. A. Graulle, *Archives marocaines*, XIX, Paris, 1973.

IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, Alger, 1852-1856.

ITZHAKI MASHA et GAREL MICHEL, *Jardin d'Eden, Jardins d'Espagne*, Paris, 1993.

ITZHAKI MASHA, *Juda Halévi, d'Espagne à Jérusalem*, Paris, 1997.

JACOBS JOSEPH ET LUCIEN WOLF, *Catalogue of the Anglo-Jewish Historical Exhibition*, Royal Albert Hall, London, 1887, London, 1888.

JACQUES-MEUNIE D., *Le Maroc Saharien des origines à 1670*, Paris, 1982.

JULIEN CHARLES-ANDRÉ, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1986.

KABLY MOHAMMED, *Société, Pouvoir et Religion au Maroc à la fin du Moyen-Âge*, Paris, 1986.

KAPLAN YOSEF, «Court Jews before the Hofjuden», in *From Court Jews to the Rothschilds (1600-1800)*, New-York, 1997.

KATZ JACOB, *Hors du Ghetto, l'émancipation des Juifs en Europe (1770-1870)*, trad. J.-F. Sené, Paris, 1984.

KATZ JACOB, *Exclusion et Tolérance, Chrétiens et Juifs du Moyen-Âge à l'Ere des Lumières*, trad. Léna Rozenberg et Xavier Perret, Paris, 1987.

KENBIB MOHAMMED, «Juifs dans une cité sainte de l'islam», *Revue Autrement*, n° 13, Paris, 1992.

KENBIB MOHAMMED, «Juifs et Musulmans au Maroc, 1859-1948 ; contribution à l'histoire des relations intercommunautaires en Terre d'Islam», Casablanca, 1994.

KENBIB MOHAMMED, *Juifs et musulmans au Maroc, 1859-1948. Contribution à l'histoire des relations intercommunautaires en terre d'islam*, Casablanca, 1994.

KHANEBOUBI AHMED, *Les premiers sultans mérinides, 1269-1331*, Paris, 1987.

KRIEGEL MAURICE, *Les Juifs à la fin du Moyen-Age dans l'Europe méditerranéenne*, Paris, 1979.

LAKHDAR MOHAMMED, *La vie littéraire au Maroc sous la dynastie 'alawide (1075-1311/1664-1894)*, Rabat, 1971.

LAOUST HENRI, *La pensée et l'action politiques d'Al-Mawardi (364-450/974-1058)*, Paris, 1968.

LAREDO ISAAC, *Memorias de un viejo tangerino*, Madrid, 1935.

LAREDO ISAAC, «Les Purim de Tanger», *Hespéris*, n° XXXV, 1948.

LAREDO ISAAC, *Les Noms des Juifs du Maroc*, Madrid, 1978.

LA RIGAUDIÈRE (DE) E., *Histoire des persécutions religieuses en Espagne, Juifs,*

Mores et Protestants, Paris, 1866.

LAROUÏ ABDALLAH, *L'Histoire du Maghreb*, Paris, 1975.

LAROUÏ ABDALLAH, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Casablanca, 1993.

LASKIER MICHAËL, «Aspects of change and modernization, the jewish communities of Morocco's Bled», in *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, sous la direction de Michel Abitbol, Jérusalem, 1982.

LASKIER MICHAËL, «Anglo-french jewish organizations and moroccan jewry (1862-1880)», in *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale (XIIIe-XXe siècles)*, Paris, 1984.

LAURENS ANDRÉ, «Il y a six cents ans, Charles VI expulse les Juifs de France», *Le Monde*, Paris, 11-12 septembre, 1994.

LA VÉRONNE (DE) CHANTAL, *Vie de Moulay Isma'ïl, roi de Fès et de Maroc d'après Joseph de Léon (1708-1728)*, Paris, 1974.

LAVINGER JACOB, *Studies in Maimonides*, Harvard, 1990.

LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, trad. E. Epaulard, Paris, 1983.

LEROY BÉATRICE, «Dans le Royaume de Navarre à la fin du XIVe siècle, les Juifs, la Cour et la Diplomatie», in *Mélanges en l'honneur de Bernhard Blumenkranz*, Paris, 1985.

LEROY BÉATRICE, *Les Menir, une famille sépharade à travers les siècles (XIIe-XXe siècles)*, Paris, 1985.

LEROY BÉATRICE, *L'Aventure séfarade, De la péninsule ibérique à la diaspora*, Paris, 1986.

LEROY BÉATRICE, *L'expulsion des Juifs d'Espagne*, Paris, 1990.

LEROY BÉATRICE, *Les Juifs dans l'Espagne chrétienne avant 1492*, Paris, 1993.

LE TOURNEAU ROGER, *Fès avant le protectorat*, Casablanca, 1949.

LE TOURNEAU ROGER, *La vie quotidienne à Fès en 1900*, Paris, 1965.

LEVEN NARCISSE, *Cinquante ans d'histoire : l'Alliance Israélite Universelle (1860-1910)*, Paris, 1920.

LÉVY-MONGELLI DANIELLE, «Un cas particulier d'aliénation culturelle : les Juifs d'Afrique du Nord dans l'aventure coloniale française», in *Juifs du Maroc, Identité et Dialogue*, Paris, 1980.

LÉVI-PROVENÇAL ÉVARISTE, «Un nouveau texte de l'histoire mérinide : le *Musnad* d'Ibn Marzuk», *Hespéris*, 1925.

LÉVI-PROVENÇAL ÉVARISTE, *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris, 1950.

LÉVI-PROVENÇAL ÉVARISTE, *Les historiens des Chorfas*, Casablanca, rééd., 1991.

LÉVY SIMON, «La Communauté juive dans le contexte de l'histoire du Maroc au XVIIIe siècle», in *Juifs du Maroc, Identité et Dialogues*, Paris, 1980.

LÉVY SIMON, «Judéo-espagnol et judéo-arabe marocains : le sort des morphèmes de pluriel et d'emprunts au terme de quatre siècles de plurilinguisme», *YOD*, Paris, 1991.

LEWIS BERNARD, «Maimonides, Lionheart and Saladin», *Eretz Israël*, VII, Jerusalem, 1964.

LEWIS BERNARD, *Juifs en Terre d'Islam*, trad. J. Carnaud, Paris, 1984.

- LEWIS BERNARD, *Comment l'islam a découvert l'Europe*, trad. Annick Pélissier, Paris, 1984.
- LOMBARD MAURICE, *L'islam dans sa première grandeur, VIII^e-XI^e siècle*, Paris, 1971.
- LOURIDO DIAZ RAMON, «Los judios en Marruecos durante el sultanato de Sidi Muhammad ben 'Abdallah», in *Miscelanea de Estudios Arabes y Hebraicos*, Granada, 1977-79.
- MANN JACOB, *The Jews in Egypt and in Palestine under the Fatimid Caliphs*, Oxford, 1969.
- MANTRAN ROBERT, *L'expansion musulmane (VIII^e-XI^e siècles)*, Paris, 1979.
- MARÇAIS GEORGES, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen-Âge*, Casablanca, 1991.
- MARMOL CARVAJAL (DEL) LUIS, *Descripcion General de Africa*, Granada-Malaga, 1573-1599.
- MASSIGNON LOUIS, «Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc», *Revue du Monde Musulman*, 1924.
- MASSIGNON LOUIS, *Le Maroc dans les premières années du VII^e siècle - Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, Alger, 1906.
- MECHOULAN HENRY, *Être Juif à Amsterdam au temps de Spinoza*, Paris, 1991.
- MENDOÇA (DE) HIERONYMO, *Jornada de Africa*, Lisbonne, 1607.
- MENTGEN GERD, «Deux magnats juifs de la finance alsacienne au XIV^e siècle : Vivelin le Roux et Simon le Riche de Deneuvre», *Archives Juives, Revue d'histoire des Juifs de France*, n° 29/2, Paris, 1996.
- MEZZINE LARBI, *Le Tafilalt, Contribution à l'histoire du Maroc aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rabat, 1987.
- MEZZINE MOHAMMED, «Fès médiévale, entre légende et histoire, un carrefour de l'Orient à l'apogée d'un rêve», *Autrement*, n° 13, Paris, 1992.
- MIÈGE JEAN-LOUIS, *Le Maroc*, Paris, 1977.
- MIÈGE JEAN-LOUIS, «Les Juifs de Gibraltar et leurs relations avec la Méditerranée au XIX^e siècle», in *Les Relations intercommunautaires juives en Méditerranée Occidentale (XIII^e-XX^e siècles)*, Paris, 1984.
- MIÈGE JEAN-LOUIS, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, Rabat, 1989.
- MONTEIL VINCENT, *Maroc*, Paris, 1962.
- MONTEIL VINCENT-MANSOUR, *Aux cinq couleurs de l'islam*, Paris, 1989.
- MOREL-FATIO, «Notes et documents pour servir à l'histoire des Juifs des Baléares sous la domination aragonaise du XIII^e au XV^e siècle», *R.E.J.*, vol. IV, Paris, 1882.
- MOUETTE GERMAIN, *Histoire des Conquestes de Moulay Archy*, Paris, 1683.
- MORSY MAGALI, *La Relation de Thomas Pellow, une Lecture du Maroc du XVIII^e siècle*, Paris, 1983.
- MUNK S., «Notice sur Joseph Ben-Iehouda ou Aboul'hadjadj Youssouf Ben Yahya», *Journal asiatique*, n° 11, Paris, 1842.
- NEHAMA JOSEPH, *Dictionnaire de judéo-espagnol*, Madrid, 1977.
- NEKROUF YOUNÈS, *La bataille des trois rois*, Paris, 1984.

- NEKROUF Younès, *Une amitié orageuse : Moulay Ismaïl et Louis XIV*, Paris, 1987.
- NEUBAUER ADOLF, *Mediaeval Jewish Chronicles, Texts, Documents and Extracts chiefly from Manuscripts in the Bodleian and other Oxford libraries*, Oxford, 1895.
- ORTEGA MANUEL, *Los Hebreos en Marruecos*, Madrid, 1919.
- OTTMANI HAMZA BEN DRISS, *Une cité sous les alizés : Mogador*, Rabat, 1997.
- PATAÏ RAPHAËL, *The seed of Abraham, Jews and Arabs in Contact and Conflict*, Salt Lake City, 1986.
- PELLOW THOMAS, *The History of the Long Captivity and Adventures of Thomas Pellow*, Londres, 1738.
- PERI A., «L'activité des fournisseurs juifs de l'armée royale hongroise dans la première partie du XVIII^e siècle», *Zion* (hébreu), n° 57, Jérusalem, 1992.
- PIMENTA FERRO TAVARES J., *Os Judeus em Portugal no século XV*, Lisboa, 1982.
- POLIAKOV LÉON, *Du Christ aux Juifs de Cour*, Paris, 1955.
- POLIAKOV LÉON, «Le vizir Saad ad-Dawla», *Evidences*, n° 55, Paris, 1956.
- POLIAKOV LÉON, *Histoire de l'antisémitisme, de Mahomet aux Marranes*, Paris, 1961.
- POLIAKOV LÉON, *Les Mémoires de Gluckel Hameln*, Paris, 1971.
- RANK OTTO, *Le mythe de la naissance du Héros*, Paris, 1983.
- RAPHAËL FREDDY, *Les Juifs et l'Économie, Miroirs et Mirages*, Textes réunis par Chantal Benayoun, Alain Medam et Pierre-Jacques Rojzman, Toulouse, 1992.
- REGNE JEAN, «Catalogue des Actes de Jaime 1er, Pedro III et Alfonso III, rois d'Aragon, concernant les Juifs (1213-1291)», in *R.E.J.*, tome LXVII (67), n° 134, Paris, 1914.
- REGNE JEAN, «Histoire des Juifs de la Couronne d'Aragon sous le règne de Jaime II (1291-1327)», in *R.E.J.*, 1921-1924.
- RENAUD J., «Les pestes des X^e et XV^e siècles, principalement d'après les sources portugaises», in *Mélanges d'études luso-marocaines dédiés à la mémoire de D. Lopes et P. de Cenival*, Paris, 1945.
- RICARD ROBERT, «Le Maroc septentrional au XV^e siècle d'après les chroniques portugaises», *Hespéris*, XXIII, 1936.
- RICARD ROBERT, «Baptême d'un Juif de Fès à l'Escorial (1589)», *Hespéris*, tome XXIV, 1937.
- RICARD ROBERT, «Les Portugais et l'Afrique du Nord sous le règne de Jean III (1521-1557) d'après la chronique de Francisco de Andrade», *Hespéris*, tome XXIV, 1937.
- RICARD ROBERT, *Études sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbra, 1955.
- RICARD ROBERT, *Brefs conseils pratiques pour la transcription et l'impression des mots espagnols et portugais*, Institut des Hautes Études Marocaines, Rabat, 1956.
- RICARD ROBERT, *Mazagan et le Maroc sous le règne du sultan Moulay Zidan (1608-1627) d'après le Discurso de Gonçalo Coutinho (Gouverneur de Mazagan en 1629)*, Paris, 1956.
- RICARD ROBERT, DE LA VÉRONNE CHANTAL, «Les architectes des places portugaises

du Maroc sous Emmanuel 1er (1495-1521) et Jean III (1521-1557)», in *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, Alger, 1958.

ROOT HILTON, «Un roi aux mains liées: Engagements financiers dignes de foi et politique sous l'Ancien Régime», *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 44, Paris, 1992.

ROTH CECIL, *A bird's-eye view of Jewish History*, Cincinnati, 1935.

ROTH CECIL, Jacob Benider : «Moroccan Envoy at the Court of St-James (1772)», in *Miscellanies of the Jewish historical Society of England*, London, 1935.

ROTH CECIL, «The Court Jews of Edwardian England», *Jewish Social Studies*, Londres, 1943.

ROTH CECIL, *Histoire des Marranes*, trad. Rosy Pinhas-Delpuech, Paris, 1992.

SAVELLE PIERRE, *Histoire du Résident royal Berend Lehman (1661-1730)*, Paris, 1970.

SCHAUB JEAN-FRÉDÉRIC, *Les juifs du roi d'Espagne, Oran 1509-1669*, Paris, 1999.

SCHIRMANN JEFIM, «Samuel Hannagid, the man, the soldier, the politician», in *Jewish Social Studies*, vol. XIII, April 1951, pp. 110-112.

SELLIER PHILIPPE, *Le mythe du Héros*, Paris, 1970.

SEMACH Y. D., «Une chronique juive de Fès : le «Yahas Fès» de Ribbi Abner Hassarfaty», *Hespéris*, XIX, 1934.

SEPHIHA HAÏM-VIDAL, *L'agonie des judéo-espagnols*, Paris, 1977.

SHATZMILLER MAYA, «Le rôle des courtisans juifs sous les Mérinides», in *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, sous la direction de Michel Abitbol, Jérusalem, 1982.

SHATZMILLER MAYA, *L'historiographie mérinide, Ibn Khaldoun et ses contemporains*, Leiden, 1982.

SCHROETER DANIEL, «The Jews of Essaouira (Mogador) and the trade of southern Morocco», in *Communautés juives des marges sahariennes du Maghreb*, sous la direction de Michel Abitbol, Jérusalem, 1982.

SIMONET FRANCISCO-JAVIER, *Historia de los Mozarabes de Espana*, Madrid, 1897-1903, rééd., Amsterdam, 1967.

SIRAT COLETTE, *La Philosophie juive au Moyen-Age*, Paris, 1983.

SLOUSCHZ NAHUM, «Etude sur l'histoire des Juifs et du Judaïsme au Maroc», in *Archives marocaines*, Paris, 1905-1906.

SOMBART WERNER, *Les Juifs et la vie économique*, Paris, 1923.

SOURDEL DOMINIQUE ET JANINE, *La civilisation de l'islam classique*, Paris, 1983.

STEIN HENRI, «Un faux diplomate au XVIII^e siècle», in *Revue d'Histoire Diplomatique*, Paris, 1888.

STERN SELMA, *The Court Jew*, Philadelphie, 1950.

STERN SELMA, *Der preussische Staat und die Juden*, Tubingen, 1962.

STILLMAN NORMAN, *The Jews of Arab Land, A History and Source Book*, Philadelphie, 1979.

STILLMAN YEDIDA et NORMAN, *Travail in an Arab Land*, Tuscaloosa, 1989.

SUAREZ-FERNANDEZ LUIS, *Les Juifs espagnols au Moyen-Âge*, Paris, 1983.

TAZI ABDELHADI, *Histoire de la Diplomatie marocaine des origines à nos jours*, trad.

Amina Ihraï-Aouchar, Rabat, 1989.

TEDGHI JOSEPH, «Les interférences de l'hébreu dans les langues judéo-arabes d'Orient et d'Occident musulman : Etude typologique», in *Actes de la journée d'étude organisée à Paris, le 8 mars 1994 par l'Ecole des Hautes Etudes du Judaïsme rattachée à l'INALCO*.

TERRASSE HENRI, *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du Protectorat français*, Casablanca, 1949.

TERRASSE HENRI, *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1967.

TOLEDANO YA'AKOV MOSHÉ, *Ner ha-Ma'arav*, Jérusalem, 1911.

TRAVERSO ENZO, *Les marxistes et la question juive*, Paris, 1990.

UNESCO, «Six siècles de Relations Internationales», catalogue de l'exposition organisée par le Royaume du Maroc, Paris, 27 juin-7 juillet 1963.

VAJDA GEORGES, «Un recueil de textes historiques judéo-marocains», *Hespéris*, n° XII, 1951.

VALENSI LUCETTE, *Fables de la mémoire, la glorieuse bataille des Trois Rois*, Paris, 1992.

VARELA CONSUELO, «1492, une année décisive pour l'Espagne», in *L'Etat du monde en 1492*, Paris, 1992.

VAUGELAS (DE) CLAUDE FAVRE, *Remarques sur la langue françoise*, Paris, 1647.

VERNET JUAN, *La cultura hispanoarabe en Oriente y Occidente*, Madrid, 1978.

VERNET JUAN, *Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne*, Paris, 1985.

VEYNE PAUL, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1971.

VIGUERA MARIA, *El Musnad : hechos memorables de Abu l-Hassan, Sultan de los Benimerines*, Madrid, 1977.

VOINOT LOUIS, *Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc*, Paris, 1948.

VOLTAIRE, *Les œuvres complètes*, Paris, 1878.

WINDUS JOHN, *A Journey to Mequinez*, London, 1725.

ZAFRANI HAÏM, *Pédagogie juive en Terre d'Islam, l'enseignement traditionnel de l'hébreu et du Judaïsme au Maroc*, Paris, 1969.

ZAFRANI HAÏM, *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972.

ZAFRANI HAÏM, *Poésie juive en Occident musulman*, Paris, 1977.

ZAFRANI HAÏM, «Maimonide, pèlerin du monde judéo-arabe», in *Les Africains*, tome III, Paris, 1977.

ZAFRANI HAÏM, *Littératures dialectales et populaires juives en Occident musulman*, Paris, 1980.

ZAFRANI HAÏM, «Les relations judéo-musulmanes dans la littérature juridique», in *Les Relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord (XIXe-XXe siècles)*, Paris, 1980.

ZAFRANI HAÏM, *Mille ans de vie juive au Maroc*, Paris, 1983.

ZAFRANI HAÏM, «Quelques espaces de rencontres privilégiés de la pensée et de la création littéraire judéo-arabe - l'exemple de l'Occident musulman : Andalus-Maghreb», in *Actes du Colloque International de Mohammedia, 16-18 avril 1992*.

- ZAFRANI HAÏM, *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, Paris, 1996.
ZEITLIN SALOMON, *Maimonides, a Biography*, New-York, 1935.
- ENCYCLOPÉDIES
- Encyclopédie de l'islam*, Leyde, 1913.
Encyclopédie Universalis, Paris, 1980.
Encyclopaedia Judaica, Jérusalem, 1971.
Jewish Encyclopedia, New-York, 1901.

Index

- Aaron Abinafia, 56
Aaron Carsinet, 175
'Abana, 122
Abbassides, 30, 31, 34, 171
'Abd Allah ben abi Medyen, 91
'Abd Allah ben 'Aïcha, 189, 190
'Abdallah ben Isma'il, 180
'Abdallah ben Qasim, 177
'Abdallah ibn Yassin, 35
'Abd al-Malek, 190
'Abd al-Malik, 83, 87
'Abd al-Moumen, 37, 39
'Abd al-Qader al-Jilani, 80
'Abdelbasit ben Khalil al-Malati, 14, 96
'Abdelhaq, 15, 95, 96, 97, 99, 102
'Abdeslam Guessous, 77
'Abd ar-Rahman, 36, 47, 111, 206
Abenardute (famille), 56
Abengelel (famille), 93
'Abid, 180
Abou 'Abdallah, 38
Abou al-'Abbas Ahmed, 106, 125
Abou al-'Abbas ibn al-'Arif, 50
Abou al-Hassan, 77, 93
Abou Inan, 77
Abou al-Ma'ali Uzziel, 69
Abou al-Qasim ibn 'Abbad, 50
Abou ar-Rbia, 91
Abou Fadl ibn Hasday, 53
Abou Faris, 88
Abou Ishaq d'Elvire (Mas'ud ben Sa'id at-Tudjibi), 52, 54
Abou Mahalli, 145
Aboul-Ridhâ, 69
Abou Nour, 50
Abou Zakariya Yahya al-Wattasi, 95
Abou Zikri Judah ben Joseph ha-Cohen as-Sijlmassi, 39
Abou Ya'qoub Youssef, 14, 88, 90, 92
Abrabanel (famille), 56
Abraham, 22
Abraham (patriarche copte), 66
Abraham Abingaleyll, 55
Abraham ben 'Ata, 35
Abraham ben 'Attar, 180, 193
Abraham ben David, 39
Abraham ben Idder, 198, 200
Abraham Benveniste, 56
Abraham ben Salomon Adrutiel, 81
Abraham ben Shuaib, 59
Abraham ben Zamirou, 15, 105, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 124, 125, 134, 141, 209
Abraham dez Castlars, 63
Abraham Gavison, 113
Abraham ibn Ezra, 38
Abraham Maimran, 16, 178, 179, 184, 186, 188, 190, 191, 193

- Abraham Zacuto (Rabbi), 62
 Abdulwalid ibn Roshd (Averroès), 38, 220
 Abdulwalid Merwan ibn Janah, 33
 Açores, 189
 Acre, 39
 Afganistan, 207
 Afrique, 22, 135
 Afrique du Nord, 13, 21, 23, 30, 34, 35, 38, 39, 68, 208, 216
 Aftekin, 65
 Agadir (Santa-Cruz du cap d'Aguer), 23, 82, 194
 Aghlabides, 34
 Ahima'az ben Paltiel, 67
 Ahmed al-'Aredj, 115
 Ahmed al-Mansour (ad-Dahabi), 138
 Ahmed ben Abdallah, 143
 Ahmed ben Haddou, 186, 197
 Ahmed Cardanas, 196
 Ahmed Haddou ar-Riffy, 188
 Aïer, 154, 155
 Al-'Abbas ibn Abi Uçaybi'a, 67
 Al-Abbili, 90
 'Alawites, 89, 103, 171, 182, 197, 209, 232,
 Al-'Ayashi, 171
 Al-Azhar, 64
 Al-'Aziz, 65
 Al-Badi' (palais), 84
 Albert Ruyl, 154, 155, 156
 Al-Boukhari, 176
 Alcantara, 62
 Al-Constantini (famille), 56, 58
 Alep, 70
Alfakim, 56, 57
Alfaqueque, 130
 Algarve, 127
 Alger, 34
 Algérie, 20, 224, 226
 Algésiras (Al-Haara), 35
 Al-Ghassani, 28, 134, 185
 'Ali ash-Shadhili, 80
 'Ali ben Ouachman, 111
 'Ali ben Youssef, 36, 96
 'Ali ben Youssef al-Wattasi, 96
 Aljama, 55
 Al-Ksar al-Kbir (Bataille), 137
 Allal al-Fassi, 26
 Allemagne, 210, 212, 214, 216, 226
 Al-Maghili, 114
 Al-Malik al-'Adil (Saphadin), 70
 Al-Malik al-Afdal Abou al-Hassan, 69, 71
 Al-Malik al-Muzaffar'Ummar, 69
 Al-Malzuzi, 90
 Al-Ma'mora (San Miguel de Ultramar), 144, 146, 147, 159
 Al-Medina, 117, 118, 119
 Al-Milyani, 90
 Almohades, 14, 37, 38, 39, 54, 66, 73, 76, 77, 79, 89, 92, 93, 101
 Almoravides, 34, 35, 36, 38, 54, 75, 79,
 Al-Mottawakil, 82, 86
 Al-Mu'izz li-din-Allah, 65
 Al-Muktadir, 53
 Al-Mundhir, 53
 Al-Mustansir, 206
 Al-Mu'tadid, 52
 Al-Mu'tamim, 52
 Al-Mutanabbi, 64
 Alphonse II d'Aragon, 57
 Alphonse III d'Aragon, 56, 93
 Alphonse V de Castille, 55, 62
 Alphonse VI de Castille, 35, 36, 54
 Alphonse VIII le Noble, 56, 57
 Alphonse X le Sage de Castille, 54, 74, 75
 Alphonse XI de Castille, 58
 Al-qâdi al-Fadil, 69
 Al-qâdi as-Sa'id ibn Surat al-Mulk, 71
 Al-Qâhira (le Caire), 64
 Alvaro Dinis, 216
 Al-Yousi, 179
Amane, 118, 132

- Amazighe, 227
 Amérique du Nord, 202
 Amin ad-Dawla, 73
 Amir al-Mouminine, 46
 Amir al-Mouslimine, 36, 75
 Amsterdam, 16, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 154, 156, 158, 163, 170, 209, 210, 212
 Andalousie (*Al-Andalous*), 13, 34, 42, 44, 46, 53, 74, 81, 231
 Andrade (famille), 126, 140
 Anfa, 181
 Angleterre, 16, 17, 106, 138, 146, 147, 148, 149, 150, 174, 178, 190, 192, 194, 197, 198, 199, 201, 202, 210, 213, 214, 217
 Annaba, 21
 An-Nasser, 24
 Anne Stuart, 196
 Anoussim, 61
 Antoine Cabiron, 161, 163
 Antonio Leitao, 122
 Antonio Lopez Suasso (Baron d'Avemas de Grass), 210
 Anvers, 138
 Arabes, 23, 51, 53, 54, 77, 117
 Arabie, 65, 171
 Aragon, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 80, 211
 Arduqia, 72, 73
 Aristote, 59
 Arghun Khan, 71, 207
 Aron ben Amram, 206
Arrendadores, 56
 Aruq, 72
 Arzila, 115, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 137
 Ashkénaze, 215
 Assuérus, 205, 212
 Atlantique, 22, 84, 200
 Atlas, 22, 27, 30, 77
 At-Tawa'if (las Taifas),
 Aurès, 23, 26, 28
 Autriche, 214, 224, 226
 Autriche-Hongrie, 214
 Avignon,
 Awraba, 31
 Ayyoubides, 66, 70
 Azemmour, 78, 82, 112, 113, 115, 118, 120, 121, 126,
 Azrou, 170
 Badis al-Muzzafar,
 Bagdad, 25, 34, 48, 64, 70, 71, 72, 73, 80, 106, 207,
 Bahya ibn Paqouda, 53
 Bakjur, 66
 Bekri (Al-), 31
 Baléares, 61, 80
 Banu Fazzaz, 22
 Barbary Company, 84
 Barcelone, 36, 57, 60, 78, 134
 Barent Jansz, 159
 Bar Habraeus, 72
 Bartolomeu Drago, 130
 Bastiao de Vargas, 130
 Bayazid, 81
 Belchior Vaz, 122
 Ben abi Medyen, 91
 Ben 'Attar (famille), 182, 193
 Beni Snasen, 171
 Ben Nassr (famille), 56
 Benoît XIII (le pape), 61
 Ben Saphat, 196
 Benveniste de la Caballeria, 54
 Ben Wa'ish, 145
 Ben Wakkar (famille), 56
 Ben Zamirou (famille), 7, 105, 110, 120, 122, 123, 124, 133, 206, 231
 Berbères, 21, 26, 30, 31, 46, 80, 85, 117
 Berberiscos, 104
 Berend Lehmann, 205, 218
 Berlin, 220
 Bir al-Kâhina, 83
Bled al-makhzen, 82
Bled as-siba, 83

- Bonadona dez Castlars, 56
 Bougie, 132
 Boulan (le roi),
 Bou Regreg, 138
 Bourides, 68
 Braithwaite (lieutenant), 199, 200
 Brésil, 138, 140, 142, 151, 169
 Bueckeberg (comte de), 216
 Buqa, 72
 Burgos, 61
 Byng (amiral), 195
 Byzantins,
- Cadix, 122, 124, 185, 190
 Canaries (Iles), 194
 Cap Cantin, 155
 Cardinal de Richelieu, 161, 162
 Carmona, 50
 Carthage, 21, 23
 Casablanca (Dar al-Baïda), 181
 Castille, 34, 36, 54, 55, 57, 58, 59, 61, 62, 75, 80, 137, 211
 Catalayud, 55, 60
 Catalogne, 55, 57, 134
 Catherine de Bragance, 197
 Ceuta, 13, 36, 78, 79, 90, 137, 187, 195, 226
 Chaila Kaulla, 221
 Charles II, 197, 210
 Charles III, 59
 Charles Cornwall, 195
 Charles de France, 63
 Charles Stewart, 194, 195, 198
 Chechaouen, 130
 Chediouia, 177
 Chine, 45
 Christianisme, 12, 20, 26, 30, 31, 38, 84, 112, 168, 169
 Chistian IV du Danemark, 216
 Chuetas, 61
 Chypre, 22
 Cohen-Solal (famille), 224
 Colbert, 183
- Colmar, 214
 Cologne, 163
 Comte de Ribagoza et d'Ampurias, 56
 Comte de Vimioso, 126
 Constantin VII Porphyrogénète, 46
 Constantinople, 128, 225
 Conversos, 101
 Coptes, 21
 Coran, 26, 44, 98
 Corcos (famille), 38, 78, 90, 92, 106, 124, 134, 139, 182, 200, 222
 Cordoue, 33, 35, 36, 38, 39, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 57, 67, 69, 134, 206, 219
 Corfou, 62
 Cornelis Ringelsz, 160
 Cornelis Smit, 190
 Cortès, 59
 Cresques (famille) ou Crescas, 56, 59, 60, 211
 Cromwell, 147, 210, 214
 Cyrénaïque, 23, 96
- Damas, 45, 69, 70
 Daniel Tolédano, 178
 Dantzig, 167, 168
Dar al-harb, 44, 131
Dar al-islam, 44, 131, 207
Dar as-sulh, 131
 Dar ben Mesh'al, 16, 173
 Dartmouth, 146
 David ben Maïmon, 69
 David dez Castlars, 56
 David Pallache, 151, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164
 David Réuveni, 124
 David Torres, 182
 Dayyan, 69
Dhimma, 12, 22, 24, 25, 27, 35, 38, 226
Dhimmi, 15, 18, 22, 23, 25, 30, 34, 43, 52, 67, 79, 86, 97, 102, 134, 141,

- 174, 179, 206, 207, 220, 231, 232,
 Diego de Azambuja, 112
 Diego de Cuna, 147, 148
 Diego Nunez Belmonte, 157
 Dila (*zawiya*), 170
 Dilaites, 168
 Dispute de Tortosa, 58, 60
 Djerawa, 23
 Doge de Venise, 63
 Dom Alfonso Enriquez, 136
 Dom Dinis, 136
 Dom Sébastien, 82, 136
 Don Abraham Senior (alias
 Francisco Coronel), 62
 Dona Gracia Mendès, 209
 Don Joseph Nasi (prince de
 Naxos), 208, 209, 230
 Don Luis Fajardo (amiral), 146
 Don Manuel de Belmonte, 183
 Don Sanche, 75
 Doukkala, 119, 122
 Dounash ibn Labrat, 30, 33, 211
 Drâa, 38
 Dresde, 217, 219
 Duarte de Meneses, 124
 Duarte Nunes da Costa (Jacob
 Curiel), 208
 Du Chalard, 160, 161, 162, 163
 Dunkerque, 144
 Du Puy, 161
- Edward Cornwallis (général), 198
 Égypte, 21, 64, 65, 66, 68, 70, 209,
 211
 Eléonor de Castille, 59
 Elia Felice Montalto, 151
 Elias Gomperz, 218
 Elias Levy, 15
 Elie Wiesel, 86
 Eliezer ben Quiqui, 193
 Emmanuel 1er, 15, 112, 113, 114,
 115, 116, 120, 121, 123
 Empire Mongol, 72
- Enriquez de Aguila, 141
 Enkhuizen, 154
 Espagne, 12, 14, 20, 22, 32, 36, 38,
 39, 43, 44, 45, 46, 50, 54, 56, 61, 62,
 63, 75, 81, 84, 93, 104, 106, 112, 132,
 134, 136, 138, 140, 141, 142, 143, 144,
 147, 148, 208, 210, 211, 212, 216
 Estella, 59
 Esther Liebman, 220, 221, 241
 Esther Rosenberg, 220
 Estremadure, 84
 États-Généraux, 140, 141, 142, 143,
 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151,
 152, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 163,
 164, 166, 168, 169, 183, 186, 188, 195
 Europe, 14, 15, 16, 106, 132, 134,
 136, 137, 170, 181, 182, 192, 194, 202,
 206, 208, 213, 214, 215, 216, 220, 221,
 224, 226
- Fakh, 30
 Fakhr ad-Dawla, 72
 Faris ad-Din, 70
 Fars, 73
 Fatima, 30
 Fatimides, 34, 65, 206
 Ferdinand 1er de Naples, 63
 Ferdinand II de Castille, 62
 Fernando de Bragance (le duc), 60
 Fernando Antonio Carvajal, 210
 Ferdinand de Médicis (Grand
 Duc), 139, 140
 Fès, 13, 14, 15, 27, 28, 32, 33, 35, 36,
 38, 39, 67, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 84,
 85, 86, 87, 90, 93, 95, 96, 97, 98, 99,
 100, 101, 102, 105, 106, 113, 115, 123,
 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131,
 132, 134, 135, 139, 171, 172, 176, 177,
 178, 180, 206, 208
Fatwa, 98, 99, 100
 Foqaha, 24, 34, 37, 119
 Forasteros, 104
 Fould (famille), 204

- Frade Estevao, 129
 France, 63, 84, 106, 123, 138, 160, 161, 162, 163, 164, 183, 185, 186, 188, 189, 190, 213, 237
 Francfort, 168, 216
 François d'Isarn (baron de Saint-Amans), 180
 François Pidou de Saint-Olon, 184
 Francs (Les), 68, 98
 Frédéric 1er de Prusse, 220
 Frédéric-Auguste (Auguste le Fort), 218
 Frédéric-Guillaume 1er (le Roi-Sergent), 220
Fronteiras, 80, 136
 Fuero, 53
- Gabès, 34
Gaonim, 42
 Gaykhatu, 73
 Gédeon Mendez, 183, 189
 Gênes, 200, 225
Genizah, 39, 66, 211
 Gens du Livre, 22, 23, 29
 Georges 1er, 179
 Georges II, 195
 Georges III, 200, 202
 Georges IV, 224
 Germanie, 47
 Gérone, 211
 Géronimo Nunes da Costa (Moïse Curiel), 210
 Ghailan, 138, 171
 Gharb, 171
 Ghazna, 207
 Ghetto, 17, 204, 205, 213, 214, 215, 216, 218, 234
 Gibraltar, 16, 75, 80, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 224
 Gluckel von Hameln, 220
 Gomperz (famille), 220
 Grégoire VII le Grand, 55
 Grenade, 39, 44, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 62, 75, 82, 96, 112, 113, 206, 212
- Griegos, 104
 Guadalquivir, 41
 Guillaume III, 196
 Guillaume d'Orange, 16, 210
- Habbous (Prince), 49, 50, 206
 Halberstasdt, 217
 Hadj abou Zoubir Talha ben Ali, 93
 Hafsidés, 39
Haggada, 177
 Haïm Tolédano, 189, 199, 200
 Hakam (Al-) ben Hicham, 28
Haketya, 227
 Hakim (Al-) bi-Amr Allah, 34
 Hamat, 69
 Hambel, 121, 122
 Hambourg, 100, 210, 216, 217, 220, Hammou ben Bachir, 142
 Hamon (famille), 209, 232
 Hanovre, 218
Haram, 174
 Haroun ibn Batash, 14, 16, 80, 95, 96, 97, 100, 102, 103, 127, 231, 232
 Hasday Crescas, 59, 60, 211
 Hasday ibn Shaprut, 33, 46, 47, 48, 50, 53, 74, 206, 210, 212, 232
Haskala, 219
 Hassan ad-Dakhil, 170
 Hassan ben Ibrahim at-Toustari, 34
 Hassan ibn al-Nu'mân al-Ghassâni, 23
Hdiyya, 25, 172, 174
 Heidelberg, 217
 Henri II de Trastamare, 59
 Henri III, 59
 Henri IV, 140, 151
 Hérem, 168
 Hermann Cohen, 219
 Hérodote, 223
 Hidalgo,
 Hijaz, 171

- Hilaliens, 35, 171
 Hintata, 119
 Hippone, 21
Hoffjuden, 17, 203, 210, 213, 234
Hoffjudin, 220
 Hollande, 137, 138, 139, 140, 143, 152, 154, 157, 158, 162, 163, 183, 188, 190, 199, 207, 210, 212, 213, 214, 216
 Huecas, 90
- Ibn abi al-'Ud as-Saghir, 66
 Ibn abi al-'Ud al-yhûdi, 66
 Ibn abi Usaïdia, 22
 Ibn al-Qalanisi, 66
 Ibn al-Murahhal, 90
 Ibn Danan (famille), 85, 176
 Ibn Hazm, 49
 Ibn Juljul, 46
 Ibn Kammouna, 64
 Ibn Khaldoun, 15, 23, 25, 31, 38, 90, 92, 94, 133
 Ibn Mesh'al, 103, 173, 174
 Ibn Ramukh, 88, 89
 Ibn Rostem, 31
 Ibn Rumahis, 48
 Ibn Shoshan, 54
 Ibn Toumert, 37, 39
 Ibn Yahbush at-Tazi, 119
 Ibrahim ibn Ya'qoub al-Isra'ili at-Turtushi, 134
 Idriss Ier, 34
 Idriss II, 32
 Idrissides, 12, 27, 30, 32, 34, 75
Ifriqiya, 23, 34, 35, 39
 Ilkhanides, 73, 207
 Indes, 39, 68, 138, 169
 Indus, 41
 Irak, 45, 46, 70, 73
 Irlande, 200
 Isaac ben Judah Abrabanel, 61
 Isaac ben Sheshet, 60
 Isaac Behrand, 221
 Isaac Bueno de Misquita, 183
- Isaac le Juif, 93, 207
 Isaac Liebman, 221
 Isaac Nietto, 195
 Isaac Pallache, 160, 167, 168, 169
 Isaac Uziel, 140
 Isabelle de Castille, 62
 Isaïe ben 'Amor, 199
 Ishaq ben Zamirou, 113, 120, 121
 Islam, 12, 13, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 39, 51, 54, 64, 65, 75, 77, 79, 82, 98, 101, 103, 133, 206, 209, 220, 221, 229
 Ismaël ben Zamirou, 114, 120
 Israël Aaron, 221
 Istanbul, 210
 Italie, 48, 66
- Jacob Aben Sur, 178, 191, 193
 Jacob ben Idder, 17, 194, 196, 200, 201, 202
 Jacob ben Rouch, 158, 159
 Jacob de Oliveira, 183
 Jacob Golius, 154
 Jacob Kaulla, 221
 Jacob Pariente, 175
 Jacob Rosalès, 106
 Jacob Roti, 15, 86, 104, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 134
 Jacob Sasportas, 175, 183
 Jacob van Pollenberch, 142
 Jacques Ier le Conquérant, 55
 Jacques Fabre, 153
 Jacques Jancart, 152
 Jaén, 206
 Ja'far ibn al-Fourat, 65
 Jaime Ier d'Aragon, 211
 Jaime II d'Aragon, 55, 56
 Jamal ad-Din bnou Youssef al-Qifti, 67
 Janissaires, 175
 Jan Evertsen, 146, 147
 Jan Smits Heppendorp, 183, 188, 189

- Jaqmaq, 209
 Jawhar al-Kâtib, 64
 Jean 1er de Castille,
 Jean III, 14, 106, 114, 122, 124, 125,
 126, 127, 128, 129, 130, 131, 134
 Jean-Baptiste Estelle, 185, 186, 188,
 190
 Jean-Philippe de Castelane, 150
 Jean Sobieski, 218
 Jérusalem, 68, 70, 164, 180
 Jibal, 71
Jihad, 44, 70, 174
Jizya, 24, 25, 37
 Joao II, 62
 Joao de Melo, 128
 Joao de Meneses, 128
 Johannès de Gorze, 46
 John Leonard Sollicoffre, 198
 John Windus, 177, 192, 194
 Joseph ben Gershon de Rosheim,
 215
 Joseph ben Menir, 59
 Joseph ben Pinhas, 206
 Joseph ben Yehoudah ben Aknin
 al-Maghribi, 39, 70
 Joseph de Ecija, 58, 59
 Joseph ibn Migash, 53
 Joseph ibn Nagrela, 48, 50, 51, 53,
 54, 74, 206, 232
 Joseph Hamon, 232
 Joseph Maimran, 179, 182, 183, 184
 Joseph Orabuena, 59
 Joseph Pallache, 139, 148, 151, 152,
 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160,
 164
 Joseph Pichon, 59
 Joseph Ravaya, 56
 Joseph Süss Openheimer, 204, 220
 Joseph Tolédano, 183
 Jost Liebman, 17
 Josué ibn Vives de Lorca (alias
 Géronimo de Santa Fé), 60
 Josué Pallache, 167, 169
 Jouder, 82
 Juan de la Madre de Dios (Père), 186
 Judaïsme, 6, 10, 12, 13, 17, 18, 22, 32,
 48, 61, 62, 70, 76, 82, 129, 147, 168,
 210, 213, 220, 226, 230
 Judah Aben Sur, 178
 Judah ben Lavi de la Caballeria, 58
 Judah ben 'Obed 'Attar, 182
 Judah Benoliel, 224
 Judah Berlin, 220
 Judah Sumbel, 181
 Judah Vega, 140
Juderia, 45, 54, 57
 Judith Oppenheimer, 221

 Kabylie, 27
 Kafour abou al-Misk, 64
 Kahal, 55
 Kahîna, 23, 28
 Kairouan, 27, 31, 34, 35, 67, 210,
 Kaula al-Yhûdi, 14
 Khalifa ben Waqqasa, 15, 231
 Khalifa ben Waqqasa as-saghir, 91
Kharaj, 102
 Kharijites, 34
Khassa, 76, 223, 232
 Khazars, 47, 48
 Khâzin, 47
 La Haye, 142, 143, 145, 149, 152,
 156, 160, 161, 183, 195
 Lalla 'Aïcha, 188
 La Mecque, 133, 145
 Lamtouna, 34
 Landgemeinde, 214
 Larache, 175
 La Rochelle, 161
 Le Caire (*Fostat*), 39, 68, 69, 132
 Lehman Behrens, 220
 Lehman Jonas, 221
 Leipzig, 215
 Léon, 47, 55, 119
 Lérida, 56
 Leyden, 167, 168
 Lisbonne, 61, 105, 122, 124, 128, 134,

- 135, 138
 Lituanie, 213
 Livourne, 139
 Londres, 197, 198, 199, 201, 202
 Lopo Ramirès (David Curiel), 210
 Lorenzo Nino Azcona (abbé), 122
 Louis XIII, 160, 161, 162, 163, 164
 Louis XIV, 183, 186
 Lourenço Pires de Tavora, 126
 Lucéna, 44
 Lunel, 68
- Machrek, 24, 103, 132
 Madère, 147
Madinat al-Yhûd, 45
Madinat-Fas, 31
 Madinat az-Zahra, 46
 Madrid, 59, 139, 140
 Maghreb, 21, 24, 27, 30, 32, 34, 36, 103, 133, 227, 231
 Maghreb *al-Aqsa*, 11, 15, 22, 23, 27, 34, 39, 75, 85
 Maïmon, 38, 67, 70
 Maïmonide, 67, 68, 69, 70, 71, 113
 Maimran (famille), 7, 16, 30, 182, 206
 Mahdi, 37, 145, 146
 Makhzen, 14, 15, 17, 31, 38, 76, 80, 83, 86, 175, 181, 192, 208, 222, 224, 226
 Malaga, 49, 50, 113
 Malékisme, Malékites, 38
 Malte, 185
 Manassé ben Israël, 147, 175
 Manasha ben Ibrahim ben al-Farrar, 66
 Manuel de Belmonte (baron), 183, 212
 Manuel Pimentel (Isaac Abenuacar), 151
 Mardochée, 205
 Marie de Médicis, 151
 Marrakech, 27, 35, 38, 39, 74, 76, 78, 79, 82, 84, 87, 117, 121, 122, 138, 145, 161, 165, 171, 182
Marranes, 61, 137, 169, 209
 Martin Luther, 215
 Mascarenhas, 127, 129
 Maslama, 46
Materia Medica, 46
 Maurice de Nassau (prince d'Orange), 140, 144, 152, 155
 Max Emmanuel de Bavière, 218
 Maymun Sabih, 177
 Mazagan (Al-Jadida), 114, 127, 185
 Mediouna, 23
 Méditerranée, 16, 63, 233
Megillat Ahima'az, 67
Megorashim, 15, 63, 79, 81, 82, 86, 104, 105, 209
 Meir Alguadex, 59
 Meir ben Qamniel, 36
 Meir ben Zamirou, 122
 Meir Macnin, 224
 Meknès, 16, 90, 96, 104, 177, 178, 182, 183, 185, 186, 187, 192, 195, 196, 197,
 Melilla, 79, 172
Mellah, 17, 28, 85, 88, 101, 176, 177, 178, 179, 180, 188, 204, 205, 224, 234
 Menahem ben Saruk, 48
 Mendès-Benveniste (famille), 209
 Mérida, 49, 211
 Mérinides (Banu Marine), 13, 14, 27, 30, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 89, 91, 92, 93, 95, 99, 103, 207
 Mésopotamie, 49
 Messine, 63
 Meyer Sumbel, 181
 Middlebourg, 140
 Minorque, 56
 Minyane, 139
 Mogador (Essaouira), 181, 194, 223
 Mohajirine, 77, 101, 102
 Mohammed (le Prophète), 25, 96
 Mohammed IV, 228

- Mohammed al-Faqih, 75
 Mohammed al-Mansour, 88
 Mohammed ben 'Abd Allah, 194
 Mohammed ben Hussayn, 47
 Mohammed ar-Raïs, 189
 Mohammed esh-Sheykh, 80, 81, 86
 Mohammed ibn Ahmed az-Ziyyani (Al-'Ayachi), 84
 Mohammed ibn 'Utman al-Miknasi, 185
 Mohammed Mayyara, 77
 Mo'izz (Al-), 34, 35
 Moïse ben 'Attar, 16, 178, 180, 190, 192, 194, 195, 196, 198
 Moïse ben Hanokh, 48
 Moïse Benjamin Wulff, 221
 Moïse ben Zamirou, 123
 Moïse Berriby, 194
 Moïse Dardeiro, 122, 124, 131
 Moïse de Portella, 56
 Moïse ibn Ezra, 54
 Moïse ibn Hanina, 178
 Moïse Mamane, 178
 Moïse Mendelssohn,
 Moïse Navarro, 136
 Moïse Pallache, 152, 154, 155, 162, 164, 165, 166, 168
 Moïse Roti, 128, 129, 130
 Morat-Raïs, 138
 Morella, 56
 Morisques, 62, 84, 138
 Moses Montefiore, 228
 Moshé Bar-Asher, 226
 Moshé ha-Kohen, 178
 Mossoul, 71
 Moulay 'Abderahman, 224
 Moulay Ahmed al-'Aredj, 114, 115
 Moulay Ahmed ad-Dahabi, 190
 Moulay al-Oualid, 152, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164
 Moulay al-Yazid, 181
 Moulay Bou Hassoun, 86
 Moulay Hafid, 177, 178
 Moulay Ibrahim (vizir), 125, 126
 Moulay Isma'il, 175, 176, 177, 178, 179, 190, 181, 182, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 198, 199, 209
 Moulay M'hammed, 171
 Moulay Mohammed ash-Sheykh, 80, 152
 Moulay ar-Rashid, 16, 170, 172, 173, 174, 175
 Moulay Zaïdan, 16, 85, 88, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 151, 152, 154, 156, 157, 158, 159, 165, 168
 Moulay Ziyyan, 112
 Moussa ben al-Razzan, 66
 Moussa ibn Nossayr, 22
 Mozarabes (*Mousta'riboun*), 20, 46
 Muhammad ben 'Imrane, 99
 Muhammad ben Tughj al-Ikshid, 64
 Muhadhib ad-Dawla abou Mansour, 71
 Muhadhib ad-Dawla ben al-Masha'iri, 73
 Munster, 214
 Murcie, 55

Nagid, 51, 67, 68, 86, 87, 88, 89, 134, 178, 179, 185, 190, 191, 192, 193, 206, 210, 212
 Nahmanides, 210
 Naples, 62, 184
 Nasi, 48, 51
 Nasrides, 38, 62, 94
 Nathan Spanier, 216
 Navarre, 46, 55, 56, 59
 Navas de Tolosa (Las), 39
 Nédroma, 171
 Nefoussa, 23
 Nehemyah ha-Kohen, 178
 Nerd, 72
 Nicolas (le moine), 46
 Nissim Gerondi (Rabbi), 60
 Noël de Caron, 147, 149

- Norbury (capitaine), 193, 195
 Nuno Fernandez de Ataide, 114
 Nuno Gato, 122
- Océan indien, 68
 Olivier Cromwell, 147
 Omar, 25
 'Oqba ibn Nafi', 31
 Orabuena (famille), 56, 58, 59
 Oran, 113
 Oria, 66, 67
 Otton 1er le Grand, 47
 Ouderkerk, 151
 Oued al-'Abid, 125
 Oued al-Makhazin, 82
 Oued Derna, 128
 Oued Sebou, 146
 Oujda, 27, 171
 Ouled 'Amran, 115, 123, 124
 Outger Claesz Buysman, 154
- Palestine, 22, 48, 67
 Pallache (famille), 7, 30, 84, 137, 139, 141, 152, 158, 160, 209, 233
 Pampelune, 59
 Paris, 161
 Parker (capitaine), 195
 Paul van Lippelo, 152
 Pays-Bas, 16, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 146, 147, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 165, 169, 186
 Pedanios Dioscorides, 46
 Pedro II d'Aragon, 57
 Peniscola, 56
 Pérou, 138
 Perse, 71, 73
 Pétis de la Croix, 189
 Pontchartrain (comte de), 187, 188
 Philippe II, 136, 138, 140
 Philippe III, 144, 146
 Pidou de Saint-Olon, 186, 188
 Pierre le Cruel, 56, 58
- Pierre III le Grand, 54
 Pieter Maertensz Coy, 138
 Plymouth, 147
 Pologne, 213, 218
 Portugal, 15, 55, 62, 80, 86, 104, 106, 111, 112, 113, 115, 118, 121, 123, 124, 126, 128, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 184, 208, 216
 Pouilles (les), 63
 Prague, 202, 216, 220
 Provence, 48
 Ptolémée Soter 1er, 23
 Pumbedita, 44
- Qâid Gurni, 86
 Qarawiyine, 77, 84
 Qinah, 191
Qissarya, 101, 102
- Rabat (*Ribat al-Fath*), 38, 84, 194
 Rabbi Abraham Benveniste de Soria, 211
 Rabbi David ben Zikhri, 78
 Rabbi Elia Kapsali, 105
 Rabbi Haim ben 'Attar, 192
 Rabbi Isaac al-Fassi, 36
 Rabbi Isaac ben 'Ammar, 78
 Rabbi Isaac Serfaty, 88
 Rabbi Japhet d'Acre,
 Rabbi Mayor, 54
 Rabbi Paltiel ben Shefatia, 66
 Rabbi Salomon ibn Adret (Rashba), 78
 Rabbi Yehoudah ben Ghiyan, 78
 Rabbi Yehoudah ben Joseph (Abou Zikri), 210
 Rachel Nahmias, 198
 Rachel la Formosa, 57
 Ra'is ad-Daula, 68, 102, 210
 Ra'is al-Yhûd, 211
 Ra'is Bostangi, 184
 Ramalla, 64

- Ramiro II, 47
 Razilly (chevalier de), 160, 161, 162
 Reconquista, 35, 36, 62
 République de Salé, 138
Responsa, 78
 Reuben ben Quiqui, 16, 192
 Reyna Pallache, 151
 Richard Cœur de Lion, 70
 Rif, 22, 76
Rihla, 96, 185
 Rocheford (comte de), 199, 201
 Rodrigo Yanez, 58
 Romains, 20, 26, 28
 Rome, 106
 Ronda, 50
 Rota, 124
 Rothschild (famille), 205
 Roti (famille), 7, 105, 127, 133
 Rotterdam, 138, 145, 149, 150, 152, 153, 158, 167
 Rueda, 124
 Russie, 213, 215
- Sa'ad ad-Dawla ben as-Safi, 71
 Saadya ibn Danan, 39
 Sa'adiens, 14, 16, 82, 84, 118, 124, 126, 130, 138, 170, 174, 208,
 Saadya Gaon, 32, 48
 Sadaqa ben Youssouf al-Fallahi, 34
 Safi, 14, 82, 112, 114, 115, 116, 118, 120, 121, 123, 124, 125, 127, 146, 152, 154, 160, 162, 209
 Sagonte, 56
 Sagrajas (az-Zallaka), 35
 Sahara, 35, 1158, 239
 Sa'id al-Andalousi, 48
 Saint Augustin, 20
 Saint Cyprien, 20
 Saint-Domingue, 146
 Saint-Office, 129
 Salado, 75
 Salamanque, 62
 Salah ad-Din, 68, 69, 70, 71
 Salé, 84, 94, 146, 170, 184, 188, 189, 190, 192, 194, 198, 200
 Salomon ben al-Mu'allim, 36
 Salomon ben Zamirou, 122
 Salomon de la Mar, 194
 Salomon ha-Lévi (alias Pablo de Santa-Maria), 61
 Salomon ibn Gabirol, 52, 211
 Salomon Médina, 210
 Salomon Nahmias, 198
 Samuel Aboulafia ha-Lévi, 56
 Samuel Bassevi, 203, 216
 Samuel ben-Hofni ha-Cohen, 32
 Samuel ibn Danan, 178, 180
 Samuel ibn Nagrela, 48, 50, 74, 210, 211, 212
 Samuel ibn Tibbon, 69
 Samuel Maimran, 190, 192, 194
 Samuel Oppenheimer, 16, 204, 217, 218, 220
 Samuel Pallache, 16, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 169
 Samuel Romanelli, 17
 Samuel Roy, 189
 Samuel Sumbel, 181
 Samson Wertheimer, 217, 218, 219
 Sancho Garcés 1er, 47
 Sanhaja, 49
 Santa-Cruz, 79, 82, 122, 127
 Saragosse, 36, 53, 56, 57, 58, 60
 Sardaigne, 224
 Sar Shalom ha-Lévy, 211
 Saül ben Shemtov ibn Rammukh, 87
 Saül ibn Batash, 98
 Saül Serrero, 85
 Saxe (royaume de), 218
Sefaradim, 81
Sefer ha-Yohasin, 67
 Ségorbe, 56
Sekhel, 219
 Septem, 27
 Sévère, 66

- Séville, 36, 38, 44, 50, 51, 53, 58, 59, 93
 Sfax, 34
Shab as-soltan, 17
 Shalom Chocron, 194
 Shams ad-Dawla ben Majd ad-Dawla, 73
Sheykh al-Yhûd, 16, 182
 Sheykh al-Lawati, 171, 172
 Sheshet ben Isaac Benveniste, 57, 74
 Shi'ites, 37
 Shlomo ibn Warga, 39
 Shnorrer, 216
Shtadlan, 213, 215, 216
Shtettel, 213
 Sicile, 56
 Sidi Abou 'Abdallah Mohammed al-Qauri, 98
 Sidi Ali ben Moussa, 168
 Sidi Brahim, 117
 Sidi Mohammed ben 'Abdallah, 17, 181
 Sidi Mohammed az-Zahiri, 145
 Sidi Mohammed ibn Soulayman al-Jazouli, 80
 Siegfried von Feuchtwangen, 221
 Sieur de Molères, 161
 Sijilmassa, 27, 38, 39, 171
 Simon le Riche de Deneuvre, 214
 Sion, 53
 Soleyman ibn Irziguen, 91
 Souccot, 189
 Soudan, 83, 171, 176
 Sous, 87, 122, 125, 200
 Sousse, 34
 Spinoza, 140, 168, 216, 244
 Strasbourg, 214
 Strella Levy ben Shoshan, 193
Sultan des Tolba, 172
 Sura, 44, 48
 Suzanne Wahl, 221
 Syrie, 23, 34, 65, 66, 68, 69, 70
 Tabriz, 72, 73
 Tafilalet, 16, 85, 89, 171, 177, 190
 Tahert, 31, 35
 Talmud, 51, 69, 180
 Tanger (Tingis), 30, 62, 125, 129, 130, 190, 194, 197, 199, 200, 225
Taqqanot, 104
 Tarazona, 56
 Tariq ibn Zyad, 13, 43
 Taroudant, 184, 192
Tawhid, 37
 Taza, 99, 171, 172, 175, 186
 Tétouan, 89, 96, 104, 139, 169, 173, 182, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 226
 Thiman Barentsz, 142
 Thorah, 52
 Tibériade, 229
 Tlemcen, 12, 38, 39, 55, 89, 91, 94, 95, 96, 104, 129, 132, 171, 172, 175
 Tolédano (famille), 192
 Tolède, 14, 44, 45, 53, 54, 56, 62, 90, 144
 Tomas de Torquemada, 62
 Tordesillas (accord de), 128
 Toscane, 141
Toshavim, 81, 86, 104
 Touat, 114, 171
 Tourjman, 57
 Tripoli, 96
 Tripolitaine, 27, 35, 96
 Trujillo, 62
 Tsiporah Goldsmidt, 221
 Tudèle, 53
Tujjar as-sultan, 106, 200, 223
 Tunis, 132
 Tunisie, 65, 90
 Turin, 224
 Turquie, 208
 Tyr, 180
 Uriel da Costa, 168

- Valence, 56, 58, 60, 63
 Vandales, 21, 28
 Vaugelas, 165
 Veiga (famille), 140
 Venise, 63, 106, 213
 Versailles, 177, 183, 189, 213
 Vidal ha-Serfaty, 86
 Vienne, 164, 202, 217, 218, 219, 227
 Vincent Ferrier, 60, 81
 Vivelin le Roux, 214
 Volubilis, 23, 27, 31, 80
- Wali*, 119
 Waqqassa (famille), 78
Wasita, 67
 Wattasides (Beni Wattas), 14, 77
 79, 82, 96, 103, 105, 119, 134, 209
 William III, 210
 Wolf Wertheimer, 219
 Worms, 217
 Wurtemberg (duc de), 204
- Ximénès (famille), 140
- Yaddair, 50
 Yahia ben Yahia (rabbin), 136
 Yahia ben Yahia ben Mohammed,
 32
 Yahia Cohen, 88
 Yahya Ou Ta'fout, 121
 Yamin ben Rimmokh, 158
 Yanbo, 171
 Ya'qoub al-Mansour, 24, 38
 Ya'qoub al-Marini, 75
 Ya'qoub ibn Kiliss, 34
 Yehoudah ben Menir, 56
 Yehoudah ben Yahia Negro, 136
 Yehoudah ben Zamirou, 121
 Yehoudah ha-Lévi, 53
 Yehoudah Hayyouj (Abou
 Zakharyah Yahya ben Dawd al-
 Fassi), 33, 49
- Yehoudah ibn 'Abbas, 39
 Yehoudah ibn Qoraïsh, 28
 Yehoudah ibn Soussan, 39
 Yekoutiel ibn Hassan, 53
 Yeshivah, 58
 Yonah ibn Janah, 53
 Youssouf al-Marini, 88
 Youssef ibn Tachfine, 34
 Youssef Biscaïno, 156, 158
- Zamora, 112
Zawyia, 82, 171
 Zélande, 163
 Zenata, 49, 78, 90
 Ziriyab, 48
 Zirides, 34
 Zayyanides, 95

Table

Haim Zafrani : <i>Préface</i>	7
Introduction	11
Préambule historique	
Evolution de la cohabitation judéo-musulmane au Maroc (VIII^e-XIII^e siècles)	
1. Les effets fluctuants de l'islamisation	21
2. L'institution d'une civilisation urbaine	27
3. Les tentatives de centralisation du pouvoir	30
Première partie	
Typologie du phénomène judéo-courtisan	
I. Une généalogie des premières lignées de courtisans juifs en Espagne et en Orient (X^e-XV^e siècles)	
1. Les vizirs juifs d' <i>al-Andalous</i>	43
2. Les courtisans recrutés dans la <i>juderia</i>	54
3. Le «cursus honorum» des courtisans juifs du Levant	64
II. Les premiers juifs marocains présents à la cour du Sultan (XIII^e-XVI^e siècles)	
1. Les phases historiques d'une lente intégration	75
2. Un intendant juif à la cour d'Abou Ya'koub Youssef al-Marini	89
3. Haroun Ibn Batash, vizir du dernier sultan mérinide	95
Deuxième partie	
Conseillers et diplomates judéo-marocains	
III. Le rôle des diplomates juifs dans les relations entre le Maroc et le Portugal (au XVI^e siècle)	
1. Abraham ben Zamirou : rabbin et homme politique	111
2. La carrière diplomatique de Jacob Roti	124
3. Les prémices de l'action diplomatique au Maroc	131

IV. L'influence de la famille Pallache dans les relations entre le Maroc et l'Europe du Nord (première moitié du XVII^e siècle)

1. Samuel Pallache : ambassadeur du Maroc en Hollande (1608-1616)137
2. Joseph Pallache et le commerce international, 1609-1638152
3. Les derniers diplomates de la famille Pallache160

V. Le changement dynastique et le maintien des conseillers juifs à la cour

1. L'avènement d'une dynastie séculaire (1666 à nos jours)171
2. Les diplomates juifs des premiers sultans 'alawites182
3. De nouveaux candidats à l'action diplomatique192

VI. De l'intégration des Juifs à la Cour au concept du Juif de Cour

1. Les initiateurs d'une contribution juive à la cour205
2. Du *Shtadlan* aux *Hofjuden*213
3. Les effets secondaires de la nomination des juifs marocains à des positions officielles222

Conclusion231

Bibliographie237

Index249

collection

Bibliothèque d'Histoire du Maghreb

La collection regroupe des travaux de recherche inédits, des traductions, et des rééditions d'études et de documents depuis longtemps indisponibles.

DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

JOSEPH NIL ROBIN

La Grande Kabylie sous le régime turc
présentation d'Alain Mahé

JOSEPH NIL ROBIN

*Notes historiques sur la Grande Kabylie
de 1830 à 1838*
présentation d'Alain Mahé

DIÉGO DE HAËDO

Topographie et Histoire générale d'Alger
présentation de Jocelyne Dakhli

DIÉGO DE HAËDO

Histoire des Rois d'Alger
présentation de Jocelyne Dakhli

PAUL RUFF

*La domination espagnole à Oran
sous le gouvernement du comte d'Alcaudete (1534-1558)*
présentation de Chantal de La Véronne

LUIS JOSEPH DE SOTOMAYOR Y VALENZUELA

Brève relation de l'expulsion des Juifs d'Oran en 1669
traduction et présentation de Jean-Frédéric Schaub

JOSEPH NIL ROBIN

*Notes historiques sur le Grande Kabylie
de 1830 à 1838*
présentation d'Alain Mahé

notre reconnaissance.

EDITIONS BOUCHENE

113-115, rue Danielle Casanova, 93200 Saint-Denis
tel : 01 48 20 93 75. fax : 01 48 20 20 78. e-mail : edbouchene@aol.com

